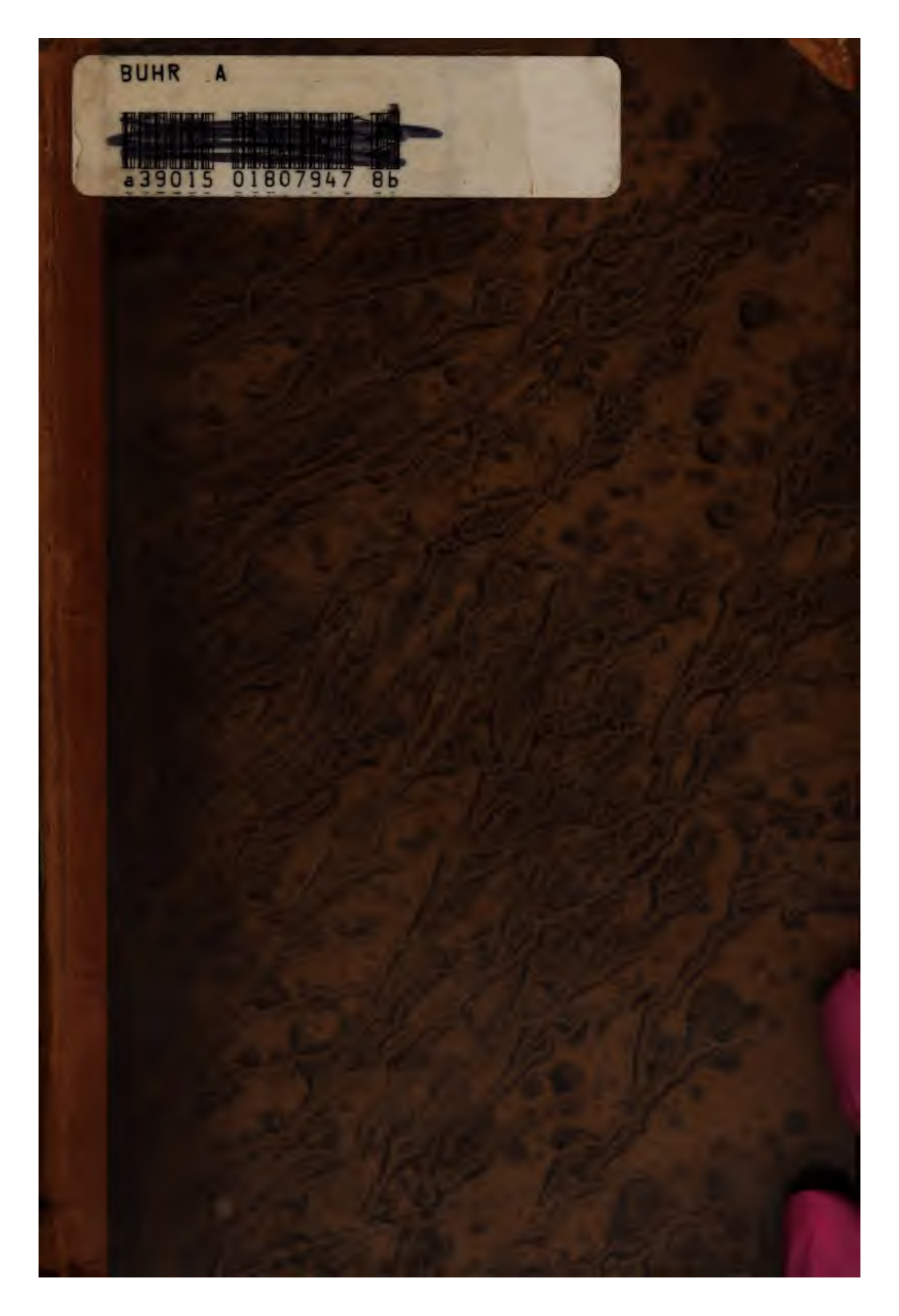
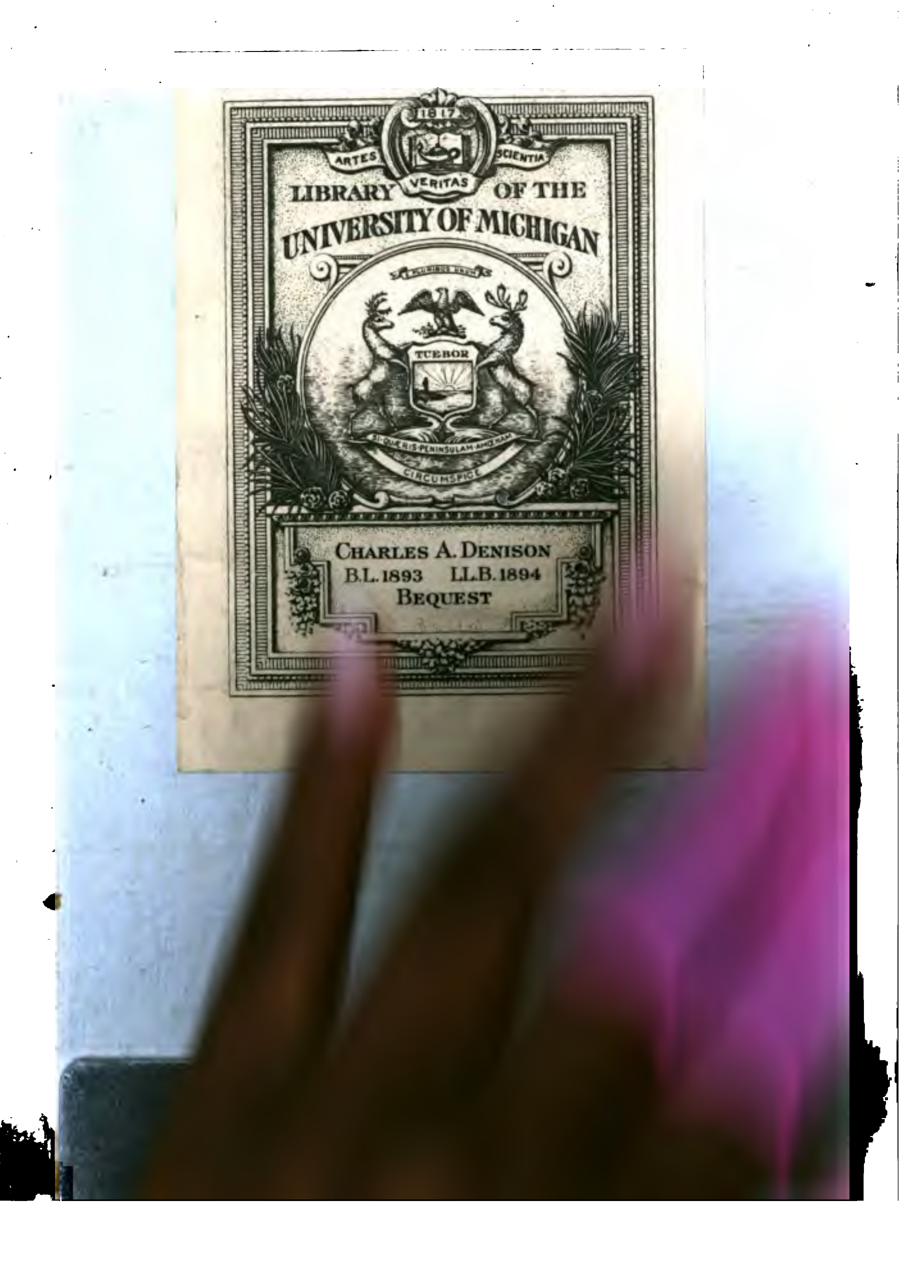

BUHR A
a39015 01807947 8b


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



ŒUVRES
COMPLÈTES
DE M. NECKER.
TOME XV.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. NECKER,

PUBLIÉES

PAR M. LE BARON DE STAËL,

SON PETIT-FILS.

TOME QUINZIÈME.



A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE BOURBON, N° 17;

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

1821.

MÉLANGES.

MÉLANGES.

ÉLOGE

DE

JEAN-BAPTISTE COLBERT;

DISCOURS QUI A REMPORTÉ LE PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE EN 1773.

Que j'aime à voir une société distinguée par ses talens et par sa renommée, rappeler à sa nation le souvenir de ses grands hommes, exciter l'univers à les célébrer, marquer cette solennité par un jour de triomphe, et faire retentir autour de leurs tombeaux les cris de la louange et de l'admiration!

C'étoit avec impatience que les François attendoient qu'on proclamât le nom de Colbert, et que la barrière fût ouverte à ses admirateurs; il leur tardoit de publier sa gloire et de manifester à l'envi leur amour et leur reconnoissance.

Mais il est des hommes qu'il est plus aisé de

célébrer que de bien louer; qui, n'ayant parlé au monde que par leurs actions, semblent avoir dédaigné de lui confier la chaîne de leurs pensées. Qu'il seroit présomptueux de vouloir la former! qu'il seroit téméraire de prétendre suivre ces grands hommes dans leurs vastes mouvemens, et d'oser associer son intelligence à leur génie!

Mais si nous ne pouvons pas atteindre à la hauteur des desseins de Colbert, nous connoissons ses bienfaits; ils prêteront un langage à notre reconnoissance.

Suivons-le quelques instans dans les premiers pas de sa vie. C'est le privilége de ses pareils de jeter de l'intérêt jusque sur leur berceau, et d'entraîner sur leurs traces, dès qu'ils se montrent dans la carrière.

Laissons ces serviteurs de la vanité des hommes, les généalogistes, faire des recherches sur la famille de Colbert. Quelque fameux qu'eussent été ses ancêtres, il les illustreroit par l'éclat de sa gloire, et les regards du monde s'arrêteroient à lui.

Colbert eut de bonne heure le sentiment de ses forces. Dans l'âge où le tumulte des sens distrait des grandes pensées, et où les plaisirs de la jeunesse, en rassemblant sur nous toute notre attention, semblent borner

l'univers à notre individu, Colbert s'occupoit d'être utile à la société. Il préparoit, par l'instruction, de l'aliment à son génie; et il voyageoit pour approfondir les objets de l'économie politique qui exerçoient déjà sa méditation.

Mazarin fut le premier qui aperçut Colbert, et qui s'empara de ses talens. Mazarin, né ambitieux, mais à qui la nature avoit refusé ces grandes qualités qui subjuguent l'opinion et entraînent la voix publique, avoit porté toute son intelligence vers l'étude des hommes, se flattant de suppléer, par une connoissance déliée des caractères, à l'impuissance où il étoit de soumettre les esprits par de grandes choses.

Colbert réunissoit des qualités précieuses pour ceux qui gouvernent. Intelligent et laborieux, il pouvoit servir la gloire du ministre; discret et modeste, il la lui laissoit sans partage.

Colbert fut admis de bonne heure aux secrets de l'administration. Il n'en abusa point; il ne fit jamais une vaine parade de son crédit. Une réserve profonde, une discrétion impénétrable, distinguèrent ses plus jeunes ans. Ces qualités, à cet âge, appartiennent presque toujours à un grand caractère; elles ne sont

point encore l'effet de la défiance, ce malheureux présent des années. Dans ces beaux jours de la vie, où le cœur du jeune homme croit trouver partout l'honneur et la fidélité, quand il retient son secret, quand il refuse de satisfaire à la vaine curiosité, c'est par l'effet d'un noble sentiment, c'est parce qu'il croit avoir en lui-même d'autres moyens pour séduire, d'autres forces pour dominer.

A vingt-neuf ans, Colbert fut nommé conseiller d'état; et Mazarin, après l'avoir éprouvé pendant sa vie, lui rendit, en mourant, un hommage éclatant. Dans ce moment terrible, où l'éternité qui s'ouvre à nos yeux étouffe nos passions, et nous presse de dévouer un dernier instant à la justice et à la vérité, Mazarin adressa ces paroles à Louis XIV : *Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en partie, en vous donnant Colbert* : témoignage honorable et vérité touchante! Oui, monarques du monde, le plus beau don, le seul que l'on puisse vous faire, c'est un homme capable de comprendre les devoirs du trône, et digne de les partager. Souvent vous le cherchez en vain; souvent, fier de lui-même, il se dérobe à vos yeux. L'austérité de la vertu, le noble orgueil du génie, éloignent quelquefois des sentiers de la cour. Il est une sorte de

caractères qui ne veulent rien devoir qu'à leur propre grandeur, et qui méprisent les honneurs qu'il faut obtenir par l'adresse.

Mais Louis aimoit les grands hommes et les recherchoit. Son âme fière et superbe ne pouvoit ni s'en étonner, ni les méconnoître. Il sentit le mérite de Colbert; passionné pour la gloire, il l'environna de son amour et de sa faveur, et il le défendit contre les piéges de l'envie et les attaques de la haine.

A la mort de Mazarin, Fouquet gouvernoit les finances. Noble, généreux et facile, il administroit la fortune de l'état comme il conduisoit la sienne. Mais l'aimable abandon d'une âme sensible, qui suffit au charme de la vie privée, n'est pas la vertu d'un homme public : et telle est peut-être la condition malheureuse des grandes places; c'est qu'en même temps qu'une âme ardente et passionnée est l'unique source des belles actions, il faut, dans un homme d'état, que les premiers mouvemens de cette âme se tournent contre lui-même, en tempérant l'énergie de ses sentimens habituels, en le séparant, en quelque manière, de ses affections, pour le livrer tout entier à cet objet profond d'amour et de méditation, l'ordre et le bien public, dure épreuve pour un homme sensible, qui se voit con-

traint d'échanger les jouissances d'un cœur libre d'aimer ou de haïr, contre la servitude du devoir, et la satisfaction raisonnée qui naît de l'accomplissement de ses lois.

Fouquet étoit bien loin de cette force d'âme. La foiblesse de son caractère rendit ses talens inutiles; il sentit bientôt le fardeau du ministère, et crut s'en soulager, en détournant les yeux des devoirs qu'il impose, marche ordinaire des hommes médiocres qui, ne pouvant atteindre à la hauteur d'une grande place, la rabaissent à leur niveau, et se contentent d'en faire un instrument de leurs goûts et de leurs passions.

Fouquet, caressé par les courtisans, chéri de ses amis, se reposoit sur leur zèle; mais le désordre étoit à son comble. L'administration de Mazarin et de longues négligences avoient accumulé les abus; la voix lente mais puissante du malheur des peuples se faisoit entendre, et les finances bouleversées demandoient un restaurateur.

Ce petit nombre d'hommes qui regardent et qui jugent, et dont l'opinion fait le mouvement public, avoient les yeux fixés sur Colbert : Louis n'hésita point à lui confier l'administration générale des finances du royaume.

Quel emploi! quels devoirs! Si, comme nous

l'avons estimé dans notre orgueil, l'homme est l'image de Dieu sur la terre, celui qui peut avec le plus de motifs prétendre à cet auguste titre, c'est, après le monarque, l'administrateur des finances d'un grand état. Comme le maître du monde, il doit gouverner sans effort et sans paroître ; ainsi que l'Être suprême fait servir le mouvement à l'harmonie de l'univers, il doit diriger les passions vers la force et la félicité publiques. C'est lui qui doit rassembler en sa pensée les droits de l'homme et ceux d'une nation, ce qu'il faut à l'un pour son bonheur, ce que l'autre exige pour sa défense; c'est lui qui doit être le médiateur entre l'intérêt personnel qui se refuse à l'impôt, et les besoins de la société qui le réclament. On peut le dire : dans la constitution actuelle des sociétés, c'est à l'administration des finances que toutes les parties du gouvernement se rapportent et s'enchaînent ; c'est elle qui doit indiquer à la marine et à la guerre la portion de richesses qu'on peut consacrer à la force ; c'est elle qui doit enseigner à la politique le langage qui sera d'accord avec la puissance; c'est elle enfin qui enveloppe dans ses soins les intérêts de tout un peuple : car c'est par une juste mesure et une intelligente application des impôts, qu'ils accompagnent l'industrie sans la

combattre et que le travail s'unit au bonheur; et c'est par une sage distribution des dépenses, que le tribut du citoyen remplit sa destination, et lui retourne en accroissement de sûreté, d'ordre et de tranquillité.

O quelle éminente et redoutable fonction que celle où l'on peut se dire : Tous les sentimens de mon cœur, tous les mouvemens de ma pensée, tous les instans de ma vie, peuvent nuire ou servir au bonheur de vingt millions d'hommes, et préparer la ruine ou la prospérité de la race future!

Mais plus ces fonctions sont grandes, plus les qualités qu'elles exigent sont étendues. Parcourons-les un instant, si nous le pouvons, avant de parler de l'administration de Colbert. Nous connoîtrons ce qu'il étoit, en cherchant ce qu'il devoit être. Pour faire admirer un grand ministre, quelque supérieur qu'il soit, il faut encore user d'adresse avec la foiblesse et la malice humaines; il faut peut-être présenter ses qualités séparées de son nom et de sa personne : car les plus grandes perfections cessent de nous étonner, quand nous les contemplons dans un homme : le rapport physique que nous nous sentons avec lui détruit notre respect, et nous ne croyons point à la grandeur de ce qui nous ressemble.

En méditant sur les qualités nécessaires à un administrateur des finances, voici les premières réflexions qui se présentent à mon esprit.

La sensibilité lui donne le désir d'être utile aux hommes; la vertu lui en fait un devoir; le génie lui en ouvre les moyens; le caractère les met en usage, et la connoissance des hommes adapte ces moyens à leurs passions et à leurs foiblesses.

La sensibilité qu'on lui demande n'est pas cette sensibilité commune qui s'agite à l'aspect d'un misérable, et qui se calme en détournant la vue; mais une sensibilité vaste, durable et profonde, capable de l'unir au bonheur de tout un peuple, qui présente à ses yeux le pauvre obscur au fond d'une province, qui lui fait entendre ses cris, qui lui montre ses larmes, qui, dans l'immensité d'un grand royaume, anéantit les distances qui le séparent des malheureux, et range autour de lui, par la pensée, tous ceux auxquels il peut faire du bien.

La vertu nécessaire à un administrateur des finances n'est fixée par aucune borne: à chaque instant le bien public lui demande le sacrifice de son intérêt, de ses affections, et même de sa gloire. Il faut qu'il soit poursuivi

par cette pensée, que la bienfaisance d'un homme d'état est une justice inébranlable, que cette justice fait le bonheur d'un peuple, et la faveur celui d'un seul homme ; il faut qu'il soit entraîné vers ces principes, ou par un heureux instinct, ou par une méditation profonde sur les lois de la société, ou par un mouvement plus grand, plus rapide et plus impétueux, par l'idée d'un Dieu qui tient entre ses mains les premiers anneaux de cette vaste chaîne, qui nous a permis d'entrevoir l'harmonie de l'univers, et qui, dans cet exemple magnifique, nous donnant une idée de l'ordre, nous excite à l'observer, par l'ardent désir de lui plaire.

Les facultés de l'esprit qui doivent former le génie de l'administrateur sont tellement étendues et diversifiées, qu'elles semblent, pour ainsi dire, hors de la domination de la langue.

Il faut, pour s'en faire une idée, réunir l'étendue à la profondeur, la facilité à l'exactitude, la rapidité à la justesse, la sagacité à la force, l'immensité à la mesure.

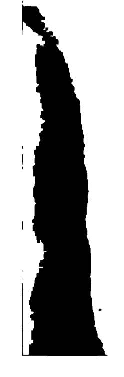
Aussi, devant l'esprit d'administration, tous les autres disparoissent. L'esprit de société se borne à considérer les objets successivement sous différentes faces et par des rapports ingé-

nieux, mais prochains. Il faut que cet esprit ne présente que des combinaisons simples, afin qu'elles soient proportionnées à l'attention d'un instant qui doit les apercevoir. L'esprit d'administration est bien d'une autre trempe; les objets qu'il doit enchaîner, les rapports qu'il doit saisir, sont à grande distance; c'est à l'hommage des nations et des siècles qu'il doit prétendre, et c'est à l'étendue de leurs lumières qu'il doit proportionner ses combinaisons. Aussi, l'homme doué de cet esprit peut avoir presque seul la conscience de ses forces; il ne peut conduire les autres jusqu'aux bornes de ce qu'il voit, et sa grandeur est une grandeur inconnue : souvent du moins le secret n'en est confié qu'à la succession des âges. Le temps et la postérité, ce sont là ses seuls juges.

L'esprit de méditation, à qui nous devons tant de découvertes dans les sciences et dans la morale, ne peut pas non plus nous donner une idée du génie de l'administrateur. Cet esprit s'étend fort loin, sans doute, et ses bornes ne sont pas connues; mais il s'avance pas à pas; c'est de chaînons en chaînons qu'il atteint à la vérité. Le génie d'administration ne marche point ainsi : il faut qu'il embrasse à la fois tous les objets de son attention; il faut qu'il

découvre, d'un seul regard, le but et les moyens, les rapports et les contrariétés, les ressources et les obstacles; il faut, pour ainsi dire, que l'univers se déploie devant lui. Il est quelques principes qui s'enchaînent, mais ils fléchissent à l'application : les circonstances, le temps, tout les modifie. C'est le coup d'œil donné par la nature, qui en fixe la mesure; et pour ce coup d'œil, il n'est point de leçons, il n'est point de lois écrites; elles naissent et meurent dans l'âme des grands hommes.

Un administrateur des finances, doué des heureuses qualités dont nous venons de parler, soumet à son intelligence tous les objets de son attention. Mais la puissance de l'homme, bornée par la nature, le met dans la nécessité d'avoir recours à ses semblables pour l'exécution de ses desseins. Si les hommes sont les instrumens de sa pensée, il doit les connoître et les discerner. Confondus par des formes semblables, ils trompent facilement la médiocrité, qui les prend et les emploie au hasard, ou qui ne les distingue que par des masses frappantes, et par les instructions tardives de l'expérience. Mais chaque jour est précieux à l'homme chargé du bonheur des peuples; il ne lui est pas permis de n'être éclairé que par ses fautes, il faut donc qu'il ait ce tact aussi



fin que rapide; ce talent de connoître les hommes, et de les distinguer par des nuances fugitives, plus subtiles que l'expression; cet art de surprendre leur caractère, lorsqu'ils parlent et lorsqu'ils écoutent; cette promptitude à les saisir jusque dans leur hypocrisie et dans leur dissimulation, et lorsqu'ils cherchent à lui plaire, et lorsqu'ils veulent le tromper. Habile surtout à distinguer ce qu'ils sont de ce qu'ils croient être, il n'est point surpris par leur opinion. L'homme se connoît rarement; s'il est borné dans ses moyens, il l'est aussi dans sa vue, et cette proportion lui donne de l'audace; il s'avance avec confiance. L'administrateur éclairé le juge et le met à sa place; il n'exige de lui ni ce qu'il offre, ni ce qu'il promet, mais ce qu'on peut en attendre.

Cependant toutes les grandes qualités dont nous venons de parler seroient encore insuffisantes, sans celle qui donne la vie à toutes les autres, et qu'il me reste à nommer; c'est le caractère.

J'entends par le caractère, cette puissance de l'âme, cette force inconnue qui semble unir, par une flamme invisible, le mouvement à la volonté, et la volonté à la pensée. Différent de l'esprit qui s'accroît par l'instruction, et qui s'enrichit par les idées des autres,

le caractère ne doit sa force qu'à la nature; il ne se prend ni ne s'inspire; il ne se donne ni ne se communique. C'est par lui cependant que la vertu est active, et que le génie est bienfaisant. Oui, c'est le caractère qui traduit les hautes pensées en grandes actions, par la constance dans le vouloir, et la fermeté dans les desseins. C'est par lui que l'homme s'élève, et qu'il atteint à sa véritable grandeur, au pouvoir d'agir et de faire, de poursuivre et d'exécuter, de résister et de vaincre.

Que tous ces hommes médiocres qui désirent avec tant d'ardeur que cette place soit vacante, et qui se présentent avec tant de confiance pour la remplir, se soulèvent un moment et mesurent des yeux ces immenses proportions qui doivent former un grand administrateur, et qu'ils se regardent ensuite: nouveaux Phaétons qui se disputent le char du soleil pour embraser le monde au lieu de l'éclairer.

Mais ici s'élève une clameur qui me ramène à mon sujet. Quel homme, demande-t-on, peut atteindre à ces perfections, quel homme en approcha jamais? Colbert.

Depuis la mort de Sulli, qui avoit montré ce que peuvent la vertu, l'esprit juste et la fermeté dans l'administration des finances, cette partie essentielle du gouvernement avoit

été continuellement négligée. Richelieu, entièrement occupé d'affermir l'autorité royale, et d'étendre au dehors la puissance de son maître, n'avoit pas appliqué son génie à cet important objet : la minorité de Louis XIV, les guerres de la Fronde, l'esprit et le caractère de Mazarin, avoient porté le désordre à son comble.

On recevoit sans règle, et l'on dépensoit sans mesure. A tous les besoins ordinaires se joignoit, dans un temps de factions, le prix des devoirs dont on demandoit le sacrifice; il falloit suppléer, par l'affoiblissement des caractères, au défaut de vigueur dans l'administration; il falloit entraîner, par des intérêts particuliers, ceux qu'on ne pouvoit contenir par l'ordre public, et rabaisser par la corruption ceux qu'on ne pouvoit plus dominer par des vertus. Au milieu de ces efforts de la foiblesse, le ministre, incertain de sa place, sacrifioit la force future aux ressources d'un instant. Chaque subalterne, suivant cet exemple, cherchoit à profiter des circonstances; et les financiers que leur éducation n'avoit pas encore mêlés dans la société, incertains d'obtenir de la considération, n'écoutoient que leur cupidité; ils achetoient le crédit, et le crédit les défendoit. Dans ce désordre,

où toute pensée profonde pèse à l'administration, parce qu'elle l'arrête trop long-temps sur ses fautes ou sur sa foiblesse, on n'avoit aucune prévoyance. A mesure qu'on appercevoit de nouveaux besoins, on établissoit de nouveaux impôts, on les négocioit aux traitans; et, les yeux fixés sur l'argent qu'on recevoit, on détournoit son attention de l'avenir. L'aveuglement étoit si grand, qu'à mesure que les impôts s'accroissoient, la recette du trésor royal étoit diminuée : étrange position, qui annonçoit à la fois et l'ignorance des administrateurs, et la ruine du royaume!

Tel étoit l'état des affaires, lorsque Colbert fut chargé des finances. Il opposa d'abord son caractère et son esprit d'ordre à cette espèce de brigandage. Il défendit sans relâche la chose publique contre l'intérêt particulier, la société contre l'individu, et l'avenir contre le présent. Il ordonna des règles si simples de comptabilité, et il en poursuivit l'observation avec tant de sévérité, que les plus grands abus ne tardèrent pas à disparoître.

Sous Mazarin, on suppléoit à l'insuffisance des moyens réels par des promesses qu'on ne pouvoit pas remplir. Colbert, avant de s'engager, approfondissoit ses ressources. La majesté de la vérité est présente au cœur d'un

grand homme, et l'administrateur politique en connoît l'importance; il sait que lorsqu'une promesse devient une action réelle par la confiance, les richesses d'un état s'augmentent, parce qu'il ne faut plus autant de monnoies pour faire fonctions de gages entre les hommes ; et la portion d'argent qui n'est plus nécessaire à cet usage, s'applique à des emplois féconds, et devient par la reproduction une source de nouveaux biens.

Colbert, persuadé que les impôts n'ont pour but que le bonheur et la défense de la société, n'eut garde d'enrichir les caisses royales aux dépens de la richesse publique. Il considéroit le bonheur et l'amour des peuples comme un trésor assuré, et il se plaisoit à en faire le dépôt de ses ressources.

Il examina les divers impôts qui subsistoient; il les modifia, et les diminua considérablement; mais il le fit avec tant de justesse et de sagacité, qu'en dégageant l'industrie, le commerce et l'agriculture, des poids immenses qui arrêtoient leur mouvement, la recette du prince fut augmentée.

Un autre obstacle à la circulation venoit du grand nombre de péages qu'on avoit établis ; la France en étoit couverte ; leur multiplicité tendoit des piéges à l'innocence, et présentoit

des tentations continuelles à la cupidité vigilante. Cet arrangement parut à Colbert également nuisible aux finances et préjudiciable aux mœurs. La communication étoit gênée, le commerce embarrassé; et dans le même temps, ces appâts continuels excitoient les marchands à la fraude, et dépravoient le génie du commerce, dont la base est la bonne foi. Toute la nation même, rebutée par ces exactions continuelles, perdoit de vue la sage et respectable origine des tributs; elle cessoit de les envisager comme le juste concours que les membres d'une société doivent à son maintien et à sa défense : triste effet d'une administration inconsidérée, qui fait des droits du prince un objet de haine, et convertit en ennemis ceux qui les recueillent en son nom!

Colbert tempéra ces abus, en abolissant la plus grande partie de ces péages, et en conservant les douanes aux entrées du royaume, qui, en même temps qu'elles sont un objet de revenu, servent à contrebalancer les lois prohibitives des autres nations, et à défendre les produits de l'industrie françoise contre la concurrence étrangère.

Il ressentit vivement les oppositions constantes de quelques provinces, qui mirent obstacle à la perfection de ses desseins. Ces

utiles arrangemens sont consacrés dans un édit célèbre (*). Le préambule en est noble et touchant. Colbert fit presque toujours parler Louis XIV en père plutôt qu'en roi, parce qu'il l'estimoit encore plus grand par ses bienfaits que par sa puissance.

En même temps que ce ministre établissoit un ordre rigoureux dans les recettes, il examinoit avec scrupule toutes les parties des dépenses. Celles qui étoient inutiles au bien de la société, lui paroissoient une distribution injuste ; il combattoit contre elles ; il ne vouloit conserver que les dépenses qui assuroient la paix, l'ordre et la défense du royaume. Il n'eut ni cette petite économie qui décourage les talens, ni cette prodigalité qui excite les vices.

Il est vrai cependant qu'il ne fut point indifférent à l'éclat de la cour et à la pompe du trône : sans doute qu'il la croyoit nécessaire pour dominer cette multitude, qui ne juge que par les sens, et pour attirer au souverain ce respect rapide qui fait partie de sa force ; mais il veilla toujours comme un gardien fidèle sur cette foule d'abus et d'intérêts personnels qui viennent se ranger entre le but

(*) De septembre 1664.

et les moyens, qui s'attachent aux distractions de l'administrateur, qui se fortifient dans le trouble, et s'accroissent dans le désordre; comme on voit ces monstres de mer suivre un vaisseau dans sa route, profiter de la négligence des matelots, et attendre avec avidité que les tempêtes leur livrent de nouvelles proies.

Par ces divers arrangemens, Colbert n'avoit encore déployé que la justesse de son esprit et la fermeté de son caractère. Il fit connoître son génie en s'occupant des objets qui constituent la richesse et la puissance d'un état.

C'est à lui que nous devons les premières lumières sur cet important objet. Les écrivains sont venus ensuite; ils ont mis en système ce qu'il avoit indiqué par sa conduite, et quelquefois ils ne l'ont pas nommé; car telle est, s'il m'est permis de le dire, l'insolence de la parole, qu'excitée et conduite par les actions d'un grand homme, elle méconnoît son guide, et lui refuse le partage de la gloire qu'elle réclame, et des honneurs qu'elle reçoit. Sans doute il eut besoin d'élever ses réflexions vers les premiers principes de la société, pour ne point s'égarer dans sa route. Essayons de les apercevoir, marchons à la lumière de ses actions; que leur éclat nous

guide, et s'il se peut, nous approche de sa pensée.

Augmenter la force publique sans nuire au bonheur des particuliers, voilà peut-être le but de l'administration des finances.

Ce but est grand, sans doute, mais il est difficile à remplir; car les moyens qui constituent la puissance de la société contrarient souvent le bonheur de ses membres; l'une demande des sacrifices, l'autre ne veut que des jouissances.

L'administrateur tempère ces oppositions sans pouvoir les détruire, et ses succès sont annoncés par l'accroissement de la population; car elle naît du bonheur, et c'est elle qui produit la force.

C'est à la faveur d'une aisance générale, que les hommes se multiplient; et c'est par le respect du souverain pour leurs libertés et leurs propriétés, qu'ils s'attachent à la société qui les a vus naître, qu'ils la servent, qu'ils la défendent, et qu'ils lui rendent, dans leur force, ce qu'ils ont reçu d'elle dans leur foiblesse.

Les besoins continuels de l'homme, qui ne peuvent être satisfaits que par la fécondité renaissante de la terre, nous ont appris de bonne heure que la base essentielle de la popu-

lation étoit l'agriculture ; elle en seroit même l'unique source dans une société où les biens de la terre seroient recueillis en commun, et partagés également. Mais, par l'effet des lois de la propriété, il est encore d'autres circonstances qui concourent à l'accroissement de la population d'un état ; car un propriétaire, après avoir nourri ceux qui ont cultivé sa terre, et après avoir payé les impôts à la société, demeure possesseur d'une somme considérable de subsistances ; et l'homme ne donnant rien pour rien, cet amas de fruits, en ses mains, ne deviendra la nourriture de ses compatriotes, qu'autant que, par leur travail et leur industrie, ils pourront lui présenter des échanges agréables et de nouvelles jouissances.

C'est ici qu'on découvre le service important que rendent les métiers, les arts et les manufactures ; ils augmentent la population, en arrêtant sans contrainte les excédans de subsistances que les propriétaires tiennent dans leurs mains, et dont ils ont le droit de disposer à leur gré.

Cependant si ces manufactures n'étoient agréables qu'aux membres de la société où elles existent, leur utilité seroit imparfaite ; car les propriétaires qui désireroient des pro-

ductions d'un autre pays, consacreroient encore à les acquérir une partie des denrées de nécessité dont ils sont les maîtres : ce qui ne sera plus nécessaire, si ces manufactures peuvent plaire aux nations étrangères et deviennent un objet d'échange.

Mais les hommes occupés des arts, des manufactures et de la culture des terres, livrant à cet objet toute leur attention, et ne vivant que de leur travail, ont besoin d'en recevoir le prix chaque jour, et ne peuvent pas se détourner de leurs occupations pour chercher loin d'eux des acheteurs.

C'est ici que se présente la fonction des négocians, et son importance. Leurs moyens, toujours prêts, répondent aux besoins journaliers de l'industrie; et leur active intelligence, excitée par l'intérêt personnel, défend dans les échanges les productions nationales contre celles des étrangers. Ardens négociateurs, ils les portent au bout de l'univers, et ils observent sans cesse et les lieux et les temps qui leur sont favorables.

Voilà donc l'agriculture, les manufactures et le commerce qui semblent former une chaîne de bienfaits, et s'unir pour étendre la population et multiplier les jouissances. L'agriculture fait naître les subsistances, les manu-

factures les retiennent, les font servir en entier à la population nationale, et le commerce, par ses capitaux et son intelligence, favorise à la fois les produits de la terre et ceux de l'industrie.

Si ces principes étoient vrais, que deviendroient ces reproches contre Colbert, si souvent répétés depuis quelque temps ?

Il a desservi, dit-on, l'agriculture, en favorisant les manufactures ; il a pris les branches pour le tronc, et les effets pour les causes.

Certes, je ne croirai pas facilement à cette erreur grossière de la part d'un grand homme, et j'appelle d'une sentence destructive de sa gloire. Intruits par ses actions, guidés par ses principes, nous venons d'apercevoir, au contraire, que la culture des terres, les manufactures et le commerce ne sont point des fonctions rivales, mais qu'elles s'entr'aident mutuellement et concourent au même but.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur la manière dont Colbert a favorisé ces trois sources importantes de la prospérité du royaume.

L'agriculture est la plus essentielle et la plus nécessaire. Aussi l'administrateur éternel, en ordonnant à la terre de multiplier la semence dans son sein, et de déployer au temps des

moissons ses nouvelles richesses, semble n'avoir voulu confier qu'à ses soins paternels et les sources de la vie, et la reproduction des biens qui l'entretiennent et la multiplient.

Cette heureuse fécondité devient un garant de l'agriculture ; partout où les passions des hommes ne s'opposent pas à son progrès.

Mais dans l'état de société, les récoltes étant destinées à nourrir les cultivateurs, à acquitter les impots, à payer le prix des premières avances, et à procurer enfin des jouissances aux propriétaires de la terre, lorsqu'il n'y a pas une juste proportion entre ces divers intérêts, l'agriculture est négligée et ses progrès sont retardés.

Ces différens rapports eussent été faciles à déterminer dans tous les temps, si les droits que le cultivateur, le prêteur et le souverain exercent contre la propriété, eussent toujours été satisfaits avec les fruits mêmes de la terre.

Mais l'introduction des monnoies, comme mesure de toutes les valeurs, a rendu les erreurs d'aminïstration plus faciles, en faisant naître des disproportions plus ou moins permanentes dans les rapports dont nous venons de parler.

C'est donc sur ces différens objets, c'est sur ces proportions importantes que l'administra-

teur, occupé de favoriser l'agriculture, doit fixer continuellement ses regards; et c'est encore la conduite de Colbert qui nous l'enseigne. Il diminua considérablement les impôts sur les terres, et principalement les tailles qui affectent les cultivateurs les plus pauvres. Il tempéra la rigueur des saisies qu'elles occasionnent; car il ne vouloit pas que le malheur fût puni par l'impuissance de le réparer. Convaincu que rien n'est plus insupportable à l'homme que le caprice des autorités subalternes, il voulut y soustraire cet impôt par des réglemens uniformes, et il désira de le fixer d'une manière invariable, en le proportionnant à la terre par un cadastre général. On regrette que ces vues bienfaisantes n'aient pas été remplies. L'incertitude du cultivateur sur le tribut qu'on lui demandera, devient un des plus grands maux de sa vie; il est sans cesse tourmenté ou par l'injustice qu'il éprouve, ou par celle qu'il soupçonne: heureux celui qui pourra le délivrer de cette peine renaissante, et qui lui permettra de révéler sans crainte et les faveurs du ciel et les succès de son industrie!

La plupart des grands chemins étoient impraticables: Colbert aperçut leur importance: il les fit réparer, et il ordonna qu'on

ouvrît de nouvelles routes. Ce n'est point lui qui imagina d'y subvenir par des corvées : impôt particulier sur la classe d'hommes qui auroit le plus besoin de soulagement; impôt inégal en lui-même, parce qu'il se prélève en journées, et que le prix du temps varie selon les degrés d'industrie; impôt qui blesse enfin, parce qu'il donne à l'homme l'apparence d'un esclave, en l'obligeant à payer en travail ce qu'il voudroit acquitter en argent, cette image de la propriété.

Colbert étendit ses vues plus loin; il sentit que des canaux rendroient les communications plus faciles, et restitueroient à la culture des grains, et à la population une partie de ces nombreux arpens qu'il faut consacrer à la nourriture des animaux nécesaires aux transports par terre.

Aussitôt le superbe canal de Languedoc est entrepris; et, par une route ouverte au milieu des terres de la France, l'Océan vient s'unir à la Méditerranée. En même temps on destine à d'autres provinces de semblables bienfaits, et le canal de Bourgogne est projeté.

Louable destination des impôts! bel usage de la puissance! elle unit les forces de la société pour son propre bonheur, et pour celui des générations à venir.

Ces chemins réparés, ces canaux entrepris, furent sans doute un service important rendu à l'agriculture.

Les emplois d'argent que la finance avoit offerts à la cupidité nationale, sous les précédens ministères, et la multitude de charges et de priviléges que des besoins continuels avoient fait naître, attiroient à Paris tout l'argent du royaume. Colbert ne tarda pas à fermer ces nombreuses portes ouvertes à l'usure et à l'avarice; il restreignit les prérogatives usurpées par les charges; il abolit une multitude de priviléges établis par la faveur et par l'intrigue; il diminua les profits des affaires de finances, et les rendit plus rares; il fixa d'une manière positive les droits d'une quantité de créances publiques acquises abusivement, et qui se négocioient à des prix proportionnés; il assura le payement des intérêts avec tant de sagesse, qu'on ne demanda plus, en trafiquant ces créances, le prix du péril qu'on y croyoit attaché.

Tous ces arrangemens firent baisser rapidement le prix de l'argent. Les capitalistes, las d'attendre inutilement des placemens usuraires, dirigèrent une partie de leurs moyens vers le commerce et vers les campagnes; et les propriétaires des terres trouvèrent du se-

cours à des prix modérés. Ce fut sans doute un nouveau bienfait de Colbert envers l'agriculture.

Enfin, en étendant et ranimant, comme il le fit, la marine, la pêche, le commerce, les colonies, les arts et les manufactures, il présentoit à la terre de nouveaux hommes à nourrir, et aux propriétaires, de nouveaux objets de jouissance et d'émulation.

Voilà pourtant ce qu'a fait pour l'agriculture ce Colbert, accusé d'en avoir ignoré l'importance. Mais, dit-on, il n'a pas permis dans tous les temps la sortie des blés, sans mesure et sans limite. Il n'a donc pas senti que la liberté est l'âme du commerce; il n'a donc pas connu les effets invincibles de la concurrence; il n'a donc pas aperçu la puissance de l'intérêt personnel.

On ne croira point que ces principes fussent étrangers à Colbert; mais il les avoit observés avec cet esprit de sagesse, avec cette perception fine et sûre d'elle-même, traits distinctifs d'un homme supérieur.

Il avoit considéré ce qu'étoit la France au milieu de l'Europe. La fertilité variée de son sol, ses côtes baignées par la mer, la douceur de son climat, l'intelligente industrie de ses habitans, leur sensibilité douce et sociale, tout

annonçoit un pays favorisé du ciel, et qui pouvoit parvenir à la plus grande population. Mais l'ignorance des gouvernemens met souvent obstacle aux bienfaits de la nature. Nous voyons encore des nations agricoles échanger leurs blés, ce germe de nouveaux hommes, contre des travaux qu'elles pourroient encourager chez elles ; et sur un sol fertile, des Africains ignorans et barbares ne connoissent encore d'autre emploi des hommes que le trafic infâme de leur liberté; car l'habitude la plus déraisonnable et la plus stupide a souvent besoin d'être rompue par un administrateur éclairé; et tandis que l'homme, isolé par son intérêt, adapte ses projets à sa courte carrière, l'administrateur, ce représentant d'une société qui se renouvelle sans cesse, apprend à la considérer comme une plante éternelle, et proportionne ses desseins et ses bienfaits à cette immense durée ; il ne crée pas une nouvelle nature, mais il lui tend la main, mais il presse les hommes de jouir de ses bienfaits.

Ce fut le mérite de Colbert. Nous nourrissions de nos blés les étrangers, pour obtenir le travail de leurs mains ; nous nous servions d'eux pour nos pêches et pour nos transports maritimes; nous augmentions leur population ; nous retardions la nôtre, et nous ren-

dions nos jouissances moins nombreuses et plus difficiles.

Colbert sentit que sa nation, par son industrie et par l'échange de ses denrées de luxe, pouvoit obtenir toutes les productions étrangères qui lui seroient agréables; aussitôt il conçut le dessein de profiter de ces heureuses circonstances, et d'élever la France au plus haut degré de prospérité dont un pays soit susceptible. C'est celui où toutes ses terres sont cultivées, où, sans imposer de privations, sans contrarier le bonheur, tous les grains sont consommés par les membres de la société, et où l'industrie, s'accroissant encore, procure par ses travaux des droits sur les subsistances des pays étrangers, et de nouveaux moyens d'augmenter la population.

Colbert crut que, pour parvenir à ce but, il suffisoit de développer l'industrie françoise, et de réveiller les forces de sa nation. Mais il eût échoué dans cette grande entreprise, si, en encourageant la population par de nouvelles manufactures, si, en attirant en France des ouvriers de toute espèce, il eût négligé le soin de les nourrir, et n'eût pas observé les nouveaux rapports qui pouvoient s'élever entre la récolte et la consommation des grains.

Il eût fait cependant une grande faute, si, se livrant avec exagération à l'accomplissement de ses desseins, il eût défendu la sortie des blés dans les temps d'abondance et de superflu. Mais Colbert étoit bien éloigné de ces écarts des hommes ordinaires, qui, pressés de leur gloire, voudroient soumettre la nature à leur impatience et forcer la marche du temps. Colbert se faisoit rendre compte du produit des récoltes dans les diverses provinces; il comparoit leur résultat aux besoins du royaume; sur ce rapport, il permettoit, modéroit ou défendoit l'exportation des grains; et l'on voit que sous son ministère elle fut très-souvent permise. (*)

On reproche à Colbert de n'en avoir pas fixé les conditions par une loi invariable et permanente. Mais peut-on présumer que ce ministre, qui avoit soumis tant d'objets d'administration à des règlemens durables, eût négligé de déterminer de même les conditions de la sortie des grains, s'il avoit cru que cette loi pût être faite avec sagesse? Que l'homme réduit par sa petitesse aux plaisirs de la vanité, veuille tout rapporter à ses décisions,

(*) Il faisoit connoître par un édit les intentions du roi à cet égard.

qu'il se complaise dans l'image renaissante de son autorité, je n'en suis point surpris ; il se distrait de sa médiocrité par la contemplation de son pouvoir : mais un grand homme cherche d'autres plaisirs ; il aime à dominer les siècles à venir par une loi bienfaisante; il y met sa grandeur, il y place sa gloire. Ainsi, n'en doutons point, si Colbert annonçoit chaque année la volonté du souverain sur l'exportation des grains, c'est qu'il ne croyoit pas qu'il y eût un moyen invariable d'en fixer les conditions avec sagesse ; c'est qu'il ne voyoit pas quel étoit le signe éternel qui pourroit annoncer sans méprise où commenceroit la sortie du nécessaire, où finiroit celle du superflu. (*)

Colbert ne savoit comment fixer ce point essentiel par une loi; car il ne croyoit pas que le prix des grains pût le faire connoître, parce que le prix est le résultat d'une infinité de circonstances ; en même temps qu'il est réglé par l'abondance ou la rareté de la denrée, il est aussi gouverné par l'abondance ou la rareté

(*) Cependant, au milieu des lois prohibitives établies par d'autres nations, cette condition seroit peut-être la seule à laquelle on pût soumettre, par une loi perpétuelle, l'exportation d'une denrée nécessaire à la vie.

de l'argent, par les variations dans l'intérêt, par les besoins plus ou moins pressans de nos voisins, par les erreurs et la cupidité des marchands; enfin il est des circonstances importantes que le prix ne peut pas exprimer, parce qu'elles sont ignorées des acheteurs et des vendeurs, et que l'administration seule peut les apercevoir. Telles sont des lois prohibitives concertées au-dehors, qui vont priver la nation des ressources auxquelles elle est habituée; et telles sont surtout les craintes d'une guerre qui troublera les communications, et qui dévastera les pays agricoles.

Colbert avoit aussi réfléchi sur la puissance de la liberté du commerce et sur celle de la concurrence, ces deux grands mots auxquels on veut réduire aujourd'hui toute la science de l'administration des grains; car, sans s'en apercevoir, on aime ces bienfaiteurs abstraits qui dispensent de l'admiration et de la reconnoissance.

Colbert n'ignoroit pas sans doute que cette concurrence, à laquelle on accorde tant de pouvoir, rétablit tôt ou tard le niveau qu'elle a dérangé; mais il savoit aussi qu'elle n'y parvient qu'au bout d'un temps donné : intervalle indifférent et presque imperceptible, lorsqu'il s'applique à des marchandises de

luxe ou de commodité; mais intervalle terrible, lorsqu'il est question d'une denrée dont on ne peut pas supporter la privation pendant un jour; où le doute seul est un danger, où l'inquiétude d'un moment peut agiter une province, affoiblir les ressorts de la confiance, et produire de plus grands maux encore.

Méditant ensuite sur la liberté du commerce, Colbert avoit senti que rien ne pouvoit égaler l'activité de l'intérêt personnel; soigneux d'ailleurs du bonheur des hommes, il n'avoit garde de les gêner inutilement, même pour un bien médiocre; car il savoit qu'une erreur volontaire nous vaut plus de plaisir qu'une sagesse ordonnée; mais il avoit aperçu cependant que cette liberté n'étoit pas un guide infaillible, et il n'étoit point effrayé de lui imposer une limite, quand le bien public demandoit une exception. C'est ainsi qu'en abandonnant à la liberté l'exportation des grains superflus, il lui interdisoit celle du nécessaire, comme il eût refusé de lui confier le commerce de l'air essentiel à la vie, s'il étoit à la disposition de l'homme.

La libre exportation des grains est un droit de la propriété sans doute; mais cette multitude d'hommes qui n'ont rien à échanger, qui ne veulent que du pain pour le prix de

leur travail, et qui en naissant ont acquis le droit de vivre, ils ont aussi leurs titres. La société est fondée sur une douce réciprocité de concessions et de sacrifices, et c'est par cette prudente harmonie que les hommes trouvent dans leur union, du bonheur, de la paix et de la sûreté.

Nous avons été obligés de nous étendre un peu sur les vues de Colbert, relativement à l'agriculture, parce qu'elles ont été souvent attaquées de nos jours. Nous passerons plus rapidement sur les autres parties de son administration, parce qu'on n'a point encore cessé de leur rendre justice.

On vit s'élever de toutes parts, sous son ministère, de nouvelles occupations et de nouveaux objets d'industrie, par l'établissement d'un nombre infini de manufactures; il excitoit les unes par des secours d'argent; les autres par des instructions prises chez les étrangers, quelquefois par des marques d'honneur, et toujours par cette attention et cet air d'intérêt qui ont tant de pouvoir de la part du souverain ou de son ministre sur une nation sensible, et qu'on peut exciter par la vanité, par cette foiblesse qu'on devroit appeler une vertu sociale, puisqu'en se nourrissant d'opinion, elle met son bonheur entre les mains

des autres, et forme entre les hommes une chaîne éternelle de rapports, de plaisirs et de besoins réciproques.

C'est aux soins de Colbert que nous devons les manufactures renommées de Lyon, celles de Sedan, de Louviers, d'Elbeuf et d'Abbeville, celles des glaces et des Gobelins, celles des bas au métier et des points à l'aiguille, et tant d'autres qui occupent aujourd'hui un nombre infini d'hommes, de femmes et d'enfans, et qui, en étendant la population, multiplient en même temps les jouissances.

Pour exciter l'établissement de ces manufactures, il fut obligé d'établir quelques lois prohibitives; mais c'étoient des lois douces, dictées par la sagesse; c'étoient des institutions d'un père tendre, qui, connoissant l'industrie de ses enfans, les excite par de légères contraintes à recourir à leurs talens, et à connoître leurs propres forces.

En cherchant à augmenter la puissance nationale, on le voit sans cesse occupé du bonheur des citoyens; ce n'est point par des austérités et des privations durables qu'il veut conduire la France à sa splendeur; il sait qu'elle est appelée par la nature à des jouissances, il n'a garde de contrarier ses heureuses destinées; aussi lorsqu'il voit avec peine les

Italiens nous fournir des étoffes d'or et d'argent, il n'ordonne point aux riches de s'en passer, mais il ne laisse entrer en France que les matières premières qui lui manquent, et il charge l'intelligence nationale de les fabriquer et de les mettre en œuvre.

Le goût du sucre et du café devient plus général en Europe; il n'ordonne point qu'on renonce à ce plaisir, mais il cherche à le satisfaire en augmentant la population; il fait des efforts pour étendre et vivifier les colonies; il s'attache surtout à la plus importante de toutes, à celle de Saint-Domingue, dont il présage la grandeur; il médite des lois pour les lier à la métropole. La pensée de Colbert est partout, et l'activité de ce ministre se montre en même temps; il n'aperçoit les obstacles que pour les franchir, et les difficultés que pour les vaincre.

De nouveaux désirs se manifestent; on veut des thés que nous donne la Chine, et des mousselines des Indes; il ne les défend point, mais il trace les moyens qui doivent nous les procurer avec économie.

Pour toutes les manufactures d'Europe, il avoit eu soin de n'attirer en France que les matières premières, et de confier leur fabrication à l'industrie française; il agit différem-

ment pour les ouvrages des Indes, parce qu'il aperçoit que les habitans de ces contrées ne vivent que de riz dont leur terrain abonde, et qu'un heureux climat et des mœurs simples les dispensent de tout autre besoin. Dès lors il sentit qu'il ne falloit pas être jaloux de leur travail et lutter contre leur main-d'œuvre, mais en profiter avec intelligence.

En suivant les opérations de Colbert, on voit qu'il ne se livre aveuglément à aucun système. On ne peut se lasser d'admirer son esprit de sagesse et de modération; partout il semble se jouer à l'avance de ces hommes de notre siècle qui outrent toutes les maximes générales, afin de se déguiser à eux-mêmes l'impuissance où ils sont d'en poser les limites, et pour donner, par de l'exagération, un air de force à leurs pensées.

L'administrateur médiocre adopte un ou deux principes, et y soumet sa conduite; né pour l'obéissance et l'imitation, il se fait esclave d'un seul maître; il le suit opiniâtrément, et il se croit fort; il rapporte tout à lui, et il croit avoir le secret de l'univers; jaloux de gouverner, et ne pouvant suivre la nature dans ses variétés, il lui ordonne d'être simple, et la rabaisse au niveau de son intelligence; comme on voit des enfans, autour

d'une machine de mécanique, retrancher de ses roues et arrêter son mouvement pour la comprendre.

Colbert est bien différent; certain de sa grandeur, il ne cherche point à se rehausser par des principes exagérés; familiarisé de bonne heure avec les idées générales, il apprit de même à les dominer. Colbert a vu des oppositions dans les passions des hommes, et des contrariétés dans les règles d'administration : il les suit, il les observe, il les accompagne; son esprit souple et flexible se plie à leurs variétés; il sait bien que cet esprit de mesure est en opposition avec la gloire contemporaine; car la multitude des hommes croit qu'on ne s'arrête que par foiblesse : il sait aussi que cet esprit est contraire au bonheur de l'homme d'état, parce qu'il le condamne à des observations continuelles, lui montre à chaque instant l'insuffisance de ses moyens, et lui laisse le triste sentiment de son imperfection; tandis qu'au sein des principes exagérés, on jouit d'un profond repos; avec un seul, la liberté parfaite, on gouverne le monde sans la moindre peine; on dit à l'intérêt personnel et à l'ignorance, je me fie à vous, et ils entraînent; s'ils heurtent, s'ils fracassent dans leur route, on ne s'en met

point en peine; on demande un ou deux siècles pour en voir l'effet; si la société bouleversée se refuse à cette expérience, on l'accuse d'impatience, elle seule devient coupable, et le principe garde encore sa gloire ou ses prétentions.

En même temps que Colbert relevoit les manufactures abandonnées et en introduisoit de nouvelles, son vaste génie s'occupoit du commerce. Il sembloit avant lui que la France n'eût voulu communiquer avec les autres nations que par le fer et par le feu: aussi les passions destructives de la félicité publique paroissoient s'être réservé le droit de donner des grands hommes à la France, et l'histoire n'avoit conservé les noms que des guerriers et des politiques. Il appartenoit à Colbert d'être jaloux d'une plus haute gloire; il lui appartenoit surtout de sentir qu'il étoit une plus noble communication entre les hommes, celle des bienfaits de la nature et des fruits de leur industrie. On n'entrera pas dans le détail des opérations de Colbert en faveur du commerce; il le défendit contre l'autorité, contre les intérêts des fermiers, contre la multiplicité des droits, et contre les préjugés. Ce fut par l'effet de ses soins et de ses encouragemens, que le commerce du Levant fut ranimé,

que celui du Nord fut ouvert, et que celui des colonies fut étendu.

Enfin ce fut lui qui éleva cette compagnie des Indes, long-temps l'objet de notre attachement. L'éloignement de ces contrées, qui rendoit les communications longues et difficiles; l'utilité de joindre l'administration civile à celle du commerce, dans un pays qui n'intéressoit que par le commerce, où la justice de la métropole seroit souvent arrivée trop tard, et presque toujours trompée; la nécessité de subdiviser les intérêts dans un commerce hasardeux, auquel personne ne veut appliquer de gros fonds; l'importance en même temps d'unir les opérations et de prévenir les inconvéniens de la concurrence, dans un pays où l'on n'est qu'acheteur, et où l'on n'est attiré à négocier que par le bas prix de la main-d'œuvre : ce furent là les principaux motifs qui déterminèrent Colbert.

Le privilége qui fut attaché à cette compagnie n'étoit point un bénéfice accordé à quelques personnes au détriment de plusieurs; c'étoit au contraire un accès ouvert au plus grand nombre, puisque la multiplicité des actions rendoit plus étendue la faculté de prendre part à ce commerce : ce n'étoit pas non plus une institution en faveur de quel-

ques individus contre la société; c'étoit au contraire une institution de la société contre les écarts des intérêts particuliers, puisque l'unité d'opérations que prescrivoit le souverain étoit sollicitée par le bien public, et devoit augmenter la richesse nationale; et celui-là seul eût violé les droits de la société qui eût refusé de sacrifier à ces motifs respectables le désir incertain de négocier aux Indes selon son caprice. Mais ces deux expressions, *exclusif* et *privilége*, en présentant des idées contraires à l'esprit social, ont entraîné plusieurs opinions; car beaucoup d'erreurs tiennent à l'abus des termes; les idées ont fait naître les mots, mais les mots ont à leur tour gouverné la pensée.

Je ne sais, mais il me semble que presque tous les grands principes de l'économie politique doivent leur caractère de vérité à l'union de toutes leurs parties; c'est par cette union qui forme leur essence, qu'elles échappent à l'analyse et se dérobent à l'argument; et vouloir les mesurer, prétendre les approfondir avec ces instrumens du rhéteur, qui séparent, qui divisent tout, c'est obscurcir ce que l'on cherche, c'est défigurer ce qu'on veut connoître : non, ce n'est point ainsi qu'on peut atteindre à l'intelligence de ces

grands principes : il faut les envelopper de sa pensée, il faut les parcourir d'un seul regard, ou renoncer à les concevoir. Aussi, tandis que le laborieux érudit, en déployant toutes ses forces, marche d'un pas traînant vers la recherche de la vérité, l'homme de génie s'en saisit à l'instant; la rapidité de ses combinaisons donne aux opérations de son esprit l'apparence d'un instinct; il regarde et il voit; il cherche et il découvre; il est semblable à l'astre du jour dont les rayons innombrables, dans le même moment, traversent l'immensité des airs, atteignent les globes du monde et les couvrent de leur lumière.

Les grands hommes sont continuellement poursuivis par ceux qui sont avides de s'élever; ils ne sont défendus que par cette multitude qui ne lutte point contre eux, ou par ces personnes qui, justes par caractère, mettent la vérité avant leur propre gloire.

Lorsqu'on n'a pu contester à Colbert les soins qu'il s'étoit donnés pour étendre et favoriser le commerce et les manufactures, on a tâché de les faire envisager comme inutiles à la prospérité d'un état. Je ne discuterai point ici ces opinions; les principes de Colbert que nous avons développés suffisent peut-être pour y répondre.

Mais il est une objection à laquelle nous devons nous arrêter, parce qu'elle s'applique à toute l'administration de Colbert.

En établissant les arts et les manufactures, en étendant le commerce, en augmentant les richesses nationales, il n'a fait qu'augmenter le luxe; il a donc contrarié la force et la félicité publiques.

Si cette proposition étoit juste, Colbert se seroit trompé dans son but, et l'édifice de sa grandeur crouleroit avec ses fondemens.

Quelques réflexions courtes sur le luxe, sur son rapport avec le bonheur des hommes et avec la puissance nationale, nous aideront à trouver une vérité qui tient de si près au jugement qu'on doit porter de Colbert.

La loi des propriétés produisit des inégalités de fortune; ces inégalités de fortune entraînèrent des inégalités de jouissances; et la supériorité des unes sur les autres fut exprimée par le mot de luxe. Ce luxe n'eût été susceptible d'aucun accroissement, si, à chaque génération, les fruits de son travail périssoient avec elle; mais un grand nombre de productions de la terre et de l'industrie subsistant au-delà de la vie des hommes, les richesses mobiliaires s'accumulent dans la société, tant que des révolutions extraordinaires

ne viennent pas les détruire; alors s'introduit un nouveau luxe, qu'on pourroit appeler le luxe des siècles, et les disproportions deviennent plus frappantes. D'un côté, l'on voit cette multitude de richesses entassées par le temps se joindre aux productions de la génération nouvelle, et répandre leur faste au hasard par le mouvement des propriétés; et de l'autre, on voit le plus étroit nécessaire demeurer le partage invariable de cette classe d'hommes qui, par leur nombre et leur rivalité, reçoivent la loi du propriétaire, et consacrent, par leur pauvreté, le souvenir de son avarice.

C'est par ces contrastes remarquables que le luxe étonne et révolte; mais on voit cependant que dans son plus grand éclat, il est encore l'effet naturel de la loi des propriétés, du travail et du temps.

Il faudroit, pour l'arrêter dans un pays tel que la France, interdire à la terre d'être fertile, aux hommes d'être industrieux, ou ordonner aux propriétaires de ne plus échanger contre le travail les subsistances superflues qui leur appartiennent, et de les consacrer à nourrir des hommes oisifs : mais que gagneroit le bonheur à cette institution?

Le pauvre nourri dans l'oisiveté, poursuivi

par l'ennui, regretteroit le travail et la peine; et le riche, gêné dans l'usage de sa propriété, fuiroit avec ses richesses le pays où l'on ne pourroit pas en jouir.

Ces institutions austères, même infiniment modifiées, ne peuvent convenir qu'aux petites républiques, qui ne subsistent que par les plaisirs de l'égalité; mais dans un pays monarchique, où les rangs et la naissance accoutument de bonne heure aux distinctions, celles des richesses ne peuvent plus offenser; elles consolent au contraire, en présentant aux talens un moyen de s'élever; et quant à ces hommes que la propriété condamne à ne chercher que le nécessaire, ils regardent les riches comme des êtres d'une espèce différente, et leur magnificence comme un attribut de leur grandeur. Ce n'est point par ce spectacle que le pauvre est malheureux : comme les rayons d'un grand jour, cette pompe éblouit ses yeux et le distrait du malheur de l'envie.

Mais s'il est un luxe qui, né du travail, tient à des instructions propices au bonheur des hommes et à la force des nations, il en est un contraire à ces principes, qui n'est produit que par l'injustice ou par la foiblesse; je veux parler de ces inégalités de fortune

qu'une administration ignorante ou trompée fait naître, lorsqu'elle accumule ses faveurs dans un petit nombre de mains, lorsqu'elle ouvre dans la capitale des routes à la fortune, indépendantes du travail et de l'intelligence, et lorsque enfin, dans la distribution des impôts, elle pèse sur les petits, et respecte les grands : Colbert ne se rendit point coupable de ces fautes.

Mais, dira-t-on, s'il est un luxe qui ne détruit pas le bonheur, il nuit toujours à la force nationale, en amollissant les mœurs ; il soumit aux Grecs l'empire des Perses, il renversa la république romaine.

Les temps sont bien changés ; Colbert l'avoit sans doute aperçu ; il avoit promené ses regards sur ces nombreuses armées qui s'élevoient en Europe, et réfléchissant profondément sur la discipline rigoureuse qu'on établissoit, et qui devoit gouverner cent mille hommes par un seul mouvement et par une même volonté, il vit avec douleur que ces vieilles vertus de la Grèce et de Rome, l'amour de la patrie, le fanatisme de la gloire, ne seroient plus et ne pouvoient plus être l'unique force des états.

Je m'arrête peut-être ici sur une triste vérité ; mais on ne sauroit attribuer trop d'in-

fluence à l'invention de cette discipline guerrière : en rendant les hommes égaux par la force de l'obéissance, elle a soustrait la puissance des nations à l'antique influence des mœurs, à cette énergie des âmes qui disposoit autrefois du sceptre du monde. Oui, c'est la perfection de cette discipline qui a mis la force dans le nombre, et qui fit sentir à Colbert que l'argent, ce signe général des valeurs, le prix du service des hommes, deviendroit nécessairement le fondement essentiel de la puissance politique.

Peut-être aussi que ce grand ministre, ami de l'humanité, apercevant que ces armées nombreuses et disciplinées, devenues nécessaires à la défense nationale, augmentoient en même temps la force du souverain sur son peuple, découvrit avec plaisir que les richesses mobiliaires pourroient rendre un nouveau service à son pays, en excitant à ménager sans cesse cette source essentielle à la puissance par la douceur et la justice du gouvernement; car si la terre peut suffire pour captiver ses cultivateurs et ses propriétaires, le commerce et l'industrie ne connoissent d'autre chaîne que le bonheur et la liberté.

Ainsi, telle est l'importance des richesses mobiliaires, que par une heureuse combinai-

son, elles défendent à la fois contre la conquête et la tyrannie.

Quelle multitude d'objets différens sont soumis à la réflexion d'un grand administrateur des finances! recevoir les tributs imposés, payer les dépenses fixées, c'est une fonction bien facile; mais combiner les ressources d'un état, sentir les justes rapports entre la richesse et l'impôt, entre le prix des denrées et les facultés des hommes, entre l'agriculture et l'industrie, entre le bonheur et la force; démêler ces vérités qui sont en raison composée de tant de motifs, parcourir les institutions et les usages; voir où s'arrêtent leurs avantages, où commencent leurs abus; réformer les uns sans détruire les autres; concevoir un dessein et diriger vers son but toutes les circonstances; former de nouveaux plans, et les faire avancer sans convulsion, sans révolter l'habitude et l'esprit pratique des hommes, et sans produire par une trop grande ardeur de nouvelles résistances: voilà peut-être le plus grand travail qui puisse être confié à l'intelligence de l'homme.

Colbert, en désirant d'accroître le commerce et d'étendre les colonies, s'occupa de la marine, qui doit les protéger et les défendre: elle étoit détruite quand le roi lui confia ce

département. Peu d'années après, on comptoit plus de cent vaisseaux de guerre, et soixante mille matelots. En même temps on vit s'élever les arsenaux de Toulon, de Brest et de Rochefort; et Dunkerque fut acheté des Anglois. Ce qui doit étonner, c'est qu'en même temps que tous ces établissemens se préparoient, les impôts étoient diminués.

Colbert ne borna pas ses vues à augmenter les richesses du royaume, il voulut encore fixer leurs propriétaires, en rassemblant en France tous les arts agréables.

C'est lui qui fonda les académies de peinture et d'architecture qui existent aujourd'hui; c'est à lui qu'on doit l'école de Rome, où l'on entretient, aux dépens du roi, les élèves qui ont remporté des prix à Paris : louable institution, qui enseigne de bonne heure aux jeunes gens que la véritable récompense du talent, c'est la faculté de le perfectionner encore.

C'est par ses soins et par son activité que furent élevés ou perfectionnés la plupart des établissemens qui embellissent Paris et qui contribuent à sa commodité; les quais, les boulevards, les places publiques, le Louvre et les Tuileries : il sentit que ces monumens durables, en même temps qu'ils augmentent les douceurs de la vie, excitent la curiosité des

étrangers, les appellent parmi nous, et font servir leurs richesses à l'encouragement de notre industrie. C'est ainsi qu'il appartient à un grand homme de donner aux beautés de l'art une action éternelle.

Nous lui devons encore l'Académie des Inscriptions, où le génie ardent des modernes, par des observations fines, et par des traces difficiles à distinguer, atteint à la connoissance des mœurs et des usages de l'antiquité, et va chercher dans ses monumens des objets de comparaison et de nouvelles lumières.

Colbert fut sans cesse occupé de propager les sciences ; il augmenta la Bibliothéque du Roi et le Jardin des Plantes ; il fit élever l'Observatoire ; il appela Huyghens et Cassini ; enfin, ce fut sous ses auspices que s'éleva l'Académie des Sciences : honorable assemblée, où des hommes estimables viennent faire un magnifique échange de leurs connoissances et de leurs pensées ; superbe association, où les forces s'unissent pour tracer la marche des cieux, pour ravir à la nature ses secrets, et rehausser la gloire de l'homme.

Colbert ne se contentoit pas d'honorer les arts et les sciences dans son pays : l'on eût dit que son génie bienfaisant s'y trouvoit comme resserré. Pour élever la gloire de son prince,

pour faire retentir partout le nom françois, il engageoit le généreux penchant de Louis XIV à donner des récompenses aux étrangers qui se faisoient remarquer par leurs talens. Il écrivit de sa part à son ambassadeur à Stockholm, d'annoncer une pension à un savant que l'on connoissoit en France, et qu'on eut quelque peine à découvrir en Suède. Il faut plaindre une nation qui est avertie par une autre des grandes qualités de ses concitoyens, et qui lui laisse le soin de les récompenser. Colbert, ainsi qu'un habile mécanicien qui connoît la force du poids le plus léger, quand il est éloigné du point d'appui, Colbert présumoit que ces foibles récompenses, qui alloient chercher le mérite au bout de l'univers, agiroient sur sa nation, et encourageroient tous les talens en France.

Richelieu l'avoit devancé dans l'institution d'une Académie pour la culture de la langue françoise, de l'éloquence et du goût; il en fut jaloux sans doute, mais il marcha sur ses traces en favorisant les lettres; il les aimoit comme homme d'esprit; il les encourageoit comme homme d'état. Il sentoit que c'étoit aux lettres qu'il appartenoit d'adoucir les mœurs en élevant l'âme, et d'étendre l'empire de la raison, en lui soumettant le cœur de l'homme

par le charme de l'éloquence ; et plus l'augmentation des richesses donnoit au caprice et au luxe de nouveaux moyens de s'égarer, plus un ministre sage devoit désirer d'exciter le goût des jouissances honnêtes, plus il devoit sentir l'importance de soutenir les lois par les mœurs, les mœurs par l'opinion, et l'opinion par des ouvrages où le génie et le goût s'unir-roient pour embellir la vérité. . . .

Colbert enfin, persuadé qu'une libre communication tourne au profit de la nation la plus favorisée par la nature, voyoit avec plaisir que les écrits éloquens de son siècle serviroient son système économique, en étendant la langue françoise, en renversant la barrière qu'établit entre les hommes la différence des langages. . . . .

Peut-être aussi que ce ministre, que je me représente sans cesse occupé des objets de son administration, ayant réfléchi sur le goût, qui n'est qu'un sentiment parfait des convenances, avoit aperçu dans les chefs-d'œuvre des Racine et des Molière, et dans leur représentation journalière, une instruction dont l'industrie françoise profiteroit sans y penser; il avoit présumé que l'habitude de distinguer de bonne heure ces fils imperceptibles qui séparent la grâce de l'affectation, la simpli-



cité de la négligence, la grandeur de l'exagération, influeroit de proche en proche sur l'esprit national, et perfectionneroit ce goût qui fait aujourd'hui triompher les Français dans tous leurs ouvrages d'industrie, et leur permet de vendre bien cher aux étrangers une sorte de convenance spirituelle et fugitive, qui ne tient ni au travail ni au nombre des hommes, et qui devient pour la France le plus adroit de tous les commerces.

C'est ainsi que Colbert ramenoit à son but les circonstances qui en paroissoient les plus éloignées.

Un grand homme sert son pays par ses talens et par son exemple. Plusieurs parens de Colbert attirèrent l'attention publique. Pussord examina le code des lois. Colbert, de Croissy et de Torcy devinrent célèbres dans les négociations, et le jeune Seignelay, qui mériteroit un éloge particulier, promettoit de marcher sur les traces de son père.

Tel est l'honorable ascendant du génie, lorsqu'il est joint à la vertu. Oui, l'homme ainsi doué, le seul véritablement grand, impose du respect à tous ceux qui l'approchent; il excite ses amis à lui ressembler; il en fait un devoir à ses enfans, et s'élançant dans l'avenir, il semble en donner l'ordre à sa postérité la



plus reculée ; précieux héritage qui mène par contrainte au sentier de l'honneur, et qui vaut mieux sans doute que ces faveurs de la fortune qui ne servent à l'homme que de piédestal, et qui agrandissent également ou sa honte ou sa gloire.

Colbert fut encore béni dans sa vie domestique, par son union avec une femme aimable et vertueuse, qui lui rendoit sa gloire plus chère, en lui présentant un objet de son affection, sur lequel il pouvoit la répandre, qui le consoloit de l'injustice des hommes et de leur ingratitude, et qui, voyant son âme à découvert, lui donnoit par son estime le plus doux prix de ses vertus.

Colbert fut traversé, comme tous les grands hommes, par les rivalités et les jalousies; il le fut surtout par la haine de Louvois; il éprouva combien il est difficile de faire le bien; il essuya ces intrigues de cour, qui ne laissent aux ministres qu'une portion de leurs forces pour administrer, en les contraignant d'employer l'autre à se défendre. Colbert, à la vérité, ne se laissa point troubler dans sa route. On put retarder ses succès, mais on ne le découragea jamais; il étoit trop grand pour être personnel. Un grand ministre, au moment qu'il se livre à l'administration, doit

se séparer des passions qui l'agitoient comme homme privé; il doit en épurer son cœur, ainsi que l'or animé par le feu quitte les vils métaux qui s'étoient joints à lui.

C'est ainsi que se montre Colbert. Les injustices des hommes peuvent exciter son mépris, mais rarement sa haine et jamais sa vengeance. Il n'est point irrité par leurs procédés, parce qu'il n'en est point étonné; ses yeux ont fait le tour de l'homme; il sait les fruits qu'il peut porter, et il n'en attend point d'autres.

La guerre vint l'arrêter dans ses plans d'administration, et déranger son système économique. (*)

Alors on oublia le bien qu'il avoit fait. Les uns lui reprochèrent des opérations imposées par la nécessité; les autres trouvèrent qu'il devoit à sa gloire de résigner sa place, lorsqu'il ne pouvoit plus suivre la route qu'il avoit choisie, comme s'il ne servoit pas encore son pays en tempérant, par les ressources de son esprit, les contributions que la guerre

(*) Il fut obligé de rétablir plusieurs impôts qu'il avoit abolis; il fut contraint d'avoir recours à des créations de charges dont il avoit senti l'abus en entrant dans le ministère : car tel est l'empire des circonstances, que la puissance de l'homme lutte en vain contre elles.

entraîne, comme s'il n'étoit pas utile à sa patrie, en sollicitant Louis XIV en faveur de la paix; en le conjurant sans cesse de ne pas imiter ces princes guerriers qui croient que ce n'est pas une assez belle commission pour un être foible et mortel, que de veiller au bonheur de vingt millions d'hommes, et qui sacrifient ce bonheur au vain plaisir de commander à cent mille de plus.

Colbert eût sans doute acquis plus d'honneur dans l'opinion publique, en quittant le ministère au moment où la guerre ne lui permettoit plus de rendre des services éclatans; mais il eût eu moins de mérite aux yeux de celui qui sonde le cœur de l'homme, et qui lui tient plus de compte d'un mal qu'il arrête en secret, que d'un bien qu'il fait en public. Les hommes, à la vérité, ne jugent point ainsi; ils veulent qu'on cesse d'agir lorsqu'ils cessent de louer. Foibles juges d'un grand ministre, qui voulez le gouverner par votre approbation, êtes-vous assez grands pour couronner sa tête? N'apercevez-vous pas que l'homme capable de tenir en sa pensée les vastes ressorts de l'administration, a dû connoître de bonne heure comment on est applaudi par la multitude? Bien loin de se laisser maîtriser par elle, c'est à lui de la gouverner.

Colbert n'avoit garde de soumettre sa conduite aux suffrages populaires : l'homme guidé par cet esprit ne sera jamais qu'un administrateur médiocre; n'agissant que pour être contemplé, il ne fera pas le bien en secret; il rejettera ces plans d'administration que le grand jour contrarie; cet accord de moyens, cette union de pensées, qui semblent se cacher dans leur propre harmonie, il les sacrifiera pour complaire aux hommes dans leurs goûts journaliers, et pour renouveler sans cesse ces applaudissemens d'un instant, auxquels la voix du temps ne s'est jamais unie; enfin, régi par l'opinion, sa volonté sera chancelante comme elle, et il sera semblable à ces héros de théâtre que des battemens de mains excitent ou découragent.

Colbert a de ses devoirs une plus vaste idée, et de sa récompense une plus haute espérance; il tient aux hommes, ses semblables, par l'amour et la bienfaisance; mais son âme élevée au-dessus d'eux cherche un rapport dans le ciel.

Colbert aimoit tendrement sa patrie. Un jour, à sa maison de Seaux, jetant un coup d'œil sur ces campagnes fleuries qui embellissent la France, on vit ses yeux se baigner de larmes. Interrogé sur leur motif, par un



de ses amis : *Je voudrois*, répondit-il, *pouvoir rendre ce pays heureux, et qu'éloigné de la cour, sans appui, sans crédit, l'herbe crût dans mes cours.*

Qu'on aime à contempler les larmes d'un grand homme! qu'on aime à le voir se rapprocher de nous par la sensibilité, tandis qu'il s'en éloigne par la hauteur de son génie! Oui, l'on se sent plus près d'une âme bienfaisante que d'un esprit échauffé par l'amour de l'ordre et de ses devoirs. On jouit davantage, parce qu'on se croit alors le motif et la récompense de ses actions. Je ne sais, mais en suivant l'administration de Colbert, mon esprit continuellement tendu étoit comme fatigué de l'admirer. J'ai eu du plaisir en voyant qu'il étoit un homme : mon âme s'est unie à ses larmes, et je me suis senti élevé par sa grandeur.

Mais, dira-t-on, Colbert n'eut-il point de défauts? Oui sans doute, il en eut : mais étouffés, pressés par ses vertus, il faudroit emprunter la hache de l'envie pour se frayer un chemin et pouvoir les atteindre; et quant aux erreurs qu'on remarque dans son administration, certes, qu'il est facile, après cent ans d'expérience et d'observations, d'apercevoir quelques taches dans cet immense ta-

bleau! Mais si l'on réfléchit sur l'ignorance et la confusion qui régnoient avant Colbert, dans tous les principes de finance et de commerce, on sentira peut-être que c'est à la lumière de son administration, que c'est à l'aide des flambeaux qu'il tenoit en ses mains, qu'on découvre aujourd'hui ses erreurs.

Mais l'homme, sur ce point, se méprend aisément; il porte quelques grains de sable au sommet de ces monts élevés par le temps; il se place au-dessus, et il s'estime haut de sa propre grandeur. Oui, c'est une ingratitude commune de l'esprit envers le génie, que de méconnoître ce qu'on doit à ceux qui, dans tous les genres, font sortir du néant cette première idée à laquelle toutes les autres viennent se prendre, et sur laquelle elles s'élèvent orgueilleusement.

En 1683 Colbert fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il étoit à Paris. Louis XIV partit de Versailles pour le visiter; et toute la France en fut attendrie. Nation douce et sensible, que les plus foibles soins de la part de son prince émeuvent et transportent! aimable nation, à laquelle il est si doux de faire du bien! avec une intelligence fine et rapide, elle a l'âme d'un enfant, et son cœur est ouvert à la reconnoissance; précieuse qualité qu'elle [illegible].

à son heureux naturel, et qui est peut-être entretenue par son gouvernement; il n'est pas assez arbitraire pour faire perdre aux âmes leur ressort, et il n'est pas assez libre pour que l'éloignement habituel de toute espèce de joug puisse faire haïr celui même des bienfaits.

Colbert remit à Louis XIV l'état de son bien, avec les preuves qu'il ne montoit qu'à sa première fortune, et aux économies qu'il avoit pu faire sur les bienfaits du roi (*). Je ne relèverai point cette anecdote de sa vie; je ne m'avilirai point à louer Colbert de ce qu'il n'eut pas l'ambition des richesses. Ce désir eût-il pu trouver place dans un cœur tout rempli de plus nobles pensées? Que Crassus ou Luculle, élevés sur des monceaux d'or, tirent gloire de leurs richesses, et fondent leur grandeur sur la petitesse de ceux qui les admirent, ils ont raison. Pourquoi refuseroient-ils un hommage qui leur est offert? ils n'ont pas à choisir. Mais un homme qui, par l'étendue de ses lumières, par la hauteur de son génie, par l'éclat de ses vertus, peut soumettre l'opinion

(*) J'ai lu cette anecdote dans les *Vies des Hommes illustres de France*, et j'ai dû croire facilement à la vérité d'un fait qui montroit Colbert tel qui devoit être.

de son siècle, et ravir à la postérité son admiration, s'il recherchoit en même temps cette petite gloire domestique que donne l'opulence, il seroit en opposition avec lui-même; il n'auroit ni la conscience de ses forces, ni celle de sa destinée, il ne seroit pas grand.

Colbert mourut avec piété; c'est ainsi qu'il avoit vécu. Il n'abusa jamais de sa grandeur pour fouler aux pieds les opinions qui lient les hommes par l'idée d'un Être suprême. En étudiant l'économie politique, il avoit senti mieux que personne l'erreur de ces systèmes qui veulent suppléer à ce magnifique ressort, par l'idée de l'ordre, par les lois et par l'éducation. Colbert avoit aperçu que la plupart des hommes sont condamnés, par les institutions de la société, à consacrer tout leur temps, dès leur plus tendre enfance, au travail qui doit les nourrir; il avoit reconnu que tout principe de vertu qui exigeoit de l'étude ou de la réflexion n'étoit pas à leur usage, et qu'on ne pouvoit les attacher à l'amour de l'ordre, que par une idée à la fois simple, rapide et frappante, qui se gravât dans leur pensée avec la crainte et l'espérance, ces passions communes à tous les êtres, et que le spectacle de la nature, la nuit, le tonnerre et les tempêtes réveillent sans efforts dans le cœur de l'homme.

Colbert enfin s'étoit pénétré, pour lui-même, de cette consolante pensée : un grand administrateur s'attache plus fortement qu'un autre à l'idée d'un Dieu. Il a vu comment tout se lie dans la société par l'intelligence, et il lui attribue de même l'harmonie de l'univers. Il a jeté ses regards sur ces hommes qu'il a gouvernés, sur cette chaîne d'esprits différens, qui se méconnoissent mutuellement, et qui prennent tous également les limites de leurs vues pour les bornes de ce qui est; il n'a garde de les imiter dans leur présomption, il n'a garde de rejeter ce que sa raison ne peut soumettre, et il se dit à lui-même : et moi aussi! je suis peut-être le plus petit entre un nombre infini d'êtres éloignés de mon intelligence, et qui atteignent par degrés à la connoissance du Créateur. C'est ainsi que la véritable grandeur, bien loin de conduire à l'orgueil, devient pour l'homme une leçon d'humilité, et un monument de sa foiblesse.

Colbert mourut, et le peuple voulut enlever son corps et le déchirer. Ce fut le prix de ses travaux et de ses bienfaits. Les opérations auxquelles il avoit été contraint par la guerre avoient tout fait oublier. La multitude des hommes est toute sauvage : elle est pressée d'aimer et de haïr, et, ne se laissant aller qu'à

des affections simples, il lui faut un objet qui puisse lui répondre de la guerre, des saisons et des orages; il lui faut un homme à qui elle puisse se prendre de son bonheur ou de son malheur. Les circonstances, ce mot dont l'empire est si grand aux yeux de l'esprit observateur, est un mot qu'elle n'entend point.

Colbert ne fut pas regretté des courtisans; et il ne pouvoit pas l'être. Il n'étoit pas un ministre selon leurs penchans; et il dûrent haïr bientôt celui qui laissoit inutiles dans leurs mains ces armes victorieuses et tant de fois éprouvées, la louange, les caresses et la flatterie.

Colbert étoit né avec de l'austérité dans le caractère. Elle s'étoit peut-être accrue dans le ministère, par l'habitude de voir si souvent les attaques de la cupidité et de l'intérêt personnel insulter doublement à sa clairvoyance, en prenant le masque du bien public.

Ce ministre devoit donc être plus estimé qu'aimé. Pendant la vie d'un homme, on a peine à séparer ses actions de sa personne. Cette séparation est même impossible chez une nation sensible. Un mot, un sourire aimable, captivent souvent plus de suffrages qu'une sage administration. Il est vrai que tandis que le souvenir de ces petites grâces,



qui ont charmé la vanité des vivans, s'enfuit avec leur génération, la mémoire des actions est la seule qui demeure et qui résiste aux atteintes du temps. Les passions des hommes sont plus fortes que leur intelligence : celle-ci ne peut juger, tandis que les autres dominent. L'opinion est semblable à la mer agitée; celui qui veut en mesurer la hauteur laisse passer l'orage.

Enfin, telle est la destinée d'un grand homme, il est rarement témoin de son triomphe, et ce fut le sort de Colbert. Mais le jour arrive où la Vérité, conduite par le Temps, s'approche de son tombeau, et lui crie : Lève-toi, jouis de ta gloire, les hommes commencent à te connoître.

François, qui contemplez les bienfaits de ce grand homme, et qui vous affligez de l'injustice de ses contemporains, consolez-vous : jeunes gens, qui sentez dans votre âme cette fermentation, cette ardeur des grandes choses, qui vous presse de vous livrer aux affaires publiques, que l'exemple de Colbert ne vous décourage point; il fut heureux, il eut sa récompense, il fit le bien.

Quand on a marché quelque temps dans la carrière de la vie, quand on a réfléchi sur les jouissances que l'homme poursuit, on a vu

combien sont courtes et bornées celles qui n'ont pour objet que nous-mêmes; on ne peut étendre son existence qu'en s'attachant à celle des autres par la bienfaisance; venez le témoigner, âmes sensibles, qui vous nourrissez de ce plaisir, et qui, dans la proportion de vos forces, vous approchez du malheur pour le plaindre et pour le soulager. Mais quelle comparaison entre vos moyens et ceux qui reposent entre les mains d'un administrateur des finances? Le cœur s'enflamme en y réfléchissant. Oh! quel plaisir dans le recueillement de la solitude et dans le silence de la nuit, lorsque l'univers sommeille, hormis celui qui veille sur tous, d'élever son âme vers lui, de se dire à soi-même : Ce jour, j'ai adouci la rigueur des impôts; ce jour, je les ai soustraits au caprice de l'autorité; ce jour, en les distribuant plus également, je pourrai convertir un faste inutile au bonheur, en une aisance générale, qui fait à la fois la félicité, et de ceux qui en jouissent, et de ceux qui la contemplent; ce jour, j'ai tranquillisé vingt mille familles alarmées sur leurs propriétés; ce jour, j'ai ouvert un accès au travail, et un asile à la misère; ce jour, j'ai prêté l'oreille aux gémissemens fugitifs et aux plaintes impuissantes des habitans de la campagne, et

j'ai défendu leurs droits contre les prétentions impérieuses du crédit et de l'opulence. O quel superbe entretien! quelle magnifique confidence de l'homme au Créateur du monde! Qu'il paroît grand alors! Il semble s'associer aux desseins de Dieu même.

Oh! que vous seriez à plaindre, vous qui ne verriez dans les grandes places que le charme de la puissance; vous qui croiriez qu'il est d'autres commandemens agréables que ceux qui annoncent aux hommes le bonheur et la paix; vous qui chercheriez dans le sommeil un asile contre vos pensées, et qui craindriez de vous suivre et de vous connoître! Venez apprendre de Colbert quels sont les vrais plaisirs de l'administration; venez appliquer comme lui vos talens au bonheur des hommes; venez apprendre à profiter de cette vie qui s'enfuit: heureux qui peut, comme Colbert, l'envisager sans regret, et du haut du séjour éternel entendre dans tous les siècles les bénédictions de son pays, et les applaudissemens de l'univers!

NOTES.

Après avoir fait des notes sur l'Éloge de Colbert, à mesure que les différens objets traités dans ce discours y donnoient lieu, j'ai cru plus convenable d'assujettir ces notes à l'ordre des idées ; mais ce sont toujours des notes : il eût fallu plus de temps et d'espace pour approfondir tant de grandes questions, et je les offre simplement comme un moyen de répandre plus de jour sur l'administration de Colbert.

J'ai trouvé, en réfléchissant sur ces différens objets, qu'il y avoit souvent plus de vérité dans les opinions communes que dans les nouveaux systèmes. Il en est peut-être des principes de l'économie politique passés en usage, comme de la morale transmise en proverbes. Les hommes un peu supérieurs aux autres, dédaignent souvent ces proverbes, par mépris pour ceux qui les suivent ou qui les citent sans pouvoir les approfondir ni les défendre ; mais le plus souvent cependant, ce sont des résultats donnés par le temps et par une suite d'observations ; personne n'en a montré la chaîne, mais elle n'en a pas moins existé.

SOCIÉTÉS.

Le plaisir d'aimer auroit pu réunir autour de l'homme quelques-uns de ses semblables ; mais la haine et le désir de la vengeance formèrent les grandes associations.

La nécessité de se nourrir dans un plus petit espace les contraignit à ensemencer la terre et à la cultiver.



On établit ou l'on assura les propriétés, pour exciter au travail, et pour prévenir des disputes éternelles.

Le souverain devint le garant de toutes ces conventions : il dut veiller au bonheur des particuliers, et à la force nationale qui assure la conservation de ce bonheur.

Rapports et contrariétés entre le bonheur des particuliers et la force publique.

La malheureuse nécessité de consacrer à la force une partie des citoyens, sous le nom de soldats, a diminué le bonheur général, en exposant les uns à des dangers, et en contraignant à une augmentation de travail ceux qui devoient les nourrir.

Mais presque tout, dans l'ordre moral, est composé de contrastes et d'oppositions, que la sagesse de l'homme est appelée à tempérer et à rapprocher.

L'administration tâche de réunir le bonheur à la force.

Les lois cherchent à contenir la liberté particulière, qui combat contre l'ordre public.

La morale marche sur les traces des lois.

La religion, en demandant des sacrifices encore plus grands, offre des récompenses proportionnées.

Enfin, l'homme lui-même, chargé de son propre sort, partage son attention entre les jouissances qui augmentent son bonheur, et les privations qui en assurent la durée.

Mais, ainsi qu'il est des alimens qui conservent l'homme en lui procurant des plaisirs, il est aussi dans la société des sources de puissance qui concourent au bonheur : c'est la population et la richesse.

Comment la population annonce la réunion du bonheur et de la force.

Si l'abondance produit la multiplication des hommes; si un heureux climat et de bonnes lois les attachent à leur société, et si le nombre des soldats est en raison du nombre des citoyens, il paroît que la population annonce le bonheur et la puissance.

Mais, dit-on, ne vaudroit-il pas mieux, pour le bonheur, qu'il y eût moins d'hommes dans chaque société?

Cette question est de pure spéculation : quel qu'en fût le résultat, toute loi qui limiteroit la population seroit une loi barbare. Car si tous les hommes sont appelés par la nature à se multiplier et à désirer de conserver leurs enfans, il faudroit, pour mettre des bornes à la population, savoir auparavant quelle est la portion de la société qui peut ordonner à l'autre de renoncer à ces sentimens naturels, et lui annoncer qu'elle est de trop. On répondra peut-être que ce sont les propriétaires de terre; qu'eux seuls sont maîtres des subsistances; qu'eux seuls forment la société, et que tous les autres hommes ne sont que leurs salariés.

S'il est vrai que les propriétaires de terre constituent seuls la société.

Cette proposition, qu'on a quelquefois avancée, donne à la propriété une extension incompatible avec la nature des choses; on y confond l'importance de la terre avec celle de sa propriété : l'une est la source de la vie, l'autre est un arrangement social.

Pour qu'une telle proposition fût juste, il faudroit que chaque propriétaire eût apporté sa terre d'une planète voisine, et pût l'y reporter; mais les propriétés

étant une loi des hommes, elles n'ont pu s'établir que pour le bonheur commun, et elles ne peuvent subsister qu'autant que la société leur prête de la force. Ainsi, s'il eût été possible que la propriété eût trouvé sa convenance dans la destruction ou la diminution de l'espèce humaine, jamais les hommes n'auroient consenti à une telle loi.

Il ne seroit pas impossible que les terres d'un royaume contenant vingt millions d'hommes, fussent partagées entre dix mille ou mille propriétaires. *Cette terre est à nous*, diroient les uns, *nous ne voulons ni l'ensemencer, ni céder ses fruits si nous la cultivons. Cette vie est à nous*, diroient les autres, *nous voulons la conserver*, et toutes les lois de propriété seroient détruites. Ce qui fait leur force et assure leur stabilité, c'est qu'elles sont contenues par la nature des choses dans des bornes raisonnables; c'est que les propriétaires ont besoin des autres hommes pour jouir de leurs propriétés; c'est que ces propriétés elles-mêmes ne sont pas le gage certain d'un plus grand bonheur.

Comment les propriétaires de terre ont intérêt à la population.

Si les besoins physiques n'avoient point de bornes, moins il y auroit d'hommes sur le terrain qu'ils pourroient cultiver, plus ils auroient de jouissances. Mais la subsistance journalière étant marquée par la nature, tous les fruits que la terre donne à son propriétaire audelà de ses besoins, ne tournent à son bonheur qu'autant qu'il peut les échanger contre les services de ses semblables. Or, dans l'état de société, nul homme, hormis le propriétaire, n'étant nourri qu'en échange d'un tra-

vail agréable à quelqu'un, la multiplicité des hommes annonce toujours celle des jouissances; et la population s'arrête d'elle-même, lorsqu'elle excède la somme des subsistances.

Les hommes salariés sont les seuls qui ont intérêt à ce qu'il y ait moins de monde dans une société : car tout ce qu'ils ont, c'est de la force; tout ce qu'ils peuvent vendre, c'est du travail. Ainsi, plus leur nombre seroit petit, plus les propriétaires seroient obligés de les ménager. Mais ces mêmes salariés désirent d'avoir des enfans et de les nourrir; ainsi, en même temps que la population nuit à leur aisance, chacun d'eux met son plus grand bonheur à concourir à cette même population.

Comment les richesses réunissent le bonheur et la force.

J'ENTENDS par les richesses le produit du travail. Elles contribuent toutes au bonheur, en multipliant les jouissances, et elles augmentent la force par leur faculté d'être échangées contre les services des étrangers, ou contre les subsistances qu'ils possèdent, et avec lesquelles on augmente sa propre population.

Différences entre les richesses et la population.

SI le même nombre d'hommes, dans des circonstances différentes, peut augmenter inégalement les richesses, ces richesses ne sont pas toujours l'effet de la population.

Certains pays du Nord, contrariés par leur climat, par leur sol et par leur situation, n'auront jamais de richesses, tandis que les autres nations de l'Europe sont appelées à les augmenter sans cesse.

Source de la population et de la richesse.

L'AGRICULTURE, les métiers, les arts, les manufactures, le commerce et les institutions d'une sage administration.

AGRICULTURE.

PLUS il y a de subsistances, plus il y a d'hommes. L'agriculture fait naître et multiplie ces subsistances : elle est donc la source essentielle de la population.

MÉTIERS, ARTS ET MANUFACTURES.

L'AGRICULTURE suffiroit pour la population, si les fruits de la terre étoient recueillis en commun, et partagés également ; mais par l'effet des lois de la propriété, une grande quantité de subsistances s'accumulant dans les mêmes mains, et l'homme ne donnant rien pour rien, ces subsistances qu'il possède et dont il peut disposer à son gré, ne deviendront la nourriture de ses compatriotes, qu'autant que leurs services lui seront plus agréables que ceux des étrangers. Ainsi tous les travaux de l'industrie qui offrent aux propriétaires des échanges attrayans, concourent à la population, en arrêtant dans la société les subsistances dont ces propriétaires sont les maîtres, et en excitant leur émulation et leur activité par la multiplication et la proximité des jouissances qu'ils peuvent obtenir contre les fruits de leur terre.

Ces travaux d'industrie concourent encore plus particulièrement à la population, lorsqu'ils plaisent aux autres pays, et forment un objet d'échange avec lequel les propriétaires peuvent acquérir les productions étrangères, sans payer en subsistances.

Enfin, ces mêmes objets d'industrie peuvent devenir

un moyen d'acheter les subsistances des autres nations, et alors elles élèvent la population à son plus haut période.

COMMERCE.

Les propriétaires des fruits de la terre veulent les échanger contre des jouissances. Les hommes sans propriétés veulent échanger leur travail contre des subsistances. A mesure que ces échanges se sont multipliés dans la société, une classe d'hommes s'en est occupée plus particulièrement, et on les a appelés des marchands. Dans cette simple fonction, ils contribuoient déjà à la population, puisqu'ils rapprochoient des propriétaires les objets qui pouvoient leur plaire, tandis qu'ils faisoient circuler les denrées de nécessité, en proportion des besoins qu'ils observoient et qu'ils prévoyoient.

Le service des marchands devint plus grand, lorsqu'ils joignirent à la qualité d'agens dont nous venons de parler, celle de propriétaires considérables; ce qui leur donna les moyens d'entretenir sans cesse l'industrie, en se chargeant de nourrir les ouvriers, et de garder les fruits de leur travail, jusqu'à ce qu'il se présentât des acheteurs. Cette espèce d'entrepôt entre les mains des marchands dut rendre le travail constant et uniforme, et fomenter la richesse.

Enfin le commerce de nation à nation étendit encore la fonction des marchands qui, lorsqu'ils s'appliquèrent à cette branche d'échange, furent appelés plus communément des négocians.

Influence de la science du commerce extérieur sur la population et les richesses.

Si une pièce de drap vaut trente setiers de blé dans

un pays, et trente-cinq dans un autre, ou seulement si elle en vaut trente dans un temps et trente-un dans un autre, on voit que, dans l'hypothèse la plus simple, la science du négociant contribue à augmenter la population ou la richesse; et ce que je dis du troc d'un objet d'industrie contre des subsistances, s'applique également à d'autres échanges.

On a voulu détruire cette vérité dans des livres modernes, sur le fondement que le négociant combat avec la même activité pour son intérêt contre ses compatriotes et contre les étrangers. Cela est sûr : mais il n'en est pas moins vrai qu'en même temps qu'il désire d'acheter à bon marché chez lui, il veut vendre cher aux étrangers; et que lorsqu'il cherche à tirer un haut prix des marchandises étrangères, il avoit auparavant appliqué tous ses soins à les obtenir à bon marché. Ainsi, quoique son intelligence travaille pour ses intérêts envers et contre tous, il n'est pas moins vrai qu'en les soignant il favorise ceux de son pays. Ce bienfait n'est pas l'effet de la volonté des négocians, mais le résultat de leur convenance, et ce sont les bienfaits de la meilleure espèce dans l'ordre social.

Richesses comparatives entre les nations.

L'ÉTENDUE d'un pays, sa situation, la nature de son sol, l'industrie de ses habitans, et leur intelligence dans le commerce, voilà les causes de la différence des richesses entre les nations.

Influence de l'inégalité des richesses sur la force, par le moyen des échanges.

SI deux pays inégaux en richesses demeuroient isolés et sans communication, il ne résulteroit de ces richesses

qu'une inégalité de jouissances, qu'on pourroit estimer à son gré ; mais ces mêmes richesses se convertissent, par les échanges, en supériorité de force.

Quand une nation troque le produit d'un de ses arpens contre celui de dix arpens d'un autre pays, quand elle échange le travail d'un de ses hommes contre celui de dix étrangers, il est sûr que plus elle fait d'échanges pareils avec une autre nation, plus elle acquiert d'avantages sur elle.

Pourquoi? dira-t-on ; car ces deux nations n'auront échangé qu'une valeur contre une valeur égale ; l'une estimoit autant ce qu'elle recevoit que ce qu'elle donnoit. Cela n'est pas douteux. Telle est la condition inséparable de tout échange libre ; mais de ces trocs égaux en opinion, il ne résulte pas moins une inégalité réelle.

Comparons en effet deux sociétés A et B, ayant un million d'ouvriers chacune, et, pour rendre cette comparaison sensible, supposons que A, l'une d'elles, obtînt toujours le travail de dix ouvriers de la société B, contre le travail d'un des siens ; alors la société A, avec cent mille de ses ouvriers, obtiendroit le travail entier de la société B. Ces deux sociétés n'auront fait ensemble qu'un troc égal en opinion, j'en conviens ; mais il resteroit en superflu à la société A, le travail de neuf cent mille ouvriers, et voilà la supériorité établie ; car avec cet excédant de travail, la société A pourra augmenter sa population, en achetant les subsistances de la société B, ou celles d'un autre pays.

Il est donc clair qu'il y a une différence de richesse qui se termine en force par les échanges.



Influence du souverain sur la population et les richesses.

Chacun sent en général l'influence de la douceur du gouvernement et des bonnes lois sur le bonheur des hommes; bonheur qui les fixe dans leur société, et qui attire des bouts de l'univers de nouveaux habitans; comme un port dans une mer orageuse, un bon gouvernement rassemble autour de lui les débris de la liberté opprimée, de l'industrie contrariée, et du commerce méprisé.

C'est sans contredit la plus noble manière d'enrichir un pays et d'augmenter sa puissance : je ne m'arrêterai pas sur ces rapports bienfaisans entre le prince et ses sujets ; rapports dont l'harmonie assure la confiance et la félicité : plusieurs excellens livres en ont tracé les principes, et d'ailleurs la voix de la justice est tellement distincte, qu'il suffit d'inviter les souverains à lui prêter l'oreille ; mais il leur est bien plus aisé de s'égarer sur les principes de l'administration économique, et leurs erreurs à cet égard sont d'une grande importance.

C'est par le travail que les hommes produisent les richesses ; un très-grand nombre d'institutions souveraines peuvent le contrarier ou le favoriser ; parcourons celles qui sont le plus susceptibles de contradictions ou d'obscurités.

LOIS PROHIBITIVES.

On entend par lois prohitives celles qui défendent la sortie de quelques productions nationales, ou qui interdisent l'entrée de quelques marchandises étrangères; et les obstacles qu'on apporte à cette introduction ou à cette exportation par de gros droits, font également



partie des lois prohibitives. Ces lois sont fort délicates à déterminer, parce qu'elles doivent tenir la balance entre le bonheur et la force.

Il faut, pour le bonheur des propriétaires, qu'ils puissent jouir à leur gré de leur fortune, et faire venir des pays étrangers tout ce qui leur plaît.

Il faut, pour la population et la force d'un pays, que les propriétaires emploient toutes leurs subsistances superflues à nourrir leurs compatriotes; le souverain concourt à ce but par la prohibition de quelques marchandises étrangères, puisque cette interdiction donne plus de faveur aux objets de l'industrie nationale.

C'est entre ces deux principes contraires, l'un indiqué par le bonheur des propriétaires, et l'autre, par la force publique, qu'ont été établies et modifiées les lois prohibitives qui existent dans les différens pays de l'Europe; on a tort, ce me semble, de les envisager comme des institutions ignorantes et barbares; ce sont des lois de société, semblables à tant d'autres, qui représentent un sacrifice fait en faveur de la puissance nationale, et une prime payée par le bonheur pour assurer sa conservation.

L'art de l'administration dans la modification des lois prohibitives, consiste à rendre ce sacrifice insensible, ou à le proportionner avec sagesse aux circonstances.

Il seroit dur et contraire à l'esprit social de défendre dans un pays l'entrée des biens étrangers dont il est privé, lorsque ces biens contribuent essentiellement au bonheur de la vie. Si la France défendoit le tabac, les thés, les épiceries; si l'Allemagne prohiboit le sucre et le café, ce seroit imposer sans nécessité des privations austères et désagréables; mais il est sage de défendre ou

de contrarier par des droits l'entrée des manufactures qu'on peut établir dans son pays; car le bonheur ne souffre point de ce qu'on empêche en France l'introduction des draps d'Angleterre, tandis qu'on en fabrique en France qui sont à peu près semblables; et ce que je dis des draps s'applique à mille autres objets.

S'il en étoit même qu'on ne pût pas imiter chez soi, mais qui ne contribuassent ni aux plaisirs des sens, ni à la commodité, et qui n'excitassent la fantaisie des propriétaires qu'à titre de luxe et de distinction, il n'y auroit aucun inconvénient à en contrarier l'entrée; car la vanité ayant mille moyens de se satisfaire, lui en ôter un n'est pas une privation sensible.

Il faut encore observer ici, que lorsqu'on dit que les lois prohibitives mettent quelquefois la force en contrariété avec le bonheur, c'est toujours du bonheur des propriétaires que l'on parle; car le bonheur des salariés est toujours favorisé par ces lois, puisqu'elles multiplient les occupations, en protégeant les manufactures nationales.

Lois prohibitives inapplicables à certains objets.

Les lois prohibitives ne doivent s'exercer qu'à l'entrée du royaume ou des villes. Toutes celles qui obligent à des inquisitions dans les maisons, sont une violation de la liberté domestique; ainsi, les lois prohibitives sont très-difficilement applicables aux marchandises de petit volume, telles que les diamans et d'autres objets qu'on peut facilement faire entrer en fraude: la défense pure et simple de porter telle ou telle parure est aussi une loi odieuse, parce qu'on ne peut prouver la contravention que par des accusations formées dans le sein de la vie privée, moyens toujours révoltans.

Lois prohibitives chez une nation riche.

Il est remarquable que les nations les plus favorisées par la nature ont tout à la fois moins de motifs pour établir des lois prohitives, et plus de moyens pour le faire sans inconvénient.

Elles ont moins de motifs pour en établir, parce qu'ayant plus de ressources pour s'enrichir, elles peuvent être moins sévères dans leurs institutions économiques.

Elles peuvent en établir avec moins d'inconvéniens que d'autres, parce que la société qui présente à ses citoyens le plus grand nombre de jouissances, court le moins de risque à leur imposer quelques privations.

C'est par un effet de cette dernière considération que l'Angleterre, qui retient ses habitans par les douceurs de la liberté, s'est permis d'interdire au plus grand nombre d'entre eux l'usage du vin, en le chargeant de droits excessifs ; si le gouvernement de cette nation changeoit, on seroit peut-être obligé d'adoucir cette loi. En général, c'est le peuple qui a les lois prohibitives les plus sévères et les plus étendues ; j'ai vu relever cette circonstance comme une contradiction avec l'amour de la liberté qui règne en Angleterre ; mais il me semble, au contraire, que c'est parce que les Anglois mettent un prix infini à leur liberté politique, qu'ils se prêtent sans répugnance aux lois prohibitives, qui assurent la conservation de cette liberté en augmentant la richesse nationale.

La France qui retient ses habitans par la fécondité variée de ses productions, par un climat agréable, par une situation avantageuse, par la douceur de la société, et par la réunion de tous les arts agréables, pourroit

aussi porter plus loin qu'une autre nation ses lois prohibitives; mais elle en est dispensée par ces mêmes circonstances, qui, en augmentant ses ressources, lui permettent d'être moins circonspecte dans ses précautions.

Lois prohibitives chez une nation pauvre.

Les pays qui par leur sol et leur situation ont très-peu d'objets de luxe et de commodité à présenter en échange aux autres nations, en sont d'autant plus obligés d'avoir des lois prohibitives. Il y a tel pays du Nord, qui, par ses productions particulières, ne peut pas se procurer les denrées de seconde nécessité que désirent ses propriétaires, telles que le vin, l'eau-de-vie, le sucre et le café. Si le souverain ne combattoit pas autant qu'il est possible les objets de luxe étranger, son pays ne pourroit achever de payer qu'en subsistances; sa population diminueroit, et nulle richesse ne s'y amasseroit. Chez de telles nations, on est souvent obligé d'étendre les prohibitions jusqu'à défendre aux gros propriétaires de terre de rester long-temps hors de leur pays; et cette défense, qui paroît une institution du despotisme, n'est qu'une loi de pauvreté : ce n'est pas l'éloignement de la personne qui déplaît au souverain, c'est la consommation des revenus dans un pays étranger.

Les pays pauvres n'ont presque jamais de gros propriétaires de richesses mobiliaires; ainsi ils risquent moins en établissant des lois prohibitives. L'austérité de ces lois ne sauroit éloigner les propriétaires et les cultivateurs des terres; ils sont retenus par le sol : et c'est aussi par ce motif que la tyrannie est beaucoup moins contraire à la puissance dans ces pays-là, que dans ceux qui ont besoin d'arrêter dans leur sein de grandes richesses mobiliaires.

Objection générale contre les lois prohibitives.

Entre les personnes qui déclament avec exagération contre les lois prohibitives, il en est qui les attaquent comme une barbarie entre les hommes, qui devroient se traiter en frères, et se communiquer réciproquement et sans contrainte les productions qui leur sont particulières. Cette morale est très-respectable; mais toute société est aussi distincte d'une autre, qu'un homme l'est d'un autre homme. On leur prêcheroit inutilement aux uns et aux autres l'abandon d'eux-mêmes et la communauté des biens; ils chercheront dans toutes les occasions à faire valoir leurs avantages, et l'on doit se borner à convaincre les princes que leur puissance est presque toujours un effet du bonheur public.

Objection plus particulière contre les lois prohibitives.

Un pays ne peut acheter qu'autant qu'on reçoit ses propres richesses en payement: ainsi refuser d'acheter de lui, c'est refuser de lui vendre, c'est détruire le commerce.

Ce raisonnement pourroit être juste, si un pays ne pouvoit payer qu'avec ses manufactures; encore faudroit-il examiner quel intérêt on auroit à lui vendre pour n'être payé qu'en objets dont on peut se passer, ou qui contrarieroient des établissemens intérieurs.

Mais ce qu'il importe le plus d'observer, c'est qu'un pays peut payer, non-seulement en travaux d'industrie, mais encore en subsistances, ou en argent qui représente le pouvoir d'en acquérir partout.

Ainsi, moins une société achètera d'objets d'industrie étrangère, plus elle aura de moyens pour obtenir en échange de la sienne, ou des subsistances, ou de l'ar-



gent, seules fins de commerce qui augmentent la population et la richesse, tous les autres échanges n'étant qu'un troc de jouissances.

Effets de l'abolition des lois prohibitives.

Une académie distinguée avoit proposé pour question, il y a quelque temps, d'examiner quel seroit l'effet de l'abolition des lois prohibitives à l'égard de la nation qui les abrogeroit la première.

Si les principes que nous avons développés étoient justes, cette question ne seroit pas le sujet d'une longue dissertation.

Une société qui laisseroit entrer toutes les productions de l'industrie étrangère, tandis que les autres nations continueroient à interdire l'introduction des siennes, seroit peu à peu obligée de payer en subsistances ou en argent ce qu'elle demanderoit aux étrangers; bientôt ses richesses et sa population diminueroient. Ce que nous venons de dire, dans une hypothèse absolue, telle que l'interdiction totale des marchandises d'un pays, jointe à la libre introduction dans ce même pays de toutes les marchandises étrangères, s'appliqueroit proportionnellement aux hypothèses mixtes et tempérées.

Mais lorsqu'une nation vous propose de laisser entrer chez elle une partie de vos objets d'industrie, à condition que vous permettiez l'introduction chez vous d'une partie des siens, il faut y consentir, si la chance d'acheter ou de vendre paroît à peu près égale; car tout échange étant l'accomplissement d'un désir réciproque, il seroit dur et déraisonnable d'y mettre obstacle, quand la force nationale n'y paroît pas compromise.

Mais il est rare qu'entre deux nations industrieuses, l'entrée réciproque d'une manufacture semblable puisse

être établie. L'une d'elles craindra toujours que l'intelligence ou l'activité supérieure de l'autre ne fasse tomber sa manufacture ; elle fera bien alors de la soutenir par une loi prohibitive, et l'autre aura raison de lui rendre le change.

Les nations pauvres ont toujours besoin de veiller sur leurs lois prohibitives. Les nations favorisées par la nature en ont établi quelquefois avec raison pour exciter l'intelligence de leurs habitans ; mais quand ces dernières sont parvenues à déployer toutes leurs forces, elles devroient désirer que tous les états, d'un commun accord, abolissent ces lois. C'est le cas de la France ; elle y gagneroit sûrement. Mais tant que les autres pays maintiennent leurs lois prohibitives, il est sage et politique d'observer une juste réciprocité dans tous les objets qui n'intéressent pas les jouissances.

Lois qui défendent la sortie de certains objets.

Une nation défend communément la sortie des outils de manufactures qui lui sont propres ; et quand elle possède seule une matière première susceptible d'être travaillée et qui excite l'envie générale, elle peut ordonner que l'exportation n'ait lieu qu'après que la matière aura été fabriquée, afin d'augmenter le travail chez elle, et ses droits sur la puissance des autres nations : mais il est bien peu de circonstances où l'on puisse faire de pareilles lois, parce que, pour les objets d'un besoin indispensable, il y a presque toujours des concurrens, ou du moins des raisons qui empêchent de dicter la loi.

EXPORTATION DES BLÉS.

La défense d'exporter les blés étant une des principales lois prohibitives, quelques réflexions à cet égard trouvent ici leur place naturellement.

Par l'attrait que la nature a mis entre les sexes, par l'amour qu'elle inspire aux parens pour leurs enfans, la population iroît sans cesse en augmentant, si elle n'étoit arrêtée par le défaut de subsistances, ou par des passions et des calamités destructives.

Avec du pain, un habit grossier et un lit dans une cabane, un homme vit avec sa compagne; et ils peuvent même jouir d'un bonheur égal à celui de tous les autres membres de la société : tant la vigueur des sens équivaut à la variété des jouissances, et la tranquillité de l'esprit aux convulsions de l'orgueil et de la vanité!

D'après ces considérations, il n'est aucun souverain qui ne doive gémir, lorsque les grains, qui forment la principale subsistance, sortent habituellement de son royaume; ce sont des hommes qui s'en vont, c'est une portion de la force publique qui s'évanouit. Sa douleur doit être encore plus grande, s'il réfléchit que l'homme qui seroit nourri par ces grains exportés, ne demanderoit pas à recevoir cette subsistance pour rien, mais qu'il offriroit son travail en échange; et qu'ainsi la propriété trouveroit également, dans cet emploi de ses subsistances superflues, un accroissement de jouissances.

Développons davantage ces réflexions, en les appliquant à différentes nations.

Exportation des blés chez les nations naissantes.

Chez les nations naissantes, telles que celles qui se

forment aujourd'hui sur le continent de l'Amérique, l'exportation des grains doit être nécessairement libre. La culture s'étendant plus rapidement que les arts et les manufactures ne s'établissent, ce seroit la décourager, ce seroit interdire aux propriétaires la jouissance de leurs subsistances surabondantes, que de ne pas leur permettre de les échanger contre les commodités que fournissent les pays où l'industrie est plus avancée; car il faut du temps avant que le travail des nations naissantes puisse présenter d'autres objets d'échanges que les produits les plus simples de la terre.

Exportation des blés chez les nations pauvres.

Les propriétaires de terre, qui sont presque les seuls qui existent chez une nation pauvre, doivent désirer l'exportation constante des grains, parce qu'ils ne trouveroient guère d'autres moyens pour acquérir les productions étrangères qu'ils envient. C'est au représentant de la société d'examiner jusqu'à quel point il doit sacrifier la population aux plaisirs de la propriété, et jusqu'à quel point il faut la contenter pour exciter la culture. Ce seroit peut-être une politique bien entendue dans de pareils pays, que de tourner le luxe des grands vers le nombre des serviteurs; ce luxe n'exigeroit pas l'exportation de subsistances, et allieroit la force publique à la vanité particulière. Il seroit à souhaiter, enfin, que dans les pays pauvres la propriété des terres fût extrêmement divisée, afin que peu de personnes fussent dans le cas d'avoir un grand superflu, et d'ambitionner les objets de faste qu'il faut chercher au dehors; mais c'est précisément dans les pays du Nord qu'on voit les plus gros propriétaires de terre. Si on ne leur permettoit pas l'exportation des grains, peut-être négligeroient-ils la

culture ; et il faut alors corriger un grand inconvénient par un moindre.

Exportation des blés chez les nations riches.

S'il étoit un pays qui eût des colonies à nourrir ; qui, par l'intelligence de ses habitans, eût toute sorte d'établissemens d'industrie ; qui, par sa situation, fût à portée de tous les commerces ; qui eût une grande partie de ses terres employée en vignobles, en parcs, en chemins fastueux, en prairies destinées à nourrir une multitude prodigieuse de chevaux, soit pour le luxe et la commodité, soit pour transporter des extrémités du royaume à une capitale immense tout ce qui peut satisfaire les besoins et les fantaisies de ses habitans ; s'il étoit, dis-je, un tel pays, il seroit bien extraordinaire qu'il pût désirer le commerce d'exportation des grains. Quelques réflexions simples le feront sentir davantage.

Il n'est que trois sortes de richesses : les denrées de première nécessité, qui sont les sources de la vie, et le germe de nouveaux hommes.

Les objets d'industrie, qui sont le fruit du travail ; et qui satisfont le faste et la commodité.

L'argent enfin, qui représente le pouvoir d'acquérir toutes les autres richesses.

Or, lorsqu'un pays, par le seul échange de ses productions de luxe et de ses objets d'industrie, peut obtenir non-seulement toutes les marchandises étrangères qu'il désire, mais encore de très-grosses sommes en argent, pourquoi souhaiteroit-il de vendre des grains ? Pour avoir encore plus d'argent, dira-t-on. Mais il en auroit peut-être autant, en nourrissant des hommes et vendant leur travail. D'ailleurs, cet argent, tant qu'il est resserré dans une société, n'est ni une jouissance ni

une force ; il ne se convertit en puissance, qu'autant que la nation qui le possède, le destine à acheter au-dehors le service des hommes : mais pourquoi diminuer sa propre population pour obtenir un tel avantage? Les hommes sont une puissance encore plus sûre que l'argent, parce qu'il faut le concours des étrangers pour le convertir en force par les subsides. D'ailleurs, quelque somme d'argent qu'il y ait dans un pays, il ne contribue à la défense publique que par la voie des contributions, et il s'enfuit ou se cache dès que le souverain en demande une trop grande part. Il semble donc que dans un pays riche, l'exportation des grains ne doit avoir lieu qu'accidentellement, lorsque des récoltes extraordinaires et surabondantes ont procuré un superflu certain, lorsqu'une guerre étrangère éloigne tout à coup plus de cent mille habitans, et laisse libres leur subsistance, ou lorsqu'enfin quelques calamités ont diminué la population.

Ainsi, dans un tel pays, une sage administration ne doit pas faire une loi permanente pour ou contre la sortie des grains. Elle doit permettre qu'on exporte le superflu ; mais elle doit désirer que la population dispense d'en avoir habituellement ; elle doit en même temps prévenir ces disproportions qui font souhaiter à une portion des citoyens l'exportation des blés, par des raisons qui leur sont particulières, et qui ne tiennent pas au bien général. Les impôts qui ne sont pas proportionnés au prix des grains, et qui empêchent que les propriétaires de terre n'aient un bénéfice suffisant ; les rigueurs dans la perception, qui pressent les petits propriétaires de vendre à une certaine époque ; les gênes mal entendues dans le commerce, qui empêchent que les moyens

des hommes qui peuvent attendre, ne suppléent aux besoins journaliers de ceux qui sont pressés de réaliser; toutes ces circonstances font souvent invoquer avec raison l'exportation des blés comme un remède nécessaire à un défaut d'organisation. Mais aux yeux d'un grand administrateur, ce ne sont que des circonstances partielles auxquelles il importe de remédier, mais jamais, s'il se peut, par le sacrifice des principes qui produisent la richesse et la population : car c'est à l'administration à ne pas confondre l'exportation des grains avec l'importance de l'agriculture, et à sentir qu'un setier de blé, consommé par un homme de la nation, en échange de son travail, peut encourager la culture des terres, comme ce même setier échangé contre le travail d'un étranger; mais cette administration doit féconder sans cesse les établissemens utiles et agréables qui peuvent tenter les propriétaires, et leur offrir des échanges contre les subsistances superflues qu'ils possèdent.

S'il est possible d'établir par une loi permanente les conditions de la libre exportation des grains.

Les hommes aiment à être gouvernés par une institution fixe et constante dans tous les rapports qui les lient avec la société, et ils ont raison; mais comme il est peu de principes généraux qui ne soient susceptibles de quelque exception, il seroit possible que l'exportation des blés ne pût pas être déterminée avec sagesse par une loi permanente.

Les grains, dans deux circonstances différentes, sont une marchandise absolument dissemblable.

La somme de blés proportionnée à la population est presque aussi nécessaire que l'air.

Le blé qui excède, et les besoins d'une année, et la provision de précaution pour la suivante, est la plus inutile de toutes les marchandises, parce que la subsistance de l'homme est marquée par la nature.

Mais, quoique rien ne soit plus dissemblable que le blé nécessaire et le blé superflu, la ligne qui les sépare est très-difficile à trouver, et encore plus difficile à marquer par des signes certains dans une loi permanente; et comme la loi est obligée de s'expliquer d'une manière simple, elle ne pourroit guère établir pour règle que le prix; mais le prix lui-même ne peut être une règle fixe, pour marquer le point où finit la sortie du superflu, où commence celle du nécessaire. (*Voyez* l'Éloge de Colbert, *page* 3.)

D'un autre côté, abandonner une affaire aussi importante que l'exportation des blés aux hasards de la liberté du commerce; compter qu'elle aura toujours l'art de rapporter au moment précis du besoin le nécessaire qu'elle aura fait sortir; espérer enfin que les lois prohibitives des autres nations répondront par leur condescendance à nos propres convenances; c'est avoir une bien haute idée du résultat d'une infinité de combinaisons personnelles inspirées par l'ignorance et la cupidité, aussi souvent que par l'intelligence.

Rien n'est donc plus difficile que de soumettre à une loi durable les conditions de l'exportation des blés; et il faut bien que cette difficulté ait été généralement sentie, puisque dans tous les pays de l'Europe l'on permet ou l'on défend la sortie des grains, selon les circonstances. Cette manière a sans doute aussi ses inconvéniens, surtout dans les pays où une seule personne décide des plus grands objets; mais quand on critique une méthode, il

faut toujours voir les inconvéniens attachés à l'autre. Quoi qu'il en soit, quand l'administration se réserve de manisfester chaque année les intentions du souverain sur la sortie des grains, il devient bien important qu'elle mette tout en usage pour avoir une connoissance aussi exacte qu'il est possible de la population et du produit des récoltes, afin qu'en comparant ces deux grandes circonstances, elle puisse être sûre des proportions qu'elle cherche. Il convient, ce me semble, qu'il y ait dans un royaume, non-seulement une quantité équivalente aux besoins de l'année, mais encore une provision qui puisse suppléer aux hasards de la récolte suivante. Ces précautions prises, il faut non-seulement permettre par une loi publique la sortie de l'excédant, en désignant la quantité, mais il faut encore exciter dans l'intérieur la plus libre circulation : car la spéculation ne peut alors tomber que sur la partie qui excède les besoins de l'année; spéculation excellente pour la société, puisqu'elle tend à soulager ceux qui sont pressés de vendre, par l'assistance de ceux qui peuvent garder. Mais quand les spéculations portent sur les portions d'un tout qui est à peine équivalent au nécessaire, ces spéculations, lorsqu'elles ne sont pas contenues dans des bornes raisonnables, peuvent occasionner une hausse ou une rareté plus ou moins dangereuses.

IMPÔTS.

L'IMPÔT est la contribution des citoyens aux besoins de la société. Cette contribution peut avoir lieu en travail, ou en subsistances, ou en d'autres richesses, ou en argent enfin, qui les représente toutes.

La nature des impôts, et les dépenses qui les occasion-

nent, ont une grande influence sur le travail, et par conséquent sur les richesses nationales dont il est la source.

Si le souverain use de sa force pour prélever une grande somme de subsistances, ou d'autres biens représentés par l'argent, et qu'il les applique à nourrir des hommes oisifs, ou dévoués à un service inutile, il contrarie les propriétaires et les hommes industrieux dans leurs jouissances, et il diminue la quantité du travail productif, parce que ces subsistances, ou cet argent que les propriétaires paient au souverain pour les impôts, auroient été appliqués par eux en partie à un travail qui eût accru les richesses nationales.

Enfin, si les impôts, qui sont établis pour satisfaire aux dépenses publiques, obligent par leur complication, à entretenir une grande quantité d'hommes employés uniquement à les percevoir, la somme du travail utile est encore diminuée.

La détermination de l'impôt par la loi, et jamais par l'autorité, est une des principales conditions qu'exige le bonheur; l'autorité transmise de subalternes en subalternes entraîne toujours le caprice, la préférence et la partialité; et comme les hommes se désespèrent quand ils éprouvent une injustice dont ils ne peuvent pas se venger, il faut les préserver du tourment de la soupçonner, ou de la craindre.

Deux sortes d'impôts.

Il y a deux sortes d'impôts; les uns sur les productions, les autres sur les consommations.

Les impôts sur les productions se prélèvent sur les fruits mêmes de la terre, en raison des récoltes; ou

d'une manière fixe, en raison d'un revenu annuel qu'on présume.

Les impôts sur les consommations se perçoivent communément au moyen des douanes établies, les unes aux entrées du royaume, les autres aux entrées des villes.

Impôts sur les productions.

Les impôts sur les productions sont les plus naturels et les plus faciles à percevoir; et ils le seroient encore davantage s'ils étoient établis sur l'arpent de terre, et non sur une opinion arbitraire et variable de sa valeur.

Impôts sur les consommations.

Les impôts sur les consommations ne sont en général qu'une répétition des impôts sur les productions. Il est égal au consommateur que le prix d'une denrée soit renchéri par l'impôt payé lors de sa production, ou par l'impôt qu'on lui demande lorsqu'il achète cette denrée.

Mais l'identité de ces deux genres d'impôts n'existe pas toujours lorsqu'il est question d'objets d'industrie.

Supposons un impôt établi sur le prix de toutes les marchandises qui entrent dans une ville.

Il y aura tel objet commun d'industrie dont le prix ne présentera que le prix de la matière première, plus le prix des productions de la terre, consommées ou par l'ouvrier qui a fabriqué cette matière, ou par ceux qui lui ont fait un habit, des bas, etc.; alors l'impôt sur l'entrée de cet objet d'industrie peut être remplacé parfaitement par un impôt sur les productions de la terre, puisqu'il est égal au souverain de percevoir trois livres sur un chapeau valant douze livres, ou de percevoir trois livres sur les douze livres de productions

de la terre consommées par les ouvriers qui ont fabriqué le chapeau.

Mais s'il y a des objets d'industrie dont le prix n'est pas employé en entier en productions de la terre, alors l'impôt sur ces objets sera un impôt distinct de l'impôt général sur les productions.

C'est cependant ce qui arrive lorsque le marchand ou l'artiste thésaurisent ou envoient dans l'étranger une partie du prix en argent qu'ils ont reçu.

Or, il ne faut pas perdre de vue qu'une multitude d'hommes convertissent toute l'année le prix de leur travail, non en jouissances, mais en simple faculté d'acquérir des jouissances, faculté représentée par l'argent; en sorte que le prix des ouvrages fabriqués annuellement par les hommes industrieux, surpasse de beaucoup le prix des productions consommées annuellement par ces mêmes hommes, ou par ceux qui leur rendent des services.

Prouvons cette vérité par un autre exemple où nous ne supposerons pas même une thésaurisation complète.

Un artiste fait dans le courant d'une année des tableaux qu'il vend cinquante mille livres. Il en emploie dix mille à acheter des productions de la terre, ou à en procurer aux gens qui le servent, par le salaire qu'il leur donne; et les autres quarante mille livres, il les emploie à acheter des ouvrages de mécanique.

Le mécanicien qui a fait ces ouvrages n'a dépensé que dix mille livres pour les fabriquer et pour se procurer des jouissances pendant un an, et il lui reste trente mille livres qu'il emploie à acheter une tapisserie.

L'ouvrier de cette tapisserie n'a dépensé aussi que dix mille livres pour la fabriquer et pour jouir, et il emploie

en vingt mille livres restantes de quelque autre manière pareille à celle que nous venons d'exposer.

Sans pousser cette progression plus loin, il résulte,

Qu'au bout de l'année il y a pour cent vingt mille livres d'objets d'industrie achetés et vendus, et existans dans la société;

Savoir :

En tableaux...........................	50000 liv.
En ouvrages de mécanique.............	40000
En tapisseries..........................	30000

Et cependant il n'y a que pour 30000 livres de productions de la terre achetées;

Savoir :

Pour le peintre ou pour ses serviteurs....	10000 liv.
Pour le mécanicien....................	10000
Pour le fabricant de tapisseries..........	10000

Donc, dans cette hypothèse, il y auroit une grande différence entre l'impôt sur le prix des ouvrages d'industrie, et l'impôt général sur les productions de la terre.

Ce raisonnement peut s'appliquer à beaucoup d'autres objets; mais il suffit de faire concevoir qu'il n'est pas vrai que l'impôt sur la marchandise fabriquée soit toujours une seule et même chose avec l'impôt sur les productions.

Inconvéniens des impôts sur les consommations.

La perception des impôts sur les consommations oblige à veiller sans cesse sur les frontières et sur les grands chemins; il faut entretenir une multitude d'espions, de surveillans et de gardes; ce sont autant d'hommes qui ne procurent ni des jouissances, ni des richesses perma-

nentes ; ce qui diminue la puissance, et contrarie le bonheur.

Enfin ce genre d'impôt, en rendant la fraude facile, y fait tomber les uns par ignorance, y entraîne d'autres par avidité ; et il en résulte des fautes qui avilissent les mœurs, et des punitions qui répugnent à l'esprit social.

Circonstances en faveur des impôts sur les consommations.

On exagère tout, en se récriant contre les impôts sur les consommations ; il me semble qu'on n'a pas fait apercevoir les circonstances qui leur sont favorables.

On a dit de ces impôts qu'ils n'étoient qu'une tricherie et qu'un escamotage, parce qu'ils n'étoient qu'une répétition des impôts sur la production ; mais l'art de cacher aux hommes ce qui leur déplaît, n'est pas un art à dédaigner. L'imagination fait ses malheureux, comme la réalité ; je crois même que la liste des premiers est la plus grande.

C'eût été certainement une idée heureuse, que de vouloir adoucir les dehors impérieux et rebutans de l'impôt, en le présentant sous la forme d'une contribution volontaire, proportionnée au désir que chacun auroit de dépenser. Il eût été ingénieux de donner ainsi à la loi de la nécessité une apparence de liberté. Si donc un tel impôt étoit aussi simple et aussi facile à percevoir que l'impôt sur les productions, il seroit préférable.

Entre les divers impôts sur les consommations, ceux qui se payent sur les marchandises étrangères à l'entrée du royaume tiennent à la richesse nationale, ainsi que nous l'avons montré à l'article des lois prohibitives.

Il est aussi quelques impôts à la sortie du royaume, qui peuvent être fort raisonnables. Lorsqu'un pays a le bonheur de tenir de son sol, ou de l'intelligence de ses habitans, une sorte de biens particulière, et qui sera nécessairement recherchée par les étrangers, c'est leur faire payer une portion de nos dépenses de société, que de mettre un impôt sur ces marchandises ; il ne faut pas croire que l'abolition de cet impôt pût tourner en entier au profit du vendeur national, et qu'ainsi la société regagnât d'un côté ce qu'elle perdroit de l'autre ; car la valeur de cet impôt aboli tourneroit en partie au profit de l'acheteur étranger qui lutte contre le vendeur.

Tous les impôts sur l'exportation des objets qui ne sont pas particuliers à une nation, ne sont ni sages ni politiques ; c'est se nuire à soi-même.

Enfin les impôts, aux entrées des grandes villes, ont un objet d'utilité, puisqu'ils servent à tempérer l'attrait de leur séjour, en haussant le prix des consommations. Sans cette circonstance, la réunion des arts et des spectacles, la variété des événemens, et les chances de fortune que présente un grand tourbillon, entraîneroient tous les habitans d'un pays vers la capitale, et le reste du royaume ne contiendroit que des laboureurs.

Je n'examinerai point ici si l'on ne pourroit pas trouver des impôts qui, sans s'écarter du même esprit, préviendroient les recherches aux entrées des villes. Il n'entre dans mon sujet que d'examiner les avantages et les désavantages des impôts sur les consommations.

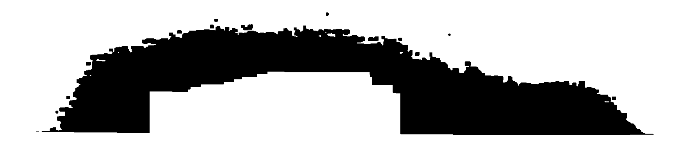
Enfin, j'ajouterai aux diverses considérations que je viens de présenter, que, quoiqu'il soit vrai que les impôts sur les consommations soient souvent une espèce de répétition des impôts sur les productions, leur effet n'est cependant pas le même dans certaines circonstances.



Supposons que, par des besoins extraordinaires, ou par une masse considérable de dettes publiques, la somme des impôts soit immense, et qu'il en existe une moitié sur les productions, et l'autre sur les consommations, il ne seroit point indifférent de les rejeter en entier sur les productions; car cette opération, en élevant sensiblement le prix des premières subsistances, et celui de la main-d'œuvre qui en est la suite, dérangeroit les rapports qui fondent notre commerce avec les étrangers; mais de plus, les consommateurs nationaux voyant la plupart des denrées et des marchandises beaucoup plus chères dans leur pays qu'au dehors, feroient venir de l'étranger tout ce qu'ils pourroient en tirer, et contrarieroient par cette rivalité la culture et l'industrie de leur pays.

Un homme riche ne peut pas se soustraire aux impôts établis sur les consommations, dans un pays où il vit; mais il peut quelquefois éviter les impôts sur les productions, en faisant venir de l'étranger les objets de sa consommation; car les prohibitions ne peuvent y mettre obstacle que jusqu'à un certain point.

Il résulteroit donc peut-être de ces observations, que les impôts sur la consommation des denrées de nécessité peuvent toujours être remplacés sans le moindre inconvénient, par une addition d'impôt sur la terre; parce que les impôts sur des objets nécessaires à tous les individus, pauvres ou riches, constituent toujours le prix de la main-d'œuvre, soit qu'ils soient perçus en recueillant, ou en consommant. Mais les impôts sur les consommations particulières aux riches, sont dans un cas différent; ils n'influent point sur les prix élémentaires des choses, et c'est une manière adroite de tempérer



l'inconvénient des gros intérêts. Mais ces impôts sur la consommation ont pareillement un terme qu'il est important de ne point excéder, comme nous serons dans le cas de l'observer en parlant de la dette publique.

L'ARGENT.

A mesure que la fécondité de la terre et le travail des hommes multiplièrent les objets de leurs désirs, les échanges devinrent difficiles, et l'on eut besoin d'établir une mesure commune, à laquelle on pût rapporter tous les marchés. On choisit successivement différens objets pour remplir cette fonction ; mais insensiblement l'or et l'argent furent adoptés par la plus grande partie des nations. La rareté, la beauté de ces métaux, et la faculté qu'ils ont d'être à la fois très-divisibles et non périssables, déterminèrent avec raison cette préférence.

Monnoies.

La division de ces métaux en portions égales, revêtues de l'effigie du prince, qu'il étoit défendu d'imiter, rendit cette mesure des valeurs encore plus commode, chacun étant dispensé de peser cet or et cet argent, et d'examiner si ces métaux étoient purs et sans alliage.

Sources de l'or et de l'argent.

L'or vient principalement du Brésil, colonie Portugaise ; et l'argent, de l'Amérique Espagnole. Ces métaux se répandent en Europe, en échange des productions ou des objets d'industrie des différens pays avec lesquels l'Espagne et le Portugal commercent. Il ne sort point d'or de l'Europe ; mais on envoie une grande quantité d'argent à la Chine et aux Indes, beaucoup

moins cependant depuis que les Anglois ont acquis de vastes possessions dans les Indes ; ce qui leur permet de faire servir les impôts qu'ils y perçoivent à payer presque toutes les marchandises qu'ils exportent des Indes et de la Chine.

Double fonction des monnoies.

Les monnoies d'or et d'argent, dans un pays qui n'auroit aucune communication avec d'autres, ne seroient qu'un signe des valeurs, et une facilité d'échanger.

Ces monnoies, dans un pays qui commerce avec d'autres nations, sont en même temps des métaux généralement estimés, qui donnent le pouvoir d'acquérir les biens étrangers de toute espèce.

Ce sont ces deux qualités des monnoies qu'il ne faut point perdre de vue, sans quoi l'on est facilement induit en erreur.

Monnoies considérées comme signes.

Les monnoies, considérées comme signes ou mesure des valeurs, sont un instrument applicable uniquement à la commodité des marchés ; et sous cet aspect, les monnoies sont une richesse captive et sans production. Plus la confiance est grande, plus la somme destinée à servir de gages peut être petite ; et sans l'invention des lettres de change qui ont dispensé de beaucoup de transports d'espèces, il faudroit encore plus d'argent pour exécuter les échanges.

En Angleterre, on supplée en grande partie à l'usage des monnoies par des billets de banque auxquels la foi publique est attachée. En d'autres endroits, on réduit d'une autre manière la somme du numéraire applicable aux marchés. A Lyon, par exemple, on y par-



vient en divisant tous les payemens en quatre époques de l'année, et en balançant alors les créances les unes par les autres. A Marseille, enfin, on diminue le besoin des monnoies, au moyen des compensations établies entre les négocians par l'entremise des courtiers, qui deviennent les débiteurs des uns, et les créanciers des autres.

Cependant à mesure qu'il y a plus d'argent en Europe, toutes les choses de la vie haussant de prix, il faut par conséquent une plus grande quantité de signes, ou de monnoies d'échange. Mais cette augmentation n'est pas proportionnée à la hausse des prix ; car on sent bien que la somme des signes n'est pas égale à la somme des achats et des ventes, vu que, par l'effet de la circulation, les mêmes monnoies font plusieurs fois fonction de signes, non-seulement dans une année, mais même dans un jour ; et plus cette circulation est rapide, moins il faut appliquer de monnoies à ces opérations.

Monnoies considérées comme richesses mobiliaires.

Quoique tout l'argent qui entre dans un pays, et qui s'y arrête plus ou moins long-temps, s'y convertisse en monnoies courantes, il ne s'ensuit pas de cette conversion que cette augmentation annuelle de monnoies soit nécessaire aux échanges ; mais l'argent étant recherché comme un moyen d'acquérir, on préfère de le garder en monnoies du pays où l'on vit, parce qu'on en peut disposer plus aisément, quand on veut l'échanger contre d'autres biens. Si l'argent que l'Espagne envoie chaque année dans les autres pays de l'Europe n'étoit applicable qu'à leur circulation intérieure, ce seroit une grande duperie de la part de ces nations que d'échanger le

productions de leur terre et les fruits de leur industrie contre une augmentation d'embarras dans leurs échanges ; mais l'argent étant un métal estimé également partout, la somme de monnoies qui excède la quantité nécessaire pour les échanges journaliers, devient une richesse active, qui peut servir à acquérir les autres biens de l'univers ; et sous cet aspect, elle est la plus précieuse de toutes ; elle se termine en population, par l'acquisition des subsistances des autres pays ; elle se change en force, par les subsides ; elle se convertit en jouissances, par l'acquisition des productions étrangères, et en attendant, cet argent est jouissance lui-même, en représentant sans cesse à son propriétaire la faculté d'acquérir.

Quelle nation doit avoir le plus d'argent.

Parmi les nations qui n'auroient adopté d'autres signes des valeurs que l'argent, et où il régneroit une égale confiance, la nation la plus favorisée par la nature auroit nécessairement le plus d'argent ; car les causes qui augmentent dans un pays toutes les richesses mobiliaires, y accroissent aussi la somme de l'argent.

Un pays, après avoir fourni aux autres l'objet de leurs désirs, leur demande à son tour tout ce qui convient à ses propriétaires ; et la somme des marchandises qu'il a fournies au-delà de celles qu'il a reçues s'acquitte en argent.

Doit-on considérer l'argent qui entre dans un pays comme un profit de commerce ?

On ne peut pas l'envisager de cette manière, parce que l'idée d'un profit emporte celle d'une perte existante ailleurs en même temps. Or, comme chaque

année (sauf les événemens extraordinaires) il entre de nouvelles sommes d'argent dans tous les pays de l'Europe, ils gagneroient donc tous; il n'en sort que du Portugal et de l'Espagne, et cette exportation n'est pas une perte pour ces nations; elle est l'échange naturel et raisonnable d'une production stérile contre des jouissances.

Comment cependant l'entrée de l'argent est un signe probable de prospérité.

L'augmentation de l'argent dans les différentes sociétés peut donner une idée de l'accroissement comparatif de toutes leurs richesses mobiliaires; on ne peut pas calculer combien il s'accumule annuellement dans chaque pays, de tableaux, de diamans, de bijoux, ou d'autres richesses; et le luxe n'étant pas le même partout, il n'est aucune autre richesse que l'argent, qui puisse donner une idée juste de toutes les autres; il représente le pouvoir d'acquérir, sorte de plaisir connu dans tout le monde.

Pourquoi l'argent n'est qu'une mesure probable de la différence de prospérité entre les états.

Parce qu'on pourroit imaginer une hypothèse où deux pays doués du même sol, de la même industrie, et dans les mêmes circonstances à tous égards, ne recevroient pas une même quantité d'argent.

Supposons, par exemple, dans l'une de ces deux nations, un caractère singulier, éloigné des plaisirs d'imagination, et voulant sans cesse convertir l'argent en jouissances, il arriveroit que cette nation ne conserveroit que la somme qui lui seroit nécessaire pour faci-

liter ses échanges, et qu'elle emploieroit constamment le surplus à acheter des biens étrangers.

Chez une telle nation, toute sa supériorité se réaliseroit chaque année ou en jouissances, ou en accroissement de population, par l'achat des subsistances étrangères; et chez l'autre elle se convertiroit en partie en simple faculté d'acquérir ces diverses richesses; c'est-à-dire, en argent. Cette dernière deviendroit plus riche et plus puissante par son avarice seule, et non par aucune supériorité dans ses avantages naturels. Cette avarice a sans doute aussi ses plaisirs; car sans cela, il seroit vraiment singulier de voir un pays se réjouir de faire boire tous les ans pour trente millions de ses vins aux étrangers, en échange d'une augmentation annuelle de trente millions d'argent monnoyé.

La somme comparative d'argent qui entre dans un pays, peut aussi varier par des circonstances momentanées. Si l'année dernière, la Hollande a accumulé vingt millions, et que dans celle-ci, il s'ouvre un emprunt en Angleterre, où elle en place trente, au lieu d'en garder vingt, elle en exportera dix, et cependant sa richesse ne sera pas diminuée; ce que je dis d'un emprunt s'applique de même à plusieurs autres circonstances.

MONNOIES DE BANQUE.

Circonstance particulière qui ne permet pas de comparer les richesses de deux pays par la somme d'argent qui y circule.

Si la somme d'argent qui existe en différens pays étoit nécessairement la mesure comparative de leurs richesses, l'Angleterre paroîtroit un des plus pauvres royaumes de

l'univers, car on y voit très-peu d'argent circulant; on ne croira pas sans doute que sa pauvreté comparative en soit la cause, car tout annonce dans ce pays-là l'aisance, les richesses, et le moyen d'en acquérir. Aussi cette rareté d'argent ne tient qu'à une seule circonstance; c'est que les billets de la banque d'Angleterre font office de monnoie, et dispensent de garder l'or et l'argent pour remplir cette fonction; car la somme de ces billets répandus dans le public excède infiniment le montant des espèces qui sont à la banque: aussi ne pourroit-elle jamais acquitter ces billets en argent, si l'on venoit en foule l'exiger; mais comme on sait que la banque est créancière du gouvernement, et que les revenus de ce gouvernement, ainsi que ses dépenses, sont déterminés par les représentans de la nation, il résulte de la connoissance publique de ces circonstances, une confiance aux billets de banque, qui n'a été qu'ébranlée dans les temps de la plus grande crise.

Les billets de banque étant devenus la monnoie la plus générale de l'Angleterre, ceux qui thésaurisent ailleurs de l'or et de l'argent, thésaurisent en Angleterre des billets de banque, comme plus faciles à cacher et à transporter; en sorte qu'ils remplacent l'argent dans son double office. On voit donc que la petite somme de monnoies d'or et d'argent qui circule en Angleterre, n'est point un effet de sa pauvreté; et j'ajoute que ses richesses ont augmenté par cette circonstance.

Comment l'institution libre et volontaire d'une monnoie de banque peut augmenter la richesse d'un état.

Pour faire sentir en quoi consisteroit cet avantage, supposons que par une institution de billets de banque

auxquels la confiance publique s'attacheroit, tout l'argent destiné aux échanges et à la thésaurisation devînt un argent inutile dans l'intérieur, il s'appliqueroit par conséquent à acquérir au dehors des créances à intérêt, ou à faire valoir une nouvelle colonie, ou à ouvrir de nouvelles branches de commerce, ou à rembourser aux étrangers la dette nationale; et d'une manière ou d'autre, l'état gagneroit en jouissances l'intérêt annuel de cet argent; et si, à mesure qu'il lui arriveroit de nouveaux métaux de Portugal et d'Espagne, la même opération étoit suivie, il augmenteroit encore ses jouissances annuelles de l'intérêt de ces nouveaux trésors. Mais il ne faudroit pas que plusieurs nations voulussent suivre cet exemple; car comme chaque nation ne peut tirer parti de son argent qu'en l'appliquant à acquérir des biens chez l'étranger, et que cette acquisition suppose nécessairement l'estime que les étrangers font de cet argent, si chaque nation vouloit suppléer par du papier à l'argent qui circule chez elle, aucune ne pourroit tirer un avantage particulier de cette opération; elles nuiroient seulement en commun à l'Espagne et au Portugal, qui ne sauroient que faire des métaux du Brésil et du Mexique, si toutes les nations pouvoient imiter l'exemple de l'Angleterre, et instituer chez elles des billets de banque qui jouissent de la confiance publique; mais la nature des gouvernemens de l'Europe rend le succès d'un pareil projet impossible.

Danger pour un grand état dans l'institution des billets de banque.

Un grand état, qui, par un papier dont le crédit est établi, a rendu libre et productif au dehors l'argent



qui faisoit office de monnoie, profite de cette augmentation de revenus tant que le papier qu'il a introduit jouit d'une parfaite confiance; mais lorsque par des erreurs d'administration, par des événemens qui ébranlent l'opinion, ou par une crainte bien ou mal fondée, la défiance se répand sur ce papier, le pays où il circule est fort embarrassé; car la nécessité de rétablir les signes en métaux dans la circulation l'oblige de sacrifier à leur acquisition ses productions et ses objets d'industrie; et jusqu'à ce qu'il y soit parvenu, il souffre dans ses jouissances et dans sa force.

Voilà pourquoi, lors même qu'on pourroit parvenir par une administration parfaite à établir pour un temps une confiance générale en des billets de banque, il seroit dangereux de leur donner une certaine étendue dans un pays monarchique; parce que la confiance publique y dépendant toujours de l'opinion qu'on a du prince et de son ministre, il est dans la nature des hommes qu'elle ne soit pas durable; mais en Angleterre, où l'ordre est l'effet des lois et de l'harmonie du gouvernement, la confiance dans les billets de banque peut durer long-temps. Si jamais elle cessoit par des événemens extraordinaires, et que la nation ne reunît pas toute son intelligence et sa volonté pour y remédier, il y auroit en Angleterre une crise dont on ne peut pas calculer les effets.

Institution des billets de banque ou de monnoie, par la force.

Jusqu'à présent, en parlant des billets de banque ou de monnoie, nous avons toujours supposé que la confiance en eux seroit libre et l'effet de l'opinion.

Les billets de monnoie établis par la force, sont de toutes les opérations injustes la moins raisonnable.

J'entends par cette contrainte une création de billets de monnoie, faite par un souverain pour payer ses dettes, avec injonction à tous ses sujets de recevoir ces mêmes billets comme de l'argent, dans tous les échanges. Mais toutes les forces d'un souverain n'en sauroient venir à bout; car tout échange étant une action libre, celui qui est propriétaire d'un bien réel ne le cédera jamais contre un papier dont il se défie. La puissance du prince se bornera donc à contraindre ses propres créanciers, et les créanciers de ses créanciers, à recevoir les billets de monnoie en payement de leurs créances. Mais lorsqu'on rapportera ces billets à son trésor en payement des impôts, il faudra nécessairement qu'il les décrie, parce qu'avec une telle monnoie il ne pourroit acquérir lui-même aucune denrée, ni aucun service libre.

Les souverains sont exposés à se tromper comme les autres hommes; ainsi, quand par leurs fautes, par celles de leurs ministres, ou par des circonstances malheureuses, les finances d'un état ne sont plus en équilibre, il faut déployer la loi de la nécessité avec cette noble franchise qui fait tout pardonner, et qui réunit les efforts de tous les citoyens pour le rétablissement de l'ordre. Mais chercher à voiler une injustice par de la tromperie, soutenir par la force un vil escamotage, entraîner avec son infidélité celle de tous les citoyens, et relâcher ainsi soi-même les principes de la morale en autorisant ses sujets à se tromper mutuellement, ébranler enfin toute espèce de confiance, joindre à des maux réels mille maux d'imagination, produire un bouleversement général, et, par son seul souvenir, une longue



détresse, c'est annoncer aux nations son ignorance et son manque de foi; c'est le plus méprisable et le plus insensé de tous les moyens.

Ce que je dis d'une institution forcée de billets de banque, s'applique de même à la valeur exagérée et discordante avec leur valeur réelle, que les souverains donnent quelquefois aux monnoies. Car appeler six francs un écu de trois livres, et payer ainsi ses créanciers, ou leur donner un écu de trois livres, et un papier qu'on appelle trois livres; c'est précisément la même chose; et cette opération rentre en tout point dans les inconvéniens que nous venons de développer. La seule différence entre cette hausse donnée à la valeur numéraire des monnoies, et l'institution des billets de banque, c'est qu'on refuse tout échange avec ces derniers, au lieu qu'avec la monnoie haussée numérairement, on échange toujours; mais on hausse dans la même proportion le prix de ses denrées ou de ses services.

Bénéfice raisonnable sur les monnoies.

Il est naturel que le souverain trouve dans la valeur qu'il donne à ses monnoies, non-seulement les frais de la fabrication, mais encore un bénéfice d'un ou deux pour cent, qui empêche que ces monnoies ne sortent et ne rentrent par de simples variations dans les échanges et les prix des métaux. L'Angleterre ne fait aucun bénéfice sur les monnoies d'or, mais en même temps elle en défend la sortie; ce qui excite la fraude toutes les fois que le prix des changes ou des métaux varie. La méthode de la France à cet égard me paroît plus raisonnable.

INTÉRÊT DE L'ARGENT.

L'INTÉRÊT de l'argent tire son origine de la nature : la terre a besoin de la semence, et la semence a besoin de la terre. Celui qui fournit la semence au propriétaire de la terre a un droit sur sa récolte. Ce que je dis de la semence s'applique à mille objets semblables. Le droit de part à toute reproduction, lorsqu'on a concouru à cette reproduction, s'appelle un intérêt; et rien au monde n'est plus juste : et l'on dit communément *l'intérêt de l'argent,* parce que l'argent est l'image de toutes les richesses.

Motifs du haut ou bas intérêt national.

L'INTÉRÊT étant la part du prêteur à la reproduction provoquée par son argent, cet intérêt doit être à haut prix, lorsque cette reproduction est avantageuse, ou lorsque l'argent qui pouvoit concourir à cette reproduction est rare.

L'intérêt dans un pays est donc haut ou bas, en raison de la rareté et de l'abondance de l'argent (ou des billets qui font fonction d'argent); plus, en raison du nombre et de l'utilité des emplois que cet argent peut trouver.

Le prix de l'intérêt n'est donc pas une marque positive de la prospérité ou de la pauvreté d'un état.

L'intérêt peut être bas, par l'abondance de l'argent dans un pays ; signe de prospérité.

L'intérêt peut être haut, par l'acquisition de nouvelles colonies, par l'établissement de nouvelles manufactures, enfin, par une multiplicité d'emplois et de nouveaux commerces ; autre signe de prospérité.

La Hollande réunit les deux causes d'un bas intérêt;

savoir : l'abondance de l'argent, par le concours d'un grand nombre de capitalistes et de négocians, et la stérilité des emplois par la nature de son sol et son peu d'étendue, ce qui la borne à un commerce d'économie et d'entrepôt.

La France a pareillement la cause d'un bas intérêt, dans la prodigieuse abondance d'argent qu'elle renferme; mais elle jouit aussi des causes d'un haut intérêt, par la fécondité de son sol, par ses diverses manufactures, par son commerce dans tout l'univers, et par ses colonies.

Cependant, sans la dette publique, et les divers emplois que la finance offre sans cesse, l'intérêt de l'argent seroit bientôt aussi bas en France que partout ailleurs. Il y a lieu de croire qu'il y a maintenant dans ce royaume près de deux milliards d'argent monnoyé, et l'accroissement annuel dans ces circonstances est d'environ quarante millions.

La sagesse des lois qui assurent au prêteur le recouvrement de sa créance concourt au bas prix de l'intérêt; car cet intérêt s'établit aussi en raison des dangers qu'on aperçoit dans la confiance.

Liberté de l'intérêt.

Le prix de l'intérêt doit être libre, comme celui d'une marchandise, puisqu'il est le point de réunion entre les convenances de deux parties, le prêteur et l'emprunteur.

Intérêt usuraire.

Ce que j'ai dit ci-dessus ne s'applique point à ce qu'on appelle communément un intérêt usuraire. Ce n'est pas l'économie politique qui s'y oppose; mais les mœurs font bien de l'avilir, et les lois de le défendre, comme

on interdit dans la société tout abus de la force envers la foiblesse ou la démence.

CRÉDIT PUBLIC.

Le crédit est le moyen d'emprunter ; il est, comme toutes les forces, un bien ou un mal, selon l'intelligence qui les emploie.

Emprunt public : dettes nationales.

Un besoin de cent millions survient dans une société. Il y a deux manières d'y pourvoir : ou d'ordonner une contribution pour cette somme, ou de l'emprunter, en n'établissant un impôt que pour l'intérêt annuel de cent millions.

Quand la confiance permet la réussite de cette dernière manière, elle est la plus facile et la plus commode pour toute la société ; car elle satisfait aux désirs de ceux qui auroient besoin d'emprunter pour payer leur part aux cent millions nécessaires, sans contrarier ceux qui aimeroient mieux payer cette même part en capital, puisqu'ils peuvent le placer dans l'emprunt, et retirer un intérêt annuel équivalant à l'impôt annuel établi.

L'emprunt public ne fait que remplacer les emprunts entre particuliers, emprunts qui seroient la suite nécessaire d'une levée trop forte et disproportionnée aux moyens présens d'un grand nombre d'entre eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux sortes d'emprunts : c'est que ceux qui se font entre particuliers n'intéressent le créancier qu'à la fortune d'un individu, au lieu que le prêt au souverain attache à la prospérité publique.

Le crédit fait le succès d'un emprunt ; l'emprunt rend

la levée des impôts plus facile; et les impôts pourvoient aux demandes du souverain. Si ces demandes ont pour but de défendre le pays contre la conquête, ou d'accomplir tout autre dessein avantageux à la société, le crédit, l'emprunt et l'impôt sont autant de forces précieuses; mais elles deviennent nuisibles, quand elles rendent plus faciles des opérations qui sont contraires au bien de l'état.

Est-il toujours indifférent d'emprunter ou d'imposer?

IMPOSER un capital ou l'emprunter en n'imposant que son intérêt revient à peu près au même en soi, ainsi que nous venons de le présenter; mais il est des circonstances morales qui doivent déterminer la préférence. Quand le besoin est considérable et pressé, et qu'il y a du crédit, il faut employer l'emprunt; parce que la levée d'un gros impôt seroit difficile, et occasionneroit des convulsions. Mais pour des besoins modérés, il faut toujours préférer l'impôt, tant pour simplifier les opérations, et suivre plus facilement l'équilibre des finances, que pour ménager le crédit public et le prix de l'intérêt, par la rareté des emprunts.

J'observerai seulement encore en faveur des emprunts, comparés à l'impôt pour le capital entier, que l'augmentation annuelle en Europe des métaux précieux adoucit le poids des tributs en argent qu'on paie au souverain, et diminue la valeur des intérêts qu'il répartit aux rentiers: car un million vaut beaucoup moins aujourd'hui qu'il y a vingt ans, puisque pour ce même million on auroit eu dans ce temps-là beaucoup plus de productions de la terre, ou d'ouvrages des hommes, qu'on n'en obtiendroit aujourd'hui pour la même somme.

On objecte avec force contre les emprunts publics,

qu'ils sont la source des rentiers, et par conséquent des hommes oisifs. Il me semble qu'on exagère cet inconvénient.

C'est une propriété quelconque qui entraîne l'oisiveté, en dispensant de travailler; mais les emprunts publics n'augmentent pas la somme des propriétés; ils ne font que les déplacer. S'il n'y avoit pas de propriétaires de richesses mobiliaires, inutilement ouvriroit-on un emprunt; et s'il y en avoit, ils trouveroient d'une manière ou d'autre le moyen d'échanger ces richesses contre une part annuelle aux productions du travail d'autrui, en restant eux-mêmes dans l'oisiveté. On ne sauroit cependant se dissimuler que la facilité d'obtenir de gros intérêts, par les emprunts publics, n'encourage jusqu'à un certain point cette oisiveté, en présentant au propriétaire d'argent un revenu plus considérable que celui qu'il pourroit retirer de la même somme, appliquée à des objets d'agriculture, de commerce et d'industrie.

On est quelquefois induit en erreur par la somme immense d'intérêts que paie un état. On voit cent millions de rentes distribués dans la société, et l'on croit qu'il en résulte des hommes oisifs en même proportion; mais l'on ne prend pas garde qu'en même temps il y a cent millions d'impôts établis pour pourvoir à ces intérêts, et que souvent la plus grande partie de ces impôts est payée par ceux même qui ont des rentes.

Respect dû à la dette publique.

Il n'est point de propriété plus respectable que celle des fonds publics. Les créances entre particuliers, les propriétés de toute espèce acquises à prix d'argent, que la loi protége avec tant de soin, n'ont pas plus de mérite

aux yeux de l'équité, qu'un prêt fait à la société dans la personne du souverain. Ainsi toute infraction volontaire à la dette publique est un déplacement de propriétés aussi injuste qu'inutile.

Il n'est qu'une dette plus respectable encore : ce sont les pensions accordées à ces citoyens qui ont exposé leur vie et bravé les dangers pour la défense de leur pays, et qui n'ont souvent que quatre à cinq cents livres de rente pour consolation de leurs infirmités, et pour prix de la plus noble des vertus sociales, celle du courage.

Effet de l'exagération de la dette publique.

On auroit tort de représenter aux princes qui veulent être fidèles à leurs engagemens, qu'on peut emprunter sans inconvénient tant qu'on a du crédit, parce qu'on peut toujours balancer l'augmentation des intérêts par l'augmentation des tributs; qu'il ne faut pas à la vérité pousser trop loin l'impôt sur les productions, mais qu'on ne risque rien à élever les impôts sur les consommations, et que c'est une manière de recevoir des rentiers d'une main ce qu'on leur paie de l'autre. Une telle assertion n'est vraie que jusqu'à un certain point; car du moment que ces impôts sur les consommations renchériroient trop le prix de toutes les jouissances, ce même rentier, qui est intéressé plus que personne à la prospérité des finances, mais qui ne s'occupe pas du rapport qui existe entre ses consommations et la sûreté de sa rente, iroit la dépenser ailleurs. Les autres propriétaires des richesses mobiliaires en feroient autant. Ils seroient suivis par tous les hommes industrieux qui accroissent ces richesses; et la fortune publique et celle des particuliers dépériroient également.

La dette publique et les impôts sont immenses en Angleterre, si on les compare à la reproduction : aussi tout y est fort cher ; mais les charmes de la liberté servent jusqu'à présent de dédommagement. Cependant, comme l'Amérique angloise offre la même liberté, si des circonstances extraordinaires occasionnoient en Angleterre de nouveaux besoins publics considérables, elle ne pourroit peut-être y pourvoir par de nouveaux impôts, sans occasionner une émigration, et sans contrarier ses établissemens d'industrie : alors les créanciers publics seroient alarmés.

En général, on ne doit pas perdre de vue, en réfléchissant sur ces objets, que les intérêts des fonds publics ne sont appuyés que sur les impôts, et que les impôts ne sont assurés que par la culture des terres et par l'industrie générale qui vivifie et accroît les richesses. Ainsi il est toujours important, et pour les créanciers et pour les princes fidèles, que la dette soit en équilibre avec la puissance, et que les impôts ne soient jamais élevés à un période, qui, par la cherté des denrées, pourroit éloigner les possesseurs des richesses mobiliaires et les hommes industrieux, et décourager la culture des terres, en réduisant à rien le profit de leurs propriétaires : car le garant commun de toutes les richesses, c'est le travail.

Prêts faits par les étrangers.

Cette question est bien simple.

Quand un état emprunte des autres à l'intérêt ordinaire, il n'y a aucun inconvénient, puisque l'utilité que l'état tire de cet argent est vraisemblablement proportionnée à cette rétribution, et il obtient de plus l'avantage politique d'attacher les étrangers à sa prospé-



rité ; mais quand il emprunte d'eux à un intérêt usuraire, il fait une grande faute. Cependant comme ces intérêts usuraires n'ont lieu que par des événemens fâcheux, et pour éviter quelquefois de plus grands maux, c'est au souverain à juger quel sacrifice il peut faire à cette circonstance.

SUBSIDES.

Les subsides sont une somme d'argent qu'un état paie à d'autres pour s'assurer de leur alliance. C'est un sacrifice fait à la force ; et si ce sacrifice, en procurant à l'état des secours étrangers, lui permet d'entretenir chez lui moins de soldats, la société peut retrouver par leur travail ce qu'elle emploie en subsides. Car ces subsides ne sont ordinairement payés que par les nations industrieuses aux nations pauvres, qui ne vendent pas chèrement leurs services : mais s'il falloit payer de tels subsides en subsistances, ce seroit une folie, puisqu'il vaudroit mieux les appliquer à augmenter sa propre population.

Thésaurisation des souverains.

La thésaurisation des souverains, comme celle des particuliers, s'oppose à la reproduction ; mais le prince despote d'un pays contrarié par la nature, et qui ne peut compter ni sur les charmes de la liberté, ni sur un heureux climat, pour arrêter dans son pays les richesses mobiliaires, agit quelquefois avec politique en thésaurisant, surtout si par goût pour la guerre et par esprit de conquête, il désire bien plus d'avoir des sujets soldats, que de les tenir dans l'aisance.

Mais dans un pays destiné par la nature à des jouissances, et qui peut augmenter sa force par ses richesses,

le souverain doit favoriser le mouvement qui les reproduit; certain qu'une liberté sage, un bon climat et la variété des objets agréables, retiendront toujours sans efforts les propriétaires de ces richesses.

COLONIES.

Il peut y avoir deux sortes de colonies : les unes qui ne seroient que l'effet d'une population excessive, et l'amour de l'humanité suffiroit alors pour les favoriser; les autres, auxquelles on n'attacheroit un prix que par l'amour des jouissances et du pouvoir : telles sont les colonies qui produisent du sucre, du café, de l'indigo et des épiceries. Dès que ces productions font partie des désirs de l'homme, et qu'on cherche à se les procurer, il est sans doute beaucoup plus avantageux de le faire par la propriété, le défrichement et la culture d'une colonie, que par des achats faits chez l'étranger. Car, par cette dernière méthode, nous nourririons leurs colons, leurs navigateurs et leurs marchands; et par l'autre, nous nourririons les nôtres. Ainsi, tout ce que nous avons dit sur les manufactures s'applique à de telles colonies. C'est le moyen le plus économe de nous procurer les biens qu'elles produisent; et ces biens deviennent encore un objet d'échange contre les marchandises des autres nations, ou contre leurs subsistances, ou contre leur argent, qui représente la faculté générale d'acquérir.

Faut-il que les colonies soient soumises à des lois particulières de prohibition?

Si une colonie étoit aussi facile à défendre qu'une province frontière, il n'y auroit aucune raison pour la

traiter différemment ; car la séparation par la mer ne romproit pas plus l'identité qu'une séparation par une rivière, s'il n'en résultoit pas une beaucoup plus grande difficulté de conserver. C'est à cette circonstance, et non à aucun principe économique, qu'il faut rapporter les lois prohibitives qui sont particulières aux colonies.

C'est par cette considération, qu'en même temps qu'il est sage de les gouverner avec beaucoup de douceur, il faut les maintenir dans le besoin de la métropole. On doit les pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire, mais leur défendre tout commerce direct avec les étrangers : il convient de ne pas lever des contributions dans les colonies, mais d'établir l'impôt en Europe sur leurs productions : ce qui revient au même, pourvu qu'on ait soin en même temps d'entretenir dans ces colonies un attrait continuel vers la métropole, afin que cette dernière soit toujours le dépôt des richesses mobiliaires amassées par les colons ; et il faut désirer que ces colons, par les établissemens qu'on offre à leurs enfans dans la métropole, ou par d'autres liens agréables et volontaires, se regardent toujours comme membres du même état ; en sorte qu'avec deux terres différentes, il y ait, s'il se peut, un même esprit.

Au reste, par une suite du principe que nous avons établi, tous ces ménagemens et toutes ces lois prohibitives seroient bien moins importans pour la nation qui se croiroit certaine d'être maîtresse de la mer.

NAVIGATION ET PÊCHE.

Ce sont des moyens d'appliquer les fruits de la terre à nourrir des hommes utiles ; mais la pêche est de plus une espèce d'agriculture, puisqu'elle multiplie les subsistances, et en formant des matelots, elle est encore

une source de puissance : c'est donc une des occupations qu'il importe le plus de favoriser.

COMMERCE DES INDES.

Le commerce des Indes consistant en mousselines ou autres toiles de coton qu'on y fabrique, la faveur qu'on a donnée à ce commerce sembleroit contrarier les principes que nous avons établis sur l'importance de multiplier et de protéger tous les travaux intérieurs : il est donc important, pour éclairer sur cette contradiction, d'examiner la question suivante.

Faut-il être jaloux de toute espèce d'industrie étrangère?

Quand une nation possède beaucoup d'objets d'échange, elle ne doit pas employer son terrain et ses hommes à des objets pour lesquels elle n'a pas d'avantages naturels.

Si, pour planter du tabac, il falloit sacrifier un terrain propre à des vignes, avec le produit duquel on pourroit obtenir celui d'un plus grand nombre d'arpens étrangers produisant du tabac, certainement on feroit une mauvaise combinaison ; de même, s'il y avoit un pays, comme les Indes, où par la nature du sol, du climat et des usages, les hommes fabriquassent un certain ouvrages à infiniment meilleur marché que les Européens, il pourroit convenir à une nation industrieuse, comme la France, d'employer ses hommes à d'autres travaux, d'échanger le produit de ces travaux contre de l'argent, et de porter ensuite cet argent aux Indes.

Par exemple, si par le travail de dix mille François, les uns faisant des toiles, des chapeaux, etc., les autres les portant à Cadix pour avoir des piastres qu'ils trans-

portent au-delà du cap de Bonne-Espérance; on pouvoit obtenir aux Indes une quantité de mousselines qu'on n'auroit pu fabriquer en France qu'avec quinze mille hommes, on doit préférer d'acheter ces mousselines aux Indes, puisqu'il reste en bénéfice le travail de cinq mille hommes.

Ce fut par de telles considérations que le commerce des Indes fut trouvé raisonnable et politique par Colbert, quoiqu'il fût jaloux de multiplier en France toute espèce de manufactures; mais depuis cette époque, toutes ces proportions ont changé. Les toiles des Indes ont coûté beaucoup plus à la France, tant par la hausse du prix de la main-d'œuvre, que par les vexations exercées par les souverains du pays, et par les grandes dépenses de guerre et de souveraineté que ces établissemens ont occasionnées; dès lors l'économie politique ne peut plus conseiller ce commerce; il seroit préférable de favoriser en France l'établissement de ces manufactures, et de quelques autres semblables, en prohibant celle des étrangers. Mais si d'autres considérations importantes excitoient la France à conserver des établissemens dans un pays où d'autres nations en possèdent de très-considérables, alors le commerce cesseroit d'être le motif principal; mais il deviendroit l'adoucissement d'un malheur politique, et c'est peut-être là manière d'envisager aujourd'hui cet objet.

COMMERCE DE CHINE.

Le commerce de Chine est tout différent de celui des Indes. On y va chercher des thés qui ne croissent que dans ce pays-là; et comme le goût pour cette boisson est général en Europe, et que toutes les nations sont obligées d'acheter les thés en argent, cette mise com-

mune entretient les mêmes proportions dans la propriété des métaux, et convient également à toutes; mais surtout aux Espagnols, qui doivent désirer fortement que l'argent qu'ils envoient sans cesse en Europe s'écoule à la Chine et dans les Indes, afin qu'il ne perde pas trop de son prix.

Compagnie exclusive pour le commerce des Indes et de la Chine.

Voyez l'éloge de Colbert, *page* 3.

LUXE.

Voyez l'éloge de Colbert, *page* 3. On y a fait entendre, à l'article du luxe, que quelque faste qui régnât dans la société, le sort des salariés resteroit toujours le même, parce que les propriétaires des plus grandes richesses ne donneront jamais pour une journée d'homme que le moins qu'ils pourront, et qu'ils feront toujours la loi. Je dois répondre à une objection qu'on peut me faire ici, en présentant l'exemple de l'Angleterre, où les salariés jouissent d'un meilleur sort que dans tous les autres pays; ce qui peut faire penser que les rapports établis dans l'ordre social ne s'y opposent pas, ainsi que je l'ai présumé.

Cette différence dans le sort des salariés anglois est réelle, mais elle ne contredit point les principes qu'on a établis à ce sujet, parce qu'elle tient à une circonstance particulière à l'Angleterre; c'est que le peuple y est propriétaire d'une valeur qu'il dispense aux riches, et avec laquelle il les force à la modération dans leurs droits. Cette valeur est la faculté de les élire, ou de ne pas les élire pour membres du parlement. De cette heureuse prérogative découle l'amélioration qu'ils éprouvent dans

leur sort physique; mais les Anglois sont les seuls peuples de l'Europe qui jouissent d'un tel bonheur.

L'étendue du commerce et des colonies de l'Angleterre y rend aussi la concurrence des salariés moins grande, à cause des nombreuses occupations qui leur sont ouvertes de toutes parts.

Quel genre de luxe faut-il exciter par préférence?

Il est des objets de luxe réprouvés par la morale; chacun les connoît: mais il en est aussi que l'économie politique doit distinguer.

Le luxe le plus contraire aux principes de l'économie politique, est celui qui contrarie la population. Tel est celui des parcs, des chemins fastueux et des chevaux, parce qu'il emploie au faste ou à l'amusement une grande portion de terres, capable de multiplier les subsistances.

Entre les autres luxes, le souverain doit préférer celui qui, s'appliquant aux richesses durables, augmente la force, par l'échange qu'on peut en faire contre les subsistances ou les services des étrangers. Un tel luxe est plus social que celui des jouissances fugitives ou périssables. Ainsi, le luxe des tableaux vaut mieux que celui de la musique; celui de la vaisselle, que celui des feux d'artifice, etc. Mais la loi du bonheur, la première de toutes, exige qu'on laisse à cet égard la plus grande liberté. Il ne faut pas acheter la force nationale par un trop grand sacrifice de la part des particuliers; car on ne doit jamais perdre de vue que cette force elle-même n'est un bien qu'autant qu'elle est un garant du bonheur.

RÉPONSE

AU MÉMOIRE

DE M. L'ABBÉ MORELLET,

SUR LA COMPAGNIE DES INDES,

IMPRIMÉE EN EXÉCUTION DE LA DÉLIBÉRATION DES ACTIONNAIRES, PRISE DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 AOUT 1769.

Le Mémoire, monsieur, dont vous êtes l'auteur, intéresse essentiellement les actionnaires, comme propriétaires du bien et des droits que vous discutez; mais il fixe aussi l'attention de tous les membres de l'état, par les questions économiques que vous y traitez, et plus encore peut-être par l'étendue que vous donnez à des principes qui intéressent toutes les propriétés des citoyens. Animé par ces différens motifs, j'ai hasardé de mettre par écrit les réflexions que la lecture de votre

Mémoire m'a fait naître ; elles pourront peut-être suspendre le jugement du public, en attendant qu'un homme doué de plus de talens et de lumières puisse composer un ouvrage complet sur un objet d'une aussi grande importance.

Je commencerai, monsieur, par vous faire une ou deux remarques de procédé.

Vous composez un Mémoire qui attaque les droits des actionnaires et l'existence de la compagnie des Indes, vous le communiquez aux ministres du roi assez à temps pour qu'ils puissent en prendre connoissance avant le jour où les objets que vous traitez doivent être portés au conseil ; et ce n'est que la veille de ce même jour que cet ouvrage est répandu dans le public, lorsqu'il ne reste plus aux actionnaires assez de temps pour se défendre.

Des députés nommés par les actionnaires font pendant plusieurs mois des recherches pénibles pour connoître la fortune de la compagnie ; vous vous procurez, sans leur consentement, les états qu'ils ont formés ; vous devancez le compte qu'ils doivent en rendre à leurs coassociés ; vous faites imprimer ces états, vous y joignez des notes critiques que vous n'avez point soumises au jugement des

personnes qui pouvoient les discuter. Cependant le droit de communiquer un travail n'appartient-il pas à celui qui l'a fait? et les propriétaires ne doivent-ils pas entendre les premiers ce qui intéresse leur propriété? avoient-ils remis leur cause entre vos mains?

Sans mandat, sans commission de la part des actionnaires, sans être ni leur coassocié, ni leur créancier, vous évaluez leur fortune; vous discutez leurs droits, toujours pour les diminuer, toujours pour les restreindre, et avec une partialité qui se manifeste à chaque instant.

Mais si vous n'êtes pas l'homme de confiance des actionnaires, quel est donc le motif qui vous anime? L'amour de la vérité, dites-vous. Triste et singulier amour de la vérité, que celui qui vous engage à introduire une inquisition terrible sur les propriétés des citoyens! Mais nous verrons bientôt si vous y avez procédé avec justice; nous verrons comment vous avez cherché à la connoître, cette vérité que vous aimez.

Vous dépeignez les actionnaires comme des citoyens avides qui ont continuellement demandé au gouvernement ce qui ne leur étoit pas dû; qui ont joui de faveurs importunes à la société, qui ont étouffé l'industrie, et per-

sisté opiniâtrément dans l'exploitation d'un privilége contraire à l'utilité publique : vous représentez enfin la compagnie des Indes comme une société odieuse, qui, loin d'avoir bien mérité du gouvernement, s'est au contraire séparée de la protection publique par l'exercice d'un privilége exclusif.

Vous concluez sur de pareils motifs que, si les actionnaires se refusent à un projet que vous ne communiquez point, le gouvernement pourroit, sans injustice, les priver du bien qui leur reste, puisqu'ils ne le tiennent que de sa faveur.

Certainement ils ne contesteroient point cette origine flatteuse de leur propriété; le titre qui leur rappellera l'ancienne bienveillance de S. M. sera toujours le plus cher à leurs yeux; mais vous ajoutez que ces erreurs ont été nuisibles au reste des citoyens, et vous pensez qu'ils peuvent réclamer contre elles.

C'est ici que les actionnaires doivent vous arrêter; la défense de leur propriété et celle de leur honneur peut-être les y obligent également : fut-il jamais de reproches plus injustes que ceux que vous leur faites?

Vous accusez la compagnie des Indes d'avoir été à charge à l'état, et c'est l'état uniquement qui a profité de ses travaux. Vous reprochez

aux actionnaires le bien qu'ils possèdent, vous faites entrevoir que le gouvernement pourroit les en priver sans injustice, et ce bien est le reste d'une fortune immense dissipée dans une société qui n'a jamais été établie pour leur intérêt, mais pour l'avantage de l'état; qui n'a jamais été conduite par eux ni par leurs représentans, mais par des commissaires et des directeurs nommés par le roi.

Je le dirai donc avec vérité, et je le soutiendrai avec la persuasion la plus intime: la compagnie des Indes a rendu les plus grands services à l'état, bien loin de lui avoir été à charge.

Les actionnaires ont fait des sacrifices immenses pour lui, bien loin d'avoir augmenté à ses dépens leur fortune particulière.

Voilà les deux propositions dont j'espère démontrer l'incontestable vérité, et je sollicite à cet égard, avec instance, l'attention de ces hommes honnêtes et non prévenus, dont le jugement sévère et impartial fixe tôt ou tard l'opinion publique.

C'étoit une vieille croyance, que la compagnie des Indes avoit été utile à l'état; et les lois émanées du trône depuis cent années avoient consacré cette opinion; quelques rai-



sonnemens abstraits suffiront-ils pour la détruire ?

Je vais les suivre avec attention.

On commence par tâcher de rendre odieux le privilége de la compagnie des Indes, et on l'attaque, comme il n'est que trop ordinaire, par des généralités. Les priviléges exclusifs, dites-vous, sont toujours à la piste de l'industrie; ils l'arrêtent, ils la contraignent, ils sont la violation des droits de la société.

Ces principes, justes et vrais en général, sont néanmoins susceptibles de quelque exception.

Un gouvernement juge qu'un établissement sera utile à l'état, il aperçoit en même temps que les commencemens de cette entreprise seront coûteux, et que le succès ne paroîtra pas assez prochain pour qu'on veuille la tenter.

Le gouvernement est alors invité par sa sagesse à y concourir, et si son trésor ne lui permet pas de fournir un secours d'argent, il y supplée quelquefois par un privilége; mais s'il en fixe la durée en raison de l'encouragement qui suffit à l'entreprise, sans nulle considération particulière pour l'entrepreneur, un tel privilége, loin de nuire à l'in-

dustrie, la provoque, puisqu'il excite un établissement qui n'auroit point eu lieu sans cela.

Si un privilége exclusif étoit, sans exception, une violation des droits de la société; comment toutes les nations de l'Europe les plus attachées à la liberté auroient-elles confié l'exercice du commerce des Indes à une compagnie privilégiée?

Étoit-il un moyen plus certain d'intéresser à ce commerce le plus grand nombre possible de citoyens, que de subdiviser en trente ou quarante mille parts tous les fonds qu'on pouvoit y employer?

La plus grande subdivision possible d'intérêts une fois établie, étoit-il contraire à la sagesse et à la justice du gouvernement, de réunir ces divers intérêts dans leur mouvement, si cette unité d'opérations concouroit à leur avantage et à celui de l'état?

Étoit-ce enfin une violation des droits de la société que de présumer que les hommes, toujours décidés par le moment présent et par leur intérêt, peuvent quelquefois, même dans le commerce, recevoir des règles salutaires de la part du gouvernement, dont l'œil paternel parcourt la masse entière des citoyens, et lie continuellement le présent à l'avenir?

Telle fut, sans doute, monsieur, une partie des considérations qui déterminèrent Louis XIV à accorder un privilége exclusif à la compagnie des Indes, et à exciter son commerce par différentes prérogatives.

La formation de cette compagnie ne fut point l'ouvrage de la cupidité; il fallut échauffer les esprits par le patriotisme, et les aiguillonner par la vanité. Louis XIV écrivit cent dix-neuf lettres aux maires et échevins des principales villes du royaume; il tint dans son palais la première assemblée des principaux intéressés de la compagnie, et il ne dédaigna point d'y paroître; il engagea les grands de sa cour à seconder ses desseins, et l'on trouve dans ce temps-là, comme aujourd'hui, les noms des plus illustres maisons de France, au nombre des actionnaires de la compagnie des Indes.

L'on voit donc manifestement que ce fut pour l'avantage de l'état qu'elle fut établie, et non pour satisfaire les sollicitations intéressées de quelques particuliers : les édits ne dirent point, *voulant favoriser* tels et tels; mais, *sur ce qu'il nous a été représenté qu'il étoit du bien de notre royaume, etc.*

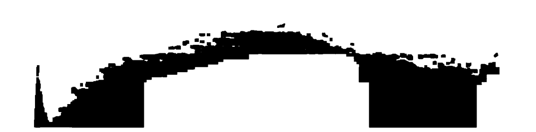
C'est toujours dans le même esprit que la compagnie a été maintenue, et ce fut sans

doute ce qui détermina le gouvernement à la faire régir par des commissaires du roi, et à ôter ensuite aux actionnaires jusqu'à la nomination de leurs directeurs.

Si la compagnie avoit été envisagée comme une société d'hommes travaillant au milieu de l'état pour leur intérêt propre, il eût été contraire à la justice de confier le bien de ses intéressés à la conduite libre et indépendante d'administrateurs qu'ils n'auroient point choisis.

Ces diverses considérations suffisent pour faire apercevoir que le gouvernement avoit toujours envisagé la compagnie comme un établissement utile à l'état; et, lors même que vous prouveriez aujourd'hui que cette manière de voir étoit erronée, ce seroit encore injustement que vous voudriez priver les actionnaires du droit que leurs efforts et leurs sacrifices passés leur ont acquis sur la reconnoissance publique; ce seroit refuser à un soldat le prix de ses travaux en discutant avec lui l'utilité de la conquête.

Mais il s'en faut bien que les actionnaires soient réduits à défendre ainsi le mérite de leurs services : l'opinion constante sur l'utilité passée de la compagnie des Indes étoit parfaitement juste, et je vais examiner le



principal raisonnement que vous employez pour persuader qu'elle a été à charge à l'état.

Vous rendez compte de toutes les ventes que la compagnie a procurées à l'état depuis 1725, qui montent, dites-vous, à trois cents millions ; vous énumérez ensuite toutes les sommes que le roi a payées à la compagnie au-delà de ce qu'il lui devoit ; vous les faites monter depuis cette même époque à trois cent soixante-seize millions, et vous concluez que trois cents millions de vente ayant coûté à l'état trois cent soixante-seize millions, il est clair que la compagnie des Indes lui a été constamment à charge, puisqu'un tel commerce ne valoit pas un tel sacrifice.

Je doute qu'on puisse réunir dans un même raisonnement un plus grand nombre de faits, de principes et de rapports erronés.

1°. La compagnie des Indes a procuré à l'état plus de six cents millions de vente, au lieu de trois cents.

2°. Le roi n'a rien payé à la compagnie au-delà de ce qu'il lui devoit.

3°. Ni le montant des ventes, ni les sommes que le roi auroit pu payer à la compagnie, au-delà de ses créances, ne sont les objets de comparaison qui peuvent faire juger si la compagnie a été à charge à l'état.

La somme des ventes ne peut éclairer sur cette dernière question qu'autant qu'on met à côté d'elles et le bénéfice qu'elles ont donné, et celui qui a été fait sur les marchandises d'exportation qui ont contribué à les payer; car ce n'est point par la somme des ventes qu'on fait dans un état, que cet état s'enrichit, mais par le bénéfice plus ou moins grand qu'on lui a procuré dans les échanges qui ont donné lieu à ces ventes; et d'après ce principe, un commerce de dix millions pourroit être plus avantageux à l'état qu'un de vingt ou qu'un de trente.

La somme que le gouvernement auroit fournie à la compagnie au-delà de ses créances ne suffiroit pas non plus pour prouver qu'elle auroit été à charge à l'état; elle indiqueroit uniquement que le trésor du prince auroit fait des sacrifices pour elle : mais l'état peut gagner lorsque le trésor du prince perd, comme l'état peut s'appauvrir quand le trésor du prince s'enrichit.

Ces vérités sont trop sensibles pour qu'elles aient besoin d'être développées.

Au reste, que nous importe cette question? La compagnie n'a rien reçu du gouvernement qui ne lui fût dû et qui ne lui appartînt par les titres les plus respectables; je le prouverai:



mais comme en établissant un fait contraire, vous en avez tiré les conséquences les plus fâcheuses pour la propriété, j'ai cru devoir joindre l'examen de cette question à celui que je ferai bientôt de tous les droits des actionnaires.

Il me reste à montrer que vous vous trompez sur la somme des ventes que la compagnie a procurées à l'état; et à cette occasion je ne puis m'empêcher de fixer l'attention sur la méthode que vous avez suivie pour diminuer en apparence l'étendue de son commerce.

Vous passez d'abord sous silence, dans le tableau que vous en faites, toutes les ventes aux Indes des marchandises d'exportation.

Vous retranchez ensuite, sous le prétexte le plus frivole, tout le montant du commerce de Chine, de Guinée, du Sénégal et du Canada.

Le privilége exclusif, dites-vous, n'étoit pas nécessaire au commerce de Chine; mais vous êtes aussi d'avis qu'il étoit inutile au commerce des Indes : ainsi vous pouviez, par la même raison, retrancher ses retours de votre tableau; ce qui vous auroit permis de placer trois cent soixante-seize millions contre rien, et n'eût pas manqué de produire encore un plus grand effet.

Ce n'est pas tout. Ces trois cent soixante-seize millions font le solde d'un compte que vous avez étendu jusqu'à l'année 1769, et votre tableau comparatif des ventes finit à 1756. On auroit peine à croire à de pareilles discordances, si on ne les avoit pas sous les yeux.

Enfin, après n'avoir fait entrer dans ce tableau que les retours de l'Inde, vous faites de leur montant une moyenne proportionnelle entre quarante-quatre années, afin d'affoiblir ainsi la fin par le commencement, et la paix par la guerre; après quoi vous comparez le résultat qu'une pareille base vous donne, avec la somme d'autres commerces vus dans leur entier, en pleine paix, et dans leur état le plus florissant.

Enfin dans le calcul des ventes que la compagnie a procurées, vous négligez de faire apercevoir un objet considérable, c'est le montant des pacotilles; l'état lui en est redevable sans doute autant et plus que de ses propres retours, puisqu'elles ont toutes été faites aux dépens de la compagnie, et qu'elle en a payé tous les frais sans en partager les profits; je ne sais à quelle somme on peut évaluer cet objet, mais vous autoriseriez à le porter fort loin, puisque vous dites, monsieur, que sur

des vaisseaux de neuf cents tonneaux, destinés pour l'Inde, il n'y en a guère que cinq cents chargés pour le compte de la compagnie, et qu'au retour une grande partie du vaisseau est remplie par les pacotilles des officiers et employés; circonstances sans doute fort exagérées.

Quoi qu'il en soit, les divers objets dont j'ai rendu compte indiquent suffisamment qu'au lieu de trois cents millions de vente procurées par la compagnie, vous en auriez pu mettre six ou sept cents.

Je viens d'indiquer les erreurs dans lesquelles vous êtes tombé, en voulant démontrer que la compagnie avoit été à charge à l'état; mais l'examen de cette question tient principalement à l'utilité du privilége exclusif, comparée à l'utilité du commerce particulier.

La compagnie des Indes aura été utile à l'état, si dans ses achats et dans ses ventes, son privilége exclusif a procuré à la nation un bénéfice pris sur les étrangers, que le commerce particulier n'auroit pas procuré; je jetterai un coup d'œil sur cette question à la fin de cette lettre. Je me bornerai maintenant à prouver que la compagnie, bien loin d'avoir été à charge au trésor du prince, l'a soulagé

considérablement; et voici le raisonnement très-simple qu'on peut faire à cet égard.

J'établis d'abord deux faits : l'un, que les actionnaires ont versé dans la compagnie des Indes des sommes considérables au-delà du bien qui leur reste ; je le prouverai en discutant les droits des actionnaires ; l'autre, que la compagnie des Indes a toujours gagné par les opérations de son commerce : en effet, depuis 1725, jusqu'à la dernière paix, le bénéfice sur les marchandises d'exportation a roulé de trente-cinq à quarante-cinq pour cent; celui sur les marchandises d'importation, de quatre-vingt-dix à cent quarante pour cent, et ses pertes maritimes ne sont pas montées à trois pour cent.

Ces deux faits établis, on demande : Tous ces fonds et ces profits, qui excèdent infiniment les dividendes reçus par les actionnaires, que sont-ils devenus? à quoi ont-ils été destinés? le voici.

A franchir les obstacles dans cette multitude de commerces dont la compagnie a ouvert les voies, à former les premiers établissemens au Canada, à la Louisiane, à la Chine, à Suratte, à Mahé, au Bengale, à Moka, sur les côtes du Coromandel et de Malabar, sur celles du Sénégal et de Guinée, aux îles de

France et de Bourbon, à encourager la culture de ces deux dernières, à construire des ports, à les entretenir, à élever des fortifications, à faire des chemins, à bâtir des arsenaux, des églises, des hôpitaux et plusieurs autres édifices publics, à payer les juges civils, à soudoyer les troupes, et à faire en un mot toutes les dépenses de la souveraineté.

Si donc le même commerce que la compagnie a exercé exclusivement avoit été abandonné aux particuliers, il est évident que toutes les dépenses qu'on vient de citer auroient été à la charge du gouvernement; et puisqu'une partie de ces dépenses a été payée par les profits du commerce et par les fonds des actionnaires, il est clair que la compagnie a soulagé le trésor royal d'une somme égale à ces deux objets : on ne se hasarde point à la fixer; mais on verra facilement qu'elle est très-forte; et l'on pourroit observer encore que ces mêmes dépenses de souveraineté, séparées de l'économie marchande, auroient peut-être été beaucoup plus considérables.

Qu'on élève donc à son gré la puissance du commerce particulier, qu'on vante ce qu'il eût fait ou ce qu'il eût pu faire, je ne le contesterai point : pour répondre à des possibilités, il faut leur en opposer d'autres, et cette guerre

d'imagination ne convient pas à notre sujet; mais qu'on n'affoiblisse point les services passés de la compagnie, qu'on ne détourne point les yeux des sacrifices de ses actionnaires; ils ne demandent ni dédommagement ni récompenses, mais qu'on ne leur ravisse pas la pensée qu'ils ont été les membres d'une société utile à l'état, et qu'on ne cherche point à élever contre eux le cri de la nation.

Les actionnaires ne défendront la compagnie des Indes qu'en présentant les faits qui parlent pour elle; ils sont heureusement trop publics pour qu'on puisse les contester : je n'entreprendrai point de les énumérer, la France et l'Europe entière en sont également les témoins. C'est cette compagnie qui a formé tous les établissemens de l'Inde, c'est elle qui a changé deux îles incultes et désertes en deux îles commerçantes et cultivées, c'est elle qui avoit élévé la ville de Pondichery et tous ces établissemens florissans qui excitoient l'envie des autres nations avant la dernière guerre; c'est cette compagnie qui a, pour ainsi dire, créé la ville de Lorient, c'est elle qui entend encore aujourd'hui les cris de ses citoyens qui s'intéressent à son sort, et les vœux consolans de toute une province : c'est cette même compagnie qui, depuis la paix, a franchi de nou-

veau tous les obstacles, qui a relevé les établissemens de la nation détruits par la guerre, qui a déjà changé des monceaux de ruines en une ville peuplée qui commence à retracer l'image de l'ancienne Pondichery, et qui dans peu, sans doute, fera oublier tous ses malheurs : c'est cette compagnie qui, depuis 1764, a liquidé soixante millions de dettes contractées par S. M. dans les Indes ; qui vient d'apporter dans le royaume toutes les marchandises des Indes et de la Chine dont l'écoulement paroît possible en France : c'est cette même compagnie qui nourrit aujourd'hui quatre mille matelots, qui emploie un nombre infini de commis et de serviteurs, tant en Europe qu'aux Indes ; qui occupe des manufactures de toute espèce, qui entretient un corps respectable d'officiers de marine, dignes d'être employés et dans la paix et dans la guerre. Enfin, et pour finir par donner une idée précise de la compagnie des Indes, c'est elle qui, après avoir admis à ses profits les arts et l'industrie dans ses armemens, les pauvres parmi ses matelots, le cultivateur et les manufacturiers dans ses achats, le négociant dans ses ventes, et les citoyens de toute espèce dans ses emplois, a fini par consacrer le reste de ces mêmes profits et une partie considé-

rable des fonds de ses actionnaires, à soulager le trésor du prince de dépenses de guerre et de souveraineté qui lui appartenoient.

Voilà, monsieur, les dommages que la compagnie des Indes a causés au trésor royal; voilà ses crimes envers l'état.

Sur les droits des actionnaires.

Tournons maintenant nos regards vers les droits des actionnaires, examinons si vous les discutez impartialement; voyons si leurs titres sont méprisables, s'ils ont joui de ce qui ne leur appartenoit pas, et s'ils méritent qu'on déroge contre eux aux lois les plus authentiques.

Vous dites, monsieur, que s'ils refusoient de se prêter à un projet que vous n'indiquez pas, on seroit en droit de les ramener à leur ancien titre; ce titre, vous le fixez à un arrêt du conseil de 1719, qui réduisoit à trois pour cent l'intérêt de leur ancien contrat de cent millions; et en conséquence vous voulez que tout ce que la compagnie des Indes a reçu au-delà de trois millions par année depuis quarante-quatre ans, soit une faveur du souverain, contre laquelle il peut revenir, parce qu'il n'est point de prescription qu'on puisse opposer à l'utilité publique.

Vous faites ensuite l'énumération des sommes fournies par le roi à la compagnie, soit en argent, soit en contrats; en comparant ces sommes aux objets que la compagnie avoit droit d'exiger selon vos principes, vous établissez à sa charge un solde de trois cent soixante-seize millions.

Si vos calculs étoient fondés, si les principes de votre jurisprudence étoient justes, il ne resteroit rien ni aux actionnaires ni à leurs créanciers, et l'utilité publique iroit répandre la désolation chez un nombre infini de citoyens.

Mais l'emploi seul des fonds que la compagnie a reçus du roi suffiroit pour mettre les actionnaires à l'abri de toute recherche, puisque nous avons déjà montré que ces fonds n'avoient été, ni gouvernés par eux, ni destinés à leur utilité particulière.

Mais comment une telle réclamation pourroit-elle être possible, quand il n'est aucun des objets reçus par la compagnie qui ne soit appuyé sur les titres les plus respectables qu'on connoisse en France, des lois émanées du trône et enregistrées au parlement? Je m'écarterois sûrement du respect que je dois à la justice du souverain, et à la sagesse de ses conseils et de ses cours, si j'entreprenois

de justifier des droits consacrés par ces circonstances; mais on me pardonnera sans doute de parcourir les objections par lesquelles vous essayez de les affoiblir.

Le débit de la compagnie des Indes à l'égard du roi, tel que vous le formez dans votre mémoire, est composé de quatre objets principaux :

1°. Ce que la compagnie a reçu de la ferme du tabac jusqu'en 1747;

2°. L'augmentation de son contrat à cette époque;

3°. Les droits de tonneau;

4°. La cession faite par S. M. de ses actions et de ses billets d'emprunt en 1764.

Jetons un coup d'œil rapide sur ces quatre articles.

Voici comment vous critiquez le premier; et ce début est digne d'attention :

La compagnie des Indes a retiré, dites-vous, sept à huit millions de la ferme du tabac, depuis 1725 jusqu'en 1747.

Vous prétendez qu'elle n'a dû recevoir que deux millions cinq cent mille livres par an pour cet objet; en conséquence, vous mettez aujourd'hui à sa charge, et par forme de restitution, cent trente millions. Voici cependant sur quoi vous vous fondez; vous citez l'arrêt

du conseil qui concéda la ferme du tabac compagnie, et qui fait mention *que c'est p lui tenir lieu de deux millions cinq cent mi livres*, phrase que vous imprimez en lettre italiques, pour fixer l'attention du lecteur. J'ai lu cet arrêt; et j'y ai vu la phrase que vous citez; mais immédiatement après, j'en ai vu une autre que vous ne citez pas; la voici : *Sans néanmoins que ladite évaluation puisse opérer aucune garantie, recours ou autre action, tant contre le roi que contre ladite compagnie en cas de plus ou de moins valeur des bénéfices dudit privilège.* Ce paragraphe est décisif sur la question dont il s'agit.

Convenez que vous auriez dû le communiquer à côté de celui que vous avez cité; on auroit vu un titre formel, et l'on auroit aperçu en même temps qu'il étoit appuyé par l'équité; la compagnie avoit couru le risque de perdre, elle avoit acquis le droit de gagner; et le résultat de cette convention auroit paru encore moins susceptible de critique, si vous aviez fait mention des dépenses considérables que la compagnie avoit faites pour mettre cette ferme en valeur.

Voici comment S. M. s'expliquoit à cet égard en 1747 : *Ayant reconnu que la différence qui se trouve entre le prix de cette ferme, lors de la*

dite aliénation, et son produit actuel, est l'effet de la bonne régie que la compagnie en a faite, et doit être attribuée aux fonds considérables qu'elle a dépensés pour la mettre en valeur, et qu'elle auroit pu utilement employer dans son commerce, etc.

Quoi qu'il en soit, vous conviendrez, monsieur, que votre jurisprudence est un peu singulière. Les pertes que la compagnie a faites aux Indes, vous les lui laissez en entier; les bénéfices qu'elle a faits sur la ferme du tabac, vous les retranchez; je doute qu'aucune maison de commerce pût défendre son capital contre une distribution pareille.

Les dépenses que la compagnie avait faites pour l'exploitation de la ferme du tabac avoient engagé S. M. à lui céder cette ferme à perpétuité; mais son produit ayant ensuite considérablement augmenté, S. M. la réunit à ses fermes générales; et en 1747, elle jugea à propos de la soustraire totalement aux prétentions de la compagnie, et ce fut pour la dédommager en partie, que son contrat fut augmenté : cette augmentation ne fut pas proportionnée au revenu de la ferme du tabac, qui étoit alors de vingt et un millions, mais uniquement à la somme que la compagnie avoit touchée jusqu'alors des

fermiers généraux, pour cet objet. On balança cependant par cette augmentation divers autres articles, et entre autres des droits de tonneau en arrière depuis seize ans; et comme la compagnie réclamoit en même temps différens dédommagemens relatifs à la guerre, et difficiles à déterminer, il est probable que le conseil de S. M. se prêta d'autant plus volontiers aux autres moyens équitables qui lui étoient présentés pour donner à la compagnie la consistance qu'il jugeoit nécessaire au bien de l'état; car l'intérêt particulier des actionnaires n'eut aucune part directe à cette détermination, puisque leur dividende ne fut point augmenté.

Je n'ai pas besoin, je crois, de prouver que les droits de tonneau qui forment le troisième objet de recette de la compagnie lui étoient dus d'une manière incontestable : c'étoit une foible indemnité des dépenses de souveraineté; c'étoit, en quelque manière, la mise de l'état dans l'établissement de la compagnie; et ce droit qui lui avoit été assuré dès son établissement, en 1664, a été constamment confirmé par les édits successifs qui ont été donnés sur la compagnie des Indes.

Reste à défendre en peu de mots la cession

des actions et des billets d'emprunt de S. M. en 1764 : elle eut lieu en compensation des dépenses de la guerre qui avoit été portée dans l'Inde, par l'ordre exprès de S. M. et dont toutes les opérations économiques avoient été dirigées par un comité particulier ; en sorte que, pendant plusieurs années, la compagnie des Indes n'avoit été proprement que le bureau de la guerre au département de l'Inde. Ces circonstances furent reconnues en 1764 ; et quand les actionnaires se bornèrent à demander à S. M. la cession de ses actions et de ses billets d'emprunt, ce ne fut point qu'ils les envisageassent comme une compensation des dépenses faites par la compagnie, mais ils s'étoient bornés à demander à S. M. l'indemnité qui pouvoit être le moins à charge au trésor royal, et qui, selon leur combinaison, pouvoit, conjointement avec leurs autres moyens, remplir les divers objets que la sagesse du gouvernement avoit confiés à leurs soins; savoir, le payement des créanciers, la sûreté du capital des actionnaires et l'exercice du commerce ; et l'on a vu depuis combien cette cession des actions et des billets d'emprunt, montant à vingt millions de contrats, estimés quinze millions d'argent, étoit

peu proportionnée aux dépenses que cette guerre avoit occasionnées à la compagnie, puisque indépendamment de ses revenus, consumés depuis 1756 jusqu'en 1764, elle a payé depuis cette dernière époque autour de soixante millions de dettes, dérivant presque toutes des dépenses de la guerre.

Vous voyez cependant, monsieur, que cette cession des actions et des billets d'emprunt ne fait pas moins partie des objets que vous appelez des *dons gratuits*. En vérité, c'est se réfuter soi-même, que de pousser aussi loin ses propositions.

Le motif que vous employez pour soutenir cette dernière opinion, est vraiment digne de remarque; en parlant des dépenses de la dernière guerre, vous finissez par ces mots : *Toujours pour le soutien du privilége exclusif.*

Quoi, monsieur, c'est pour soutenir le privilége, que S. M. a porté la guerre dans l'Inde? ce n'est pas pour défendre ses colonies? ce n'est pas pour protéger le commerce et les établissemens de la nation? ce n'est pas pour attaquer les ennemis de l'état dans toutes leurs possessions? Le privilége n'est autre chose que le moyen qui a été jugé le meilleur pour exercer le commerce et diriger les colonies de l'Inde; mais c'est uniquement ce com-

merce et ces colonies qui attirent la défense du souverain : cela est évident.

J'ai parcouru les objections que vous avez faites contre la légitimité des objets reçus par la compagnie ; il me reste à faire une observation sur l'époque que vous avez choisie pour fixer le titre primitif de la propriété des actionnaires. Ce choix étoit de la plus grande importance, puisque vous vouliez leur ôter tout ce qu'ils avoient acquis depuis ce temps-là. Vous vous êtes déterminé pour l'arrêt du conseil de 1719, qui avoit réduit à trois pour cent l'intérêt de leur ancien contrat de cent millions; on ne pouvoit pas en effet en choisir un qui fût plus propre à diminuer, en apparence, les propriétés des actionnaires. Mais pourquoi, je vous prie, l'édit de 1764, enregistré au parlement, qui fixe leur sort actuel, vous paroît-il moins respectable ? est-ce parce que l'arrêt de 1719 est plus ancien? Mais sur ce principe, l'édit de 1717, qui fixoit cet intérêt à quatre pour cent, méritoit la préférence; pourquoi n'êtes-vous pas remonté jusqu'à lui? pourquoi avez-vous ensuite tiré rapidement le voile sur ces temps malheureux de 1719 à 1720, où l'on auroit lu les titres respectables de la propriété des actionnaires?

Qu'il me soit permis de les rappeler ici.

Les actionnaires avoient détourné leurs yeux depuis long-temps de leurs anciens sacrifices; mais le système d'inquisition retroactive que vous établissez, et plus encore le reproche que vous leur faites d'avoir été à charge aux autres citoyens, m'obligent à retracer le souvenir de leurs droits et de leurs malheurs.

Depuis 1664 jusqu'en 1717 et 1719, les diverses compagnies de la Chine, des Indes et d'Occident, avoient fourni des fonds considérables pour ces temps-là; ces diverses sociétés de commerce se réunirent en 1717 et 1719; et de cette réunion naquit la compagnie qui subsiste aujourd'hui.

Pour former son capital on créa deux cent mille actions, à cinq cents livres, faisant cent millions; et le payement en fut fait au trésor royal, qui fournit un contrat de pareille somme, à quatre pour cent.

En 1719, on fit une nouvelle création de cinquante mille actions à cinq cent cinquante livres, faisant vingt-sept millions cinq cent mille livres.

En octobre de la même année, on en créa encore cinquante mille de mille livres, faisant cinquante millions.

Au mois de février 1720, la banque royale

fut réunie à la compagnie des Indes, et l'on fit au mois de mars de la même année une nouvelle création de trois cent mille actions de cinq mille livres, faisant quinze cents millions.

Il y avoit donc en tout, à cette époque, six cent mille actions, montant à un milliard six cent soixante-dix-sept millions cinq cent mille livres de capital primitif.

L'empressement du public pour ces actions fut très-considérable; et si l'on considère les prix auxquels elles furent portées, on verra que cette masse d'actions a présenté jusqu'à six milliards dans l'opinion.

La proportion entre les valeurs réelles et les valeurs numéraires varia si fort dans ce temps-là, qu'on ne peut pas déterminer à quelle somme actuelle d'argent le capital de ces actions doit être comparé; mais on se fera cependant une idée de la place qu'elles occupoient dans les fortunes publiques, en observant que les déclarations qui se firent au *visa* de tous les effets quelconques qui existoient alors, tant sur le roi que sur la compagnie, se montèrent à trois milliards deux cent millions, et que près du tiers de cette somme étoit formé par les actions de la compagnie des Indes, dont les déclarations montèrent à neuf cents millions.

Tous les autres effets montoient, comme on le voit, à deux milliards trois cents millions; et le roi se reconnut débiteur de dix-sept cents millions, au payement desquels il pourvut par l'établissement des rentes sur l'hôtel-de-ville, qui subsistent encore aujourd'hui.

Quant aux actions des Indes, quoiqu'elles eussent la liaison la plus intime avec toutes les opérations du gouvernement, la compagnie ayant été chargée successivement des monnoies, de la banque, des fermes et des recettes générales, elles ne furent cependant point admises au nombre des créances sur le roi, et on leur fit un sort particulier, après avoir réduit leur nombre de six cent mille à cinquante-six mille.

Les réductions qu'essuyèrent les actions furent envisagées dans ce temps-là comme très-rigoureuses ; et voici comment, en 1725, cinq ans après ces malheureux événemens, S. M. daigna témoigner ses regrets sur le sort des actionnaires de la compagnie des Indes. Je vais leur présenter un titre bien précieux et qui doit fixer toute leur attention.

S. M., après avoir retracé dans un édit les opérations du *visa*, s'exprime de cette manière :

« Nous aurions bien voulu, comme père

« commun de nos sujets, qui nous sont tous « égaux, admettre au nombre de nos créanciers « les actionnaires de la compagnie des Indes, « entre lesquels il y a beaucoup d'anciennes « familles qui ont acquis des actions à titre « onéreux, dans le temps où les rembourse- « mens forcés ne leur laissoient point d'autre « emploi pour se faire un revenu; mais l'état « de nos finances et la grande quantité des au- « tres créances par nous reconnues, ne nous « permettoient pas de nous charger d'un objet « aussi considérable que l'eût été la liquida- « tion des actions en valeurs numérales, d'au- « tant que, suivant la déclaration des action- « naires, elles leur tenoient lieu de neuf cents « millions. »

Telles sont, monsieur, les paroles touchantes et paternelles dont se servoit S. M. en tournant ses regards vers le sort malheureux des actionnaires; voilà le sentiment de justice et de bonté qui se développa dans le cœur du roi dès les premières années de sa majorité; c'est le même qu'il a constamment montré et qui le rend si cher à ses peuples. « Nous aurions « bien voulu, comme père commun de nos « sujets, qui nous sont tous égaux, admettre « au nombre de nos créanciers, les actionnai- « res, etc. » Quelle bonté dans ces paroles!

quelle justice dans ces regrets ! Que l'on compare maintenant ce langage du souverain au système d'inquisition rétroactive que fait entrevoir un particulier, qui lui-même vit à l'abri des lois, qui leur doit la sûreté de ses propriétés, et jusqu'à cette liberté qu'il idolâtre.

Cependant, monsieur, en 1725, dans le temps que S. M. exprimoit ses regrets sur le sort des actionnaires de la compagnie des Indes, les cinquante-six mille actions, restes du *visa* qui existoient alors, jouissoient d'un dividende de cent cinquante livres, qu'on étoit parvenu à leur former des débris de leur ancienne fortune; ce qui faisoit pour le total de ces actions huit millions quatre cent mille livres : depuis ce temps-là, loin que les actionnaires aient joui d'aucun accroissement, ce même dividende fut réduit à soixante-dix livres en 1746, et à quarante livres en 1759; et ce n'est que depuis 1764 qu'il a été porté à quatre-vingts livres, mais au moyen seulement d'un secours de quatre cents livres, fourni par chaque action ; car la rente de celles qui ne payèrent pas cet appel, a été fixée à cinquante livres.

Enfin, comme vous l'avez fort bien dit, page 35 de votre Mémoire, les actionnaires

ont vu leur dividende diminué des deux tiers depuis 1725; mais vous l'aviez sans doute oublié à la page 162, lorsque vous avancez que S. M. pourroit dire à ces mêmes actionnaires : *Vous avez mis à profit les secours du gouvernement pour votre fortune particulière, vous avez gagné dans les temps plus favorables, il faut que vous sachiez perdre aujourd'hui.*

On peut dire avec vérité qu'il n'est peut-être aucun droit civil plus respectable que celui qu'ont les actionnaires de la compagnie des Indes au bien qui leur reste.

S'il étoit permis de retourner en arrière, et de porter au tribunal de l'équité l'origine et la base des lois qui constituent la propriété des actionnaires, loin de redouter cet examen, ils devroient le solliciter avec ardeur. En effet, sans parler des fonds qu'ils ont fournis depuis 1664 jusqu'en 1717, sans exciter la pitié par leur malheureuse destinée, au *visa* de 1720, ils pourroient se borner à fixer l'époque de leurs droits à 1725. Nous jouissions alors, diroient-ils, de cent cinquante livres de dividende, et il étoit si peu proportionné aux fonds que les actionnaires avoient versés dans la compagnie, que S. M. daigna exprimer en 1725 ses regrets sur leur sort. Depuis cette époque, nous n'avons eu aucune part à la conduite de nos affaires.



Dès 1723, nous n'avions plus la nomination de nos directeurs; dès 1730, des commissaires du roi ont été introduits dans l'administration de la compagnie, et ils y ont eu toute l'influence qui appartenoit à l'autorité. Rien n'a été conduit ni par nous, ni avec nous, ni par nos préposés, ni avec nos représentans. Nous n'avons su que nous étions actionnaires de la compagnie des Indes que par les retranchemens de nos dividendes. Nous n'avons connu, ni comment on gagnoit, ni comment on perdoit. Nous avons ouï dire que notre commerce étoit bon. Nous avons vu de beaux établissemens. On nous a communiqué des bilans avantageux, mais qui, selon ce qu'on nous apprend aujourd'hui, devoient nous égarer. Ne seroit-il pas juste qu'on nous remît où l'on nous a pris? En se chargeant de l'administration de nos affaires sans notre consentement, n'étoit-ce pas en quelque manière répondre de l'événement?

Voilà peut-être ce que diroient les actionnaires s'ils pouvoient adopter un moment le système d'examen rétroactif dont vous inspirez l'idée; mais ils seroient bien éloignés de l'approuver lors même qu'on l'auroit inventé pour leur avantage. Les dernières décisions de leur souverain détermineront toujours leur

opinion sur ce qui leur appartient, et ses dernières lois seront les seules qu'ils réclameront.

De quelque côté qu'on examine les titres de la propriété des actionnaires, on trouvera qu'ils sont à l'abri de toutes les recherches qu'on pourroit imaginer contre elle; c'est ce que j'ai cru devoir établir comme actionnaire: mais comme membre de la société en général, je crois devoir m'arrêter un moment devant le principe que vous avez établi pour soutenir la légitimité de semblables recherches. Vous prétendez qu'*il n'est point de prescription qu'on puisse opposer à l'utilité publique* : ce principe est juste à l'égard des lois d'administration : comme leur stabilité n'intéresse qu'en raison de leur utilité, elles doivent suivre dans leur durée les révolutions de l'opinion; mais il n'en est pas de même des lois qui règlent les propriétés : l'utilité publique à l'égard de ces dernières, repose principalement sur la persuasion où l'on est de leur permanence; s'il n'y avoit aucune fin au droit d'examiner les titres des propriétés, cette idée répandroit une inquiétude continuelle chez tous les citoyens; elle empoisonneroit un des plus grands biens de la vie, la conscience de ce qu'on possède et la certitude d'en jouir.

La maxime *qu'il n'est point de prescription qu'on puisse opposer à l'utilité publique*, dans l'application que vous en faites, devient un principe terrible; car cette utilité publique à laquelle vous voulez attribuer tant de puissance, n'aura pour interprète que des hommes; et comme si le district de leur ignorance et de leurs passions n'étoit pas assez étendu, vous voulez encore leur soumettre à l'infini les lois de la propriété; vous voulez qu'à cinquante et cent ans de distance des circonstances qui ont déterminé ces lois, on puisse encore les abroger, et qu'ainsi de degré en degré la plus parfaite ignorance soit le juge en dernier ressort.

Quoi, monsieur, c'est par votre passion pour la liberté en général, que vous attaquez le privilége de la compagnie des Indes; et vous ne craignez point d'établir des principes qui mettroient à l'infini toutes les propriétés des citoyens sous l'empire absolu d'hommes aveugles ou trompés, qui expliqueroient à leur gré les lois de l'utilité publique et les bornes de leur puissance!

Sur l'évaluation du bien des actionnaires.

Je n'entrerai point dans l'examen des différentes réductions par lesquelles vous fixez à trente-neuf millions le bien libre de la com-

pagnie, au lieu de cinquante-quatre millions, résultat du travail de MM. nos députés que vous nous communiquez.

Il me paroît que de tels débats ne peuvent être éclaircis que par les personnes qui ont formé ces mêmes calculs que vous critiquez ; mais dans la nécessité d'adopter une opinion sur parole, j'avoue que le travail de vingt personnes choisies par une assemblée de trois cent, fixeroit plus ma confiance que les résultats de la méditation d'un seul homme qui auroit jugé sur des Mémoires dont il ne cite point la source, et sans y joindre le secours de la discussion et de la contradiction. Il faut convenir aussi qu'en examinant quelques-unes de vos observations, il est bien difficile de ne pas s'écarter un moment du sérieux qu'imposent des questions aussi importantes.

Vous rabattez sur les marchandises en magasin, ci. . . . . 481,913 liv.

Sur les effets d'artillerie. . . . 136,000 liv.

Et quant aux édifices de Lorient, qui montent à plus de six millions, vous dites que vous croyez pouvoir diminuer sur leur valeur 3,351,539 livres.

C'est l'exactitude de vos évaluations que j'admire; ces 539 livres, qui finissent votre nombre, dans un objet de quelques millions, sont

vraiment respectables : on diroit qu'un génie invisible a porté, pièce à pièce dans votre cabinet, tous les effets de la compagnie, ses mâts, ses canons, ses affûts, ses cordages, et que là vous les avez pesés, mesurés, appréciés; ce qui vous a procuré les résultats de tant de livres et tant de sous, que vous communiquez au public.

Une circonstance cependant oblige à se défier de la précision arithmétique de vos observations ; c'est que vous retranchez toujours et n'augmentez jamais. Je ne suis point à portée de juger si vous avez raison, puisque je n'ai aucune des pièces qui pourroient m'éclairer ; mais il est un objet dont on peut juger par la senle inspection ; ce sont les débets anciens et nouveaux de la compagnie, qui montent à deux millions cinq cent mille livres, et que MM. les députés ont mis en entier à la charge de la compagnie, ce qui ne paroît pas fondé : on entend par débets tous les coupons d'actions, de promesses, tous les billets et lettres de change, en un mot tous les effets quelconques à la charge de la compagnie, qui sont échus, et dont on n'est pas venu recevoir le payement. Or, il est sensible que s'il se trouve pour deux millions cinq cent mille livres de pareils objets en arrière, et accumulés depuis

trente et quarante ans, il y en a pour plus d'un million totalement éteints, soit par le feu ou d'autres accidens; en sorte que dans le fait, la compagnie des Indes èn est déchargée.

Il est donc possible, monsieur, que votre attention se soit fixée particulièrement sur les objets du bien des actionnaires qu'on pouvoit diminuer; ou peut-être réservez-vous pour un autre travail le détail des objets susceptibles d'augmentation : quoi qu'il en soit, il est juste que nous attendions de nouveaux éclaircissemens de la part de nos députés, avant de fixer notre opinion sur la valeur de nos propriétés.

Profits du commerce.

Je trouve, monsieur, que dans l'examen de cet objet, vous n'avez pas non plus montré cette impartialité qui seule conduit à l'instruction et à la vérité; vous décidez affirmativement que le commerce de la compagnie des Indes est ruineux, et vous donnez pour preuve le récit de ses bilans depuis 1725; certainement s'il n'est point d'autre moyen d'éclaircir cette question, il n'étoit pas nécessaire que vous en prissiez la peine; vous devez croire que des actionnaires qui ont vu leur dividende réduit à moitié, puis au quart, se sont doutés

qu'ils avoient perdu ; et l'on a peine à comprendre comment vous avez présumé venir leur annoncer une vérité nouvelle.

Mais voici les circonstances sur lesquelles vous auriez pu et vous auriez dû peut-être les éclairer ; en leur présentant leurs anciens bilans et fixant leurs yeux sur leurs pertes, n'eût-il pas été plus raisonnable de leur faire apercevoir que le commerce avoit toujours donné du profit, mais que les pertes étoient dérivées de dépenses de guerre et de souveraineté ? Vous auriez ensuite examiné si ces dernières dépenses étoient inséparables du privilége, et vous auriez reconnu que le privilége exclusif avoit été accordé par des motifs d'utilité pour l'état ; vous auriez vu que lorsque l'exercice de la souveraineté fut confié à la compagnie, ce ne fut point pour décharger le trésor royal de ses dépenses, et vous auriez senti en effet que l'attribution des plus beaux droits du trône ne pouvoit jamais avoir eu lieu par économie ; vous auriez enfin été confirmé dans cette opinion, en observant les efforts et les divers sacrifices que fit Louis XIV pour établir cette compagnie.

La réunion de la souveraineté au privilége de la compagnie avoit été envisagée comme indispensable lors de son établissement ; il fal-

loit en quelque manière conquérir avant de négocier : lorsque les colonies furent formées, les traités avec les princes d'Asie, et différentes circonstances locales, ont engagé à maintenir cette réunion ; et l'on voit qu'aujourd'hui même, en ôtant à la compagnie des Indes son privilége, on désire que l'exercice de la souveraineté reste entre ses mains, ou du moins demeure attaché à son ombre.

Ces diverses considérations vous auroient vraisemblablement démontré, monsieur, que l'obligation de payer toutes les dépenses de souveraineté dans l'Inde n'étoit pas liée inséparablement à son exercice.

Si vous aviez appris ensuite que la plus grande partie de ces dépenses, comme celles des troupes et des fortifications, quoique payées jusqu'à présent par le commerce, n'étoient cependant déterminées ni par les actionnaires ni par leurs administrateurs, vous auriez trouvé sans doute que, sans préjudice pour l'état, et sans troubler en rien l'administration générale, on pouvoit fixer ces dépenses, les distribuer ensuite, et proportionner au bénéfice apparent du commerce la part qu'on laisseroit à la charge de la compagnie. Arrivé une fois à trouver juste un semblable arrangement, vous auriez saisi le moyen le

plus efficace d'arrêter la source des pertes passées de la compagnie.

Si vous aviez ensuite fixé votre attention sur la nature de l'action et sur l'ancien régime d'administration, depuis 1725 jusqu'en 1764, renouvelé par les lettres patentes de juin 1768, vous auriez vu que ces circonstances, en étouffant l'esprit de propriété ou en le rendant inutile, privoient la société des actionnaires du plus grand ressort que l'on connoisse dans les affaires d'intérêt.

La nature de l'action, c'est-à-dire sa forme d'effet payable au porteur, en cachant continuellement son propriétaire, ou du moins en ne donnant aucun moyen de le reconnoître, n'a jamais permis aux actionnaires de contribuer par leur surveillance et leurs conseils au bien de leur société; une fois sortis de l'assemblée générale qui se tenoit chaque année, ils ne pouvoient être reconnus, ni par conséquent écoutés; et dans ces assemblées mêmes, l'avis d'un simple porteur d'action ne pouvant pas être distingué de celui d'un véritable propriétaire, le vœu de la propriété ne peut jamais être connu avec certitude.

La facilité avec laquelle on pouvoit emprunter des actions ne permettoit pas non plus de s'assurer de la propriété des administrateurs;

et enfin le régime d'administration qui soumettoit la conduite de la compagnie à un commissaire du roi, s'opposoit à l'esprit d'économie, ou du moins ne l'entretenoit pas, parce que l'homme qui représente le gouvernement n'a aucun motif pressant pour veiller sur une économie qui, dans plusieurs circonstances, est moins importante pour l'état que pour la propriété des actionnaires.

Un coup d'œil sur ces diverses considérations, qui mériteroient d'être développées davantage, vous auroit engagé sans doute à examiner si elles ne pouvoient pas être changées; et vous auriez appris qu'on avoit souvent proposé des moyens pour assurer l'esprit de propriété chez les actionnaires et leurs administrateurs, par des arrangemens agréables aux uns et aux autres.

Cet esprit de propriété une fois supposé, au lieu de réduire le profit sur les marchandises exportées de France, vous auriez aperçu qu'il pouvoit être augmenté; au lieu d'ajouter aux dépenses d'armement, vous auriez présumé qu'elles pouvoient être diminuées; vous auriez examiné enfin quels abus se commettoient encore, et par les pacotilles et par la contrebande, et vous auriez attendu de l'esprit de propriété une arme de plus pour les combattre.

En jetant un coup d'œil sur les différentes économies qui avoient été établies depuis 1764 jusqu'à la fin de juin 1768, pendant la durée d'une administration qui avoit conservé quelque liaison avec ses actionnaires, et dans des temps où mille objets épineux détournoient l'attention du commerce, vous vous seriez fait une idée de ce qu'on auroit pu attendre d'administrateurs et d'actionnaires excités et réunis par l'esprit de propriété.

En continuant enfin à promener votre réflexion sur diverses circonstances relatives à la compagnie des Indes, vous auriez sûrement aperçu divers moyens d'amélioration, dans le détail desquels je crois inutile d'entrer. J'ai pensé cependant qu'il étoit à propos de vous faire observer, monsieur, qu'en ne discutant que les calculs que vous nous communiquez, vous n'avez pas fait le tour de l'objet que vous vouliez considérer.

J'ai trouvé aussi que le tableau du profit d'une expédition formée par MM. nos députés, n'est pas présenté dans votre Mémoire d'une manière à en donner, au premier aspect, une juste idée.

Sous une somme de.............. 28,445,000 liv.
Vous mettez : bénéfice............ 1,760,000
Je doute que beaucoup de gens aient aperçu que ce

tableau présentoit un placement d'argent à onze et demi pour cent par an, et c'est cependant la vérité.

Le profit ci-dessus..................	1,760,000 liv.
L'intérêt de six pour cent par an, passé en dépense..................	2,640,000
Bénéfice de moitié sur l'assurance qu'on passe à six pour cent, l'expérience ayant montré que la totalité des risques n'a pas coûté trois pour cent à la compagnie..........................	600,000
En tout.......	5,000,000 liv.

Qui, comparés à vingt-deux millions, somme déboursée, font près de vingt-trois pour cent pour deux ans, et onze et demi pour cent pour un an.

Il me paroît aussi, monsieur, qu'en dondonnant la connoissance des bénéfices éprouvés sur les marchandises de l'Inde qui ont composé les dernières ventes, vous auriez dû faire mention d'une circonstance dont j'ai ouï parler; c'est qu'il y avoit une différence considérable entre le bénéfice sur les marchandises achetées comptant, et celui qu'on s'étoit procuré sur la partie de ces mêmes marchandises pour lesquelles on avoit fourni des avances; et comme c'est pour parvenir à cette manière d'acheter qu'on exige aujourd'hui les fonds qui font partie des besoins que vous avez indiqués, il étoit parfaitement raisonnable de lier ces deux idées ensemble.

Il est enfin une circonstance sur laquelle vous donnez une notion erronée. Vous citez une lettre du Bengale, qui annonce que la compagnie court risque de perdre un million sur les remises qu'elle a faites en lettres de change ; j'avois sur cela des connoissances différentes, ce qui m'a donné la curiosité de m'éclaircir à cet égard, et j'ai su que la personne qui a écrit la lettre que vous citez, ignoroit alors deux faits que vous pouviez savoir.

Elle croyoit que ces lettres de change seroient payées en nouvelles monnoies d'or, qui différoient de huit pour cent de la monnoie d'argent qu'on s'étoit engagé à fournir ; et comme elle présumoit en même temps que la compagnie les avoit payées comptant, elle craignoit qu'elle n'eût de la peine à se faire rendre justice.

Mais on savoit par l'Angleterre, quand vous avez imprimé votre Mémoire, que ces lettres avoient été payées en argent ; et on savoit de tout temps, que ces mêmes lettres de change, bien loin d'avoir été payées comptant, n'étoient payables que quatre ou douze mois après l'avis du payement en Asie, ce qui auroit mis la compagnie en état de se procurer par elle-même un dédommagement que les

tireurs des lettres ne lui auroient pas contesté ; et l'on savoit enfin qu'elles étoient de douze pour cent plus avantageuses à la compagnie, que des envois aux Indes en espèces, supposé que deux années de crédit soient égales à douze pour cent pour elle : ainsi bien loin que ces lettres de change aient mis la compagnie en danger de perdre un million, elles lui ont procuré un bénéfice de sept à huit cent mille livres.

Vous voyez, monsieur, comment vous induisez en erreur sur un objet important. Je ne le savois pas, direz-vous, sans doute ; je le crois, et je ne vous reproche que d'avoir évité de causer et de discuter avec les personnes qui pouvoient du moins ajouter à vos lumières la connoissance de quelques faits. Vous vous annoncez pour proclamer la vérité, et vous avez négligé les précautions nécessaires pour la reconnoître.

Il est enfin une dernière circonstance que que je dois mettre sous vos yeux, d'autant plus qu'elle a fixé l'attention de tout le monde.

Vous avez choisi trois époques différentes pour présenter les bilans de la compagnie depuis 1725, et vous avez fini par comparer celui de 1756 avec celui de 1769, ce qui vous



a procuré l'apparence d'une perte de soixante et onze millions; mais quelle ressemblance avez-vous trouvée entre les opérations de commerce depuis 1764 jusqu'à ce jour, et les opérations de guerre depuis 1756 jusqu'en 1764? En joignant ces deux époques ensemble, n'étoit-ce pas ôter le moyen de bien juger de l'une et de l'autre? n'étoit-ce pas enfin éviter de rendre compte du bénéfice que les députés des actionnaires ont reconnu qu'il y avoit eu depuis 1764. Cette époque étoit marquée par toutes ces circonstances; elle étoit d'ailleurs la plus propre à éclairer, puisque la connoissance du présent instruit encore mieux que les récits du passé : il falloit donc présenter seule l'époque depuis 1764; il falloit surtout ne la pas cacher dans les dépenses de la dernière guerre; ou du moins deviez-vous éclairer à cet égard, par une observation, afin que le public, en voyant, en 1769, soixante et onze millions de perte depuis 1756, n'en attribuât pas les cinq treizièmes aux opérations faites depuis 1764; tandis que nos députés ont annoncé que le bénéfice, depuis cette époque, paroissoit être de onze millions; circonstance que vous n'avez point contestée, quoique vous ayez dit dans un endroit de votre Mémoire, que

les actionnaires prévoyoient, dès 1764, que leurs fonds seroient bientôt consumés.

Vous allez plus loin encore; vous faites mention de l'arrangement qui fut pris, en 1764, pour assurer une rente de quatre-vingts livres aux actionnaires à l'abri des hasards du commerce; et vous ajoutez que les actionnaires prirent ce parti malgré les belles espérances dont on les flattoit.

Cette dernière phrase ne peut regarder que leurs députés, dont quelques-uns sont devenus ensuite administrateurs de la compagnie. En effet, le premier homme ami de la vérité, que vous auriez rencontré, vous auroit appris que ce ne furent point les actionnaires qui eurent l'idée de l'arrangement pris en 1764 pour leur sûreté; il leur fut indiqué par leurs députés, qui leur en firent sentir l'importance, qui les y excitèrent avec chaleur, et qui sollicitèrent ensuite avec zèle, en leur nom, l'approbation du gouvernement.

Je ne suis pas surpris, monsieur, que vous ignoriez toutes ces circonstances; mais je m'étonne que vous inspiriez des idées contraires.

On peut se négliger dans les jugemens qu'on porte sur les choses; mais ce qui tient aux hommes exige plus de soin.



Sur la possibilité d'emprunter.

S'il étoit, comme vous dites, monsieur, d'une impossibilité démontrée de trouver les fonds nécessaires pour continuer le commerce, ç'auroit été une grande illusion de la part des actionnaires, d'avoir autorisé leurs députés à en chercher les moyens; et c'est uniquement pour les défendre d'une apparence ridicule, que je vais faire apercevoir que votre décision à cet égard ne doit pas être envisagée comme un arrêt irrévocable.

D'abord je dois faire observer que lorsque les actionnaires s'occupèrent, dans leurs dernières assemblées, de la continuation du commerce, ils posèrent pour première base, que le gouvernement envisageroit toujours la compagnie des Indes comme un établissement utile à l'état, c'est-à-dire, comme le meilleur moyen connu d'exercer le commerce des Indes.

Ce principe entraînoit, comme on le voit, une assurance certaine de la protection de S. M.; mais les actionnaires n'avoient point dessein de la réclamer pour des objets injustes et déraisonnables, et c'est à tort que vous donnez le nom de *demande* au rapport que nos administrateurs et nos députés n'ont

pu se dispenser de faire des projets qu'on leur avoit communiqués.

Quoi qu'il en soit, monsieur, soyez persuadé que les actionnaires assemblés n'auroient jamais formé les réquisitions dont vous parlez; ils n'auroient jamais sollicité ce qui ne leur étoit pas dû : les sacrifices que le trésor du prince peut faire pour un établissement devant être calculés sur le bien de l'état, c'est au gouvernement seul qu'il appartient de les déterminer.

Les actionnaires auroient également rejeté la proposition de demander au roi de s'associer au commerce en achetant trois mille actions; car il ne seroit pas venu dans leur pensée que sa qualité d'actionnaire pût rien ajouter à sa protection royale et paternelle, ni qu'une pareille association fût un garant de son amour, tandis que l'intérêt particulier est un mot qu'il ne peut entendre.

Les actionnaires, loin de former de pareilles demandes, ni aucune autre qui pût être onéreuse au trésor royal, se seroient bornés à prier S. M. de vouloir bien faire, en faveur de la manière d'exercer le commerce des Indes qu'elle auroit estimée la meilleure, ce qu'elle seroit dans la nécessité

de faire en faveur de celle qui lui auroit paru la moins bonne.

Ainsi, si par la destruction de la compagnie des Indes, le gouvernement est obligé de suppléer en entier aux dépenses de souveraineté dans les Indes, la compagnie n'auroit porté aucun préjudice au trésor royal, en demandant que la partie de ces dépenses qui doit être à la charge des actionnaires, fût fixée et proportionnée au bénéfice apparent de leur commerce.

Dans le cas de la destruction de la compagnie des Indes, les particuliers qui feront le commerce, le dirigeront eux-mêmes ou par leurs préposés : ainsi l'état n'eût donc rien perdu, en permettant également que dans la compagnie des Indes, le soin de la propriété fût remis au propriétaire, et en consentant aux mesures qu'on auroit pu prendre pour prévenir désormais toute incertitude sur la vérité des titres de possession.

A l'aide de ces arrangemens, qui auroient augmenté la confiance publique, et surtout à l'aspect d'une protection marquée de la part du gouvernement, pourquoi la compagnie n'auroit-elle pas trouvé les trente-trois millions qui lui sont encore nécessaires dans le cours de deux années? Pourquoi une com-

pagnie composée de trente-sept mille actions, et qui n'est autre chose qu'un très-grand nombre de particuliers réunis ensemble; pourquoi, dis-je, une telle compagnie, qui jouit d'un privilége exclusif, qui a des établissemens tout faits, un commerce en action, une ancienne renommée, un bien de cinquante millions, ne trouveroit-elle pas les fonds que vous attendez, sans défiance, de particuliers dispersés, qui vont entreprendre ce commerce, et parmi lesquels il en est plusieurs qui chercheront eux-mêmes les fonds qui leur seront nécessaires, sans offrir peut-être d'autre caution que la fortune de ce même commerce?

Pourquoi ne leur demandez-vous pas aussi: Où sont vos sûretés? où est l'hypothèque que vous présentez? Vous allez jusqu'à prétendre que tout emprunt, sans cette dernière clause, est une injustice; mais où prenez-vous qu'une hypothèque soit une condition inséparable de tout emprunt? pourquoi n'en demande-t-on point à ce négociant, qui n'a peut-être qu'un million de bien, et à qui on en confie vingt? c'est qu'on le croit sage, c'est qu'on connoît la nature de ses affaires. Pourquoi n'est-il jamais entré dans l'esprit que la compagnie pût trouver des fonds sans hypothè-



que ? c'est qu'on l'a toujours considérée comme une compagnie gouvernée par l'autorité, dont on ne pouvoit ni connoître la situation, ni suivre les événemens, où toute communication étoit fermée entre le créancier et le débiteur, et entre l'actionnaire et son coassocié; ces circonstances obligeoient nécessairement à demander une base de confiance extérieure et visible, telle qu'étoit un contrat sur le roi. Mais si de véritables propriétaires géroient une compagnie de commerce, s'ils étoient à portée de suivre continuellement les variations qui pourroient survenir dans l'utilité de ses opérations, et s'il leur étoit permis d'augmenter ou de diminuer leurs fonds en conséquence, doutez-vous que leur confiance et celle du public ne fussent extrêmement augmentées? croyez-vous qu'alors cinquante millions de premiers fonds ne pourroient pas mériter un crédit de trente ou quarante? L'argent a besoin de l'emprunteur, comme l'emprunteur cherche l'argent; il n'est question que d'établir entre eux des rapports convenables; et l'on ne peut pas déterminer quelles seroient les bornes de la confiance dans une compagnie dont les affaires seroient connues de tous les intéressés, et où tout se traiteroit franchement et ouver-

tement : c'est cette facilité de connoître l'emploi de son bien qui arrête les inquiétudes de l'imagination ; c'est cette publicité enfin qui rapproche les distances, et qui attire l'argent des pays les plus éloignés.

C'étoit une administration à peu près fondée sur ces principes qu'on avoit voulu former en 1764 ; mais comme on avoit été forcé par différentes circonstances à ne rien changer dans la nature de l'action, et à lui assurer une rente fixe, l'esprit de propriété, ni le lien nécessaire entre les actionnaires et les administrateurs, n'étoient point établis. Cependant quelle confiance la compagnie des Indes n'avoit-elle pas obtenue, par une suite de sa constitution, depuis 1764 jusqu'en juin 1768, époque à laquelle son régime d'administration a été totalement changé ! quel crédit considérable n'avoit-elle pas acquis à l'issue d'une guerre malheureuse, qui avoit détruit tous ses établissemens, et qui ne lui avoit laissé que des dettes immenses à liquider ! Le dernier emprunt qu'a fait la compagnie sous les lois du régime de 1764, fut la loterie du mois de juillet 1767, dont le capital étoit remboursable en cinq années, sans aucune assignation d'hypothèque, et dont l'intérêt ne fut calculé qu'à cinq et demi pour cent.

Il fut cependant rempli rapidement, quoique, dans le même temps, divers effets publics ayant une hypothèque présentassent un intérêt de sept et demi pour cent : c'étoit cet emprunt, monsieur, qu'il auroit fallu citer, ou du moins, en ne citant que le dernier, vous n'auriez dû imputer son gros intérêt qu'à des circonstances étrangères à l'essence de la compagnie : vous auriez dû faire apercevoir que les actionnaires furent appelés à délibérer sur cet emprunt, peu de jours avant l'échéance d'engagemens considérables de leur caissier, pour lesquels il n'y avoit aucuns fonds de préparés ; cette situation et les opérations forcées dont elle avoit été précédée, avoient répandu une défiance si grande et si générale, que le succès d'un emprunt devenoit presque impossible ; et l'on doit à la forme que les actionnaires adoptèrent, le secours qui fut trouvé au moment précisément où il étoit indispensable, secours qui préserva la compagnie d'une catastrophe dont les éclats ne peuvent être calculés. Voilà, monsieur, ce que votre esprit de justice ne devoit point oublier.

Au reste, cet emprunt dont vous énoncez l'intérêt à dix pour cent par an, n'étoit qu'à sept trois quarts, puisque onze millions cent

mille livres, capital de l'emprunt, ont coûté sept cent onze mille six cent soixante-dix livres, montant des lots, faisant six trois huitièmes pour cent, qui, applicables à dix mois de jouissance d'argent, du 7 avril au 7 février, terme moyen du payement, établissent l'intérêt pour un an à sept trois quarts pour cent. La faculté accordée par la compagnie de donner ces billets de loterie en payement de sa vente n'est point une charge pour elle; 1°. parce qu'elle est la maîtresse de fixer le payement des marchandises de sa vente, à la même époque à laquelle elle doit rembourser ses billets à Paris; 2°. parce qu'une facilité accordée aux acheteurs dans les ventes de la compagnie est presque toujours un bénéfice qu'ils lui rendent, par le plus haut prix auquel ils achètent la marchandise.

J'ai fait apercevoir qu'il n'étoit pas impossible qu'une compagnie de commerce trouvât de l'argent sans hypothèque, mais je ne conviens pas avec vous, monsieur, que la compagnie soit dans l'impuissance absolue d'en présenter une; elle ne pourroit pas assurer à des prêteurs une hypothèque pleine sur le contrat de S. M., mais il n'est pas moins vrai qu'elle pourroit en donner une qui s'augmenteroit annuellement, au moyen des trois

millions de rentes viagères dont le contrat est grevé, et qui libéreront un jour un capital de soixante millions au profit de la compagnie; êtes-vous sûr, monsieur, que l'expectative de ces rentes, le bas prix des effets sur le roi, et un revenu de commerce rendu plus certain, n'eussent pas donné lieu à différentes combinaisons et à des modifications de toute espèce, qui auroient pu convenir aux prêteurs et aux actionnaires? êtes-vous sûr enfin, monsieur, de n'avoir pas donné le nom de subtilité financière à des arrangemens que vous n'entendiez pas?

Les emprunts des actionnaires, depuis 1764, vous donnoient-ils le droit de condamner leurs plans sans les connoître? Avez-vous observé qu'il n'est aucun de ces emprunts qui n'ait eu le succès le plus rapide, en même temps qu'ils n'ont laissé aucun bénéfice aux spéculateurs, l'effet acheté n'ayant presque jamais valu, sur la place, au-delà du prix coûtant? Avez-vous pris garde que la réunion de ces circonstances est assez rare dans les emprunts publics, en même temps cependant qu'elle est le point précis vers lequel on doit tendre?

Vous faites envisager tout emprunt de la compagnie dans ces circonstances comme un

inconvénient pour la finance, parce qu'il détourneroit l'argent des autres emprunts; vous serez peut-être étonné que je combatte jusqu'à cette opinion, quoiqu'elle paroisse très-juste au premier aspect.

Quand l'argent est en activité et cherche des emplois en finance, deux emprunts qui offrent à la fois à cet argent deux débouchés différens, se contrarient nécessairement; mais lorsque la circulation est languissante, lorsque l'argent est plutôt resserré que rare; lorsqu'une défiance, sans doute mal fondée, l'écarte des objets de finance, tout emprunt qui ramène vers ce genre d'emploi, qui contribue à faire sortir l'argent renfermé, et qui par son succès enfin donne en quelque manière le signal de la confiance; un tel emprunt, dis-je, bien loin de contrarier un emprunt ouvert qui languit, le seconde peut-être, soit pour le moment présent, soit pour celui qui va suivre.

Au reste, si le commerce des Indes est exercé par des particuliers, l'argent qu'on y appliquera, fera nécessairement un vide quelque part; s'il est fourni par les négocians de nos ports, il sera écarté d'autres branches de commerce peut-être également utiles; si, comme il est plus vraisemblable, il est fourni

par les capitalistes de Paris, sur le rapport de quelques bons faiseurs de projets, et par la douce société de l'esprit des uns avec l'argent des autres, alors ces fonds seront écartés peut-être des objets de finance; on ne peut donc pas envisager tout emprunt de la compagnie comme un inconvénient pour l'état, dès que le besoin n'est point changé; et ce besoin lui-même, s'il dérive d'emplois utiles, n'est pas un mal.

C'est de vous, monsieur, que les actionnaires apprennent que le gouvernement ne pourra payer qu'en contrats ce qu'il doit à la compagnie; si votre avis est juste, il en résultera sans doute une augmentation de besoin pour elle, et voici l'observation qui se présente à mon esprit à ce sujet.

Si l'établissement de la compagnie des Indes paroît important à l'état, il est naturel de présumer que le gouvernement s'acquittera envers elle de ce qu'il lui doit, de la manière sans doute qui conviendra le mieux au trésor royal; mais en même temps il veillera, dans sa justice, aux moyens d'épargner une perte sensible à la compagnie; et j'ajouterai que les actionnaires n'ont jamais imaginé de pouvoir continuer le commerce sans un concours de la part du gouvernement, proportionné

du moins aux droits légitimes et reconnus de la compagnie ; ils n'ont jamais prétendu surmonter toutes les difficultés qu'on pouvoit leur opposer, mais ils ont pu, sans imprudence , n'être point abattus par celles qu'ils apercevoient; ils se souvenoient qu'ils avoient franchi de plus grands obstacles.

En 1764, la compagnie étoit sans argent, sans marchandises, sans effets exigibles : les actionnaires entreprirent de la rétablir; ils virent, sans s'étonner, soixante millions de dettes à liquider, des établissemens détruits à relever, des magasins à remplir, des vaisseaux à construire, un crédit à former, et un commerce à reprendre, qui pouvoit employer cinquante millions; rien ne les effraya; ils osèrent et ils réussirent. (*)

La protection de S. M., l'opinion que cet ancien établissement lui étoit cher, et cette flamme généreuse avec laquelle la nation françoise se porte vers tout ce qui est grand et difficile, leur fit entreprendre cet ouvrage; et il étoit déjà bien avancé, lorsque des hommes

(*) On lit dans l'*Histoire philosophique et politique des Deux-Indes*, que M. Necker, fort jeune alors, eut la plus grande part au rétablissement de la compagnie des Indes.



froids et timides crioient encore à la témérité et à la chimère. La fortune secondant les efforts des actionnaires, dans trois ou quatre années les vaisseaux ont été construits, les magasins ont été garnis, les établissemens détruits ont été relevés, les dettes ont été liquidées, et le commerce a été élevé au plus haut période auquel il ait jamais été porté dans les temps de la plus grande splendeur de la compagnie. Qui l'eût dit, que ce seroit après avoir surmonté toutes ces difficultés, que la compagnie se trouveroit dans le plus grand danger? qui l'eût dit, qu'on regretteroit jusqu'à des momens employés à rétablir un commerce de cette importance, et à assurer la fortune d'un nombre infini de citoyens?

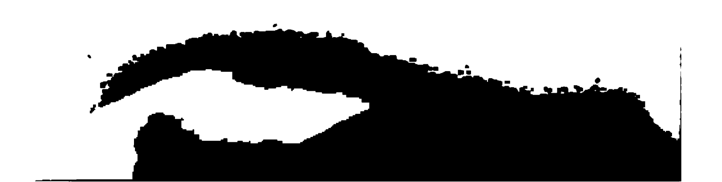
Sur la liberté du Commerce.

La question de la liberté du commerce n'intéresse point la fortune des actionnaires. Quand ils ont cherché les moyens d'exercer le privilége de la compagnie, ils l'ont fait avec la persuasion que le gouvernement continuoit à envisager cette manière de suivre le commerce des Indes comme la plus utile à l'état; ils espéroient obtenir, par leurs effors, de nouveaux droits à la protection de S. M.; et ils s'expliquèrent à cet égard, de la manière la

plus précise dans leurs dernières assemblées. Je ne comprends pas comment vous avez pu confondre un vœu aussi raisonnable avec l'idée ridicule de continuer le commerce par patriotisme et contre son propre intérêt. J'ai assisté à toutes les assemblées des actionnaires, et je n'ai jamais entendu rien de pareil. Vous voyez donc, monsieur, qu'en répondant fort au long à de pareilles suppositions, vous combattez des fantômes.

Les actionnaires, bien loin de se parer d'une vertu fausse ou romanesque, ont apporté la plus grande attention à concilier leur sûreté avec les efforts qu'ils pourroient faire pour le commerce : bien avant votre conseil, ils avoient refusé de renoncer à leur hypothèque de quatre-vingts livres; et ils seroient vraiment touchés de votre attention à leurs intérêts, si cette tendre affection s'étoit soutenue dans tout le cours de votre Mémoire; mais je vous ai fait apercevoir quelques légères distractions.

Les actionnaires n'ont jamais eu l'ineptie de vouloir sacrifier leur fortune à l'exercice de leur privilége; à cette condition, sans doute, ils y auroient renoncé, comme ils le feront également avec empressement, du moment qu'il cessera d'être intéressant aux yeux du



gouvernement, seul vrai juge du bien de l'état: ainsi, c'est uniquement pour continuer à défendre les actionnaires du reproche que vous leur faites d'avoir joui des prérogatives onéreuses à la nation, que je vais examiner les principaux raisonnemens que vous employez pour prouver que le commerce des particuliers procurera et auroit procuré à l'état un bénéfice plus considérable que la compagnie des Indes.

Vous commencez par avertir que vous avez sous vos yeux les argumens les plus formidables qu'on puisse faire en faveur du privilége exclusif, et vous ne répondez souvent qu'à des observations très-futiles.

Toutes les objections que vous discutez roulent sur les obstacles qu'essuiera le commerce particulier. On a toujours beaucoup d'avantage lorsqu'on se borne à montrer possible ce que d'autres, trop légèrement, ont prétendu ne l'être point.

Les interlocuteurs que vous avez introduits dans votre Mémoire, vont trop loin à quelques égards, et vous ont très-bien servi. La plupart de leurs raisonnemens tiennent à une opinion qui peut n'être pas juste: c'est que ce commerce sera suivi, par les particuliers, de la même manière que l'exerce aujourd'hui la

compagnie; au lieu qu'il n'est point impossible que des maisons de commerce se forment avec le temps, soit aux Indes, soit à l'Isle de France, et rendent ces opérations plus faciles; mais combien ne pourroit-il pas arriver de circonstances et d'événemens qui traverseroient des arrangemens dont vous convenez vous-même que l'effet est encore éloigné?

Mais enfin, il ne suffisoit pas de prouver que le commerce de la compagnie des Indes pourra être exercé par des particuliers, il faut encore démontrer qu'ils le feront d'une manière plus utile à l'état; et c'est sur ce point que je trouve qu'il y a un vice continuel dans vos raisonnemens : je vais examiner les principaux.

Quand on vous oppose les obstacles que le commerce particulier peut essuyer, quand on vous parle de la hausse aux prix d'achat que la concurrence doit produire, vous répondez que les particuliers, qui seront affranchis des dépenses de souveraineté, pourront gagner trente à quarante pour cent de moins que la compagnie, et se tirer d'affaire; qu'ils emploieront ces trente à quarante pour cent à surmonter les obstacles, et à payer, s'il le faut, plus chèrement les marchandises de l'Inde.

Cette réponse, à laquelle vous revenez sans cesse, résoudroit en effet la plupart des objections qu'on fait contre le commerce particulier, si elle n'avoit pas un vice radical qu'il est nécessaire de développer.

Les particuliers pourront sacrifier dans les Indes trente à quarante pour cent de plus que la Compagnie, et faire également le commerce, cela est possible; mais les inductions qu'on peut tirer de ce principe, loin d'être favorables au commerce particulier, sont un argument contre lui.

Est-ce la somme des achats dans l'Inde qui suffit à l'état? n'est-ce pas leur utilité qui l'intéresse?

La décharge des dépenses de souveraineté et l'augmentation d'économie, suite naturelle d'un esprit de propriété plus vigilant, permettront sans doute aux particuliers de gagner encore en achetant plus cher dans les Indes; mais n'est-il pas clair que l'état perdra tout ce qu'ils payeront aux Indiens au-delà des prix établis jusqu'à présent?

La compagnie, qui a senti de tout temps la nécessité de chercher dans les bénéfices du commerce un dédommagement des dépenses ordinaires de souveraineté, s'est appliquée constamment à fixer les prix d'achat des ma-

nufactures de l'Inde au plus bas prix possible, c'est-à-dire, au point précisément qui pouvoit suffire pour procurer au fabricant le nécessaire le plus étroit; et ce nécessaire se réduit à très-peu de chose dans un pays où le peuple ne vit que de riz, et où la chaleur du climat ne permet de faire aucune dépense en vêtement, en sorte que les ouvriers de l'Inde, employés par la compagnie, ne gagnent par jour qu'environ trois sous de France.

La compagnie, en fixant de cette manière les prix d'achat dans l'Inde, a rempli l'objet le plus intéressant pour l'état, puisque acheter à bon marché les marchandises des étrangers et leur vendre chèrement les nôtres, voilà le profit national. Que les bénéfices de la compagnie aient ensuite diminué par des dépenses de souveraineté et par des défauts d'économie, ce n'est pas à l'état à lui en faire des reproches : les dépenses de souveraineté qu'elle a supportées, prouveront qu'elle a soulagé le trésor du prince, et ses défauts d'économie indiqueront que le cultivateur, le manufacturier et le négociant ont été les véritables associés à ses profits, et non ses actionnaires.

Vous avez cependant présenté partout le raisonnement que je viens de combattre; si l'on vous allègue que les nations étrangères

verront avec peine la liberté du commerce, vous en triomphez et vous dites : rien ne prouve mieux l'avantage de la liberté; tandis que vous auriez pu apercevoir que c'est bien moins cette liberté qui peut exciter leur attention, que la séparation des dépenses de souveraineté, de l'exercice du commerce, circonstance qui devient une espèce de prime de faveur donnée par le gouvernement au commerce des Indes, et qui dérange les rapports établis entre les opérations des compagnies européennes.

Les expéditions faites pour Lisbonne, par des François établis au Bengale, n'apportent aucune lumière sur la vérité que nous cherchons; elles ne sont pas même une preuve certaine de l'utilité future du commerce particulier, puisque le bénéfice qu'on a pu espérer dans la vente d'une ou deux cargaisons, lorsqu'on n'avoit à craindre d'autre concurrence que celle des compagnies européennes, qui sont dans la nécessité de soutenir les prix, peut disparoître, lorsqu'on aura pour concurrens des particuliers dont les combinaisons seront absolument différentes.

Vous n'indiquez rien non plus, lorsqu'en parlant des fonds que les particuliers anglois ont fait revenir des Indes, par la com-

pagnie, vous ajoutez qu'ils traiteront à l'avenir, pour des objets semblables, avec les négocians particuliers; je le crois aussi, si nulle difficulté nouvelle ne s'y oppose : mais au lieu que la compagnie, profitant de leur rivalité, leur faisoit la loi, et gagnoit avec leurs propres capitaux le montant de ses frais d'armement, celui des dépenses de souveraineté et d'administration, et trouvoit encore un bénéfice au-delà de tous ces avantages; ces mêmes particuliers anglais, reprenant toute la puissance qui appartient aux bailleurs de fonds, ne nous laisseront bientôt que le bénéfice du frêt, et nous aurons changé un commerce actif contre un commerce d'économie, qui ne dédommagera plus l'état des dépenses considérables que les colonies de l'Inde occasionneront; dépenses que la sagesse du gouvernement l'invitera peut-être à augmenter encore, si, comme vous l'indiquez, on fait d'une île, à quatre mille lieues de la métropole, le centre des richesses d'un commerce considérable.

Je sais bien que, selon votre système, personne ne peut donner la loi dans le commerce, et que, pourvu que la somme des besoins et celle des marchandises à vendre demeure la même, vous n'attendez aucun changement dans le résultat des opérations; mais comme

vous opposez ce raisonnement à toutes les objections qu'on a faites, sur les inconvéniens de la concurrence dans les commerces passifs, il est absolument nécessaire d'y répondre, et de combattre les argumens de théorie que vous employez dans cette occasion.

La valeur vénale, dites-vous, dérive essentiellement du rapport entre les quantités à vendre et les quantités à acheter; ainsi la différence entre le nombre des acheteurs et celui des vendeurs a très-peu d'influence sur cet objet.

Ce principe est vrai dans un sens, mais il est absolument faux dans l'application que vous lui donnez; dix acheteurs luttant contre cinq vendeurs, ou dix vendeurs disputant contre cinq acheteurs, le prix du marché ne différera guère si la somme de leurs besoins respectifs est toujours la même, parce qu'il y aura une discordance dans les opérations des acheteurs, comme dans celles des vendeurs, qui les rapprochera mutuellement d'un point central entre leur cupidité réciproque. Mais le cas est absolument différent, quand un seul acheteur ou un seul vendeur lutte contre beaucoup d'autres; celui qui achète seul de plusieurs, est sûr que la rivalité qui s'établit entre les vendeurs lui annoncera nécessairement le

terme du profit dont ils peuvent se contenter; et seul confident de ses desseins, seul guide de ses opérations, il lui devient facile d'en profiter, et il établit sur eux une loi impérieuse à laquelle il leur est impossible de se soustraire; le désavantage des acheteurs en concurrence, comparé à l'acheteur unique, est encore plus sensible lorsqu'il y a une diversité dans les sortes et les qualités des marchandises que l'on doit acheter, parce que la masse entière des acheteurs se portant vers la partie de marchandises qui donne le plus de profit, il s'établit alors une inégalité constante entre la somme à vendre et la somme des besoins; en sorte qu'il peut y avoir fréquemment cent demandes de mille, contre mille à vendre, quoique la masse totale des marchandises demandées soit égale à la masse totale des marchandises à vendre.

L'avantage universellement reconnu de la compagnie des Indes, dans ses achats et dans ses ventes, en raison de l'unité de ses opérations, auroit pu suffire sans doute pour détruire votre proposition; mais vous ne vous rendriez pas à des exemples.

Il me semble qu'une partie de votre ouvrage est une attaque continuelle livrée à l'expérience par la théorie, et aux faits par les pos-

sibilités. J'ai le plus grand respect pour les spéculations de l'esprit humain, et je reconnois toutes les lumières qu'elles répandent sur la conduite de la vie et sur les sciences économiques; mais le coup d'œil le plus pénétrant seroit peut-être celui qui engageroit à dédaigner moins promptement les idées établies dans le commerce : elles ont l'apparence d'une routine et d'une espèce d'instinct chez les négocians, parce que ces mêmes idées ne les ayant jamais intéressés que comme des guides dans leurs opérations, ils les ont gravées dans leur mémoire absolument séparées de leurs principes; et cette habitude forme un contraste avec la manière de procéder de ces hommes qui, pensant beaucoup plus qu'ils n'agissent, enchaînent toutes leurs idées par une suite de raisonnemens; et loin d'être mus par de simples résultats, ne peuvent s'y intéresser que par leur rapport avec les principes qui sont le premier objet de leur attention. Cependant il n'est pas moins vrai que cette espèce d'instinct, chez les négocians, doit sa naissance à une multitude de perceptions et de combinaisons fines que l'œil actif et pénétrant de l'intérêt a saisies, et que les spéculations tranquilles de la théorie n'ont peut-être pas encore entièrement aperçues.

Ils n'entendront pas bien, ces négocians, ce que vous voulez dire, en prétendant que les armateurs de nos ports qui font continuellement des commerces où l'on gagne dix pour cent, feront bien celui des Indes où l'on en gagne cent quarante. Ces deux idées ne s'enchaînent point: Un commerce où l'on gagne dix pour cent de l'achat à la vente, peut être préférable à tel autre où l'on en gagne cent quarante; tout dépend de la longueur du voyage, du risque et de la nature de ce commerce.

Les inductions que vous tirez de la liberté du commerce avec les colonies d'Amérique, ne paroissent pas applicables à celui des Indes, non-seulement parce qu'elles sont dans un éloignement beaucoup moins considérable, mais aussi parce qu'étant sous la même domination que la métropole, les erreurs de l'une envers les autres deviennent indifférentes à l'état.

Il est enfin un argument que vous annoncez comme décisif, et que les négocians ne recevront pas comme tel. Vous dites que les habitans de nos ports qui entendent mieux le commerce que les citoyens de Paris, demandent déjà des permissions; et vous ajoutez que, puisque ces personnes risqueront dans

ces opérations leurs propres capitaux, leurs sollicitations sont bien plus persuasives en faveur du commerce particulier, que tous les raisonnemens des défenseurs du privilége. Mais avez-vous pris garde, monsieur, qu'il y a tels moteurs ardens d'une expédition de commerce, qui n'y peuvent rien perdre? Ils gagnent une commission, vantent leur talent et leur industrie; et les citoyens de Paris moins habiles qu'eux, j'en conviens, fournissent l'argent et courent les risques.

Je ne répondrai point à la multitude des principes généraux que vous employez pour soutenir votre système : ils roulent principalement sur la puissance de l'intéret particulier, on ne peut la contester; mais les négocians savent bien que son énergie même est redoutable, quand elle est séparée des lumières : on les acquiert sans doute par l'expérience; mais dans le commerce des Indes, où l'on ne peut recevoir qu'un avertissement tous les deux ans, l'instruction arrive lentement, et les leçons sont chères.

Aux principes que vous établissez sur la force irrésistible de l'industrie particulière, vous en ajoutez d'autres sur la liberté sans bornes qu'exigent toutes les affaires de commerce : tous ces principes ne sont susceptibles

de contradiction que dans l'étendue indéfinie que vous leur donnez. Je ne sais, mais il me semble qu'il faut se défier un peu du penchant invincible qu'ont la plupart des hommes pour les maximes générales qui les séduisent, en ne les obligeant à classer dans leur mémoire qu'un petit nombre de principes, à l'aide desquels ils peuvent juger de beaucoup de choses avec peu de peine, tandis que la nature, se refusant à notre paresse, a placé continuellement l'exception à côté de la règle, l'erreur auprès de la vérité, et le faux près du vraisemblable.

Je vous ai fait part, monsieur, de mes réflexions sur votre Mémoire : on pourroit les étendre infiniment davantage; mais je n'ai point eu l'orgueil de présumer que je pouvois instruire, et si je puis suspendre l'opinion, j'aurai rempli parfaitement le seul but auquel il m'étoit permis d'aspirer.

Je ne saurois finir cette lettre sans vous faire un petit reproche sur les attaques indirectes que vous faites, en plusieurs endroits de votre Mémoire, à la pureté des intentions des personnes qui ont défendu jusqu'à présent l'utilité de la compagnie des Indes : laissez tous ces vils soupçons de motif et d'intérêt particulier à ces hommes médiocres qui,

n'ayant jamais aperçu d'autre levier dans leur cœur, croient que le monde entier se remue comme eux ; et jusqu'à ce qu'on vous prouve le contraire, croyez les hommes tels qu'ils doivent être, francs et honnêtes, mais capables de se tromper.

MANUSCRITS

DE M. NECKER,

PUBLIÉS PAR SA FILLE EN 1804.

PENSÉES DÉTACHÉES.

I. LA VIE UN ESSAI. 1802.

Nos opinions sont soumises à tant de changemens, et nous allons et venons tellement dans tous les sens, qu'en considérant la vie en arrière, on n'y voit que confusion.

Il est beaucoup d'observations propres à faire croire que cette vie est un simple essai : souvent, avec un instant de plus pour réfléchir, nous n'aurions pas commis plusieurs de nos fautes, et il y a des signes d'enfance même dans les actions de l'âge mûr. N'est-ce pas aussi un sujet de réflexion, de voir les progrès de nos lumières se continuer après la fin de nos passions, après l'époque de notre vie où nous en aurions eu le plus de besoin ?

II. ÉCONOMIE POLITIQUE.

On fera peut-être jusqu'à la fin du monde des livres sur l'économie politique ; c'est une science où l'on erre à sa fantaisie, où l'on fait chemin en partant de telles propositions que ce soit. C'est une science où l'on est à la suite des opinions des autres sans s'en apercevoir,

car toutes les routes y sont en cercle, et l'on y revient sur ses pas beaucoup plus qu'on n'avance. Il n'en est pas ainsi de la géométrie et de la haute métaphysique ; de la géométrie, parce qu'on y est contraint de passer par toutes les découvertes des autres, avant de pouvoir s'adjuger une idée nouvelle, et de la haute métaphysique, parce qu'en très-peu de temps on arrive aux premiers bords de l'infini, à ce terme que personne ne peut franchir.

III. ENVIEUX.

Il est telles circonstances où l'envieux applaudit avec plus de véhémence que personne, c'est lorsqu'un discours ou une action sont d'une beauté indisputable. Il espère qu'en choisissant le ton le plus haut dans ses témoignages d'admiration, il fera taire ceux qui ne veulent être seconds en aucune chose, et il a éprouvé de plus, qu'en exagérant l'éloge, on fait arriver d'autant plus vite le fatal *mais ;* et quand il arrive enfin ce *mais,* l'envieux se croit d'autant plus permis de l'accueillir, qu'il vient de se distinguer par des louanges outre mesure.

IV. UNION DE LA MORALE A LA POLITIQUE.

Tibère eut du pouvoir autant que les Anto-

nins, Louis XI autant que Louis IX; mais doit-on conclure de là, comme on le fait aujourd'hui, qu'il n'y a point d'union nécessaire entre la morale et la politique? Je suis loin de le penser. L'art de se faire obéir, l'art de se faire craindre ne complète pas l'idée que nous devons nous former de la politique; ce mot rappelle aussi l'art de se faire aimer, de gouverner sans violence, l'art de captiver l'estime des autres nations.

Vous citez aussi les succès de la mauvaise foi, les triomphes de l'hypocrisie, et vous riez de la morale privée; vous vous moquez des vertus publiques, mais n'est-ce pas comme une exception, comme une atteinte à l'ordre universel, que le vice donne des profits momentanés. Il n'y a de spéculation pour les fripons qu'au milieu d'une société d'honnêtes gens, et vous ne pouvez commander la politique de Machiavel, sans admettre en supposition que le plus grand nombre des princes obéit aux lois de la morale.

Manière nouvelle peut-être de considérer le genre d'union qui existe entre la morale et la politique. Belle union qui n'a pas toujours été bien défendue, mais qui n'en étoit pas moins digne de l'être.

V. IDÉES PROVERBIALES.

On voit un beau caractère de vérité dans toutes les idées communes, dans toutes les maximes proverbiales ; mais, devenues par leur antiquité la possession du vulgaire, elles en ont contracté un air de basse extraction qui les a exposées au mépris des hommes supérieurs en lumières : il y a du plaisir à les remettre en honneur.

VI. MÉDIOCRITÉ.

Lorsque la nature vous a fait naître dans un état médiocre, loin d'envier les grandes richesses ou les premiers honneurs, bénissez votre destinée. Tous les travaux alors ont un intérêt pour vous. Le plus léger progrès dans votre fortune vous donne du plaisir, et vous pouvez, en allant à petits pas, faire toute votre vie la route de l'espérance.

VII. MESURE.

Il n'y a pas assez de variété sur la scène du monde, pour amuser un ardent curieux durant un long voyage. Qu'est-ce, lorsqu'à la faveur d'une grande fortune ou d'une éducation accélérée, le point de départ a été placé trop près des commencemens de la vie ; lorsqu'au sortir de l'enfance, de vifs intérêts,

une haute destinée vous ont trop tôt occupé? Tout a été préparé autour de nous pour une marche méthodique, pour un mouvement mesuré, et aucune exagération ne s'y adapte.

VIII. LA NÉCESSITÉ.

Il est des situations dans la vie qui, pour concourir à notre bonheur, doivent être produites, doivent être fixées par la nécessité: telle est la médiocrité de fortune; car si vous refusiez librement un accroissement d'honneur ou de richesses, vous vous en prendriez à vous-mêmes en des momens de regrets, et vous auriez un persécuteur dans votre imagination.

L'un des traits admirables de notre organisation intellectuelle, c'est l'accord de cette organisation avec deux principes absolument contraires en apparence, la liberté et la nécessité.

IX. LE MOI.

Le *moi* est un sujet de conversation interdit, et pourtant c'est le seul que la plupart des hommes aient bien étudié, le seul où ils aient fait des découvertes. Laissez-les vous confier l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, et ils vous amuseront plus qu'en répétant, après tant d'autres, les lieux communs de la vie.

Il y a dans la société une législation composée en entier de retranchemens, et qui, donnant à tous les hommes un dehors semblable, me fait périr d'ennui.

X. L'ATTENDRISSEMENT.

Je ne demande pas s'il y a un but moral dans le roman, dans le conte qui vient de me faire verser tant de larmes, car on ne peut m'émouvoir sans me rendre meilleur. L'attendrissement me dispose à la compassion, à la pitié; il me prépare aux sentimens les plus délicats de l'amour, il ouvre mon cœur aux idées consolantes, à la première de toutes, à la croyance en Dieu, et il m'encourage à la vertu en me rendant content de moi-même.

XI. IMPRIMERIE.

Maître! rendez-nous l'argent qu'on vous a donné pour la découverte de l'imprimerie. Voyez l'usage qu'on a fait de votre ingénieuse idée : quelquefois un moyen de trouble et d'effervescence; quelquefois, à la faveur du privilége que l'autorité s'est réservé, une aide au despotisme, un secours à l'hypocrisie.

XII. LES JOURNALISTES.

Vous écrirez contre un tel auteur, contre

une telle secte, plus encore contre un tel gouvernement, contre une telle nation; et le journaliste obéit. Est-ce là une fonction honorable? Non sûrement; mais le public n'a pas encore pris la chose au sérieux : il y a du hasard à tout.

XIII. L'IMAGINATION.

L'imagination, dans son action mystérieuse, semble se terminer d'une manière si fine, si subtile, qu'un rien alors la fait plier. Voilà pourquoi, non pas seulement un homme médiocre, mais un sot, avec une ou deux grosses idées, a dominé quelquefois un homme de génie dont les aperçus multipliés étoient un sujet d'étonnement, et qui sembloit toucher à tout par l'étendue et la variété de son esprit.

XIV. LA VANTERIE.

Ce qu'une personne dit à tout moment de son esprit, de son caractère, est le plus souvent ce qu'elle n'est pas; car on laisse aller son naturel sans y penser, et l'on songe habituellement à ce qu'on veut paroître.

XV. MOTS PARASITES.

On pourroit se former une idée du principal caractère d'un homme, en remarquant

seulement les mots parasites qui lui échappent habituellement. *Franchement* est un mot souvent employé par une personne dissimulée, *sans façon* par un homme exigeant. Le flatteur dit à tout propos, *on peut me croire;* l'homme méticuleux, *parlons net;* le pointilleux, *qu'importe?* On pourroit, en s'amusant, varier beaucoup ces exemples; j'ai connu un long discoureur, qui voulant cacher son défaut aux autres et à lui-même, disait *enfin*, dès la première phrase.

Les gens du peuple ont aussi des mots parasites, mais c'est en eux le simple effet de l'habitude. Ils y tiennent si fortement, qu'avertis même par leur intérêt de les retrancher, ils ne le pourroient pas: aussi seroit-ce là une sorte de signalement plus assuré que la description des traits du visage.

XVI. LE CURIEUX.

Le curieux ardent dit toujours *quoi!* à toutes les nouvelles qu'il entend, afin d'engager le conteur à les répéter.

XVII. L'ENNUYEUX.

Que fait Alcidon? Il s'est aperçu que, nonobstant ses grâces, il devenoit ennuyeux; depuis ce moment-là, il s'approche de la che-

minée au milieu d'un grand cercle; il étend ses bras, il allonge ses jambes, il bâille à grand bruit, et fait tout ce qu'il faut pour se donner la réputation d'un homme blasé.

XVIII. L'HOMME VAIN.

On parle des pauvres *honteux*. Il y a des hommes vains, des hommes à grandes prétentions, auxquels on pourroit donner la même épithète qu'à ces pauvres; ils ont si peur de paroître rechercher nos suffrages, qu'ils n'achèvent pas leurs phrases, et bâillent quelquefois de ce qu'ils disent.

XIX. LE MYSTÉRIEUX.

La première loi qu'on s'impose dans la diplomatie, c'est d'être mystérieux. On a tort; car, avec ce caractère, on éloigne la confiance des autres. Il y a deux manières d'être secret: l'une en songeant toujours à ce qu'il est permis de dire, l'autre en songeant uniquement à ce qu'il faut taire; la première est adoptée par les hommes médiocres, l'autre par les hommes supérieurs. On ne réussit complétement qu'avec celle-ci, la seule qui donne de l'assurance et des formes aisées.

Le baron de ***, ministre d'une grande puissance, montroit la plus grande réserve

aux personnes qu'il vouloit engager à parler, et proposoit ainsi une place de dupe à tous ceux avec lesquels il avoit affaire; chacun s'en excusoit, et on ne lui disoit rien : sa correspondance avec son gouvernement devint aride, et on le rappela.

XX. LES VIEILLARDS.

Les vieillards mènent une vie pénible, lorsqu'ils sont encore en état de tout apprécier, de tout sentir. La riante perspective de l'avenir ne leur appartient plus, et quand ils veulent parler du passé, on ne les écoute guère; chacun court vers les combats du monde, vers les champs de bataille d'où ils reviennent; c'est beaucoup quand on les salue en passant.

XXI. LA VOLONTÉ. BONAPARTE.

Ce qui distingue éminemment le Premier Consul (*), c'est la fermeté et la décision de son caractère, c'est une superbe volonté qui saisit tout, règle tout, et qui s'étend ou s'arrête à propos. Cette volonté, telle que je la dépeins d'après un grand modèle, est la première qualité pour gouverner en chef un grand empire. On finit par considérer cette

(*) 1803.

volonté comme un ordre de la nature, et toutes les oppositions cessent. C'est aux secondes places que le vouloir est gêné, parce que toutes sortes de ménagemens sont alors nécessaires, et qu'il faut y destiner une partie de ses moyens.

XXII. INDÉCISION.

On connoît les dangers de l'indécision, mais peu de gens prennent garde aux manies qui accompagnent souvent ce genre de caractère. Je veux en signaler une des principales. L'homme en proie aux tourmens de l'indécision se fâche contre sa propre raison, qui ne sait pas le conduire d'une main ferme. Il se crée un nouveau législateur, il se donne un autre maître et s'y soumet aveuglément. Ce maître, ce législateur, n'est pourtant qu'une simple règle, une règle capricieuse, mais qui a le mérite de la clarté et de la fixité. Cette règle, différente selon la nature des choses, détermine l'homme indécis dans ses travaux, dans ses promenades, dans le choix de ses lectures, dans tous les détails de sa vie. Faut-il aussi fixer un mois, un jour, une semaine, pour tel voyage, pour telle démarche, on a tout de suite une décision en raison de certaines époques du calendrier, de certaines fêtes, de certains jours de

décroissance de la lune. Il a fallu sans doute un acte de volonté de la part de l'homme indécis pour mettre en autorité toutes ces règles ; mais immédiatement après, il n'a plus qu'à leur obéir. Et quel bonheur alors, quelle commodité pour lui ! Il est délivré tout à coup des peines que lui cause à chaque instant son caractère. Il est vrai que ces règles conduisent parfois à des partis bizarres ; car une loi simple et positive, telle qu'il la faut pour écarter toutes les irrésolutions, ne peut convenir également à toutes les circonstances. L'homme indécis lui-même s'en aperçoit ; mais, en souvenir et en reconnoissance des bons services que ces règles lui ont rendus, et du soulagement qu'il en reçoit encore, il y reste soumis, et il se refuse aux exceptions que sa propre raison lui conseille. Grande singularité ! c'est au vu et au su de cette raison qu'on fait une sottise. On ne convient jamais d'une manière d'être si bazarre, parce qu'elle a un air de folie, et pourtant plusieurs observations m'ont persuadé qu'avec des nuances différentes, elle étoit fort commune. J'ai vu ma fille atteinte de cette manie, quoique personne ne soit plus susceptible qu'elle d'entraînement ou d'irréflexion ; mais dans les situations calmes, dans les détails, elle ne sait

comment se résoudre. Et c'est une chose curieuse que de voir une personne dont l'imagination s'élève par-dessus les idées connues, chercher à tout moment une règle de travail, une loi de répartition pour des heures, un motif de préférence pour un jour de départ, pour une époque de voyage ou pour d'autres projets, adopter encore un ordre fixe pour les devoirs inanimés de la société; enfin, c'est une chose curieuse, quand elle écrit, quand ses regards pleins de feu expriment l'enthousiasme, que de la voir n'être pas moins environnée de tout ce qui peut servir à décider son incertitude, n'avoir pas moins sur sa toilette une montre ouverte et un almanach. Quel mystère que notre esprit!

XXIII. LES RUSES DE L'IGNORANCE DANS LES GRANDES PLACES.

C'est une véritable tactique que la conduite d'un homme public occupé à cacher son ignorance. Il faut remarquer son silence apprêté, lorsque la conversation roule sur des objets qu'il devroit savoir et qu'il ne sait pas, et l'adresse avec laquelle il s'esquive, lorsque cette conversation s'approche trop près de lui, lorsque les regards du cercle semblent attendre son opinion, et que son

jeu muet est épuisé. Il prend quelques papiers sur sa cheminée, et les parcourt avec attention; et s'il entend un avis dont le succès lui paroisse assuré, *c'est cela*, dit-il, *précisément cela*; mais il ne discontinue sa lecture, qu'au moment où il peut aisément donner un autre tour à la conversation; et il a eu si souvent besoin de recourir à cette ressource, que l'art lui en est devenu familier. Quelquefois cependant il se hasarde un peu davantage, et si l'on dispute devant lui sur l'époque d'un ancien événement, sur la distance entre deux grandes villes, et qu'il y ait plusieurs résultats opposés soutenus avec la même obstination : — l'an 200, par exemple, avant notre ère, ou l'an 300; — deux mille lieues de distance selon les uns, 2400 selon les autres, il dit alors : — je crois que c'est 250 ans, je crois que c'est 2200 lieues. — C'est un milieu qu'il a pris, et tout en n'ayant aucune notion qui le guide sur cette assertion, il a pourtant placé son avis en lieu de sûreté; mais ces bonnes occasions sont rares. Il lui est facile de terminer par des lieux communs une controverse sur des choses précises, à laquelle il ne peut s'associer. Il prend sa revanche une autre fois, et s'il a lu dans sa matinée un mémoire d'affaires où il ait acquis quelque particularité statistique, il n'a point

de cesse au milieu de la société, jusqu'à ce qu'il ait amené l'occasion naturelle de dire ce qu'il vient de savoir. Gare alors, si l'on croit lui faire sa cour en lui demandant une explication, en lui faisant une légère objection : il ne répond que des monosyllabes, et montre une véritable humeur.

XXIV. LA CONSIDÉRATION.

La considération est un mot dont le sens n'a pas la même étendue dans les divers genres de gouvernemens. Les républicains s'expliquent ordinairement la considération par les richesses, le talent, les vertus; les aristocrates, par la naissance et le crédit. Et dans les monarchies, où l'on ne rejette pas les conditions élémentaires de la considération, on en veut d'autres pourtant, d'autres moins distinctes, moins prononcées, mais qu'on exige aussi sévèrement. C'est le propre des républiques d'unir toutes les idées de supériorité à des circonstances positives; on y craint l'indéterminé par-dessus tout. Il règne beaucoup de vague dans le système des égards au sein des monarchies. Là, rien n'est prouvé, rien ne doit l'être, que la suprématie du chef de l'état; et il y existe une sorte de négociation continuelle entre les rangs inférieurs. On

connoît alors tout le prix de la considération, de cette distinction singulière, indépendante de la faveur du prince, et que l'opinion décerne à elle seule. On n'a jamais tant recherché la considération que sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI : c'est que l'opinion étoit forte, et les monarques foibles. La société avoit un tribunal plus redouté que l'autorité du prince ; et les courtisans, les ministres même, auroient risqué de déplaire à la famille royale, plutôt que de s'exposer à être mal venus dans les premiers salons de Paris. Cet intérêt pour la considération a, je crois, été porté trop loin ; il a détourné les gouvernemens d'employer à temps des moyens que les circonstances exigeoient.

Deux époques favorables pour l'usage de la force : l'une sous Richelieu, quand l'autorité de l'opinion publique n'étoit pas formée ; l'autre, quand, par la fatigue de la révolution, cette autorité étoit détruite.

Lorsque, dans les derniers temps de la monarchie, on parloit des hommes ou des femmes en possession d'une grande considération personnelle, d'une considération hors de doute, on les trouvoit en très-petit nombre, et souvent on s'occupoit à les compter. Ainsi la considération, comme je l'ai dit, n'appartenoit

de droit à aucun des avantages que nous apprécions le plus; mais la richesse, la naissance et d'autres prérogatives, devenoient des moyens particuliers de considération, si l'on savoit en faire usage avec noblesse.

J'ai vu de près les personnes qui jouissoient en France de la première considération; elles l'avoient obtenue, moins par la supériorité de leur situation dans le monde, que par une réunion de qualités, toutes en accord les unes avec les autres. Une décence habituelle dans leurs discours et dans leur conduite, du repos dans le maintien, de la convenance dans les manières, du goût dans la politesse, une sorte de contenu qui impose à la familiarité. Tout cet extérieur, néanmoins, suppose l'existence d'un mérite réel, autrement on ne seroit qu'un héros de théâtre.

Il faut encore, pour obtenir de la considération, s'abstenir des idées exagérées, des sentimens exaltés : ce sont des voyages au loin, qu'on ne fait point quand on est sûr de sa fortune. Plus vos forces paroîtront rassemblées par la raison, et plus on vous montrera d'égards.

On ne peut surtout concilier une grande considération avec la recherche inquiète de la louange, avec les prétentions vaniteuses

qui mettent notre sort entre les mains des autres. On doit pourtant se sentir, et il est bon que les autres l'aperçoivent; on doit, en quelque sorte, témoigner pour soi-même, mais le faire avec une mesure parfaite. Notre opinion sur nous ne peut pas être sans valeur, puisque nous nous connoissons mieux que personne; et par une trop grande modestie on s'expose à être mal apprécié, à l'être en rabais et tel qu'on se déclare; manière aimable, sans doute, mais qui ne sert point à la considération.

Le croiroit-on? cette considération, le résultat de tant de mérites divers, ne s'attacheroit pas à une personne, homme ou femme, d'une figure ignoble: c'est qu'il y a du respect dans la considération, et que le respect s'impose encore plus qu'il ne s'accorde.

On a souvent mis en parallèle l'estime et la considération. Il y a plus de solidité dans l'une, plus de pompe dans l'autre. Tout est pur dans l'estime, et pourtant la considération flatte davantage. Un cœur simple et religieux se contente de l'estime. On veut de la considération, quand on est en entier au jeu de la vie, et que l'on se complaît dans les hommages des hommes.

XXV. L'HÉRÉDITÉ DU TRONE.

Il y a dans le monde social beaucoup d'institutions qui, reçues comme des choses simples, sont pourtant le résultat d'une longue suite d'idées plus ou moins métaphysiques. Combien d'idées de ce genre ont précédé le mot commun d'ordre public, le mot de liberté, le mot de pouvoir politique, le mot de roi ou de chef unique d'un grand état; et combien d'idées de ce genre ont précédé de même le mot singulier d'autorité héréditaire!

Le vulgaire ne voit dans l'hérédité du trône qu'un arrangement patrimonial, semblable à toutes les dispositions civiles qui règlent entre les particuliers la transmission successive des propriétés. La différence est grande, cependant; elle l'est en principe, elle l'est en réalité. Tout le monde est bon pour posséder un champ et pour y tracer un large sillon; mais le gouvernement d'un empire a d'autres difficultés. Ainsi, faire passer de main en main l'administration d'un grand état, d'après des combinaisons généalogiques, et selon des lois de parentage, est une disposition politique dont on a dû s'étonner au premier coup d'œil. Aller plus loin, et au même titre, faire passer l'administration d'un grand état des mains

d'un homme de génie et de caractère, à un homme sans esprit, sans volonté, c'est là une disposition plus extraordinaire encore. Comment donc l'hérédité du trône a-t-elle pu subsister? On ne résoudroit pas la question en montrant les inconvéniens attachés à tout autre mode de succession, et en prononçant que la loi d'hérédité doit être préférée aux élections les mieux combinées. Cette observation est favorable, sans doute, à la loi d'hérédité, mais aucune loi n'est suffisamment défendue par un raisonnement. Il faut donc chercher quelque autre motif de vie à l'autorité héréditaire.

Et d'abord, nous voyons aisément comment cette autorité a pu exister et se maintenir chez les nations soumises à un gouvernement despotique. Le successeur, indiqué par la loi, s'empare à l'instant du commandement militaire, il fait prêter serment à ses janissaires, à ses spahis; et pour empêcher qu'on ne mette en parallèle son pouvoir et sa personne, il se cache au fond d'un sérail. La terreur fait le reste, et il règne.

On soutient l'hérédité dans notre Europe d'une manière plus douce, en assurant la continuité du respect par une médiation singulière. Le trône est environné d'une classe

d'hommes réputés les premiers dans l'état, et qui, vus collectivement, ont toujours la même apparence, toujours la même d'âge en âge. Ces hommes, désignés sous le nom de *grands seigneurs*, accoutument la nation aux idées de rang, et l'y rappellent sans cesse. Ils empêchent le peuple de s'approcher assez près du trône, pour songer à devenir le juge et l'appréciateur de la personne du prince. Ils l'empêchent de confondre l'être royal avec l'individu, et de finir peut-être par demander au monarque d'être un héros, pour prix des honneurs qu'on lui rend; car à de telles conditions la loi d'hérédité ne pourroit être maintenue, à moins que la même famille ne donnât constamment, et par succession, des hommes supérieurs.

Ainsi les grands seigneurs, dans une monarchie, les grands seigneurs qui servent d'accompagnement à la majesté royale, assurent la continuité du respect envers le trône, envers une suite de princes inégaux en talens et en mérite; résultat inévitable des chances de la nature.

Quelques hommes çà et là sur la route des siècles, quelques hommes doués d'une manière extraordinaire, aidés encore par les circonstances, ont asservi par leur seule force l'opinion publique, et l'ont fait aller dans leur

sens ; mais les princes qui entrent en possession de l'autorité par une succession régulière, par la loi de l'hérédité, sont des hommes dans l'ordre commun, et si vous ne voulez pas leur donner pour secours le despotisme asiatique, assurez-leur cette opinion dont les nations européennes ont fait l'épreuve, cette opinion qui dérive de la magie des rangs et des dignités; opinion douce dans ses moyens, et qui, s'adressant à notre imagination, ne la domine point par la frayeur, mais par une simple habitude.

XXVI. LE PATRIOTISME.

Lorsqu'un pays s'étend chaque jour par des conquêtes ou par des affiliations nouvelles, le patriotisme n'est plus qu'un mot de dictionnaire. Il faut une circonscription, il faut une limite, pour sentir son individualité, et pour se comparer aux autres. L'Océan qui enferme la Grande-Bretagne, est un des premiers conservateurs du patriotisme anglois. Les Américains ont trouvé le seul moyen de concilier un vaste continent avec l'amour de la patrie, le gouvernement fédératif. Ils sont restés petits, comme états particuliers, petits dans leurs intérêts de tous les jours; et s'ils arrêtent leur attention sur l'universalité des états

et sur leur lien politique, c'est comme on songe à une alliance pour y trouver des moyens de force et de défense.

Il est une autre origine à l'amour de la patrie, c'est l'association des citoyens à la vie spirituelle de l'état, et je donne à ce mot la même signification qu'à la vie spirituelle d'un individu. On n'est soi isolément ou collectivement que par la pensée, le choix ou la volonté. Ainsi dans un pays où les citoyens sont exclus de toute espèce d'intérêt politique, l'amour de la patrie est un vain nom. Croiriez-vous le ressentir, cet amour, parce que vous aimez votre pays, parce que vous en connoissez les avantages? Tout cela se dit, se pense froidement, mais on pleure d'amour au nom de la patrie. J'ai observé de près les Anglois sous ce rapport; ils songent vingt fois par jour qu'ils sont Anglois; et je ne sais si, sur le vaste continent des anciens Germains, on songe une fois dans la vie qu'on est Allemand.

XXVII. UN DIEU JALOUX.

Le souverain bienfaiteur des hommes n'est pas un Dieu jaloux, puisqu'il a introduit dans le monde un sentiment plus fort que la reconnoissance, l'amour.

XXVIII. JUGEMENS QU'ON PORTE DE SOI.

Les hommes qui ont une parfaite opinion d'eux-mêmes sont des heureux ridicules. Les hommes qui se querellent sans cesse sont des infortunés estimables. On observe difficilement un juste milieu. Il faudroit se regarder à distance, et se juger sans amour, sans aigreur, et comme une simple connoissance.

XXIX. CULTE PROTESTANT.

Le culte catholique étant composé de beaucoup de cérémonies, d'un grand apparat, le talent oratoire n'y est pas *tout*, comme dans l'église réformée. C'est un avantage, dans ce temps où la prédication n'est plus confiée à des hommes de première éducation. On voit à Genève les noms des familles les plus illustres de la république dans la nomenclature des ministres qui ont le plus illustré la chaire. L'usage en a passé avec la diminution de la considération sacerdotale, considération qui n'étoit soutenue par aucune richesse. Un plus grand mal, c'est que l'état ecclésiastique est de jour en jour plus délaissé, et jamais pourtant la religion ne sollicitoit davantage de nouveaux défenseurs et de meilleurs soutiens. Il y avoit encore à Genève, vers le milieu du

siècle dernier, à peu près trente écoliers, année commune, dans les auditoires de théologie. Il n'y en a guère que huit à dix aujourd'hui; et un seul, je crois, est de l'ancienne Genève. J'ai si souvent parlé dans mes écrits de la religion et de son importance, qu'on n'attend pas de moi de nouvelles réflexions sur ce grand sujet; mais je veux le considérer sous un rapport particulier. Il sera long-temps difficile, si même on y parvient jamais, de rappeler à la carrière du ministère et de la prédication des hommes d'une force et d'une considération proportionnées à la majesté de leurs fonctions. Or, quand une tâche est trop étendue pour les hommes appelés à la remplir, ne seroit-il pas utile de la réduire? Je le crois, et je veux appliquer cette observation aux ministres protestans. On exige d'eux, à peu d'exception près, un sermon nouveau par semaine, c'est trop pour la plupart d'entre eux. Quelle composition peut-on faire en si peu de temps? Et il faut en même temps l'apprendre par cœur. Il est vrai que l'on commence à se dispenser de ce dernier devoir, et c'est un mal. On n'a plus alors de mouvement dans la récitation, et l'on perd un grand moyen de faire effet sur le peuple. On n'a plus alors qu'un balancement de tête en haut et en bas, comme

une pagode chinoise ; un balancement très-régulier, pour lire une phrase qu'on récite à haute voix, et pour en chercher une autre qu'on répétera de même. Le prédicateur ne sait pas quel moment prendre pour élever ses yeux au ciel, ou pour regarder son auditoire ; car il faut que ses regards n'abandonnent qu'un moment un manuscrit ouvert sur son pupitre, et placé là le plus incognito qu'il est possible.

Encore si l'orateur profitoit de cette occasion pour lire quelques-uns des sermons dont la réputation est faite ; mais non, c'est toujours à sa composition qu'il donne la préférence.

On n'est guère mieux cependant, lorsqu'un ministre excède ses forces, en apprenant par cœur un sermon nouveau toutes les semaines ; son travail, qu'il ne peut cacher, devient pénible pour les assistans ; on voit distinctement la tension des cordes qui tirent chaque phrase du fond de sa mémoire. Il n'a point de fermeté dans sa déclamation, parce qu'il cherche à tâtons la suite de ses paroles, et comme il n'a pas une prévoyance certaine de ce qu'il va dire, il ne peut ménager aucune nuance dans ses tons. Aussi ne s'anime-t-il d'une manière marquée, qu'au moment où la période dont

il étoit en peine lui revient tout à coup à la mémoire ; c'est pour lui une jubilation qu'il célèbre par une prononciation accélérée, et par un accent plus aigu. En tout, c'est pitié que la plupart de ces discours, et pour la composition, et pour la déclamation, et j'ai été bien placé pour en juger, en ma qualité de Seigneur de château. Il faut voir le calme monotone avec lequel tout cela se passe, et la propension générale au sommeil qui s'ensuit. Que faire, si l'orateur ne saisit jamais votre attention, si jamais une pensée ne l'exalte ou un sentiment ne l'attendrit ? si jamais une larme ne tombe sur sa joue ; aussi, dans ses descriptions, il côtoie les feux infernaux avec un état de paix qui rassure, un air de sénérité dont on est surpris ?

Voilà les inconvéniens dont on fait l'épreuve dans la plupart des églises de campagne ; et comme il faut de nécessité se contenter des hommes que l'on a, voici ce que je proposerois : ce seroit une disposition qui donneroit plus de temps aux ministres pour composer et pour apprendre par cœur leurs sermons, et qui distrairoit le peuple d'une monotonie qui le fatigue et l'éloigne du service divin.

Il n'y auroit un sermon que le premier dimanche de chaque mois, et les grandes fêtes.

Les autres dimanches, le culte seroit composé de la manière suivante :

D'abord une prière, et les ministres seroient obligés d'en avoir trois ou quatre différentes, afin de les varier quelquefois; au lieu que dans les villages et les petites villes, ils récitent constamment la même.

On liroit ensuite un chapitre du vieux et du nouveau Testament, et immédiatement après, un commentaire fait avec beaucoup de soin par une commission qui se livreroit sans relâche à ce travail.

On chanteroit ensuite trois versets de psaumes attentivement choisis; le ministre, en les indiquant à l'assemblée, ne se borneroit pas à en lire un selon l'usage, en ajoutant : *et les suivans;* il ne le feroit pas rapidement et au milieu du bruit de l'assemblée; mais il les liroit gravement, religieusement, sensiblement et dans un moment où l'auditoire seroit en repos. Des jeunes garçons et des jeunes filles chanteroient le premier verset, et toute l'assemblée le chanteroit ensuite; il en seroit de même du second et du troisième verset, en alternant entre les jeunes gens et l'assemblée; et lorsque l'assemblée chanteroit son verset, elle se lèveroit et se tiendroit debout. Petites innovations en apparence, mais pro-

pres à entretenir un sentiment de respect.

Enfin l'exercice religieux finiroit par une courte prière, par des paroles d'affection et de fraternité, et par des vœux de bénédiction.

L'ensemble de cet exercice religieux, les prières, les lectures et le chant emploieroient une demi-heure, guère plus du moins, et ce seroit assez. On s'éloigne de nos temples, ils vont devenir déserts; il faut nous y attirer, il faut y ramener le peuple, en n'imposant à l'attention aucune fatigue, en introduisant quelques variétés dans un culte dont l'austère monotonie atteste bien plus le zèle de nos aïeux que la longue prévoyance de nos réformateurs.

Et sous ce point de vue, on doit avoir de la reconnoissance pour les personnes qui cherchent à perfectionner le chant dans les églises, à lui donner de l'accélération et de la mélodie, et qui se servent de la voix touchante des enfans pour nous inspirer une émotion religieuse.

On perdra son temps, si l'on veut tout faire, tout obtenir par le talent des prédicateurs. Les hommes dont on se fait l'idée, les hommes que l'on voudroit trouver, n'existent pas sur la terre en quantité suffisante; et, à bien plus forte raison, dans le cercle étroit où

l'on est obligé de les prendre et de les chercher ; il faut donc, en se servant des hommes qu'on a, diminuer leur tâche, et leur prêter secours.

Les pasteurs ont des fonctions étrangères à la prédication, et des fonctions très-importantes. Ils auront plus de temps à y donner, si l'on n'exige d'eux qu'un sermon par mois; et comme ils pourront soigner leur composition davantage, et la graver dans leur mémoire d'une manière plus forte, ils ne laisseront pas dégrader leur considération, effet inévitable des discours qui reviennent toutes les semaines, et n'attirent personne dans les temples. Cependant le peuple, témoin de cette désertion, et qui ne peut en apprécier toutes les causes, la rapporte souvent en entier à un refroidissement général pour la religion; et par imitation, le mal s'accroît tous les jours davantage. Ainsi, sans tenir à mon idée dans tous ses détails, et très-disposé à croire qu'on peut trouver mieux, je n'hésite pas sur la nécessité d'apporter quelque changement à un état de choses dont les funestes conséquences touchent de près à l'ordre social.

XXX. UNE ILLUSTRE VICTIME.

O Louis! excellent prince, et le meilleur

des hommes! qu'il n'y ait jamais un écrit de moi où je n'atteste vos vertus, comme un témoin digne de foi; aucun où je n'appelle à votre défense le seul jugement durable, le jugement de la postérité! innocente victime, s'il en fut jamais! Innocente victime des passions humaines.....! Quel sacrifice impie!

XXXI. MÉMOIRES DE SA VIE.

Il faut avoir eu de grands succès à la guerre, ou dans les affaires publiques, pour être en droit de publier les mémoires de sa vie; on peut aussi parler de soi, quand on possède le talent d'écrire, mais tout autre sujet vaudroit mieux.

XXXII. LA CONNOISSANCE DES HOMMES.

On ne peut connoître les hommes, on ne peut être sûr de les avoir connus, si l'on n'a point traversé trois états de la vie absolument différens : l'état d'infériorité qui vous donne le besoin de plaire aux autres, le besoin de les étudier ; l'état d'égal à égal, qui vous appelle à les connoître dans toute la liberté de leurs passions ; l'état de supériorité, qui vous donne l'occasion de les observer dans leur marche circonspecte, dans leurs tâtonnemens et dans leurs manéges.

XXXIII. CONSOLATIONS.

Consolations, consolateurs, consoler! Beaux mots dans notre langue, et dignes d'exprimer le plus doux, le plus aimable des sentimens. Heureux qui dans sa vie a pu dire avec confiance : *Il va venir, il me consolera!* Heureux aussi celui qui vient de répandre le calme dans une âme agitée! Admirons cette communication céleste entre le consolateur et l'affligé. Quoi! nous pouvons parler à la douleur d'un ami, nous pouvons lui tenir un langage parfaitement adapté aux inquiétudes de son esprit, aux inquiétudes de son imagination, aux inquiétudes de sa conscience! O mon Dieu! laissez-nous croire que, parmi les êtres mortels, c'est le consolateur, le consolateur bon, clairvoyant, sensible, qui est l'être le plus à votre gré; l'être, s'il se peut, le plus semblable à vous.

XXXIV. L'HOMME FOIBLE DANS SES OPINIONS.

Ce n'est ni par gaîté, ni par niaiserie que plusieurs personnes exposent leur opinion en riant, c'est que foibles et craintives, elles ne veulent pas s'engager à la défendre; leur rire hors de place est une sorte de retraite qu'elles se ménagent à tout hasard.

XXXV. ESPRIT DE FAMILLE.

Des petites fédérations au milieu de l'association universelle, voilà ce que nous présentent partout et le monde moral et le monde physique. Voilà le grand système de la nature, le sceau de l'ordre sans fin. C'est donc une idée première que l'esprit de famille.

XXXVI. MAUVAIS CALCUL.

Je veux lui prouver qu'il a tort et que j'ai raison. — Vous allez vous donner bien de la peine pour être moins aimé.

XXXVII. CONTRARIÉTÉS.

Un moyen de supporter la plupart des contrariétés, c'est de songer qu'un malheur véritable a peut-être été prévenu par l'accident dont on se plaint.

XXXVIII. LE BONHEUR DES SOTS. (*)

Pour être heureux, il faut être un sot. Cette vérité morale est une des plus anciennes du monde.

(*) Cet écrit est le seul qui soit déjà connu; il est un des premiers que M. Necker a composés, mais son intention a été qu'il fût publié avec le reste des morceaux qui composent ce volume. (*Note de madame de Staël.*)

On lit dans la Genèse, que « lorsque Adam « et Ève eurent mangé du fruit de l'arbre de « la science, leurs yeux s'ouvrirent, et ils « connurent qu'ils étoient nus. » Cela signifie qu'ils furent éclairés tout à coup sur la petitesse et la misère de l'homme : « Mais avant « que de les chasser du jardin d'Eden, Dieu « leur fit une robe de peau, et les en re« vêtit. »

C'est un acte à jamais mémorable de sa compassion envers les hommes. Ce précieux vêtement, cette robe de peau qui doit couvrir notre nudité, ce sont les erreurs agréables, c'est la douce confiance, c'est l'intrépide opinion de nous-mêmes : dons heureux auxquels notre corruption a donné le nom de sottise, et que notre ingratitude cherche à méconnoître, mais qui sont, n'en doutons point, l'unique sauvegarde de notre bonheur sur la terre.

Depuis que les hommes sont réunis en société, il s'est établi entre eux une comparaison continuelle, source de leurs peines et de leurs plaisirs.

Cette comparaison varie dans ses objets, et diffère dans son étendue : les uns se transportent aux extrémités de la terre et jusqu'aux siècles les plus reculés, pour s'y me-

surer avec tous les grands hommes qui existent ou qui ont existé ; d'autres ne prennent leur hauteur que dans leurs coteries ; d'autres enfin se contentent de prouver plus de bon sens que leurs femmes ou leurs enfans : tous jouissent par un sentiment semblable.

Dans cette lutte générale du monde, quel est l'athlète le plus sûr de vaincre ? C'est l'homme encore armé de sa robe de peau, c'est le sot, c'est mon héros.

Que lui importe que les autres l'élèvent ou le rabaissent ? il porte avec lui son piédestal : oui, son opinion lui suffit, c'est un duvet enchanté sur lequel il s'étend voluptueusement, et s'endort avec délices.

Ah ! comment pourrai-je assez bien peindre sa félicité ? comment pourrai-je parler dignement de Clyton, de Chrysippe ou d'Alcindas ? Sans cesse occupés d'eux-mêmes, la satisfaction qu'ils en ont éclate dans leurs yeux : l'un la manifeste étourdiment et de bonne foi ; l'autre la développe avec méthode, il veut compter lentement ses trésors ; l'autre enfin la contient sous un sérieux composé, afin d'ajouter encore à la jouissance de son mérite par le sentiment d'une modération héroïque.

L'aimable chose qu'un sot rempli de lui-

même! Il se déploie presque toujours avec une bizarrerie charmante; et en effet, il doit être nécessairement original, puisqu'il s'occupe uniquement d'un objet auquel les autres n'ont jamais pensé.

Le sot et l'homme de génie font l'ornement du monde; toutes les classes intermédiaires sont sans expression et sans vie: ce sont des plaines arides entre deux monts pittoresques.

Mais si le sot et l'homme d'esprit figurent également sur la terre, leur bonheur est bien différent.

L'homme d'esprit, l'homme pénétrant, en saisissant tous les rapports, réunit mille objets divers sous quelques principes généraux: pour lui, le tableau du monde se rétrécit, et ses couleurs se rapprochent: à peine au milieu de sa carrière, il s'aperçoit déjà que tout se ressemble, et rien n'excite plus sa curiosité.

Le sot, à qui tous ces rapports échappent, au bout de deux cents ans de vie, et sans sortir de sa cité, trouveroit encore à s'étonner. Comme il ne classe point les idées; comme il n'en généralise aucune, tout est détaché pour lui dans l'univers, tout est piquant, tout est phénomène: sa vie est une enfance

prolongée ; la nature conserve pour lui sa fraîcheur.

Aux yeux de l'homme observateur, l'avenir n'est bientôt qu'une reproduction probable du passé, et il le regarde sans plaisir. Pour le sot, c'est une création nouvelle, et le charme de l'espérance embellit tous ses jours.

L'homme qui réfléchit et dont la méditation embrasse mille combinaisons diverses, s'il doit choisir, s'il doit prendre un parti, voit un nombre infini de motifs différens et contraires se précipiter vers sa pensée, et toute l'activité de son esprit ne peut suffire à la multiplicité de ses perceptions; il est indécis, il est tourmenté.

Le sot choisit à l'instant, il n'a presque rien à comparer; son œil est un verre officieux qui ne transmet jamais à sa pensée qu'un ou deux objets à la fois.

Un autre malheur des gens d'esprit, que les sots ne connoissent point, c'est la difficulté qu'ils trouvent à se faire entendre; leur raison est un sixième sens, dont ils tâchent en vain d'expliquer les effets. Trompés par la figure humaine, ils font des efforts incroyables pour transmettre aux autres leurs idées; et s'ils ne parvenoient pas enfin, par l'expérience, à ne voir dans la plupart des hommes

qu'une image ou qu'un mannequin, ils passeroient leur vie dans les tourmens des Danaïdes.

Fatigué des objets extérieurs, si l'homme d'esprit se replie sur lui-même, le spectacle de ce qui lui manque vient le troubler sans cesse dans la jouissance de ce qu'il possède; il n'est jamais content.

Le sot ne connoît point ces peines : s'il rentre au dedans de lui-même, il y trouve un hôte affectueux qui l'honore et le considère; toujours courtois, toujours poli, toujours prêt à lui faire fête.

Pour l'homme éclairé, la perfection est une roche escarpée dont la cime se perd dans les nues. Pour les sots, c'est un globe parfait qui tourne sans cesse sur lui-même; chacun d'eux s'y croit au sommet, et s'imagine marcher sur la tête de ses semblables.

Non, rien ne sauroit troubler la sérénité d'un sot; il ne connoît ni l'envie ni la jalousie : comme il met sa gloire à des riens, il trouve place en tous lieux pour elle.

A trente ans, si Damon devient conseiller, il arrange ses cheveux pour aller juger : il juge en effet; et s'il réfléchit au respect qu'on doit avoir pour lui, il se revêt d'une gravité majestueuse, mais il a de la peine à la sou-

tenir; une boucle qui s'ébranle dans la perruque de son confrère, un enfant qui tombe, un papillon qui vient brûler ses ailes à la lumière, tout réveille en lui l'idée de sa supériorité, et l'excite à rire : s'il vient à parler, son sérieux court encore un nouveau danger, car il ne sauroit franchir un pronom possessif; il ne sauroit dire *je, moi,* ou *mon,* sans que l'image d'une aussi charmante propriété vienne le chatouiller délicieusement ; ses traits resserrés se dilatent malgré lui, et son visage cède à l'attrait du plaisir.

Voyez deux sots s'entretenir ensemble ; ils ne s'écoutent point, mais ils rient continuellement : tandis que l'un parle, l'autre est dans un point de vue qui le ravit ; c'est entre ce qu'il a dit et ce qu'il va dire. Ils se promettent en se quittant de revenir bientôt s'épanouir ensemble; et chacun d'eux croit bonnement avoir produit par ses saillies toute la joie de son ami.

C'est souvent avec une défiance timide que l'homme d'esprit dit des choses fines et ingénieuses : la délicatesse de son goût le rend difficile; il voudroit s'étonner lui-même : il a d'ailleurs observé les replis de l'amour-propre; il a cru remarquer que la plupart des hommes ne se déterminent à trouver de l'esprit

à un de leurs semblables, qu'autant que, par sa modestie, il a l'air de l'ignorer, et laisse à ses admirateurs les honneurs de la découverte pour consolation de son triomphe.

Le sot n'est jamais tyrannisé par ces ménagemens; il distribue ses idées avec une confiance plénière; et s'il s'élance parfois jusqu'à quelque réflexion commune, il la publie à son de trompe; il détache un air fin pour lui servir de cortége, et, tout rayonnant de sa gloire, il se transporte à quelques pas de lui-même pour se contempler, puis il s'en rapproche pour s'entendre; et dans cette douce occupation, troublé par une heureuse ivresse, il est fier des tributs qu'il s'est payés lui-même.

Enfin, l'homme d'esprit amoureux n'est presque jamais satisfait : la finesse de sa vue est un obstacle à son bonheur; un mot qui échappe à sa maîtresse, un regard qu'il lui surprend, un son de voix qu'il interprète, mille nuances imperceptibles, tout suffit pour le troubler dans ses espérances; et lorsqu'il jouit enfin du plus tendre amour, son esprit le poursuit encore : il tourmente son cœur par les distinctions les plus subtiles; il doute si c'est lui qu'on aime, ou si c'est soi qu'on aime en lui; il craint d'être aimé parce

qu'il aime, et non par le charme d'un ascendant invincible; il analyse l'amour, et ses douceurs lui échappent.

Le sot en jouit, sans être aimé; il croit faire sur les femmes la sensation rapide qu'il fait sur lui-même : son crystallin, heureusement construit, rassemble dans son foyer tous les rayons divergens, et, lorsqu'à peine il est aperçu, il se croit l'objet des regards du monde; il se croit aimé parce qu'il est aimable : il se croit aimable parce qu'il est un sot; et sur cette base inébranlable son bonheur est élevé. N'en soyons donc jamais en peine : le sot fut amant heureux, le sot est mari tranquille; et, comme tout lui tourne en bien, s'il lui advient d'être cocu, comme il est possible, il l'est avec une béatitude à laquelle l'amant fortuné porte envie. Si, vers l'aube du jour, il voit sortir quelqu'un de l'appartement de sa femme, il court vers elle, ouvre son écrin, compte ses diamans, et rit comme un fou de ce que le voleur n'a pas su les trouver.

Quel spectacle de bonheur ce tableau, tout foible qu'il est, ne présente-t-il pas à nos yeux! Y serez-vous insensibles, pères et mères? et ne changerez-vous jamais de système d'éducation? C'est pour caresser votre vanité, c'est



pour agrandir votre pompe, que vous voulez que vos enfans brillent par l'esprit et par les lumières, et que vous y travaillez avec tant d'ardeur : vous préparez les tréteaux sur lesquels vous voulez monter; et, dans votre orgueil impatient, les plus beaux momens de leur vie, leur enfance, vous importunent : ou, si vous êtes de bonne foi, quel est donc votre égarement! Quoi! parce que vous n'êtes heureux que par les suffrages des autres, vous vous croyez les bienfaiteurs de vos enfans, quand vous leur inspirez ce sentiment, et les aidez à le satisfaire!.... Cruels que vous êtes! pourroient-ils vous dire, vous auriez pu lier notre bonheur à notre opinion, et vous l'avez rendu dépendant de celle des autres; vous auriez pu placer dans nos réservoirs l'eau qui eût étanché notre soif, et vous en avez ouvert la source dans le champ d'autrui!.....

Cessez donc de mériter ce reproche de la part de vos enfans : au lieu d'embellir leur personne, éblouissez leurs yeux; donnez-leur, s'il se peut, une opinion d'eux-mêmes indestructible; lancez-les dans le monde ainsi cuirassés; et s'ils y sont couverts de ridicules, ne vous en inquiétez point; c'est leur bonheur qui vous est confié, ce n'est pas leur gloire.

Vainement diriez-vous qu'il est de votre devoir de les faire avancer vers la perfection. La perfection de l'homme, c'est le bonheur; et si, par le don de la sottise, chacun trouvoit ce bonheur en lui-même, tant de vertus sociales auxquelles on donne aujourd'hui le nom de perfection, ne seroient plus que des sacrifices inutiles. C'est la finesse de nos perceptions, c'est la délicatesse de notre amour-propre qui rend cette perfection si pénible; il faut la chercher avec effort dans une réunion de qualités agréables aux autres, dans l'étude de leurs goûts, et dans leurs applaudissemens : mais une telle perfection est un esclavage; elle dépend de l'opinion, divinité altière et bizarre. Ah! détournons à jamais de son culte tous ceux que nous aimons. Demandez à ceux qui l'ont suivi, quelles larmes secrètes ce culte leur a fait répandre : mon héros n'en versa jamais. Aux autels de l'opinion, l'homme d'esprit est sacrificateur et victime : le sot, à ces mêmes autels, est l'adorateur et le dieu.

Aidez-moi donc, hommes d'esprits, à multiplier les sots sur la terre : je peux bien sentir leur bonheur; mais vous seuls avez le pouvoir de propager un nouveau système. Pourquoi vous y refuseriez-vous? pourquoi cet air

dédaigneux? La distance qui vous sépare d'eux, et qui vous paroît infinie, échappe peut-être à des millions d'êtres au-dessus de vous. Qui sait si dans l'univers chacun n'est pas le sot d'un autre? qui sait si vous n'êtes pas ceux des habitans de la lune, ou de quelques esprits aëriens? Est-ce parce que vous ne les entendez pas rire à vos dépens, que vous n'en croyez rien? Mais vos sots ne vous entendent pas; et c'est le caractère distinctif de la sottise, que de ne point apercevoir, ou de prendre toujours les limites de sa vue pour les bornes de ce qui est.

Soyez donc plus timides et plus défians; et loin de mépriser les sots que vous rencontrez, admirez leur bonheur, et reconnoissez qu'il ne leur manque, pour prétendre au titre d'hommes de génie, que d'avoir été sots par leur propre choix.

XXXIX. LE SOT FACHEUX, 1804.

Il y a des sots de la meilleure composition du monde, et avec lesquels il fait très-bon vivre: on vient de parler de leur bonheur. Il en est d'autres qui ont leur âpreté, et qu'on ne rencontre pas avec le même plaisir; ce sont les sots qui s'entrevoient, *qui s'entrevoient*, vous m'entendez? Par conséquent moins sûrs

d'eux-mêmes, moins à l'aise dans leur confiance, ils ne se doutent que bien légèrement de leur médiocrité, et à tout hasard ils ferment tous les jours qui donnent sur eux; ils ont, par exemple, des idées, des maximes en certaine quantité, qui, bien générales, leur servent comme de camp avancé, pour empêcher qu'on n'approche de leur esprit et de leur savoir. Ils croient aussi que ces idées, ces maximes générales, les mettent sur la ligne des penseurs; et par une fausse dignité, ils se refusent à donner des détails, comme ils s'excuseroient d'un travail subalterne; c'est toujours avec eux *long-temps, peu de temps*, c'est toujours *l'avenir, le passé, le présent, la vie*, — jamais, tant de jours, tant d'années. Ils emploient aussi par préférence de larges adjectifs, afin de n'avoir rien à démêler avec les précisions; enfin ils ont ce mélange de doute et d'assurance, de prétention et de contenu, qui les rend souvent aussi malheureux que les sots d'abondance le sont peu. Ils n'ont jamais l'aisance de leur état, cette aisance aussi nécessaire en système d'amour-propre, qu'en économie de ménage.

XL. LA LOUANGE.

Le croiroit-on! Le plus grand nombre des

hommes, qu'on rend visiblement heureux en les louant, en s'occupant d'eux, ne songent pas à se servir du même moyen pour plaire aux autres, et pour captiver les personnes dont ils ont le plus besoin. D'où vient cela? je ne le comprends pas, car l'aperçu est facile, le rapprochement très-simple. Vous êtes tous un peu bêtes, mes chers amis; je ne puis pas me l'expliquer autrement.

XLI. LES LARMES.

Ah! combien de sortes de larmes! combien elles sont différentes et dans leurs causes et dans leurs effets; et pourtant il n'est qu'un seul nom pour toutes.

Vous êtes émus, vos yeux se mouillent, vous pleurez lorsqu'on parle de vous, lorsque vous en parlez vous-même, lorsque vous lisez une de vos compositions; vous ne m'intéressez point, soyez-en sûrs; je ne m'associerai pas à cet amour si tendre que vous avez pour vous-même.

Vous pleurez, parce que votre orgueil est froissé, parce qu'il est en peine, et que vous êtes contenu dans le désir que vous auriez de manifester votre ressentiment; je ne m'associerai pas non plus à votre insolente angoisse. Non, toutes ces larmes d'orgueil, comme ces

larmes d'amour-propre, ne me touchent point.

Et vous, qui pleurez comme vous respirez, vous qui pleurez à tout moment et à tout propos, et avec une lâche foiblesse, je suis prêt à vous mépriser ; et je détourne mes regards de ce visage inondé de froides larmes, et que vous présentez en témoignage de votre sensibilité.

Quelles sont donc les larmes qui doivent nous toucher? Celles qui nous touchent en effet, celles qui échappent à l'infortuné presque à son insu, et dont il auroit honte de faire un art.

Ce sont vos larmes, parens vénérables, lorsque vous les retenez de tous vos efforts au milieu du monde, de peur qu'elles ne dénoncent l'ingratitude d'un fils chéri.

Ce sont vos pleurs, charmant enfant, lorsque votre propre mère vous maltraite injustement, lorsque vous êtes puni sans connoître votre faute, et que vous invoquez une protection, sans savoir encore s'il en existe une pour vous.

Ce sont aussi vos larmes, belle et jeune Idalie, ces larmes qui n'auroient jamais coulé, tant vous étiez heureuse, jamais, sans l'infidélité d'un époux aimé. Pleurez, il est ailleurs,

et vous ne songez qu'à lui; pleurez, tout est changé dans votre fortune.

Mais quant à vous, mon amie, ne craignez rien; une seule de vos larmes me feroit mourir. Ne craignez rien; mon cœur attentif, mon cœur vigilant étudiera vos peines à leur commencement; et vous le savez, je me suis rendu habile dans l'art de les adoucir, je m'en suis instruit par l'amour. Mais lorsque des idées malheureuses pour tous deux viennent nous assaillir, lorsqu'elles nous avertissent de la fragilité de la vie et de son inégale durée, ne cherchons point à échapper aux sentimens qui nous émeuvent, et cédons à ces douces larmes d'une origine céleste, à ces larmes pieuses qu'un secret instinct nous encourage à présenter au souverain régulateur de notre destinée. C'est lui qui, par un des mystères de sa puissance, a mis nos pleurs en rapport avec sa bonté. Oui, dans cet état de tristesse et d'humilité, nous nous sentons plus près de notre Dieu, qu'un monarque élevé sur le premier trône de la terre. Grand sujet de pensées, et riche, ce me semble, en consolations!

XLII. L'AFFECTATION.

Il est peu de personnes assez sûres d'elles-mêmes pour se montrer en société sans aucun

art. Quelquefois elles empruntent les manières des autres, et le plus souvent elles ont un apprêt de leur composition qui leur sert dans les jours d'apparat. Tout cela ne profite point, et c'est bien pis quand on est constamment affecté, quand on épuise à chaque phrase tous les superlatifs, et lorsqu'on gesticule avec pétulance, pour feindre de l'entraînement. Il y a toujours du *trop* dans la description de ces divers sentimens; et si ce trop refroidit visiblement le cercle dont on est environné, on croit n'avoir pas assez fait, et l'on exagère encore davantage. C'est ainsi que l'affectation est un ridicule, un défaut qui s'accroît par l'usage : pourquoi forcer les autres à rabattre sur votre compte ? ils le font rapidement, ils le font avec distraction; et sans le vouloir, ils prennent sur votre dû.

XLIII. CRÉDULITÉS DES PARENS.

Les enfans, élevés par des parens crédules, deviennent affectés; ils se voient loués et caressés pour des expressions de sentiment qui passent la vérité, et ils usent de ce moyen de plaire, de ce moyen si facile. Tout cela n'arrive point avec des parens qui ont l'oreille juste, et qui ne permettent jamais à leurs enfans un faux ton.

XLIV. REPROCHE.

Si le temps de la réparation est passé, ne dites jamais à un homme qu'il s'est mal conduit dans cette occasion. N'a-t-il pas assez de son repentir?

XLV. MISANTHROPIE.

Chrysippe se donne pour misanthrope, et pourtant il recherche avec soin le suffrage public ; il oublie alors que cette collection d'hommes est toute composée d'êtres de notre genre et de notre race.

Je n'aime pas non plus à entendre dire, comme on le fait si souvent, que plus on connoît les hommes, moins on les estime ; c'est un mot âpre, et nous devons tous désirer qu'il manque de justesse.

Notre imagination n'embellit pas les hommes que nous voyons de près, c'est là leur premier tort ; mais lorsque vous leur faites les plus grands reproches, lorsqu'ils vous paroissent odieux, criminels même, il est encore vraisemblable que vous les jugeriez avec moins de rigueur si vous les connoissiez davantage, si vous pouviez assister à leurs plus secrètes pensées. Vous verriez alors les hésitations, les combats, les remords qui ont précédé le crime et qui l'ont suivi ; vous aperce-

vriez les occasions, les hasards qui ont conduit les uns dans la route du bien, qui ont jeté les autres dans les chemins du vice. Vous verriez, en lisant feuille par feuille la mystérieuse histoire du cœur humain, vous y verriez qu'une première défaite, dans la lutte avec une passion violente, a peut-être engagé tout le sort d'une vie aujourd'hui flétrie par l'opinion. Vous verriez qu'entre deux hommes sur le penchant du vice, l'un s'est relevé en saisissant le bras d'un ami, en écoutant sa voix; et l'autre est tombé, parce qu'il s'est trouvé sans conseil et sans appui. Vous remarqueriez encore, qu'une heure de réflexion de plus, un instant peut-être auroit prévenu cette funeste résolution qui va faire perdre à un homme son honneur et sa vie; et vous ne verriez pas sans émotion que, par un singulier mélange, cet homme qui viole l'ordre public avec audace, est en même temps un bon père, un tendre époux, un ami fidèle. Et n'est-ce pas quelquefois à des habitudes douces qu'on pourroit attribuer, qu'on pourroit rapporter du moins un crime public? Euphémon vient d'accroître, par son suffrage, le nombre des voix qui condamnent un innocent, qui le condamnent à mort. Euphémon l'a fait sciemment, car lui-même il ne croyoit pas la vic-



time coupable : il a commis une horrible action ; mais entrez dans son âme, étudiez, suivez ses mouvemens. La peur a dominé tous ses sens, il aperçoit une populace en furie, prête à lui plonger un poignard dans le sein, s'il se sépare du parti triomphant. Le courage lui a manqué ; mais s'il tient à la vie, c'est qu'il aime à l'adoration une épouse dont il est adoré ; c'est que des enfans en bas âge, les objets continuels de sa protection et de ses caresses, n'ont aucun autre appui que lui. Il est toujours criminel sans doute, il le sent lui-même, il en a l'âme troublée ; mais puisque sa situation excite votre pitié, il faut bien que votre sévérité se soit adoucie en le connoissant davantage : or, toutes mes observations ont eu pour but de prouver qu'une connoissance plus intime des hommes ne conduit pas nécessairement à les mépriser davantage. Heureux aperçus, et qu'on peut classer dans le nombre des vérités consolantes ! N'aurions-nous pas alors l'espérance que le Dieu souverain, le Dieu qui a le secret de tous nos sentimens et de toutes nos résolutions, le Dieu qui voit nos pensées à leur commencement et à leur fin, et qui les suit dans leur cours, que ce Dieu est un Dieu d'indulgence et de commisération ! et nous comprendrons mieux

pourquoi Jésus-Christ, cet instituteur si profond, avec tant de simplicité, pourquoi Jésus-Christ, notre divin guide, s'est servi des paroles les plus expressives en bonté pour diriger nos jugemens sur les hommes, nos jugemens sur leurs fautes et leurs foiblesses. *Que le plus juste de vous lui jette la première pierre. Il y a joie au ciel pour un pécheur qui s'amende; et parce qu'elle a beaucoup aimé, il lui sera beaucoup pardonné.* Non, non, censeurs sévères et tristement misanthropes, ce n'est pas en nous connoissant mieux qu'il faut nous mépriser, nous haïr davantage.

XLVI. ON.

On vous blâme. *On* vous accuse. *On* attend de vous telle justification, tel sacrifice. *On* dit de vous.... enfin *On* dira.... Quel est donc ce roi *On*, dont l'autorité est si souvent proclamée? C'est un roi sans apparat, sans pompe, sans trône visible, et à sa voix, néanmoins, chacun obéit, chacun tremble; roi singulier en ceci, qu'il est maître également dans les petites et dans les grandes choses. *On* ne parle plus de politique, de gouvernement, d'intérêt social, et à l'instant chacun évite ces objets de conversation. *On* ne met plus de plumes sur sa tête; et, d'un bout de l'Europe à l'autre,

toutes les femmes jettent à bas ces plumes. *On*, roi si puissant, qu'il est doux de vous narguer! mais pour oser le faire, il faut vivre dans la solitude! *On*, roi si puissant, tenez sans interruption vos assises en France, c'est là que vous trouverez toujours à recruter cette milice qui fait votre force, l'immense légion des imitateurs.

XLVII. DÉFAUTS QU'ON TRANSFORME EN QUALITÉS.

Cléon, au lieu de se corriger de ses défauts, s'est mis en tête de les faire recevoir pour des qualités. Il veut que nous prenions sa paresse pour une noble indifférence aux vanités du monde, aux objets divers dont les hommes s'enivrent. Il est irritable, et il ne parle que de son excessive sensibilité. Il a de la brutalité dans les manières, et il la décore du beau nom de franchise. Son avarice, il l'appelle de l'ordre, et il donne pour origine à sa défiance soupçonneuse, la connoissance parfaite qu'il a des hommes. Sa négligence, ses fréquens oublis sont des retards combinés, des lenteurs méditées; enfin, jusqu'à la stérilité de son esprit, il ne tient pas à lui qu'on ne s'y méprenne, et qu'elle ne passe dans l'opinion pour une circonspection exigée par les circonstances. Son air de mépris est le seul de

ses défauts qu'il n'ait pas essayé d'expliquer par quelque qualité; c'est une arme dont il veut se servir, et il désire qu'on la craigne. Il n'eût jamais réussi d'ailleurs à donner le change sur ce point; car l'amour-propre des autres est trop éveillé pour prendre de deux façons aucune des choses qui le touchent. En tout, si Cléon eût employé à se perfectionner le temps qu'il a consacré à se faire passer pour un autre, il eût été sûrement un homme distingué dans la société.

XLVIII. VIEILLARDS. LANGAGE QUI NE LEUR CONVIENT PLUS.

Les pauvres vieillards! ce qu'ils savent le plus tard, c'est qu'ils doivent employer discrètement, même avec leurs enfans, les expressions caressantes, les mots de tendresse. Je doute que ce langage leur aille bien avec personne. *Je vous aime*, est une parole éthérée, une parole du ciel, et qui exige sur la terre l'accompagnement de la beauté, et toute la parure du jeune âge.

XLIX. FRAGMENT SUR LES USAGES DE LA SOCIÉTÉ DE FRANCE, EN 1786.

Le cérémonial germanique n'est pas introduit en France, et les rangs politiques n'y sont



pas fixés comme en Angleterre d'une manière invariable. C'est donc l'opinion seule, l'opinion en règne dans la grande compagnie, qui règle les différens égards applicables aux grandes variétés d'état, de naissanee et de considération. Il y a bien un système pour ces différences, mais il n'est écrit nulle part, et par degrés il est devenu si fin, si subtil, qu'on pourroit l'appeler *la législation des sous-entendus*, et cette dénomination seroit d'autant plus juste, que si personne n'invoque un droit, on aperçoit, néanmoins, en y prenant garde, que chacun songe à la place qui lui est due ; et tandis que les rangs semblent confondus, il n'est aucune gradation, même la plus légère, qui ne soit indiquée par un changement de nuances. La souveraine habileté d'une maîtresse de maison, et peut-être son plaisir, si elle est en même temps grande dame, c'est de laisser voir qu'elle entend toutes ces différences; mais de le faire avec délicatesse, afin de ne donner à personne un juste sujet de plainte. Une grande dame qui tient cercle, a toujours une place marquée vers un des coins de sa cheminée ; son fauteuil, d'une structure particulière, doit paroître simple, mais commode, afin d'admettre en supposition qu'elle ne dérange rien à ses habitudes.

Un métier de tapisserie, qu'on peut avancer ou reculer sans peine, est habituellement devant elle, et ses bras posés sur une tenture toujours commencée, afin qu'on n'y aperçoive aucun motif; elle passe et repasse une aiguille avec une noble nonchalance. Ce métier dispense la maîtresse de la maison de se lever entièrement ou de le faire trop vulgairement, lorsque des personnes nouvelles entrent dans son appartement pour lui rendre visite. Il y a des exceptions cependant, mais fort rares, et c'est alors un grand honneur réservé ou aux princes du sang, ou aux femmes étrangères de la première distinction, ou aux généraux qui viennent de gagner une bataille, ou à un ministre en crédit, à la condition cependant pour celui-ci, qu'il soit assez considéré pour laisser en doute si ce n'est pas à son mérite seul qu'on rend hommage. On fait aussi un accueil particulier, mais de simple prévenance, aux personnes d'une existence incertaine dans le monde, et qu'on veut rassurer; mais si elles s'y méprennent, une interrogation d'un ton détaché, et se terminant en accent aigu, les avertit qu'elles ont pris trop tôt de la confiance. Il faut plus d'adresse avec les personnes qui rangent de près votre ligne, ou qui ne s'en éloignent pas assez

pour se reconnoître au-dessous de vous, pour le faire surtout au moment où une parole, une forme de votre part marqueroit trop sensiblement votre opinion. C'est le goût, c'est le tact qui aide à régler les manières d'une grande dame maîtresse de maison; c'est le goût, c'est le tact qui l'empêche de se tromper dans les distinctions fines qu'elle voudroit faire au milieu de son salon : les femmes de condition, les femmes de qualité, les femmes de la cour, les femmes titrées, les femmes d'un nom historique, les femmes encore d'une grande naissance personnelle, mais unies à un mari au-dessous d'elles; et les femmes qui ont changé par leur mariage un nom commun contre un nom distingué ; et quelquefois, après tout cela, les femmes d'un bon nom dans la robe, et les femmes dont le principal relief est une maison de dépense et de bons soupers. Certes, il est bien aisé à un généalogiste allemand de compter les quartiers qui donnent le droit d'entrer dans les chapitres; mais saisir promptement des différences imperceptibles, et y proportionner son ton, ses formes, ses manières, est une autre entreprise. Il faut toute la dextérité françoise, et une grande habitude du monde pour s'en bien tirer. Et c'est avec des amours-propres faciles

à s'irriter qu'on a toujours à faire; en sorte que le plus léger défaut de mesure est promptement saisi.

Je jette un coup d'œil aussi sur la manière dont chacun séparément s'étudie à prendre son rang dans la grande société, et de même par des manières fines et presque imperceptibles. Je choisirai toujours les femmes pour exemple, parce qu'elles sont plus particulièrement destinées à la garde des vanités, et que les hommes semblent eux-mêmes l'avoir voulu ainsi. Elles ont, dès leur entrée dans un salon, une manière de saluer, une manière de s'asseoir, une manière de regarder autour d'elles, qui désignent déjà leur degré de confiance, et ce qu'elles pensent de leur proportion avec les autres. Elles s'expliquent aussi par une sorte de traînement ou de langueur dans la voix, et par un *laisser aller* plus ou moins prononcé; et quand elles veulent montrer divers genres d'égards, elles savent tout exprimer par le mode varié de leur révérence; mode qui s'étend par des nuances infinies, depuis l'accompagnement d'une seule épaule, qui est presque une impertinence, jusqu'à cette révérence noble et respectueuse que si peu de femmes, même de la cour, savent bien faire. Ce plié lent, les yeux baissés, la taille

droite, et une manière de se relever en regardant alors modestement la personne, et en jetant avec grâce le corps en arrière. Tout cela est plus fin, plus délicat que la parole, mais très-expressif comme marque de respect.

Il y a un moment de conflit pour les amours-propres; c'est lorsqu'il faut passer du salon dans la salle à manger. Les hommes ne donnent plus la main aux femmes, comme ils le faisoient autrefois; cet usage a probablement changé, à mesure que le système des vanités s'est plus subtilisé; il a fallu alors mettre les hommes hors de la question, parce qu'ils introduisent inévitablement du positif dans les affaires. Voilà donc les femmes qui, toutes ensemble, s'approchent de la porte du salon, pour se rendre à la salle à manger. On diroit à leur air délibéré qu'aucune idée de rivalité n'entre dans leur esprit, et peut-être que dans ce moment-là c'est leur seule occupation. Quelques-unes, en feignant une distraction absolue, sont les premières à la porte du salon, et là, s'apercevant tout à coup qu'elles ne sont pas encore suivies, elles font des cris d'étonnement sur leur préoccupation, ou elles en rient aux éclats. Elles se retirent en même temps un peu en arrière, et on leur dit: *Allons donc, mesdames, passez;* et celles

qui parlent ainsi ont repris leur avantage; car, *passez* est une sorte de permission. La supériorité est bien plus marquée, quand on dit : *Passez donc, mesdames, vous êtes près de la porte;* car la permission, pour être motivée, ne met pas plus à l'aise. On se venge en disant : *Venez donc, madame la maréchale, personne ne passera devant vous.* Madame la maréchale cède à l'invitation, et passe la première. Les autres suivent alors; mais quelques dames sont restées en arrière, elles ont mieux aimé que le petit conflit se terminât sans elles, elles ont craint plus que d'autres le jeu de l'amour-propre, elles se croyoient de moins belles cartes. L'une a laissé tomber son éventail, pour avoir l'occasion de retourner en arrière; l'autre a pris le bras d'un homme et a ralenti sa marche en lui parlant, et une autre enfin s'est arrêtée devant une glace pour raccommoder une boucle de ses cheveux. Enfin, dans cette petite scène, chacun joue son rôle avec beaucoup de soin.

Les hommes, je l'ai dit, ne s'associent point à cette lutte entre les vanités. Ils ont aussi leurs prétentions rivales, mais elles se dirigent vers des objets plus marquans, et l'occasion de les montrer ne se présente pas journellement. Ils l'évitent même, parce qu'ils

craignent réciproquement de se blesser, surtout depuis que l'opinion, en rapprochant graduellement les distances, ne permet à personne de refuser une réparation. Nous savons tous, cependant, que les classes premières de la société ont adopté successivement des marques de distinction qu'elles ont quittées au moment où les classes secondes les ont imitées. On a passé par tout en ce genre, depuis les hauts panaches, jusqu'aux souliers à la poulaine, et depuis la multiplication des titres jusqu'au tutoiement admis entre les grands d'Espagne de la plus vieille race. On a passé partout en ce genre, mais laissez faire aux vanités, elles trouveront bien encore des signes pour s'expliquer. Un Montmorenci soutint dans un cercle où j'étois présent, que toutes les tournures de la langue, propres à désigner les divers genres de supériorité, étoient discréditées par l'usage qu'on en avoit fait. Peu de temps après, le hasard fit que le même M. de Montmorenci, en entendant parler d'une personne avec laquelle on supposoit que sa maison avoit eu des relations, dit : *On se trompe, cette personne étoit brouillée avec nous autres.* Je dis tout bas à une femme assez près de moi : vous pourriez faire observer à M. de Montmorenci, que la langue n'est pas

si épuisée qu'il l'assuroit, il y a quelques momens. En effet, avec *nous autres* est une expression de choix, elle est simple, elle a l'air commun, et pourtant elle ne pouvoit convenir qu'à une maison hors de ligne, et je ne sais si tout autre eût pu la hasarder. .... 1798.

On voit, en lisant ce fragment sur les usages de la société, qu'immédiatement avant la révolution, les vanités se produisoient chaque jour sous des formes plus subtiles, c'étoit presque un souffle; mais deux ans après, seulement deux ans, la langue n'avoit pas assez de force pour exprimer les différentes prétentions, et pour signaler les sentimens en combat au nom de l'envie. Et à la suite d'une époque, d'un état de société où rien n'étoit fortement exprimé, où les formes et les manières étoient devenues l'équivalent des paroles, la langue a pris une rudesse dont on n'avoit aucune idée. On y a introduit une foule de mots plus énergiques même que les choses, une multitude de mots barbares qui semblent avoir été formés dans les antres ténébreux de Vulcain, et de la même main qui jette en moule les carreaux de la foudre. Quel contraste en un si petit espace de temps! C'est un des plus frappans et des plus remarquables.

L. L'HABITUDE, CHEZ LES DOMESTIQUES. 1804.

L'HABITUDE est pour les domestiques une sorte de loi écrite; il faut s'y conformer ou rompre avec eux.

LI. PAYS, PATRIE.

LE despote qui tient sa nation à une grande distance des affaires publiques, finit par l'y rendre entièrement indifférente. Elle a encore un pays, mais elle n'a plus de patrie.

LII. DANGEREUX DÉPOSITAIRES DE SECRETS.

NE confiez jamais vos secrets aux gens d'un esprit stérile, et qui ont en même temps le désir de plaire; ils n'ont aucune pensée à communiquer, et ils se hâteront de répéter la seule chose que par hasard ils ont sue des premiers.

LIII. RIRES D'HABITUDE.

CE rire de Fierval à tout ce que vous dites de piquant ou de gai, est un rire d'habitude; ne vous en glorifiez point, il a commencé avant vos paroles.

LIV. BONHEUR PARTICULIER AUX GENS DU PEUPLE.

IL est bien dommage que les gens du peuple ne connoissent pas, dans leur perfection,

les délices du sentiment; ils trouveroient un bonheur singulier dans l'obligation où ils sont de s'occuper continuellement ensemble d'un intérêt commun, leur économie domestique.

LV. LANGAGE DE MADAME DE STAËL.

Le langage de madame de Staël a je ne sais quoi qui tient de la beauté.

LVI. QU'IL NE FAUT PAS TROP ATTENDRE DES SUBALTERNES.

Vous demandez pourquoi les subalternes dont vous êtes environnés, ne songent jamais à vous dire telle ou telle chose fort simple, et dont pourtant vous seriez charmés; songez que s'ils avoient ce degré d'esprit, ils sauroient ce qu'on peut faire de la louange, et ne borneroient pas leur ambition à être vos serviteurs.

LVII. SUR LE PREMIER ACCUEIL.

Lorsqu'un homme d'un état inférieur au vôtre dans la société vous est présenté, songez à lui faire un accueil prévenant; il n'oubliera jamais que vous l'avez rassuré dans un moment de peine.

Agissez différemment avec les personnes



d'un état supérieur au vôtre; elles viennent chez vous avec la persuasion qu'elles vous font honneur; il faut leur laisser voir, dès le premier abord, que vous ne partagez pas leur sentiment : un air de respect, mais très-calme, est alors ce qui convient le mieux.

LVIII. PLUS.

Non, plus! Non, jamais! Quels mots pour de foibles mortels! car ces mots n'ont point de bornes. Je ne le verrai *plus*, seroit une parole qu'on n'auroit pas la force de prononcer, si le sentiment ne nous montroit pas une existence après cette vie.

LIX. LA GLOIRE.

Il y a des hommes sur qui la gloire ne tient pas.

LX. CONSCRIPTION.

Qu'il y a loin, de toutes manières, du temps où les différends entre deux états se terminoient par un combat singulier; qu'il y a loin de ce temps à aujourd'hui, où l'on ne se contente plus de mettre en action les troupes enrôlées librement, et où l'on donne à la guerre tous les citoyens indistinctement! Oui, qu'il y a loin, de toutes manières, de la

conscription de nos jours au temps des Horaces et des Curiaces !

LXI. ROBESPIERRE.

Robespierre et ses complices sont en horreur aux hommes du temps présent ; ils le sont à cause de leurs injustes haines, de leurs dispositions sanguinaires, de leurs abominables violences. Et la postérité leur reprochera par-dessus tout, peut-être, d'avoir décrédité la liberté en la nommant sans cesse, et en la présentant comme le but de leurs pensées, tandis que le succès de leur hypocrisie et le maintien de leur tyrannie étoient leur seule inquiétude.

LXII. LA SOLITUDE. 1803.

Heureux celui qui s'estime encore après avoir vécu dans la solitude, après avoir eu le temps de songer au passé, après avoir eu le temps de s'examiner avec attention! O redoutable épreuve !

LXIII. LE MOT GUILLOTINER.

Hommes légers, ne cesserez-vous jamais de dire : — Mon frère, mon parent, mon ami a été *guillotiné ?* — Est-ce à vous d'employer ce mot, ce mot devenu horrible par la forme

de gaîté que lui prête notre langue, et qui, vous le savez, entretient le peuple dans son indifférence au sort funeste de tant de victimes innocentes ?

LXIV. LE MANQUE D'INTÉRÊT A CE QU'ON DIT.

Voyez les deux frères Bersalis. Ils ont peut-être le même degré d'esprit et de connoissances ; mais quelle différence dans l'attrait qu'inspire leur conversation ! L'un sent avant qu'il ait parlé, ses regards animés me l'annoncent. L'autre, après avoir parlé, ne sent pas encore. L'un est un homme pour moi, un homme plein de vie ; l'autre, un de ces livres, tantôt ouverts, tantôt fermés, qui sont répandus çà et là près de moi.

LXV. PIÉTÉ PARFAITE.

Religieux observateurs de la morale, fidèles serviteurs de Dieu, vous seuls avez le droit de ne faire qu'un monde de cette vie et de son avenir. Rien ne gêne votre perspective, rien n'arrête vos espérances.

Beau spectacle que la foi, l'inébranlable foi, unie à la vertu, et sa première récompense ! Il en est, je le crois, plusieurs exemples ; mais moi, je n'en ai connu qu'un dans

toute sa perfection, dans toute sa simplicité, et il reste à jamais gravé dans ma mémoire.

LXVI. PRÉTENTION SINGULIÈRE.

La prétention de Falbert dans la société est aussi ridicule qu'incommode. Il veut qu'on le prie de faire ce qui lui convient, et il met de l'art à présenter comme un sacrifice de ses goûts, les arrangemens de société qui lui sont le plus agréables.

LXVII. ART AVEC LES AUTRES.

Il est un moyen de succès que les subalternes négligent communément, c'est d'observer la marche et le genre d'attaque dont leur patron fait choix dans les occasions où il cherche à gagner un homme puissant. Il est rare qu'on ne soit prenable par les mêmes soins, le même art qu'on emploie avec les autres. C'est que nous nous touchons de partout, et que nos impressions guident presque toujours nos pensées.

LXVIII. LA LIBERTÉ.

Les âmes fières sont en si petit nombre proportionnel sur la terre, que c'en seroit fait à jamais du goût de la liberté, si pour prix d'un asservissement entier à la volonté

d'un seul, on pouvoit jouir en sécurité parfaite des biens qu'on estime le plus; mais les choses ne se passent point ainsi dans le monde social, et cet échange de l'obéissance contre le repos n'est point un pacte simple et qui soit toujours offert aux nations les plus dociles. C'est avec ses passions, comme avec son savoir, qu'un despote gouverne. Ainsi, l'autorité arbitraire ne sera jamais une garantie suffisante de la tranquillité publique.— Faites-les obéir, faites-les taire, — voilà les vœux que vous adressez à votre maître; mais il n'y réussira pas s'il n'est sage, car les murailles parlent contre la déraison et la folie. Eh bien! nous prendrons un homme ferme et habile, courageux et modéré, sévère et bon. *Nous prendrons......* Mais on ne prend pas un maître, c'est lui communément qui vous prend; et quand on pourroit librement le prendre, quelquefois pendant un siècle, pendant deux, pendant plusieurs, la nature en toute sa richesse, en toute sa fécondité, la nature ne le donne pas. Vous en fierez-vous à des élections populaires? quel aveugle guide! et les mieux réglées, entre ces élections, ne sont-elles pas une occasion de trouble? Courrez-vous le hasard d'un ordre de succession? ce seroit mieux, et pourtant

vous tireriez à une loterie où il y a dix billets noirs pour un blanc. Voudriez-vous que des soldats, des prétoriens, vous donnassent un maître? vous tiendriez de leurs mains un Néron comme un Titus, et une autorité consacrée par la violence devroit se soutenir par les mêmes moyens. Il faut donc, en théorie, ou des précautions qui dirigent, qui règlent, qui gênent l'action du peuple dans les républiques, ou de doubles pouvoirs qui, par une sage combinaison, empêchent l'abus de l'autorité unique dans les monarchies.

Je crois que ces deux dernières questions sont traitées au plus près, sont rapprochées de la pratique, dans mon ouvrage ayant pour titre : *Dernières vues*, etc. Il s'y trouve, au moins dans les détails, des idées justes et nouvelles.

— Tout ce qu'on voudra, ai-je entendu dire à des hommes sensés, pourvu qu'on ne nous parle plus de la liberté. Nous venons d'en faire une trop funeste expérience. —

Que de fautes dans ces paroles! Et premièrement ce n'est pas de la liberté que vous avez fait l'expérience, c'est d'une autorité violente, saisie par des démagogues au nom de la liberté. Dites que toutes les révolutions politiques sont dangereuses, et vous



aurez raison; mais elles sont telles, soit qu'on aille de la liberté au despotisme, ou du despotisme à la liberté, et la preuve de cette vérité, ce sont les deux époques qui finirent et qui commencèrent la république romaine. Qu'on y prenne garde aussi, le mot de liberté est une source d'erreurs; ce mot, dans la société, annonce une faculté d'agir à sa volonté; mais transporté dans l'ordre social, dans le système politique, ce même mot représente bien plus le moyen *d'empêcher* que le moyen *d'agir.* C'est au nom de la liberté, c'est pour elle, que les lois angloises opposent des barrières au pouvoir royal, à l'autorité d'un seul, à l'autorité isolée d'une des deux chambres du parlement, à l'autorité des juges, à l'autorité des magistrats civils. Il faudroit donc, pour remettre en honneur la liberté, pour la réhabiliter en politique, lui donner un autre nom, un nom plus analogue à son esprit, un nom qui dérivât des idées d'obstacle, de gène, d'empêchement. On seroit ainsi dans le vrai, et parfaitement dans le vrai.

LXIX. OCCUPATION DE SOI.

— Si, entretenant sans cesse les autres de moi, je ne puis les engager à y songer, que seroit-ce si moi-même je me perdois de vue,

si je m'oubliois quelques instans? — Voilà un raisonnement bien faux, et pourtant très-commun.

LXX. OPINION PUBLIQUE.

Dans les pays où l'opinion publique est morte, l'on gouverne bien plus commodément, mais aussi les louanges que l'on reçoit n'ont pas le caractère qui en fait le prix; c'est un bruit d'esclaves, et non un sentiment éclairé.

LXXI. LA MORT.

Ne badinons pas sur la mort; nous ne la connoissons pas, tant la vie est une forte distraction. Mais quand elle demande à nous voir, à nous parler en tête-à-tête, quand elle prend jour avec nous pour la suivre dans les ténèbres, quand elle nous dit de venir, et qu'elle ne répond à aucune de nos questions, quel trouble alors doit s'emparer de nous !..... Lueurs de la religion, lueurs consolantes, vous apparoissez, et tout va changer.

LXXII. L'AMOUR ET SON LANGAGE.

La faculté d'aimer est sûrement au rang d'honneur dans les conceptions bienfaisantes de la nature; car, entre tous les sentimens dont l'homme est susceptible, c'est le seul



qu'on ne puisse jamais feindre parfaitement. Il est mille manières d'exprimer la haine, le mépris, l'indignation; il n'est qu'un ton pour être cru en disant, je vous aime!

LXXIII. L'ESPRIT DE DÉCISION.

La décision importune les gens du peuple. Toute espèce de comparaison les fatigue. Aussi, jusque dans les détails dont ils ont le plus l'habitude, si vous leur demandez — que dois-je faire? — ils vous répondront toujours : *ce que vous voudrez, monsieur.* Ils prennent le vouloir, comme la science, pour un apanage de la grandeur, un privilége du rang. Raison, entre beaucoup d'autres, pour circonscrire, dans les hautes classes de la société, l'autorité de l'opinion; c'est là seulement qu'elle peut acquérir assez de force pour guider les hommes, et leur montrer le chemin de l'honneur.

LXXIV. LA LOUANGE.

On dit qu'il faut user sobrement de la louange avec les gens d'esprit : on a raison; mais ne concluons pas de là que les gens d'esprit soient indifférens à la louange. Ils l'aiment aussi; ils l'aiment plus que d'autres, et c'est naturel; car ils ne se contentent pas de leur

suffrage, ils ne se payent pas eux-mêmes comme les sots, et ils ne sont pas affranchis des inquiétudes de l'imagination, comme les gens médiocres. La louange leur est donc bonne, elle s'amalgame parfaitement avec leur nature. Pourquoi donc faut-il en user sobrement avec eux? C'est qu'ils aperçoivent plus vite que d'autres le moment où l'on exagère sa pensée, le moment où l'on se fie à leur amour-propre, où l'on se permet de les traiter en enfans crédules. Ils se fâchent alors, mais ce n'est pas contre la louange, c'est contre l'homme maladroit ou moqueur qui la distribue. Louez donc les gens d'esprit, mais que ce soit avec art et avec mesure, que ce soit l'expression de votre pensée avec quelque chose de plus; mais peu, très-peu, et pour votre honneur, et pour remplir le but que vous vous proposez.

LXXV. FAUSSE APPARENCE DE MODESTIE.

Vous êtes étonné que Clidon se place si bas, si bas, quand il parle de sa science, de ses talens, de sa mémoire. Quelle modestie! dites-vous. — Ce n'est pas cela. — Quoi donc? — Il a peur par-dessus tout qu'on ne prenne exactement sa mesure, et il trace un grand circuit autour de lui, afin qu'on ne le touche

pas. C'est un homme qui, pour cacher sa taille, se revêt d'un large manteau.

LXXVI. L'AISANCE DE SON ÉTAT.

Un grand moyen de bonheur, c'est l'aisànce de son état; on éloigne ainsi de soi le sentiment habituel de ce qui nous manque. L'aisance de son état est une idée qui peut s'appliquer et à la fortune, et à l'ambition, et à la vanité. Vous connoissez l'étendue de vos propriétés et de vos ressources; tenez vos dépenses un peu au-dessous, et réglez votre état de maison en proportion; vous vous préserverez ainsi de la crainte sans cesse renaissante d'un dérangement dans vos affaires. Il y a de même, en amour-propre, une aisance de son état; resserrez vos prétentions dans le cercle de vos moyens, vous n'essuierez aucune défaite, et vous ne serez pas humiliés par des rivaux. On est bien, à l'aide de l'habitude, dans toutes les positions, pourvu que des comparaisons avec les autres ne viennent pas nous avertir à tout moment de ce qui nous manque.

Ce sont les femmes, surtout, qui, dans l'âge de plaire, ont besoin d'imposer de sages limites à leur coquetterie; elles seront continuellement en peine, si elles veulent toujours

essayer leur puissance, et si elles s'exposent ainsi à recevoir de rudes leçons de l'âge, ou des nombreux hasards qui flétrissent la beauté avant le terme commun de son règne.

C'est donc pour les diverses situations de la vie, pour la fortune et les vanités de tout genre, que l'aisance de son état est un moyen de bonheur.

LXXVII. SECONDS MARIAGES.

Les femmes ont tellement besoin de soutien, les hommes de confident, les uns et les autres d'une alliance, que non-seulement un premier mariage, mais un second, un troisième, sont, tranquillement parlant, un engagement raisonnable. Les enfans remplissent votre vie, mais de l'amour que vous avez pour eux; vous ne voudriez pas les occuper de vos peines secrètes, les ennuyer de vos angoisses morales et physiques. Ce n'est pas à eux de vous donner du courage, ce n'est pas à eux de vous avertir qu'il est tard déjà pour vous aimer encore; il y auroit un renversement d'ordre, un manque de convenance, un défaut de goût, du moins à en faire des compagnons de votre vieil âge, à les associer à votre pauvre histoire. Ils vous honoreront, sans doute, mais il faut d'autres relations, il faut un autre

amour, pour trouver du charme dans la foiblesse de l'objet qu'on aime. Si donc la mort d'une épouse ou d'un époux vous isole, remariez-vous, ne fût-ce que pour vous soustraire à la domination de vos domestiques; car devenant vieux avec vous, ils s'abandonnent à l'humeur, et vous rendent victime de leur caractère.

Je donne un conseil, et je sais qu'il ne s'applique ni à toutes les positions, ni à toutes les personnes; car si votre premier allié dans la vie remplit votre souvenir, si vous l'avez aimé d'un sentiment qui ne s'éteint jamais, un nouveau lien est impossible. Ne le reconnoîtriez-vous pas cet autel, où l'on vous demanderoit de poser une seconde fois la main; et ce regard si doux, si tendre et si malheureux, ce regard qui vous a été jeté en passant dans les bras de la mort, vous a-t-il dégagé de votre foi? vous a-t-il annoncé que vous étiez libre? Et quel présent feriez-vous à une âme sensible qui voudroit être aimée comme elle vous aimeroit? Non, non, vivez d'amour encore; mais que le même souvenir fasse à lui seul le sort de votre vie.

LXXVIII. REGRET DE LA VIE.

Lorsque la mort nous enlève un ami, nous

ne songeons qu'à notre douleur. Nous devrions bien donner aussi un moment d'intérêt aux regrets qu'éprouve cet ami, en se voyant contraint de quitter la vie.

LXXIX. PEUR DE LA MORT.

On fait querelle aux hommes qui ont peur de la mort; c'est pourtant un des plus grands résultats de l'habitude, que de s'être familiarisé avec une si redoutable idée, avec une si effrayante perspective.

LXXX. MORALE POLITIQUE.

L'expérience va devenir la preuve d'une vérité abstraite, proclamée de tout temps par les bons esprits; c'est que la morale une fois soustraite des rapports politiques entre les nations, rien ne tient, tout balotte dans la grande fédération sociale; et il faudra sans cesse y porter la main.

LXXXI. LA MORALE.

Vous vous moquez de l'excellent Clotus, qui, en faisant l'éloge d'un particulier, s'arrête long-temps sur la bonté, la générosité, la candeur, et ne parle qu'ensuite des brillantes qualités de l'esprit. Vous vous moquez du bon homme, pour me servir de votre expression; et moi, je réponds à sa place, que



la morale est l'esprit de l'esprit, le premier de tous, l'esprit des nations, l'esprit des siècles; et l'imagination avec tous ses éclairs n'est encore que l'esprit d'un individu, son esprit du moment, son esprit qui passe et qui va disparoître.

LXXXII. GENS D'ÉDUCATION.

SINGULIÈRE chose que d'avoir des hommes devenus riches en science, à l'aide de la fortune et des moyens d'éducation, et de ne vouloir pas s'en servir pour le gouvernement d'un état. Tel étoit pourtant le système des jacobins.

LXXXIII. TIMIDITÉ.

LES gens timides perdent la tête du moment où ils font spectacle, souvent alors ils cherchent les paroles sans les trouver; et si les femmes parlent plus facilement que les hommes, un des motifs, peut-être, c'est l'habitude qu'elles ont contractée de bonne heure d'avoir en société un ouvrage des doigts entre les mains. Il en résulte pour elles une sorte de confiance, elles se croient moins en scène par leur esprit, moins en scène obligée, et les paroles leur viennent plus facilement.

LXXXIV. CHARITÉ.

La charité qu'on se commande, la charité qui nous soumet à des sacrifices pénibles, est peut-être la plus méritoire. Mais une charité tendre, une charité mue par une bienveillance naturelle, est à coup sûr la plus consolante; car en aimant à faire le bien, en aimant à répandre le calme, à verser le bonheur dans une âme affligée, on se représente l'être parfait comme un Dieu de bonté et de compassion; on se livre à des pensées douces, et l'on découvre un rayon d'espérance dans notre obscur avenir.

LXXXV. DURÉE DE LA VIE.

L'univers, dans toute l'étendue dont nous avons connoissance, est composé de rapports multiformes, sceau distinctif d'un génie créateur et d'une sagesse ordonnatrice.

Il est un de ces rapports qui m'a souvent frappé, et je n'ai pas vu qu'on y fît attention; c'est l'exacte proportion établie entre notre intérêt aux vanités du monde, et la durée de notre voyage sur la terre. Nous n'avons de l'émulation, de la curiosité même, que pour le cours d'une vie commune; et l'ennui n'est pas loin de nous lorsqu'il faut quitter cette



scène si animée, si piquante dans les commencemens.

Il faut donc marcher à pas mesurés dans les routes ouvertes devant nous, si nous voulons fournir notre carrière avec un intérêt soutenu; et nous paroissons ignorer la nature et les conditions du bonheur, lorsque nous formons des vœux pour acquérir sur-le-champ une grande fortune, et pour atteindre, sans perdre de temps, au faîte de la gloire ou de la célébrité.

Tout est ordonné avec sagesse en nous et autour de nous, tout est en correspondance dans les idées premières, dans les causes élémentaires du beau phénomène moral dont nous faisons partie. Et lorsque cette vérité se présente à moi sous un rapport nouveau, j'y attache de plus en plus une douce espérance; et en voyant des rapports invariables, des rapports toujours justes entre tout ce qui existe hors de nous et en nous, je crois qu'un tel rapport existe de même entre l'avenir et mes vœux; et qu'un jour, dans une nouvelle patrie, un jour je verrai reparoître les objets de mon affection; les uns qui m'ont quitté, les autres que je vais quitter, les objets de mon inépuisable amour.

LXXXVI. CONFIANCE EN SOI-MÊME.

Sans doute on fait des fautes, quand on a trop de confiance en soi; mais on en commet aussi, et plus souvent, quand on a trop de défiance. Maudits poltrons, dirois-je volontiers à tant de gens qui empruntent un ton, un langage, une opinion, pourquoi n'avez-vous pas le courage d'être vous-mêmes? vous seriez mille fois mieux. Point de grâces, point d'onction, sans le naturel; rien de ferme aussi, rien d'imposant.

LXXXVII. ESPRITS STÉRILES.

Les personnes d'un esprit stérile sont mal à l'aise quand elles font des visites ou qu'elles en reçoivent. Elles voudroient pour ce jour-là un grand orage, ou la révolution d'un état, afin d'être assurées d'un début de conversation.

LXXXVIII. LE VAGUE.

Tout est positif, tout est précis dans les plaisirs des sens; et le vague est nécessaire aux jouissances de l'imagination. Cette vérité est frappante, jusque dans le style, où les impressions les plus profondes sont souvent dues au choix d'une expression hasardée, et à la préférence donnée à un mot vague et

mélancolique sur un mot net et précis. Est-ce que notre esprit, si différent de notre être physique, participeroit déjà dans sa prison corporelle à l'indéfini qui fait son essence?

LXXXIX. LE DESPOTE.

Un despote ne peut pas connoître l'opinion publique; car on ne veut pas se hasarder à lui apprendre la moindre vérité déplaisante. Il semble toujours prêt à vous dire, comme l'empereur du Mogol à ses partenaires au whisk : — *Joue cœur, ou je te coupe la tête.*

XC. LE GOUT DANS LES MANIÈRES.

La grâce naturelle ne se donne pas, mais on peut acquérir du goût dans les manières, et ce goût perfectionné supplée à la grâce et la remplace. Les gens de la cour de France avoient tous l'air d'avoir de la grâce, et cependant ils n'étoient distingués que par leur goût dans les manières. Ce n'étoit pas seulement à la flexibilité du caractère national qu'ils étoient redevables de ce goût; on peut le rapporter, en grande partie, à l'effet de leur situation. Ils songeoient à captiver deux maîtres, le prince et l'opinion; le prince qui distribuoit les places lucratives et les titres honorifiques, l'opinion qui introduisoit des

rangs dans la société, et qui fixoit les degrés d'estime et de considération. Les gens de la cour, qui recherchoient les deux genres de récompense, modifièrent dans ce sens leur conduite, et par degrés ils donnèrent à leur respect des formes nobles, et une sorte d'aisance aux soins les plus attentifs. Et comme on n'a pas la liberté du langage à la cour comme à la ville, autour du prince comme au milieu de ses égaux, c'est par des manières que les courtisans furent obligés d'exprimer les sentimens qui leur étoient imposés. Ainsi le goût dans les manières appartient uniquement aux hommes parvenus à une sorte de raffinement dans leurs rapports civils et politiques, tandis que la grâce peut servir d'ornement aux hommes les plus près de la nature.

C'est à la flatterie et à la galanterie que le goût dans les manières s'applique particulièrement. Et ce goût, composé par degrés des nuances les plus fines, étoit devenu si subtil, qu'aux premières influences de la révolution, il s'est dissipé comme un nuage.

XCI. DOULEURS DE L'AME.

Il y a quelque chose de si majestueux dans les douleurs de l'âme, qu'on a pu au théâtre y réunir la folie, sans qu'aucune dégradation

en soit résultée. Représentez-vous seulement une tendre mère qui, après la perte d'une fille chérie, auroit conservé de sa douleur une seule manie; elle ajouteroit au nom de sa fille, toutes les fois qu'elle en parleroit, la date de sa mort : *Ma fille, décédée le* 15 *février* 1781. Cette chose si simple, toujours répétée, feroit tressaillir. O douleurs de l'âme! douleurs si puissantes! d'où nous venez-vous? C'est du même Dieu qui nous a permis d'aimer; reprenons donc courage.

XCII. VADE-MECUM RELIGIEUX.

Comment pourrois-je mettre en doute qu'il y ait une Intelligence en autorité, en autorité suprême dans l'univers? Je connois un petit empire gouverné par une intelligence; cette intelligence est en moi, cette intelligence est moi.

Ainsi, pour les plus petites œuvres, les œuvres des hommes, il a fallu une intelligence; et pour l'ordonnance du monde il n'y en auroit point! il n'en faudroit point? Comment admettre une telle contradiction!

Qu'il est pourtant beau, cet univers, qu'il est magnifique! Comment ne pas associer à la plus étonnante des choses visibles, ce que nous connoissons de plus admirable parmi les

invisibles, la pensée! Quel ordre superbe dans l'ensemble, quelle variété dans les détails! quelle richesse! Je vois partout les miracles de la sagesse, je vois partout le sceau de la puissance. Est-il rien qui n'ait un but, et qu'est-ce qu'un but, sinon le résultat d'une réflexion? Qu'est-ce de même qu'une tendance toujours juste vers ce but, si ce n'est le résultat d'une réflexion? Il est fou de vouloir soustraire l'intelligence de l'organisation du monde. O mon Dieu! quel usage les hommes voudroient faire de leur esprit, de cet esprit que vous leur aviez donné pour commencer à vous connoître! Ils ne comprennent pas Dieu, mais la mouche qui vole ne les comprend pas, et pourtant ils existent. Et pourquoi encore diroient-ils qu'ils ne comprennent pas Dieu, car nous pourrions nous en former une idée, seulement en augmentant hypothétiquement le prodige de nos facultés? L'autorié miraculeuse de notre volonté sur nos actions, n'est pas plus aisée à expliquer que cette belle parole des livres saints: *Il a dit, et la chose a eu son être; il a parlé, et la chose a comparu.* Mais nous voyons le pouvoir de notre volonté sur nos actions, et nous ne voyons pas de même l'influence de la volonté divine sur l'ordonnance et le mouve-



ment de l'univers. Oui, l'un de ces deux mystères est plus manifeste que l'autre, il l'est du moins pour nous; mais l'analogie est parfaite: et ne donner sa foi qu'à l'expérience, c'est rejeter deux grandes lumières, l'imagination et le sentiment; l'imagination, qui dépasse dans ses aperçus les vérités découvertes par le raisonnement, et le sentiment, qui est notre science innée. Seroit-ce avec les plus beaux dons spirituels que, renonçant à leur noble usage, nous nous placerions sur la ligne des êtres subalternes, dont les regards ne peuvent s'élever vers le ciel, et dont l'intelligence se borne à servir le vœu de leurs sens! Le plus bel avantage de l'homme, c'est d'avoir été doué de facultés qui, rendues complètes par l'éducation, l'approchent de l'idée d'un Dieu.

Nous sommes à distance, il est vrai, de la conception parfaite d'un Être infini; mais pour les hommes d'une attention rigoureuse, pour les hommes de génie, un degré de force de plus, une légère promotion dans l'échelle des êtres, leur rendroit évident ce qu'ils aperçoivent encore avec confusion. Ce temps viendra, peut-être, mais il n'est pas venu; et entourés que nous sommes de miracles mystérieux, devons-nous être surpris que l'essence divine soit encore un secret pour nous?

Ligue, ligue entre tous les hommes amis de l'ordre, entre tous les hommes sensibles, pour affermir la croyance de l'existence de Dieu, pour défendre une opinion si nécessaire, une opinion si heureuse, contre toutes les attaques du siècle.

Les ressorts humains sont trop foibles pour contenir les hommes dans la route du devoir; il faut une autorité qui parle à leur conscience et qui la fasse trembler. O conscience! premier tribunal dans notre cercle intellectuel, premier tribunal dans l'empire moral du monde, vous êtes à la fois l'effet et la preuve de l'existence d'un Dieu.

Nul bonheur aussi sans une ferme croyance à cette vérité; nul bonheur, nul repos; car s'il n'y avoit point d'esprit central à ce vaste univers, nous serions, avec tous les êtres le produit de la nécessité; et la nécessité est une autorité abstraite, sans amour, sans pitié, et qu'on ne peut ni toucher par des larmes, ni gagner par des prières. Quelle horrible supposition! Mais avec un Dieu tel que notre esprit le découvre, tel que notre cœur le reçoit, tel que notre conscience nous l'annonce, ce Dieu plus grand que ses ouvrages, mais uni à tout par son infinité; avec ce Dieu suprême, avec la conviction intime de son existence,

nous traversons la vie au milieu des délices de l'espérance.

Nous songerons qu'il nous a été permis d'implorer le maître du monde, qu'il nous a été permis de l'aimer ; et nous ne croirons pas alors que nos vœux, nos souhaits, nos idées d'avenir, nos idées de bonheur, soient une vaine illusion ; nous ne croirons pas non plus que notre imagination s'élance au-delà des temps, pour nous fournir un simple jouet ; nous ne valions pas la peine d'être trompés, de l'être avec tant d'éclat, si nous ne devions avoir qu'une existence éphémère. Il n'y a rien de faux dans l'univers entier, chaque objet y a sa marque, chaque genre y a son empreinte ; telle est du moins la forme conditionnelle du monde physique, et si nous ne connoissions pas si distinctement l'ordre moral et son système, nous pourrions raisonnablement compléter notre étude, et fixer notre opinion, en expliquant l'esprit des choses invisibles, selon le sens des vérités certaines que le spectacle des choses visibles nous présente. Nous le pourrions raisonnablement, puisque tout émane de la même intelligence et dépend du même pouvoir. Nous voudrions plus de clarté dans notre destinée ; mais ce que nous savons est immense, et nous en serions frappés da-

vantage, si nous l'avions appris par degrés. Nous voudrions plus de clarté dans notre destinée; mais l'obscurité qui subsiste encore a son motif, a son but dans les vastes plans de l'Être suprême. Nous apercevons que cette obscurité s'allie parfaitement à l'amour de la liberté, au mérite de la vertu; mais il y a d'autres raisons encore de tout ce qui est, d'autres que nous ne pouvons pénétrer; il y a quelque secret magnifique caché derrière cette superbe avant-scène qui forme le spectacle du monde. Recevons avec respect tout ce qui nous a été confié des vues de l'Éternel, notre Dieu, et ne nous livrons pas inutilement à des recherches inquiètes. Ici, sur notre terre, et à l'époque où nous sommes des temps éternels, c'est la crainte, c'est l'espérance qui composent essentiellement notre vie, et ces deux sentimens ont l'un et l'autre un commencement; ainsi l'homme dans sa nature morale n'est pas un être achevé, il marche et il est en route: mais le terme de son voyage est le secret de l'auteur de son existence, le secret de celui qui gouverne l'universalité des mondes, qui règne sur le présent et sur l'avenir; de celui qui, par une puissance mystérieuse, une intention sublime, a créé des distances dans l'espace infini, et des divisions de temps dans l'éternité.

Heureux les chrétiens qui, sans effort, sans contention d'esprit, embrassent par la foi toutes les vérités qui leur sont utiles; une révélation, miraculeuse pour eux, étonnante pour tout le monde, les a élevés à la connoissance des vérités primitives, et la métaphysique la plus subtile ne découvre rien au-delà. Un seul Dieu qu'on adore en esprit et en vérité, un Dieu que l'on sert en l'aimant et en faisant du bien aux hommes, un Dieu qui a investi notre conscience d'une autorité secrète, d'une autorité menaçante, et qui atteint partout l'homme coupable; un Dieu pourtant qui pardonne, un Dieu qui permet aux foibles de se racheter par le repentir. Et lorsque cette même révélation développe aux chrétiens avec tant de clarté les perfections divines, elle leur donne en même temps des préceptes de morale dont la simplicité, dont la pureté nous enchante, et c'est à l'observation de ces préceptes qu'elle attache les plus magnifiques récompenses. Tout se tient dans ce beau système, depuis l'intelligence suprême jusqu'à l'esprit de l'homme, et depuis cet esprit admirable dans ses œuvres, inconcevable dans sa nature, jusqu'à l'instinct le moins libre, l'instinct qui semble rapproché du mouvement des plantes. Tout se tient dans ce beau

système. Faisons, nous, notre tâche, et marchons dans la vie en accordant nos actions avec les lois morales et religieuses que notre éducation, notre instinct et nos propres études ont gravées dans notre cœur. Ne nous débattons pas contre ces lois, ou par un vain esprit de subtilité, ou par une lâche condescendance aux dérisions d'un monde frivole, ou par un aveugle asservissement à l'empire de nos passions. Songeons qu'il y a une fin à ce temps qui nous a été donné pour essai, à ce temps qui est notre lot sur la terre; et ne nous le dissimulons point, c'est une grande circonstance pour l'homme, que le moment où il voit distinctement les approches de la mort, où nul autre spectacle ne lui offre une distraction, où nulle autre pensée ne l'occupe. Et ce n'est plus alors la mort dont il avoit entendu parler du temps de ses forces, ce n'est plus ni cette mort fastueuse peinte par les poètes dans nos tragédies, ni cette mort de gloire ou d'ivresse que les cris de guerre et le bruit des tambours accompagnent; ce n'est plus enfin la mort, lorsqu'elle faisoit encore partie du roman de la vie, c'est la mort dans son isolement, la mort au milieu de ses ténèbres, au milieu du silence et de l'oubli; un adieu terrible à ce qu'on aime, et avec un sentiment

profond, une voix qui ne peut rien exprimer, une main qui ne peut plus bénir. O mon Dieu! faites paroître une lueur consolante au-delà de ce sombre tableau. Est-elle le prix de la foi, nous la demandons telle qu'il la faut pour vous plaire. Hélas! il est bien vrai, c'est vous seul que nous devions servir; mais tant d'objets que vous nous aviez donnés à aimer, tant d'intérêts variés qui nous ont distraits dès nos premiers pas dans le monde, dès les commencemens de notre voyage, et notre raison si foible d'abord, notre raison que l'expérience seule achève d'eclairer....... Ah! pardonnez, ô Dieu! nous allions nous excuser, nous allions nous défendre, et nous aurons pour juge celui qui sait tout. Prions-le seulement; et puisque sa bonté nous donne l'être, espérons que sa pitié sera notre dernier secours.

XCIII. SÉVÉRITÉ ENVERS SOI-MÊME.

Vous êtes surpris que Théagène hésite si long-temps avant de prendre une résolution. Vous ne savez donc pas qu'il se prend lui-même à partie dans les événemens, et qu'il tourmente son esprit par des remords, lorsque ses combinaisons sont déjouées même par le hasard.— Il est donc fou? — Il l'est dans ce point. —



Ah! combien de peines sont à jamais ignorées de nos légers observateurs!

XCIV. NATUREL.

PERSONNE n'a peut-être une juste idée de madame d'Erval; il y a tant d'apprêt dans sa personne, et en même temps de hasard dans ce qu'elle dit de ses opinions et de ses sentimens. Elle a voulu paroître avant d'avoir un caractère formé, et pour satisfaire à cette prétention, elle s'est ajustée de si bonne heure, qu'elle n'a pris aucune confiance dans son naturel. Elle a de l'esprit et de l'imagination, mais on voit toujours l'art dans son affaire; et selon ses accidens de toilette, elle s'exalte pour des riens, et nous crie des choses communes.

Venez, charmante Amélie, vous qui ne songez jamais à vous, vous qu'on peut juger et juger bien dès le premier instant où l'on vous voit. Toutes vos qualités sont en harmonie les unes avec les autres, et par un heureux accord, vous avez encore la beauté qui sied à votre âme, et la grâce qui sied à votre beauté.

XCV. PARVENUS, PRINCES HÉRÉDITAIRES.

UN homme qui, des rangs communs de la société, parvient au pouvoir suprême, a eu

le temps de faire l'étude de l'opinion publique, et la connoît mieux qu'un prince assis sur un trône héréditaire. C'est un avantage; mais aussi il la respecte moins, parce qu'il l'a vue naître et s'élever au milieu de ses égaux. *Major e longinquo reverentia*; cet axiome que nous ont transmis les anciens, s'applique à tout.

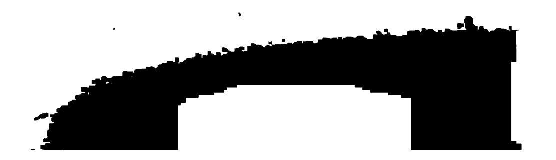
XCVI. AVARICE.

L'EXAMEN approfondi du genre de reproches que méritent les avares, seroit peut-être une question nouvelle.

Ils accumulent leurs revenus au lieu d'en faire un emploi favorable à l'industrie. C'est un délit national. Voilà ce qu'on dit communément. Jugement sévère et prononcé trop légèrement. Un homme, quelque avare qu'il soit, ne fait aucun tort politique à un état, s'il prête son argent, s'il le met en circulation. Il n'en est pas de même lorsque, par crainte ou par d'autres motifs, on convertit en espèces d'or ou d'argent une grande portion de sa fortune, et que l'on garde oisivement ce capital dans ses coffres; mais ces sortes de manies sont fort rares, on en est détourné par son intérêt, et le mal en lui-même est petit pour la société, puisque la reproduction

des véritables richesses n'est pas arrêtée par une diminution passagère de signes en circulation. Et poussant cette idée à l'extrême pour la faire mieux entendre, je dirois qu'on est plus répréhensible de la part de la société, qu'on a plus de tort envers elle, en laissant corrompre une livre de pain, qu'en gardant oisive une livre d'or.

Il y a donc, je le crois, de l'exagération dans les reproches que l'on fait aux avares, comme infracteurs des lois de l'économie politique. Mais il est d'autres rapports sous lesquels on peut avec raison considérer les avares, non-seulement comme des citoyens indifférens à la chose publique, mais de plus, comme de mauvais parens et de froids amis. Examinez et parcourez leurs plaisirs, vous trouverez qu'ils sont tous isolés, tous indépendans des hommes et de la société. L'avare, en ne dépensant rien, se forme un tableau des usages divers qu'il pourroit faire de son argent, et ces jouissances d'imagination lui suffisent; il les acquiert à sa volonté, il les perpétue de même, et jamais pour être heureux il n'a besoin des autres, Disons plus encore, ce sont les fautes des autres qui lui donnent des momens de satisfaction. Un tel est dérangé dans ses affaires, un tel s'est ruiné



par son inconduite, voilà des paroles douces au cœur d'un avare, qui s'applaudit lui-même en donnant à son aveugle parcimonie les beaux noms de sagesse et de prudence.

On ne peut se défendre d'un mouvement singulier, quand on étudie les sentimens d'un avare, et lorsqu'on découvre l'origine de ses plaisirs. On voit, nous l'avons déjà dit, qu'il est dédommagé de toutes ses privations, par le tableau des biens dont il pourroit se rendre possesseur; et en apercevant que lui aussi est heureux par l'imagination, nous serons tentés de personnifier cette imagination, et de lui demander pourquoi elle se mêle du sort d'un avare, pourquoi la brillante reine de nos plaisirs, la noble dispensatrice des plus riches faveurs de la nature, pourquoi l'imagination, qui embellit l'univers même à nos yeux, est jalouse d'étendre son empire jusque dans ce coin écarté où gît un sordide avare? Il est accroupi sur un tison, et une lampe à demi défaillante éclaire son réduit d'une pâle lueur. Cependant l'imagination que nous avons personnifiée s'y est introduite sous sa forme invisible; et là, comme tapie à côté de l'avare, elle le séduit, elle l'occupe, en lui présentant les plus attrayantes perspectives. Quel phénomène est donc cela? quel est aussi cet autre pro-

dige que nous ne pouvons expliquer? quelle est cette suite de miracles qui environnent notre esprit, et qui forment sa propre essence? Nous ne le savons pas.

XCVII. LA MODE.

C'est une autorité singulière que l'autorité de la mode. Les commandemens qui en émanent, promulgués sans bruit, sont entendus de tout le monde, et l'on y obéit plus exactement, plus minutieusement qu'à des lois écrites ou publiées à son de trompe. La mode est, dit-on, un roi sans gardes, sans trône, sans palais, et pourtant on en parle toujours comme d'une puissance visible; c'est qu'elle forme l'idée du jour la plus présente de toutes, c'est qu'elle gouverne par la foi, et qu'elle inflige aux mécréans le châtiment du ridicule, le plus redoutable de tous, au jugement de la société. Aussi, par une distinction bizarre, la mode est obéie, quoiqu'elle soit un maître dont les opinions et les goûts changent à tout moment, et la mode encore est un souverain universellement respecté, quoiqu'il soit du bon ton de s'en moquer sans cesse.

XCVIII. LA VIEILLESSE.

Il faut éviter, dans un âge avancé, les for-

mes et les manières extraordinaires ; on ne peut rien hasarder en considération, lorsque l'avenir est fermé, qu'on n'a plus de moyens de revanche et de reparties. C'est aux jeunes gens que de tels jeux sont permis, c'est à eux qu'on les passe ; mais le vieillards, qui semble toujours assister au dernier règlement de ses comptes, ne doit autoriser aucun doute sur sa parfaite sagesse, la seule qui soit le résultat certain de l'expérience, et le seul ornement que nous laisse le temps.

XCVIX. L'ÉTERNITÉ DES PEINES.

O mon Dieu ! le feu éternel ! vous ont-ils connu, ceux qui nous parlent ainsi ? Le feu éternel pour ces misérables créatures qui ont eu à résister aux séductions de l'erreur et aux orages des passions ! le feu éternel pour ces misérables créatures qui ont tant de combats à livrer, et de si foibles armes ! O Dieu ! votre bonté ! votre bonté toujours ! elle précéda notre naissance, elle subsiste encore lorsque la mort nous a renversés.

C. PERSONNALITÉ.

On dit communément qu'il est permis aux grands hommes d'être personnels, qu'on doit au moins le leur pardonner. Oui, dans les

petites choses de la vie; mais s'ils étoient personnels en gloire comme il est trop ordinaire, il y auroit un grand reproche à leur faire; ils voudroient détruire toutes les distinctions sur leur route; et cette route, selon leur vaste itinéraire, c'est l'infini; car ils espèrent vivre dans la postérité la plus reculée. L'homme personnel en gloire, s'il avoit en main la toute-puissance, frapperoit à jamais de stérilité l'esprit et le génie, et les élémens mêmes en seroient perdus; mais la nature ne se laisse pas vaincre. Elle dit à son fils ingrat : Je vous ai beaucoup donné, mais il est un honneur dont je suis jalouse, c'est la splendeur du monde, et je ne permets à personne de me le ravir. Laissez donc aux autres l'occasion de paroître, vous à qui j'ai donné si richement le moyen de briller : voyez ces étoiles semées dans le firmament, elles sont magnifiques et pourtant innombrables; c'est la loi de mon empire, je ne la changerai point pour vous plaire.

CI. LES GENEVOIS.

Les Genevois sont bien moins superficiels que les François, et pourtant je me sens moins d'encouragement à leur parler. On s'aperçoit à peine de l'impression qu'on leur fait; et par

forme de calembour, je disois d'eux il y a peu de temps : il raisonnent mieux que les François, mais les François résonnent davantage.

CII. RÉUNION DE GENÈVE.

Singularité, que nonobstant la conquête, nonobstant la fusion de la petite nation dans la grande et la grandissime, on continue à dire les Genevois et les François. Tout cela changera sans doute; mais il y a quelque honneur à la résistance et au noble souvenir de ce qu'on étoit. Cependant, lors de la réduction de Genève par surprise, on parloit de ses accens de joie en devenant françoise : c'étoit le langage des papiers publics. Quels matériaux pour l'histoire, que ces papiers-là et tant d'autres!

CIII. ÉCONOMIE POLITIQUE.

Pauvre économie politique! On y tourne comme dans un jeu de bague. Les sujets y rentrent tellement les uns dans les autres, qu'on y passe et repasse sans jamais distinguer le commencement et la fin.

CIV. TRIBUNAT.

Ils ne savent donc pas que les Gracques

étoient des tribuns, ces orateurs modernes qui, en parlant pour l'établissement d'un bac ou d'un octroi municipal, répètent sans cesse dans leurs discours : *Tribuns ! Tribuns mes collègues ! Mes collègues tribuns !* Il est des gens qui ne se sentent gênés par aucun nom, et qui s'appelleroient volontiers *Césars*, en fuyant à toute bride : tout est affaire d'habitude.

CV. EXAGÉRATIONS.

Le bon M. de La Houssaye, qui aime à faire parade de sa science en économie politique, répète sans cesse qu'en fait d'impôts, deux et deux ne donnent point quatre. On devroit bien l'avertir, en sa qualité de complimenteur, qu'en discours obligeans, en paroles flatteuses, deux et deux aussi ne font pas quatre, et qu'on affoiblit par des exagérations l'effet qu'on veut produire.

CVI. LES AUTRES.

Si l'on ne cherche qu'à se montrer ou à se faire spectacle à soi-même, il faut parler aux autres de soi, de ses prétentions, de ses espérances; mais c'est de leur chose, de leurs intérêts, de leur vanité régnante qu'il faut

les entretenir, si l'on veut voir leurs traits s'animer, leur voix s'accentuer, leurs bras se débattre, si l'on veut faire aller le pantin et jouir de ses mouvemens.

CVII. LA GRACE.

Le goût est ce qu'il y a de plus fin dans l'esprit, mais la grâce est plus subtile encore, la grâce dans le ton, dans les paroles, dans les manières; c'est presque un des mystères de notre nature qu'on ne peut définir. Je dirois pour ma part : — Voyez madame *de Staël*, — si ce mot ne risquoit pas d'atteindre un jour un âge où les années dérangeront tout.

CVIII. UN MÊME LANGAGE AVEC UN CARACTÈRE OPPOSÉ.

On pourroit quelquefois tenir le même langage avec un caractère absolument opposé. *Il n'est pas aisé de se brouiller avec moi*, étoit un mot du cardinal de La Roche-Aymon, que l'on citoit souvent pour rappeler la bassesse de son caractère. Eh bien! avec une disposition toute différente, et, pour ainsi dire, à vol d'aigle, on pourroit tenir le même langage. Vous me négligez, vous ne me prévenez point, vous êtes inexact à me rendre mes visites, à la

bonne heure, je n'y avois pas pris garde. — Mais ne vous fâcherez-vous pas quand vous saurez qu'hier, pas plus tard qu'hier, dans une assemblée, on a dit que vous aviez beaucoup de gaucherie, peu d'à propos et un esprit commun? — Non, les bons petits, dites ce qu'il vous plaira, il y a vous, il y a moi; jugeons-nous à notre aise, et chacun selon nos moyens. — Et c'est ainsi qu'avec de la hauteur, ou avec un amour-propre impertinent, on pourroit dire aussi : *Il n'est pas aisé de se brouiller avec moi.*

CIX. OBÉISSANCE.

On doit avoir présent à son esprit, que la soumission du grand nombre à un seul être, n'est pas un fait simple.

On a inventé la discipline pour remplir ce but dans les camps, et la perfection de cette science est devenue le complément du despotisme.

On a inventé les idées de grandeur et de majesté pour remplir ce but dans la société civile, et la perfection de ces idées, à la faveur des habitudes de respect, a complété le beau système d'union entre l'ordre et la liberté.



CX. DISTINCTIONS HÉRÉDITAIRES.

Faites attention à un petit nombre de réflexions sur les rangs supérieurs par droit de naissance et par tradition.

Ces rangs dont nous parlons, servent à composer et à perpétuer la majesté royale, et à garantir ainsi la continuité du respect pour le prince, continuité qui est la véritable transmission politique nécessaire à l'état, et le but principal où l'on vise par le maintien des dynasties; et lorsque cette continuité de respect est arrêtée ou interrompue, il faut recourir au despotisme pour y suppléer, et le pouvoir en règne n'y manque jamais.

De plus, ces rangs supérieurs servent de chambre haute à l'opinion publique, et consacrent sa puissance. Au lieu que dans la démocratie, cette opinion n'a aucun caractère distinctif, aucune fixité; et que tantôt elle est emportée comme une sauvage, par un aveugle esprit d'indépendance, et tantôt muselée comme une esclave, par des tyrans populaires.

CXI. L'OPINION DE LA SOCIÉTÉ.

J'ai vu l'opinion de la société abuser de son pouvoir. Elle imposoit aux ministres, et

souvent ce fut un bien; mais plusieurs fois j'aurois voulu la narguer, et sûrement je l'aurois essayé, si j'avois eu une force personnelle.

CXII. REMORDS.

Hélas! où est la vie? Est-ce dans le présent? est-ce dans l'avenir? est-ce dans le passé? Vous ne pouvez en juger, vous que des remords attachent en entier à une époque, à une circonstance; c'est aux âmes innocentes, à elles seules que tous les temps appartiennent.

CXIII. LES MANIÈRES DES AUTRES AVEC NOUS.

Les paroles offensent plus que les actions, le ton plus que les paroles, l'air plus que le ton. J'explique ainsi cette différence. Plus l'expression des sentimens qu'on a pour nous est calme, est reposée, plus elle ressemble à l'habitude.

A part l'honneur du monde, vous pardonneriez à vos inférieurs plusieurs actes de rébellion, plutôt qu'un air d'aisance.

CXIV. CIRCONSTANCES.

La part qu'on doit accorder aux circonstances extraordinaires est, entre toutes les déterminations politiques, une des plus diffi-

ciles ; on craint de faire une seule exception à de vieux principes conservateurs. On risque, en se refusant à une légère complaisance, d'être contraint à de plus grands sacrifices.

CXV. LIAISONS CONJUGALES.

Un homme de l'esprit le plus stérile trouve des sujets de conversation avec sa femme, tant les intérêts communs entre deux époux sont multipliés. Il faut beaucoup plus d'abondance, beaucoup plus d'imagination dans les relations habituelles avec une simple maîtresse. Les femmes du monde surtout ne s'associent qu'à des idées à demi folâtres ; rien ne leur appartient, et partout où elles distinguent les traces de la raison, elles croient découvrir les pas d'un ennemi. Cette réflexion en faveur du mariage devroit augmenter le nombre de ses partisans dans les grandes villes, où tant de gens, embarrassés au milieu de la société, prennent une maîtresse pour l'aisance de leur vie ou la commodité de leur esprit.

CXVI. FRAGMENT SUR LA LIBERTÉ MÉTAPHYSIQUE. 1802.

Un homme d'esprit attaquoit hier chez moi l'existence de notre liberté ; et sans employer

des argumens nouveaux, sa manière pressante et didactique faisoit beaucoup d'impression.

Il personnifioit les motifs de nos actions, et s'attachant à démontrer comment ces motifs créoient ou fixoient toutes nos résolutions, il en concluoit que, dans cet état continuel d'asservissement à un régulateur, notre liberté n'existoit pas.

L'erreur principale de ce raisonnement vient de ce qu'on détache une des parties, une des modalités de notre organisation spirituelle, pour en faire un être extérieur sous le nom de *motifs*, un être séparé de nous, auquel on soumet ensuite toutes nos actions et toutes nos volontés. C'est donc en réclamant ces motifs comme une portion de nous-mêmes, comme une des œuvres de notre esprit, que nous reprendrons la liberté dont on veut nous dépouiller.

Ce n'est pas hors de nous, mais en nous, que nos volontés, nos opinions, nos préférences se forment; et c'est notre esprit qui fait ce beau travail, ce travail si composé de nuances et d'élémens imperceptibles qu'il ressemble à une création. Notre esprit rassemble autour de lui tout ce qui peut l'éclairer, les souvenirs du passé, la prévoyance de l'avenir, les vues plus lointaines encore qui composent



les tableaux de l'imagination. Il a encore l'idée des satisfactions morales et des plaisirs des sens, et il comprend tout notre être sous son immense inspection; enfin, les vérités et les illusions semblent circuler autour de notre esprit, semblent en combat devant lui, et c'est lui qui décerne la palme aux unes ou aux autres. Que parle-t-on de motifs? Chaque pensée raisonnable a le sien, chaque séduction dangereuse a le sien aussi; et lorsqu'au milieu de tant de mouvemens, au milieu de la tourmente où notre esprit se trouve placé, il se décide enfin, cette résolution est visiblement la dernière action de sa pensée, et non une proclamation despotique qui lui est adressée du dehors pour fixer ses doutes. Ne voit-on pas comment il en use avec autorité envers tous les motifs qui lui sont présentés? Quelquefois il les range; il les aligne devant ses regards comme sur un champ de bataille, pour les mieux connoître et les distinguer plus facilement; et dans d'autres momens, c'est un à un qu'il les fait comparoître devant son tribunal; il écoute les uns favorablement, puis il les disgracie, puis il les rappelle; et souvent une raison qu'il tire de l'oubli, qu'il fait sortir de l'obscurité, triomphe de toutes les autres: et

voilà pourtant cet esprit souverain, souverain de toutes les manières que l'on voudroit, avec l'art du raisonnement, transformer en esclave de sa dernière décision. C'est vouloir substituer la plus misérable des suppositions au magnifique système de pouvoir et de liberté dont le sentiment de notre esprit nous donne l'idée.

Certes, s'il y a dans nous quelque chose de supérieur à la pensée, ce n'est pas un motif mis en autorité par les décrets de l'école, ce n'est pas une des modalités sans fin que notre esprit gouverne; mais c'est le *moi*, cet être mystérieux, cet être incompréhensible dont notre pensée ne semble que l'agent, dont notre pensée a pour mission de faire le bonheur par ses soins et ses recherches.

Le *moi*, centre de notre existence, est susceptible de peines et de plaisirs; et ces peines, ces plaisirs, il les doit aux impressions que reçoivent les sens dont il est doué, et aux perceptions morales, la source productrice de tant de soins et de tant d'espérances.

C'est à ce *moi* que les passions s'adressent, c'est à ce *moi* que la raison fait entendre son langage, et lui seul prononce dans toutes les questions qui intéressent le bonheur; c'est lui



qui a la décision suprême; mais il paroît laisser agir sans lui la pensée, quand elle travaille, quand elle compose, et il ne s'inquiète que de son but.

Il sembleroit donc qu'il y auroit en nous deux facultés, constatant l'une et l'autre notre liberté. L'une appartient entièrement au *moi*, le souverain de notre organisation vivante, le maître de la maison. L'autre appartient à la pensée, à cette pensée qui, dans les détails de toute espèce de recherches et de compositions, semble se mouvoir par des causes indépendantes du *moi*. Ainsi l'artiste, en guidant son pinceau, le poète, en arrangeant des vers harmonieux, le savant, en poursuivant dans son laboratoire les secrets de la nature, semblent avoir une liberté d'action qui leur est propre. Et le *moi* est là qui jouit des perspectives de gloire et de fortune que les travaux de la pensée lui promettent ou lui font espérer; et s'il voit que ces travaux sont stériles, il commande à la pensée de suivre une autre route.

Enfin, au-dessus du *moi* qui délibère seul, ou qui guide l'action de la pensée, il semble qu'il y a place encore pour une autorité supérieure. Mais s'il arrive aux hommes de s'es-

sayer à considérer d'en haut leur pouvoir spirituel, de l'entreprendre en se plaçant par l'observation au-dessus de leur pensée, et, pour ainsi dire, au-dessus du *moi* dont ils ont la conscience, ils sentent à l'instant l'inutilité de leur tentative; et s'ils persistoient, ils tomberoient dans une sorte d'anéantissement. C'est qu'une telle place, où nous voudrions monter, appartient à Dieu seul, ou aux esprits célestes investis d'une portion de sa puissance; ce sont là des mystères sur des mystères : ainsi, en étudiant la métaphysique de notre organisation morale, arrêtons-nous aux observations de notre esprit, approuvées et confirmées par notre sentiment. Et qu'est-ce que ce sentiment en métaphysique? Une lumière plus pénétrante encore que la lumière de l'esprit, et qui semble admissible de plus près à la conception de nos facultés simples, telles que la pensée, la liberté, le choix, la volonté et l'obéissance de notre être physique aux commandemens de notre être moral.

Est-il rien de plus misérable, que de vouloir dégrader ce système sublime, que de vouloir abréger cette immense conception en créant des moralités indéfinissables, qui, sous le nom de motifs, sont nos maîtres et nos



maîtres absolus. Cette hypothèse, toute fantastique, est plus absurde que l'hypothèse des atomes disséminés dans l'espace, pour expliquer *à priori* l'ordonnance de l'univers ; car nous concevons au moins l'existence de ces atomes, lorsque nous brisons en imagination tout ce qui existe ; mais *les motifs* ne sont que l'expression d'une idée, c'est une parole inventée pour expliquer, en dehors, l'action intime de notre esprit, et pour en donner une notion plus distincte : mais ces motifs ne sont pas moins, comme nous l'avons dit, l'œuvre de notre esprit : aussi, sans cet esprit, sans la faculté de penser, d'examiner et de choisir, un motif seroit vide de sens, tandis que les atomes peuvent être conçus par notre entendement, indépendamment de l'existence des mondes harmonieux dont l'univers se compose.

Laissons là les dires de l'école, et l'abus qu'elle fait de l'art du raisonnement, de cet art qui, en s'élevant contre l'esprit de l'homme, s'élève contre son Créateur ; car cet art est notre ouvrage, tandis que notre magnificence spirituelle est avant nous, avant notre travail, avant nos forces, avant notre sentiment même. Ah ! si long-temps qu'on ne viendra

pas nous ouvrir les portes de ce temple intérieur que nous appelons notre organisation morale, croyons, sur la foi de tous nos sens intellectuels, que ces mots anciens comme le monde, la pensée, la liberté, la volonté, le *moi*, sont des mots significatifs, inventés pour exprimer les caractères principaux de notre sublime essence.

Et quelle invention petite et ressemblante à un jeu d'enfant on supposeroit à l'Être suprême, en substituant un mécanisme uniforme à la grande idée de la liberté, de la liberté unie à l'intelligence! Où seroit alors le but de la création, le but de l'ordre et de la magnificence du monde?

Allons plus loin encore, en finissant. J'admets en hypothèse le système métaphysique des motifs *dominans* que je viens d'expliquer; et je ne vois plus alors comment aucune liberté pourroit exister dans l'univers entier, comment le premier Être lui-même en auroit l'attribut; car les résolutions du souverain des mondes devroient être précédées par des motifs, comme les résolutions de l'homme. Oui, sans doute, il faut des motifs à toutes les actions, c'est même une condition de la vraie liberté; mais ces motifs sont l'œuvre de

notre esprit, et non le résultat obligé d'une force indépendante de nous : terrible système qui, au milieu du monde social, détruiroit toutes les idées d'honneur et de gloire, et qui, dans une perspective plus vaste, dans nos rapports avec la Divinité, anéantiroit notre émulation, notre mérite et nos espérances !

ESQUISSES DE PENSÉES. (*)

I. SUR LE MATÉRIALISME.

Que me font tous ces écrits destinés à nous prouver que l'âme est matérielle (**)? Aucun de nous, lorsque nous en parlons, ne peut la

(*) Les Pensées que l'on va lire sont extraites des notes que mon père a laissées; aucune n'étoit copiée ni mise en ordre; il avoit même écrit de sa main, à la tête de celles-ci et de plusieurs autres que je ne publie pas dans ce moment, le titre que j'ai conservé : *Esquisses de Pensées.*

C'étoit donc un objet d'indécision pour moi, de savoir si je les publierois; cependant, comme ces notes, écrites pour lui seul, peuvent servir à donner une connoissance encore plus intime de sa manière de voir, je me suis résolue à en imprimer quelques-unes telles qu'elles sont. (*Note de madame de Staël.*)

(**) Mon père a écrit à la tête de ces réflexions : *Article non fait; je veux relire d'abord l'ouvrage de Cabanis; ce sont de simples notions que j'écris, en attendant, pour me les rappeler....* En effet, quoique ses opinions fussent entièrement opposées à celles du sénateur Cabanis, il avoit été singulièrement frappé de l'énergique talent de cet écrivain, et le considéroit avec raison comme l'adversaire qui méritoit le plus une attention réfléchie. (*Note de madame de Staël.*)

connoître que par ses effets, car son essence est invisible pour des yeux mortels ; c'est donc pour distinguer l'intelligence de ce que nous voyons, de ce que nous touchons, de ce que nous entendons, que nous l'avons appelée un esprit. C'est donc uniquement par l'impression de nos sensations physiques sur l'âme, que nous l'appelons matérielle ; mais cette impression dérive d'une propriété, et non de deux corps qui se touchent ; nous voyons dans le monde physique de ces propriétés qui ont une puissance sans attouchement, nous pouvons imaginer de même une propriété spirituelle qui commande à notre corps par une puissance inconnue. Je ne me rends pas non plus aux argumens du matérialisme tirés de l'influence de nos maladies sur notre pensée; c'est le clavecin qui est dérangé.

Avec quel instrument trouvez-vous un mot sensible? avec quel instrument réveillez-vous un souvenir, et un souvenir que vous repliez ensuite dans l'oubli?

Vous n'avez que deux gros mots, l'*esprit* et la *matière ;* et pour exprimer des idées communes, vous avez plusieurs synonymes.

II. L'HÉRÉDITÉ.

On diroit qu'il y a un instinct dans les ar-

rangemens politiques, et que l'étude confirme ce que cet instinct a produit : témoin l'hérédité; idée première dans l'esprit des hommes, et dernière dans la réflexion.

III. LE MYSTÈRE DE SOI.

L'HOMME s'efforce en vain à saisir le secret de son organisation intellectuelle; il voudroit, pour ainsi dire, écouter sa pensée.

IV. LES REGRETS.

MALHEUR à celui que les regrets ne peuvent attendrir! il semble qu'une porte d'airain soit fermée pour lui, lorsqu'il veut retrouver une image chérie.

V. ENVIE.

ON est moins jaloux des supériorités réglées que des dons arbitraires.

VI. FAMILIARITÉ.

IL y a des gens qui disent notre Montesquieu, notre Pascal; je n'aime pas cette familiarité avec de tels hommes.

VII. L'AMBITION.

IL n'y a qu'à voir ce qui reste des grands hommes, pour se calmer dans son ambition.

VIII. LA PLAISANTERIE.

Madame, disoit Dorval, vous savez combien j'aime la plaisanterie, on dit même que je m'y entends un peu; savez-vous que le bon Sterheim est un homme de beaucoup d'esprit? Oui, je vous le donne pour tel, nous avons dit ensemble des choses charmantes sur la plaisanterie; nous avons, —Vous avez parlé seul. La plaisanterie est tout ce qu'il y a de plus fin dans l'esprit.

IX. LES PHRASES BANALES.

Rien n'est plus redoutable que les phrases banales; quand ceux qui vous haïssent en ont trouvé une qui peut vous nuire, ils ne répètent jamais que celle-là. J'ai rencontré une telle phrase dans mon chemin, qui m'a fait beaucoup d'ennemis; on a dit que j'étois l'auteur du doublement du tiers; ce doublement (je l'ai expliqué dans mon *Histoire de la révolution françoise*) étoit à beaucoup d'égards un *dédoublement*, c'étoit là le mot juste; mais il a été dit trop tard, il n'étoit plus temps de l'opposer à l'autre qui avoit déjà la vogue.

X. LA SUSCEPTIBILITÉ.

On s'abaisse, en prenant de l'ombrage trop facilement.

XI. L'IMAGINATION.

Il faut un conducteur au fil électrique, il en faut un de même à la flamme éthérée de l'imagination.

XII. UNE LETTRE BIEN FAITE.

Vous avez écrit huit pages au prince, pour vous disculper d'un délit de chasse dont on vous accuse auprès de lui, et vous n'avez pu parvenir à calmer son irritation; un de vos camarades avoit commis une faute beaucoup plus grave, et il a tout réparé avec une lettre plus courte et bien moins raisonnée. — Les voici toutes les deux, jugez-en. — Je viens de les lire, vous avez raison; et pourtant le résultat ne m'étonne pas. — Expliquez-vous. — C'est aisé. Voyez ces quatre lignes qui finissent la lettre de votre ami. — Eh bien! elles n'ont aucun rapport à l'affaire. — C'est vrai; mais beaucoup à l'homme qui doit la juger, beaucoup au prince.

XIII. SUR LES DISCOURS DES MONARQUES ANGLOIS.

Quand est-ce donc que les monarques anglois sauront ce qu'ils peuvent faire de leurs discours d'ouverture, dans la séance solennelle où ils parlent du haut du trône aux pairs et aux communes d'Angleterre? Sans

doute ce discours ne peut être long, car il doit conserver le caractère de dignité qui lui appartient; mais avec peu de paroles, on peut dire en beau langage des choses superbes. On le peut avec courage, avec dignité, avec majesté; et néanmoins il semble, en lisant ces discours, que le monarque ne songe qu'à se tirer d'une tâche difficile, et qu'il soit impatient, dès le début, d'arriver à la fin sain et sauf, sans avoir offensé ni le public, ni les pairs, ni les communes. Je me ferois une bien autre idée du discours du roi d'Angleterre. Je ne sais pourquoi le gouvernement n'est pas plus heureux dans les proclamations publiques qu'il a faites aux époques de la guerre et de la paix; il a de si beaux modèles d'éloquence, et d'éloquence à propos, dans les débats journaliers du parlement; et, lorsque les ministres anglois ont à parler à l'Europe, ils sont tout empruntés; il n'y a plus dans leurs discours ni vigueur, ni originalité: ils ressemblent à cet homme qu'on vouloit peindre à cause de sa barbe, et qui la fit couper, afin de paroître plus décemment chez le peintre. Je me rappelle encore de quelle manière ils se tirèrent du beau sujet qui leur étoit fourni en 1777; et lorsque les François s'étoient unis aux Américains, leur gouverne-

ment avoit bien l'intention de faire de son mieux, car il s'adressa à M. Gibbon pour composer cette déclaration; mais M. Gibbon ne fit usage que de l'esprit, il crut que c'étoit là ce qu'on vouloit en s'adressant à un homme de lettres : je me doutai, dans le temps, que c'étoit là l'ouvrage d'un homme hors du gouvernement, et je soupçonnai M. Gibbon; et c'est parce que je le lui dis dans la suite, que je sus par son aveu ce qu'il ne m'auroit pas dit de lui-même.

XIV. LES PAIRS ANGLOIS.

On fait trop de pairs en Angleterre; il est à craindre qu'on ne diminue ainsi le salutaire respect qu'inspire cette institution.

XV. VOYAGES.

On a imputé à une sorte de barbarie féodale les obstacles que les souverains de la Russie ont apportés long-temps aux voyages de leurs sujets dans les pays étrangers. L'empereur actuel, animé par des principes libéraux, a levé tous ces obstacles, et les Russes aujourd'hui sortent de leur pays en grand nombre, parcourent l'Europe, et font partout de longs séjours. Je crois qu'après les avoir retenus chez eux par des motifs incompatibles avec les mœurs du temps, il y a de

l'excès dans la liberté qu'on leur laisse. Un pays tel que la Russie, où tant de biens de la vie manquent, et qui n'est pas sûr de pouvoir toujours les payer avec ses bois et ses chanvres, doit veiller aux dépenses que les voyageurs font dans les pays étrangers ; il le doit d'autant plus, que ses fortunes territoriales sont réunies par étendues immenses dans les mains des seigneurs; en sorte qu'un petit nombre d'entre eux dépenseroient à eux seuls une portion considérable du revenu national dans le pays étranger, s'ils pouvoient y voyager et y demeurer sans aucune gêne de la part du souverain. Les propriétés prodigieuses dans une seule main sont une circonstance extraordinaire, et qui exige des exceptions dans l'usage de la liberté. Je crois donc que dans un pays où, par une double combinaison, cette concentration de richesses existe, en même temps que le pays est contrarié par des désavantages de commerce, il importe de mettre une borne à la liberté indéfinie des séjours au dehors.

XVI. DISTINCTIONS SOCIALES.

Il n'y a point d'opinion publique, s'il n'existe point de classes distinctes dans la société; l'opinion est le résultat d'un choix

entre les idées, et pour le faire, il faut qu'il y ait un choix entre les personnes.

XVII. RUSE DES FRONDEURS.

Les frondeurs qui ne veulent pas se compromettre, prêtent leurs bons mots à une personne d'esprit : ils se servent d'elle comme d'un instrument de rancune.

XVIII. LES VIEILLARDS.

Ils ne doivent jamais se servir du mot *délicieux;* il n'est plus de leur âge.

XIX. LES FEMMES.

Il ne faut pas que les femmes se permettent aucun faux mouvement. Il y a dans tout ce qu'on fait habituellement une raison primitive.

XX. UN RISQUE.

C'est un grand risque de vouloir tout payer par l'amitié sans louange.

XXI. AVIDITÉ.

Quand l'amour de l'argent nous domine trop, il faut se représenter ce que l'on en peut faire; il me semble que cela doit calmer.

XXII. LA RÉVOLUTION.

La révolution a augmenté en France la

somme d'esprit; un plus grand nombre de gens en ont un peu.

XXIII. UN OUVRAGE.

Il faut le public pour juger un ouvrage. Il se peut qu'autour de vous vous n'ayez ni un homme ardent, ni un homme sensible, et que la peur en tout genre dicte les conseils des familles ou des cotteries.

XXIV. LE PARTERRE.

Le parterre est souvent composé d'hommes qui, tous pris séparément, n'oseroient pas avoir un avis; ils s'encouragent lorsqu'ils sont réunis, et jugent souvent alors avec une sagacité parfaite.

XXV. LE VAGUE.

Gardez-vous de vouloir prouver ce qui n'est pas susceptible d'une parfaite démonstration; le vague vaut bien mieux.

XXVI. USAGE DE GENÈVE.

Usage charmant à Genève; on prend le nom de sa femme! Quelle admirable invention qu'une femme!

SUITES FUNESTES

D'UNE

SEULE FAUTE.

NOUVELLE.

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR. (*)

Dans une conversation, dont le roman de *Delphine* fut le sujet, on soutint que les seules affections domestiques pouvoient amener, aussi naturellement qu'un autre amour, les

(*) Cet avertissement est de mon père ; il avoit consenti à laisser publier cette Nouvelle l'année dernière, dans un journal ; mais à la réflexion, il y renonça. Moi, j'ai pensé que ce seroit presque laisser sa réputation incomplète que de ne pas faire connoître un ouvrage si admirable en lui-même, si extraordinaire aussi par le nom de l'auteur.

Il me conviendroit bien peu, certainement, de faire ressortir la morale d'un ouvrage de M. Necker ; cependant il me semble que les suites terribles du désordre dans les affaires, sont montrées dans cet écrit avec une force qui n'existe nulle part, et dont l'application est d'une importance habituelle. Dans la plupart des romans qui ont un but moral, on peint d'un côté des personnages parfaits, et de l'autre des personnages complétement odieux ; il me semble que de tels écrits ne font aucune impression sur la seule classe susceptible de s'améliorer, celle qui est tout à la fois foible et bonne. Ce qui est vraiment utile, c'est d'inspirer de la terreur

situations les plus tragiques ; cette opinion fut contestée, et par une sorte de défi, on provoqua l'écrit suivant, dont le fond est véritable.

---

pour les fautes commises par des êtres naturellement honnêtes, délicats et sensibles ; c'est à eux seulement que les conseils peuvent profiter, c'est eux qu'un funeste exemple peut épouvanter. Les êtres vicieux ont une nature si étrangère à la nôtre, que les écrits, quels qu'ils soient, ne pénètrent jamais jusqu'à leur conviction ; le langage, les sentimens, les espérances, les craintes, tout est différent, et rien ne peut faire effet sur eux que les événemens de leur propre vie.

Je n'ai pas besoin, je pense, de dire qu'un auteur dramatique n'approuve pas les personnages qu'il représente, et qu'il n'en est pas moins un moraliste sévère, soit qu'il peigne l'enchaînement des fautes et leurs conséquences funestes, soit qu'il montre la suite des bonnes actions et leur récompense. On a presque honte, aux yeux de l'Europe littéraire, de répéter des idées qui sont reconnues partout jusqu'au point d'être entièrement superflues ; mais en France, où les partis politiques comprimés ne peuvent plus s'essayer que sur le champ desséché de la littérature, il faut tout expliquer en réfutant ceux qui, j'en conviens, comprennent tout, mais gardent extérieurement leur sérieux, en disant ce qu'ils ne pensent pas, et en se moquant en secret de la bonne espèce de lecteurs disposés à les croire.

(*Note de madame de Staël.*)

SUITES FUNESTES

D'UNE

SEULE FAUTE.

Miss Lesby, d'une famille honorable, perdit ses parens de bonne heure; son éducation fut achevée par une sœur de sa mère généralement respectée, et retirée depuis long-temps dans une des provinces de l'Angleterre. Le modique revenu de Miss Lesby fut employé à lui procurer des maîtres propres à seconder son goût pour l'étude, et à cultiver ses heureuses dispositions. La nature avoit tout fait pour elle. Une taille élégante, des traits parfaits, une grâce indéfinissable. Tant de charmes attiroient tous les regards. Miss Lesby jouissoit avec distraction des hommages qu'on lui rendoit, et l'on auroit pu la croire indifférente aux divers triomphes de la vanité. Son cœur sensible lui donnoit déjà l'idée d'un autre bonheur, elle aspiroit à devenir un jour le bien, le seul bien d'un être digne d'elle; elle avoit le besoin d'aimer et d'être aimée.

Miss Lesby n'avoit pas encore atteint sa dix-huitième année, lorsque le chevalier Sommers revint en Angleterre, après avoir terminé ses voyages. La mort récente de son père l'avoit rendu possesseur d'une terre considérable, et cette terre, à peu de distance de Londres, étoit située dans le comté de Kent, la même province où vivoit miss Lesby.

Le retour d'Henri Sommers, après une longue absence, devint une sorte d'événement pour le canton, et bientôt, en s'occupant de lui, on voulut le marier; on nommoit toutes les personnes qui pouvoient lui convenir, et l'attention se fixoit uniquement sur les femmes du plus haut rang.

Ces bruits arrivèrent jusqu'à Miss Lesby; elle y prêta d'abord une oreille indifférente; mais dès qu'elle eut vu le chevalier, elle s'affligea pour la première fois de la médiocrité de sa situation. Henri Sommers réunissoit au maintien le plus noble toute la beauté qui sied à un homme, et sa contenance calme, son ton mesuré, auroient trop imposé, si l'on n'avoit pas aperçu dans ses regards l'expression de la plus sensible bonté. On lui reprochoit un air habituel de langueur et de mélancolie; mais cet air que d'autres interprétoient comme la preuve et le signal d'un

caractère sombre, devint un charme aux yeux d'Élise du moment où elle reçut les soins d'Henri, où elle souhaita d'en être aimée, où elle aperçut qu'elle l'aimoit. Élise crut que Henri le superbe, Henri rechercheroit les paroles consolantes d'une âme tendre, qu'il en avoit besoin, et le cœur de la sensible Élise se prit à cette espérance. Elle ne se trompa point; le chevalier Sommers, attiré par sa beauté, s'approcha d'elle dans les grandes assemblées du canton; le plus doux son de voix, ce trait mystérieux, qui semble la première expression de l'âme, fut une nouvelle séduction pour Henri; et à mesure qu'Élise parloit, qu'elle se communiquoit à lui, la noblesse de ses sentimens, la délicatesse de ses pensées et la pureté de son langage le captivèrent par un charme irrésistible. Il crut avoir trouvé dans Élise cette réunion de qualités solides et brillantes dont son active imagination s'étoit fait depuis long-temps un modèle fantastique. Mais lorsque le chevalier soumettoit ainsi le mérite d'Élise au jugement de son esprit, il en étoit déjà passionnément amoureux.

Il eut du plaisir à penser que miss Lesby, par sa fortune et par son rang dans la société, étoit dans une situation moins heureuse que la

sienne, et qu'il pourroit, en obtenant sa main, l'associer à des avantages que le monde avoit l'habitude d'estimer. Henri ne fut pas moins inquiet de la réponse d'Élise, le jour où il se résolut à lui exprimer par lettre la passion qu'il avoit conçue pour elle, et les vœux ardens qu'il formoit.

« Élise, lui écrivoit-il, Élise, au milieu des « hommages qui lui sont rendus, aura-t-elle « remarqué mon amour! Élise, noble Élise, « si fière à tant de titres, me croirez-vous digne « d'unir à jamais mon sort à votre destinée? « me croirez-vous digne d'être votre premier « ami, d'en prendre tous les noms, et de m'en « glorifier jusques à mon dernier soupir? »

La réponse fut tracée en tremblant, mais les vœux de Sommers furent acceptés, et le lendemain miss Lesby, en écrivant à sa meilleure amie, lui dit que si le bonheur d'Henri dépendoit en effet des sentimens d'Élise, elle craignoit bien qu'il n'eût été heureux avant de le désirer.

Le chevalier Sommers, au comble de la félicité, se crut en possession d'une seconde vie, et aucune parole ne lui suffisoit pour exprimer les transports de sa joie. Ce fut néanmoins en versant des larmes, mais des larmes délicieuses, qu'aux pieds de miss Lesby, il lui parla de

son bonheur, de sa reconnoissance, et qu'il fit entre les mains d'Élise le serment de rester, sous les lois de l'hymen, l'amant le plus tendre et le plus passionné. Il vit l'émotion d'Élise, il entendit ses regards et ne lui demanda point d'autre promesse. Ah! qu'en peu de temps ils s'entendirent, qu'en peu de temps ils s'aperçurent que le ciel les avoit faits l'un pour l'autre! L'hymen fixa leur destinée, l'hymen les unit, et, resplendissans tous les deux de jeunesse et de beauté, ils furent enviés, mais encore plus aimés; car ils cherchèrent par des soins et de l'empressement envers la société à se faire pardonner leur bonheur. Henri ne croyoit jamais pouvoir montrer assez de dévouement aux personnes qui lui parloient bien d'Élise, et si Élise entendoit faire l'éloge d'Henri, ses regards s'animoient, ils respiroient le bonheur, et des paroles douces, des expressions touchantes annonçoient sa reconnoissance. Une assemblée de la province se réunissoit-elle à Macols, (le château des Sommers), le chevalier entroit à tout moment dans l'appartement d'Élise pour savoir si elle étoit prête à paroître; et quand elle l'étoit, il la devançoit avec précipitation, et se plaçoit de manière à bien juger de l'effet que feroient au milieu du cercle la parure d'Élise et sa beauté; puis il s'approchoit des

personnes qui avoient montré le plus de surprise. — Eh bien!...... disoit-il à chacun en particulier, — et il ne se lassoit pas d'entendre répéter à tout le monde les mêmes mots d'admiration. Les regards d'Henri, si vivement, si constamment fixés sur Élise, auroient guidé tout le monde, si la beauté parfaite ne tenoit pas d'elle seule le pouvoir d'attirer et de captiver les hommages.

Henri vouloit aussi qu'on admirât les idées fines d'Élise et ses expressions toujours délicates, toujours choisies; et si quelquefois il embarrassoit la modestie de lady Sommers par des applaudissemens exagérés, le plus souvent il faisoit valoir les paroles d'Élise avec une adresse de sentiment qui passoit de beaucoup tous les arts de l'esprit. Enfin, Élise avoit en lui un ami si associé à elle jusque dans les plus petits détails de l'amour-propre, qu'elle croyoit avoir une double existence, et qu'elle se voyoit répétée dans toutes les sensations d'Henri comme dans une de ces glaces qui, par un heureux hasard, embellissent les traits sans rien faire perdre à la vérité. Et quel protecteur en tout que cet Henri! il auroit pris un air trop superbe, si l'on avoit disputé quelque chose à Élise; mais, au milieu de la bienveillance générale, il paroissoit seu-

lement un homme fier de sa femme, et glorieux de l'éclat qu'elle avoit dans le monde. Le seul nom de lady Sommers, ce nom qu'Élise tenoit de lui, ce nom, signe de leur alliance, quand il étoit prononcé devant Henri, le faisoit tressaillir, lui inspiroit toutes les émotions de l'amour. L'amant époux, l'époux amant a seul eu la connoissance de toutes les vibrations du cœur, a seul pu découvrir tous les mystères du sentiment. Mais le bonheur du chevalier Sommers ne fut complet qu'au moment où Élise, naturellement timide et fière, eut cette confiance entière, résultat d'une unité parfaite, qu'au moment où elle disposa de la fortune de son Henri comme de la sienne propre, où elle en fit les honneurs dans le monde avec autant d'aisance que d'un bien à elle. Ce toi qui est moi, ce mien qui est tien, voilà le trait distinctif des jouissances les plus délicates de l'amour.

C'est ainsi que par degrés tout devint abandon, tout fut enchantement entre Élise et Henri, et la loi de l'hymen sous laquelle ils vivoient étoit pour eux une source d'intérêts intimes, que l'amour seul n'auroit pu produire. Ils aimoient le serment qui avoit scellé leur alliance, qui l'avoit rendue immuable

aux yeux des hommes. Ils formoient des projets ensemble, ils les trouvoient tous beaux parce qu'ils en étoient, parce qu'ils s'y associoient d'une égale part. Ils parcouroient sans crainte en imagination les divers âges qui composent la vie, et, se représentant la vieillesse comme une époque où ils auroient long-temps fait route ensemble, ils envioient les doux souvenirs qui viendroient alors remplacer leurs espérances. Quelquefois même ils abordoient l'idée de la mort, et ils pensoient que si elle arrivoit pour eux le même jour, à la même heure et au même moment, ils se jetteroient dans cet abîme avec la certitude de n'être jamais séparés, et s'abandonneroient à l'idée que leur cœur ardent et passionné résisteroit à toutes les causes de destruction. Quel signe d'immortalité qu'une âme aimante! Et heureux comme ils l'étoient, souverainement heureux, et ne connoissant en eux-mêmes aucune puissance primitive, ils élevoient leur pensée vers la cause éternelle, ils croyoient à Dieu, ils l'aimoient et l'adoroient.

Les hommes et la société ne leur avoient fait encore aucun mal, et à la première peine qu'ils en reçurent, ils crurent avoir fait la découverte d'un nouveau plaisir, tant le besoin de s'entre-aider mutuellement eut des char-

mes pour eux, et ajoutoit un prix à leur intimité. Ils virent mieux le cercle qui les environnoit, qui les séparoit du monde, et dans cet espèce d'asile de leur cœur, ils se sentirent plus unis, plus l'un à l'autre que jamais.

C'étoit Henri qui avoit surtout besoin de la main d'un ami, pour adoucir les chagrins dont une communication habituelle avec les hommes est la source féconde. Henri, par sa famille et par son état dans le monde, avoit de nombreuses relations; et le goût de la considération lui étoit venu de bonne heure. Aussi n'avoit-il négligé aucun des moyens propres à lui procurer la faveur publique, propres encore à lui valoir les succès de société. Mais comment aspirer à passer les autres en jouissances d'amour-propre, sans avoir des momens de découragement ou d'irritation. Il y a des rivaux sur toutes les routes, et si quelquefois ils consacrent votre triomphe et le relèvent, le plus souvent ils contrarient vos projets et déjouent votre ambition.

Élise regretta de n'être pas tout pour Henri comme il étoit tout pour elle; mais sa raison lui fit comprendre aisément que les hommes étant appelés par l'ordre social à jouer un rôle dans le monde, il étoit naturel qu'ils missent de l'intérêt à cette destination et qu'ils

en courussent les hasards. Bientôt même Élise fut contente en voyant que les peines inséparables de toute espèce d'ambition devenoient autant de sujets de confidence de la part de Henri, et qu'il cherchoit près d'elle les encouragemens ou les consolations dont il avoit besoin. Et quelles délices pour une femme sensible, de savoir et d'éprouver à tout moment que par son langage, son tendre intérêt, ses douces caresses, elle peut changer la disposition intime de l'ami de son cœur, le renvoyer tranquille, quand il vient à elle inquiet, et animé d'un nouveau courage, quand l'espérance l'abandonne!

Élise, tout occupée d'Henri, avoit sans aucune étude appris à le connoître, elle l'avoit appris par amour; elle sut de quelle manière l'opinion des autres agissoit sur lui, elle sut à quelles impressions il résistoit difficilement, et de quelle manière on parvenoit à troubler son imagination; mais tout étoit si pur et si noble dans les sentimens de l'excellent Henri, qu'Élise n'avoit jamais eu de profondes blessures à guérir, et qu'avec des soins délicats, une adresse permise, elle rendoit le calme à son ami.

Henri, en se voyant ainsi secouru par l'esprit et l'amitié d'Élise, emportoit de toutes

ses conversations avec elle un tendre sentiment de reconnoissance, mais il regrettoit de n'avoir jamais l'occasion de rendre à Élise le même genre de service; et quand il s'en plaignit une fois, elle lui répondit : « Je ne manque pas de confiance en vous, mon cher Henri, et je vous ouvrirois mon cœur, s'il étoit possible, afin que vous pussiez y lire mes sentimens les plus secrets; mais le monde ne peut me causer aucun chagrin. Je n'ai qu'un intérêt, je ne forme qu'un vœu, c'est d'être aimée d'Henri, c'est de le voir heureux; voilà le sort de ma vie; je ne demande aucun autre bien. — O douces paroles! s'écria Henri, les anges du ciel peuvent-ils en faire entendre de plus ravissantes aux heureux dont ils sont environnés? Eh bien! sois ma bienfaitrice, adorable Élise, sois-la comme tu veux l'être, avec une générosité parfaite, et en ne demandant de moi que de l'amour; ah, que je payerai bien cette dette! Ma vie est unie à la tienne par tous les liens imaginables, fais de moi tout ce que tu voudras. — J'accepte cette autorité, mon cher ami, car je ne voudrai jamais que ton bonheur. Je passerois mes jours avec toi dans un désert, que tous mes vœux personnels seroient remplis; mais mon ami a l'habitude du monde, le mouvement lui plaît, les jeux de

l'ambition l'intéressent. Il ne doit faire le sacrifice ni de ses goûts, ni des vues politiques qui appartiennent à sa position. Les élections du parlement se feront cette année; je veux qu'il profite de son crédit et des égards qu'on lui témoigne pour être député de la province. Élise, ta bonne Élise, Élise, qui s'appelle avec confiance ta bien-aimée, demande seulement de rester toujours la confidente de tes peines et de tes inquiétudes. Hélas! il y en a tant, quand on se mêle aux hommes, ou quand on marche avec eux dans les routes de la fortune et de la gloire! Tu viendras à moi au moindre déplaisir que les autres, ou des contrariétés inattendues te feront éprouver, et je serai là pour entendre mon Henri et pour adoucir ses peines. Une affection passionnée me donnera toujours quelque esprit; et ne sais-je pas déjà que les pensées généreuses et fières, celles que j'aime aussi, sont les seules qui puissent être présentées avec succès au chevalier Sommers, les seules qui conviennent à son noble cœur? Viens donc à moi, cher Henri, et toujours à moi. Je ne craindrai point, avec cette espérance, de vivre en retraite dans ton absence, d'être absolument seule. Le ciel nous a donné une fille, et quoiqu'elle n'ait pas encore six ans, elle montre une sensibilité si extraor-

dinaire, qu'en peu de temps je pourrai lui parler de toi sans cesse, et recevoir d'elle de petites réponses qui me satisferont. Je l'instruirai à t'aimer, ce sera bien facile, et je te la tiendrai toute prête pour le moment où..... si ma foible santé..... — N'achève pas, interrompit vivement Henri. Je fais serment de ne pas te survivre un jour, un jour! une heure, un moment. Tu n'as dit qu'un mot, et déjà tout est sans couleur à mes yeux, l'univers s'en va. Je ne veux plus rien être. — Pardonne, cher Henri, pardonne à ton Élise; elle t'a fait de la peine; mais c'est la première fois de sa vie. Je le sens bien, nos destinées sont inséparables, laissons là l'avenir. Hélas, sans nous, sans que nous y pensions, il ne viendra que trop vite. Ah! le moment présent, ce moment où je suis si heureuse, que ne puis-je le retenir! —

Pauvre Élise, vous aviez raison d'éprouver ce regret. Tout va changer pour vous. Hélas! nous le savons tous, elles n'ont qu'un règne, nos belles années; mais lorsque les ténèbres de la mort apparoissent au milieu du printemps de la vie, et lorsque nous dérangeons nous-mêmes, et par nos propres fautes, le cours bienfaisant de la nature, tout est complet dans cette fatalité, tout l'est dans ce malheur.

Henri Sommers avoit éprouvé quelques pertes dans sa fortune; et généreux, libéral, ami du faste, loin de réparer ces pertes par de l'économie, il s'étoit dérangé chaque année un peu davantage. Il haïssoit d'ailleurs les comptes et les calculs d'argent, et n'y avoit aucune aptitude. Son homme d'affaires, qui s'en étoit aperçu bien vite, et qui vouloit lui plaire, indiquoit toujours au chevalier une vente de quelque portion de capital comme le supplément naturel à l'insuffisance des revenus, et Henri adoptoit d'autant plus facilement cette espèce de ressource, qu'il attendoit un grand héritage d'un oncle revenu des Indes avec une fortune considérable. Mais les espérances de Sommers s'évanouirent tout à coup, par le mariage de cet oncle avec une jeune femme qui venoit de lui donner un fils.

L'homme d'affaires du chevalier Sommers lui fit alors pour la première fois quelques observations sérieuses sur l'augmentation de ses dépenses et la diminution de ses revenus; mais Henri ne put se résoudre à rien changer dans ses habitudes. Il ne vouloit ni faire à Élise une confidence qui l'auroit attristée, ni lui donner lieu de croire que son Henri avoit eu un secret pour elle. Il étoit sûr, d'ailleurs, qu'au premier mot Élise feroit des re-

tranchemens sévères sur toutes les dépenses qui lui étoient particulières, et le plus grand plaisir d'Henri étoit d'aller au-devant de ses moindres goûts, de lui apporter des parures nouvelles, et de la surprendre par des fêtes dans toutes les occasions qui en fournissoient le plus léger motif. Une seule fois qu'il étoit resté en conférence avec son homme d'affaires un peu plus long-temps qu'à l'ordinaire, et qu'il étoit entré immédiatement après dans le salon avec un air pensif, il vit que les regards d'Élise étoient fixés sur lui; une rougeur dont il ne put se défendre couvrit son visage, et le lendemain, lorsque Élise fut seule avec lui, elle plaça naturellement dans le discours quelques réflexions sur la vanité de toutes les jouissances du luxe, et sur les véritables sources du bonheur. Élise, en donnant un autre tour à la conversation, dit aussi quelques mots sur la confiance sans bornes qui étoit un des caractères de l'intimité parfaite, et il y eut, pour la première fois, une légère contrainte entre Élise et Henri; car il n'est rien de si pénible entre deux amis, que de chercher des idées générales pour se communiquer leurs pensées et leurs sentimens. Il est évident que dans ce moment-là, l'un ou l'autre a tort, un commencement du moins;

et l'avertissement que nous donne toute espèce de dissimulation, est une belle chose à observer dans l'ordre moral.

Henri, depuis son dernier entretien avec Élise, songeoit à s'ouvrir à elle des embarras de fortune qui préoccupoient de temps en temps son esprit; mais il hésitoit encore, et il fut entièrement détourné de cette idée, en concevant tout à coup l'espérance d'accroître avec facilité son revenu, et de se mettre dans une parfaite aisance. Il avoit fait une course à Londres, et il avoit été invité à un de ces dîners de clubs qui s'y donnent fréquemment. Le hasard fit qu'un courtier de fonds, fort employé par les banquiers de la Cité, et par les gens riches de Westminster, fut un des convives, et tint le dé de la conversation. On lui fit des questions sur le jeu des fonds publics; et il y répondit en homme habile, et surtout profondément versé dans l'agiotage.

John Foster, c'étoit son nom, avoit plus de cinquante ans, et il se faisoit écouter; il attiroit la confiance en accompagnant d'un ton réservé des assertions hardies, et en mêlant des vérités généralement connues à des mensonges dont personne ne pouvoit être juge. Il se vanta d'avoir fait en peu de temps la fortune d'un grand nombre de spécula-

teurs qui avoient remis leurs intérêts à sa direction. Le matin encore, il avoit reçu une lettre d'un homme qui passoit pour l'aigle de la Cité, et qui en rappelant les bonnes affaires dont il étoit redevable *à son cher ami Foster*, s'en rapportoit à lui pour l'emploi d'une somme considérable en actions des Indes. L'adroit discoureur chercha cette lettre dans sa poche, et ne la trouva pas.

Sommers avoit prêté l'oreille à toute la conversation avec une attention si suivie, que Foster s'en étoit aperçu; et tous deux, par des motifs différens, cherchèrent à se parler au sortir de table. Foster ouvrit la conversation, en demandant à Sommers s'il étoit le fils de sir Thomas Sommers, un possesseur de terres dans le comté de Kent. — Oui, je le suis; M. Foster me permettra-t-il de lui demander par quel motif il m'a fait cette question? — C'est que j'ai eu des relations avec sir Thomas Sommers, lorsqu'il perdit, il y a quinze ans, ce fameux pari contre mylord Duncan, aux courses d'Epsom. Sir Thomas eut besoin pour le lendemain d'une somme importante, et j'eus le bonheur de lui rendre un très-petit service à cette occasion. — Très-petit, voilà comment vous parlez, M. Foster, lorsque vous obligez; mais je suis sûr que l'objet étoit con-

sidérable. — Le pari, oui, dit froidement Foster; mais sir Thomas n'eut pas besoin de toute la somme le même jour; au reste, ce détail m'est échappé de la mémoire. — Permettez que la mienne s'en charge, et que je sois dès ce moment en rapport de reconnoissance avec vous. — Souvenez-vous plutôt de mon devouement à vos ordres, répliqua Foster, en secouant la main du chevalier. — Que diriez-vous, M. Foster, si dès demain je profitois de vos dispositions obligeantes, et j'allois causer d'affaires avec vous? — Rien ne pourroit m'être plus agréable, répondit Foster. Je ne sortirai pas de toute la matinée. — Ils se séparèrent; Henri songea toute la nuit aux discours de Foster, et à ces moyens de gagner de l'argent, dont il n'avoit jamais entendu parler que d'une manière vague. Il sortit le lendemain matin de bonne heure pour aller chez Foster, qui le reçut avec politesse, mais sans empressement, et lui dit: — Si ce n'étoit pas le jour où je régle mes comptes et où je ferme ma porte, vous auriez trouvé beaucoup de monde chez moi, et je n'aurois pu vous donner que peu de temps. — Et pourtant la vérité étoit que depuis un an la réputation de Foster s'étoit altérée, et que la confiance des négocians et des capitalistes s'éloignoit de

lui. Il fit asseoir le chevalier, le laissa parler, et par degrés il connut parfaitement sa situation et ses vues. Il aperçut aussi très-aisément l'inexpérience du chevalier dans les affaires, et après quelques momens de silence, il lui dit : — Je crois avoir une idée juste de votre embarras. Vous avez en terres une fortune honorable, vous dépensez chaque année sept à huit cents livres sterling de plus que votre revenu, et vous désireriez gagner douze à quinze mille livres sterling, dont la rente remplaceroit le vide qui vous embarrasse, et qui s'accroîtra pourtant chaque année, ainsi que vous l'avez remarqué vous-même très-judicieusement. Il est sage à vous d'y penser à l'avance, et je vous aiderai à remplir votre projet; mais croyez-moi, tenez-vous-en là, et ne cherchez point à grossir sans mesure votre fortune. — Sommers étoit enchanté de cette prudence, et regardoit son nouveau guide avec un intérêt qui marquoit une parfaite approbation; Foster s'en aperçut, et cherchant à fortifier l'ascendant qu'il prenoit sur le chevalier, il lui dit quelques lieux communs sur les inconvéniens d'une trop grande richesse, et il ajouta : — Vous avez d'ailleurs, je le sais, une femme raisonnable..... — Une femme raisonnable! dit Henri, une femme raison-

nable!..... Toutes les perfections réunies! une divinité sur la terre!..... Une femme raisonnable!...... — Et comme il fronçoit le sourcil et sembloit irrité, Foster se hâta de remettre la conversation sur les affaires. Il entra dans les plus grands détails sur les divers genres de fonds publics, et il prolongea son discours beaucoup plus qu'il n'étoit nécessaire pour se donner l'apparence d'un homme très-habile, auprès d'une personne étrangère à ce genre de transactions.

Enfin, le chevalier se montrant impatient d'entendre un résultat positif, Foster dit qu'il n'avoit nul doute sur le succès des spéculations qu'il conseilleroit, mais qu'il lui étoit impossible de juger avec certitude du temps qui seroit nécessaire pour remplir les vues du chevalier; qu'il falloit d'abord se procurer de l'argent comptant par la voie du crédit, puisque sir Henri n'en avoit point, mais qu'il viendroit à bout de cette difficulté, par lui-même ou par les amis qui avoient confiance en lui; que dans peu de jours il faudroit des billets ou quelque autre sorte d'engagement de la part du chevalier; mais que, pour le moment, une simple autorisation conforme à l'usage dans toutes les négociations que l'on confioit à un agent, étoit suffisante : et sur-le-champ,

Foster écrivit cette autorisation, et la présenta au chevalier pour la signer. Les termes en étoient si vagues, que Sommers hésita un moment en prenant la plume; mais la crainte de blesser par une défiance injuste l'homme dont il croyoit avoir besoin, et peut-être la difficulté pour lui de motiver d'une manière précise ce qu'il trouvoit à redire au genre d'obligation qu'on lui faisoit contracter, ces motifs déterminèrent le chevalier Sommers à signer; et cependant, après l'avoir fait, il relisoit encore l'écrit, et le remettoit lentement à Foster, qui se hâta de le prendre; mais dès qu'il l'eut, il le plaça dans son portefeuille avec un air de négligence. Il finit ensuite l'entretien en promettant à Sommers qu'il ne tarderoit pas à lui donner de bonnes nouvelles.

En effet, dix jours après, Foster écrit au chevalier que ses premières opérations ayant bien réussi, il lui envoie huit cents livres sterling en billets de banque, et qu'incessamment il lui en remettra le compte. Il le fait la semaine suivante, et les calculs sont si détaillés que Sommers auroit eu de la peine à les comprendre, lors même qu'il auroit voulu se donner la peine de les étudier. Foster d'ailleurs reconnoissoit devoir pour solde de l'opération trois cent vingt-sept livres trois sous

huit deniers sterling, et cette exactitude, cette précision, ranimèrent la confiance du chevalier. Aussi dès le lendemain il partit pour Londres, et, arrivé chez Foster, il lui prodigua des témoignages d'estime, et il lui tint les propos les plus affectueux. Foster, l'écoutant avec nonchalance, chercha dans l'un des tiroirs de son secrétaire un petit paquet à l'adresse du chevalier, qui renfermoit les trois cent vingt-sept livres trois sous huit deniers dont il s'étoit dit redevable, et ce fut un nouveau sujet de louange de la part du chevalier. Il avoit remarqué que Foster n'avoit passé dans le compte qu'un modique droit de commission; il lui représenta que c'étoit trop peu. Foster dit froidement qu'il s'étoit conformé à l'usage, et le chevalier ne put l'engager à y déroger. Foster dit seulement que s'il procuroit au fils de son honorable ami, sir Thomas Sommers, l'accroissement de fortune dont ils avoient parlé dans leur premier entretien, il accepteroit sans scrupule un diamant d'un prix médiocre. Le bon chevalier Sommers étoit dans l'enchantement de toutes ces manières. Foster qui l'observoit s'en aperçut vite, et profita de ce moment pour dire : — Vous me remerciez, M. le chevalier, et cependaut je dois avouer que j'ai manqué l'occasion de vous

procurer un beaucoup plus grand profit. Ne m'en faites pas de reproches, mais je vous avois demandé et vous m'aviez remis une autorisation trop vague et trop peu étendue ; elle assujettit votre agent à des formalités qui font perdre du temps. — Eh bien ! que faut-il ? indiquez le moi. — J'y ai pensé ; voici des billets que j'ai préparés, vous allez les signer, et je n'aurai qu'à remplir la somme, à mesure et selon la quantité des achats que je ferai ; ils sont tous à long terme, mais ils me vaudront de l'argent avec ma garantie que j'y ajouterai. — Tout de suite il posa ces billets devant Sommers assis vis-à-vis de lui, une table entre eux. Le chevalier signe d'abord avec empressement ; mais en voyant que ces billets sont en blanc, qu'il en a déjà signé dix, qu'il en reste encore autant, il voudroit signer plus lentement, mais Foster ne lui laisse pas le temps de la réflexion ; il a retiré les premiers billets un à un, en mettant du sable sur chaque signature, et, par une sorte de mouvement régulier, il avance sa main pour retirer les suivans. Sommers n'ose pas s'arrêter, et pendant qu'il signe d'un air sérieux et pensif, Foster le soutient ou le distrait en lui parlant d'une confidence très-particulière qui lui a été faite par un directeur de la compagnie des

Indes, et qui rend comme certain, en peu de temps, le succès d'un emploi d'argent dans les actions de cette compagnie. Sommers dit, en posant la plume et en regardant Foster qui serroit les billets dans son secrétaire : — Je me fie à vous, M. Foster, beaucoup à vous! — Avec votre permission, monsieur, j'ai eu des dépôts plus considérables, et l'on ne s'en est pas mal trouvé. — Nouvellement! dit le chevalier. — Ce mouvement trahissoit son inquiétude; mais Foster ne fit pas semblant de s'en apercevoir, il étoit pressé de voir finir la conférence; ses affaires étoient en désordre, et il avoit l'intention d'éloigner un éclat en faisant usage des billets de Sommers. Il vouloit aussi jouer dans les fonds publics, afin de réparer sa fortune, et il se proposoit bien, s'il étoit heureux, de donner une part dans son gain au chevalier; mais ce qui lui importoit le plus, c'étoit de sortir de l'embarras où il se trouvoit.

Cependant Sommers s'en retourna pensif dans son château, et, cette fois, la vue d'Élise augmenta son trouble; il le sentit, et cette impression qu'il n'avoit jamais éprouvée, lui parut un avertissement secret de ce qu'il avoit à craindre. Il cherchoit néanmoins à combattre ses inquiétudes, en repassant dans sa

mémoire la conduite que Foster avoit eue jusqu'à présent avec lui. Cependant Foster qui avoit promis de lui écrire régulièrement, ne le fit qu'au bout de dix jours, et sa lettre, fort courte, informoit seulement le chevalier qu'une affaire indispensable le forçoit à un petit voyage, et en postscriptum il disoit : « Mes opérations de la semaine n'ont pas été « heureuses, la perte a même été forte; mais « à mon retour nous prendrons une revanche. »

Ce projet d'absence, ce langage si leste, alarmèrent le chevalier : il se hâta d'aller à Londres dans l'espérance que Foster ne seroit pas encore parti; mais il ne le trouva point, et un domestique très-laconique dans ses réponses lui apprend seulement que M. Foster est parti la veille, qu'il n'a pas dit où il alloit, mais qu'il devoit revenir dans la semaine. Sommers prend à l'instant la résolution de rester à Londres, mais il ne s'est jamais éloigné d'Élise si souvent et si long-temps; il veut la prévenir, et comme il ne pourra plus cacher son agitation, il se prépare à lui tout dire, il se sent même pressé de verser dans le sein d'une amie fidèle l'inquiétude dont il est tourmenté. Élise étoit déjà livrée à des terreurs vagues; elle songeoit aux voyages fréquens de son mari; elle se rappeloit l'air de pré-

occupation qu'elle avoit remarqué en lui. Aussi quand elle le vit revenir triste, pâle et abattu, elle se précipita dans ses bras, et les yeux baignés de larmes, elle dit : — Henri, mon Henri, tu as des peines, et ton Élise ne les sait pas ! Sommes-nous deux, Henri ! sommes-nous deux ? Que je meure à l'instant ! — Ah ! ma divine Élise, je vais tout vous dire, je l'avois résolu avant que tu m'y invitasses avec tant de charmes. Je l'ai éprouvé, je me crois jeté dans un désert, dans une nuit profonde, lorsque je ne pense pas avec toi. Asseyons-nous, j'ai besoin de tout avouer, j'ai besoin de recourir à un autre juge que moi-même. — Ah ! celui que tu as choisi, mon cher Henri, t'absout déjà, dit Élise ; — et se plaçant à côté de lui, posant une de ses mains sur l'épaule de son timide ami, elle l'encourageoit par les regards les plus tendres. Alors Sommers raconta tout, commençant par les inquiétudes que lui avoit données l'état de ses affaires, et finissant par ses relations avec Foster, et par la foi implicite qu'il avoit eue aux promesses de cet homme. — Tu vois ma faute, Élise, tu vois mon imprudence ; je suis doublement malheureux, et de mes craintes et du reproche que je me fais ; ah ! généreuse amie, me pardonnerez-vous ? me pardonnerez-vous ? — Lorsque le

chevalier prononça ces paroles, Élise étoit à ses genoux, elle y étoit depuis quelques momens; mais Henri, emporté par son récit, dominé par une seule pensée, ne s'en étoit pas aperçu. Élise n'avoit pas voulu l'interrompre; mais elle s'étoit abandonnée à l'émotion profonde que la situation d'Henri lui inspiroit; elle voyoit son ami accoutumé à la louange des autres, s'accusant, se décriant lui-même; elle voyoit son ami, son superbe ami, habitué à une juste confiance en ses propres forces, se montrant timide et confus; elle voyoit enfin une âme fière, un cœur vertueux se formant tout à coup l'idée de la honte, et elle croyoit avoir devant ses yeux l'image d'Adam au moment où il apprit pour la première fois qu'il étoit mortel. C'étoit donc l'impression de tant de sentimens divers qui, par degrés, avoit entraîné la sensible Élise aux pieds de son mari. — Que faites-vous, mon Élise! s'écrie Henri; est-ce là votre place, après les aveux humilians que je viens de faire! C'étoit à moi de tomber à vos pieds. — Oui, c'est là ma place, répond Élise, lorsque mon Henri paroît douter de lui-même; c'est là ma place aussi, lorsqu'il se présente à moi sous un jour nouveau, et qu'il m'apprend à l'aimer, à l'honorer encore davantage. — Henri s'étonne du langage

d'Élise, et la relève avec attendrissement. — Non, mon ami, tu n'as pas fait de faute. Est-ce dans le cœur de mon Henri, dans ce sanctuaire d'innocence et de pureté, qu'un soupçon de perfidie pourroit naître? et vit-on jamais la tromperie cachée sous des dehors plus artificieux! Je suis avertie par toi, et je ne puis encore y croire. — O Élise! excellente Elise! quels ménagemens pour ton ami! — Élise continue. — Moi seule j'ai eu un tort; c'est en permettant que tu augmentasses autant ta dépense après ton mariage. Mais ton Élise étoit heureuse, quand elle se voyoit l'objet de toutes tes pensées; elle n'a songé à rien autre. — Juste ciel! accuser Élise! s'écrie Henri; toi seule sur la terre oserois le faire devant moi. — Cependant les témoignages d'un si tendre intérêt de la part d'un épouse adorée, et la douce raison d'Élise, calmèrent insensiblement l'agitation d'Henri, et il fut en état d'examiner tranquillement la marche qu'il falloit adopter à l'égard de Foster. Élise dit à Henri qu'elle veut l'accompagner à Londres, s'il y retourne; mais en remarquant qu'elle ne pourroit décemment aller avec lui chez un *courtier* de la Cité, elle forme le projet de lui écrire et de lui proposer de venir à Macols; elle espère l'y engager par sa lettre, et si elle y réussit, non-seu-

lement elle préviendra quelque mouvement de vivacité de la part de Henri, mais elle aura l'occasion de juger avec plus de calme que lui les dispositions et le caractère de Foster. Henri combat long-temps cette idée.— Quoi, dit-il, lady Sommers écriroit à ce Foster! pourrois-je souffrir que des lignes tracées d'une main divine, ces lignes que je ne puis parcourir sans émotion, fussent lues froidement et peut-être avec insolence par un homme inaccessible à tout, excepté à l'argent! Et penses-tu encore que si dans sa réponse il y avoit un seul mot où le plus grand respect ne fût pas empreint, aucun motif pût m'empêcher de le chercher et de le trouver! — Rien de tout cela n'arrivera, mon Henri; mais nous ne devons pas renoncer à des ménagemens avec cet homme jusqu'à ce que nous soyons en querelle ouverte avec lui. Je lui écrirai donc, et je tâcherai d'observer dans ma lettre toutes les convenances qui te plaisent. — Je suis sûr qu'elle sera bien, dit Henri; tu prends tout dans ton âme, et là il n'y a rien que de parfait. Fais donc ce que tu voudras.

Elise entra dans son cabinet, elle écrivit à Foster, et ayant appelé Belton, son valet de chambre de confiance, elle lui ordonna de porter sur-le-champ cette lettre à Londres, et

de ne pas revenir qu'il n'eût trouvé M. Foster. Belton exécuta sa commission avec beaucoup d'activité ; et de retour fort promptement, il raconta qu'après plusieurs refus de la part du gardien de la maison où demeure M. Foster, il avoit pris le parti d'entrer brusquement et à son insu; qu'il avoit suivi plusieurs personnes, parlant avec humeur de M. Foster, et qu'il avoit engagé un petit jockey à l'introduire, dès qu'une conférence d'affaires ouverte chez M. Foster seroit finie, et à le laisser jusque-là dans une antichambre; qu'il avoit entendu une altercation très-vive où M. Foster étoit fort maltraité. Beaucoup de négocians et de gens de loi s'étoient succédés chez M. Foster, les uns entrant, les autres sortant, et tous, paroissant irrités contre M. Foster. Enfin, continua Belton, la conférence terminée, je suis entré, et j'ai vu M. Foster; je ne sais si c'étoit le chagrin, ou son visage naturel qui le faisoit paroître laid, mais il l'étoit complétement. C'est une de ces physionomies qui font connoître un homme du premier abord. — Point de réflexions, M. Belton, dit lady Sommers, on ne vous en demande aucune. Dites-nous vite la réponse de M. Foster. — M. Foster a lu la lettre avec beaucoup de sérieux, et à la fin, je ne sais ce qu'il y a trouvé; mais j'ai re-

marqué une contorsion dans son visage qui m'a effrayé, ce sont des larmes qui lui ont échappé et qu'il cherchoit à retenir. — Que lui aviez-vous donc écrit? dit le chevalier, en regardant lady Sommers. — Rien de remarquable et dont je me souvienne, répondit Élise; mais en écrivant le nom d'Henri dans un moment d'émotion, il se peut qu'involontairement un mot sensible ait exprimé mon trouble. — Enfin, où est la réponse de M. Foster? dit M. Sommers à Belton. — Il a essayé de la faire, mais après deux ou trois brouillons, il y a renoncé; il a promis de s'acquitter personnellement de son devoir, en venant ici aujourd'hui. Je lui ai offert une chaise de poste, il l'a acceptée, et à l'heure indiquée, elle étoit à sa porte; il y est monté. J'étois à cheval, et je suis venu si vite, que d'une heure, peut-être, il ne sera ici. — Je suis satisfait de votre zèle, Belton, lui dit le chevalier; allez vous reposer. — Je demande auparavant la permission de rapporter une circonstance qui peut intéresser mon maître. — Qu'est-ce? dit avec émotion lady Sommers. — On parloit très-vivement dans l'appartement de M. Foster, ainsi que j'ai dit à monsieur et à madame. La chambre où l'on m'a fait attendre n'étoit pas loin de cet appartement, et une fois j'ai ouï

distinctement ces paroles : *Quel est donc ce M. Sommers dont vous vous dites l'agent?* J'ai prêté l'oreille attentivement, je n'ai plus entendu qu'un bruit confus ; mais lorsque plusieurs personnes en s'en allant ont passé devant moi, l'une a dit : *Il faudra bien que ce chevalier paroisse*, et l'autre a ajouté, *avant deux jours.* — C'est assez, Belton, dit le chevalier. Veillez à ce que personne ne soit reçu chez moi, excepté M. Foster. — Je crois apercevoir la voiture au haut de l'avenue, dit Belton, le postillon l'a bien mené ; je vais aller au-devant de lui et le conduire dans le cabinet de monsieur. — Ici, dit lady Sommers ; le chevalier le permet. — Henri garda le silence un moment lorsqu'il fut seul avec Élise. — Mon amie, lui dit-il ensuite, avec une voix plus sombre qu'à l'ordinaire, l'orage s'approche, le tonnerre gronde, et au milieu d'un état florissant, environné de toutes les faveurs de la fortune, je vais être jeté par terre, et dépouillé peut-être du patrimoine de mes pères..... Et vous, Élise, qui méritiez d'être l'épouse du premier seigneur de l'Angleterre ; vous qui l'auriez été infailliblement, si le fortuné Henri ne s'étoit pas présenté avant que vous eussiez paru dans le monde ; vous, Élise..... Je ne puis achever..... — et en

effet, sa voix fut étouffée par l'émotion qu'il éprouvoit. — Quoi, Henri, tu me plains, dit Élise; et dans la plus grande pauvreté, j'aurois des grâces à rendre au ciel! oui, je le bénirois d'avoir uni mon sort à un époux que j'adore, à un époux que je préférerois mille fois à tous les biens de la terre. Dis-moi que je puis suffire à ton bonheur, et je ne connoîtrai ni les regrets ni l'envie; allons, mon cher Henri, préparons-nous à tout; tu me donneras le bras lorsqu'il faudra sortir de ce magnifique château, et en songeant au bien qui m'est laissé, au bien que j'emporte avec moi, à toi, mon Henri, je serai fière encore de ma richesse. — O Élise! Élise! quelles paroles vous me faites entendre! c'est la rosée du ciel qui tombe sur moi, mon âme se calme, les pensées effrayantes s'éloignent de moi.

Cependant le bruit d'une voiture se fait bientôt entendre dans les cours du château, et Belton vint précipitamment avertir lady Sommers et le chevalier, que M. Foster arrivoit.

Le chevalier, en voyant Foster, dit à Élise : — Combien cet homme est changé! — Ses traits, en effet, sont bouleversés, dit Élise; c'est l'effet du remords. — Incomparable amie, vous m'entendez, vous m'aidez à me justifier,

vous avez appris à deviner les plus secrètes pensées de votre ami, et toujours pour adoucir ses peines.

Foster s'avança d'abord timidement et en homme confus, mais il se rassura par degrés. Il expliqua longuement ses diverses opérations sur les fonds publics: Toutes, répétoit-il souvent, pour le compte de M. le chevalier, et en vertu de l'autorisation sans limites, dont lui, Foster, étoit dépositaire; circonstance qu'il affectoit de rappeler dans le cours de son récit; et lorsqu'il prononçoit fortement les mots d'autorisation *sans limites*, il regardoit M. Sommers, qui chaque fois alors baissoit les yeux; et la bonne Élise cherchoit à interrompre Foster, ou par une question, ou de quelque autre manière naturelle. Cet homme s'étendit aussi avec diffusion sur tous les incidens imprévus qui avoient contrarié ses spéculations. Il protesta que, pour lui-même, il n'auroit pu agir différemment ni avec plus de soins. Il se reprocha un tort, un seul tort, c'est de n'avoir pas instruit, jour par jour, M. le chevalier, du mauvais succès de ses opérations; il espéroit de pouvoir balancer les pertes par des profits, et tout lui a mal réussi. — Mais avec quels fonds avez-vous payé vos pertes? demanda Henri. — J'ai fait usage

des billets de M. le chevalier, avec sa signature en blanc. — Et à cette réponse, Élise, par un mouvement irréfléchi, se serra contre le bras de Henri; Henri entendit son amie, et quelques larmes d'attendrissement coulèrent de ses yeux. Élise s'empara de la conversation avec Foster, et mit de l'art à écarter tout ce qui tenoit à la confiance du chevalier. Elle craignoit aussi d'interroger Foster en présence d'Henri, sur le résultat des diverses transactions dont il avoit à rendre compte; mais de lui-même, il dit souvent que la perte seroit grande, fort grande, mais que, sélon son opinion, M. le chevalier avoit une fortune qui le mettoit en état.... — La somme? dit Henri, d'un ton sévère. La somme, M. Foster? — Je ne puis encore en parler avec certitude, mais selon mon jugement, M. le chevalier est bien en état de la supporter. — Quel est le sens de ces paroles? demande Élise; expliquez-vous, M. Foster. — Que le fâcheux résultat dont nous parlons ne surpassera pas la fortune de M. le chevalier. — Voyez l'insolente tranquillité de cet homme, dit Henri en regardant lady Sommers. — Je ne crois pas qu'il faille perdre la tête dans aucune affaire, répondit M. Foster. J'ai été exposé dans le commerce à de grandes traverses; un jour,

même, je crus n'avoir plus rien, mais avec de la patience et du courage...... — Misérable! s'écria Henri, est-ce à toi de parler de courage, en a-t-on sans honneur? — Arrêtez, Henri, s'écria lady Sommers. — Et quand tu aurois eu du courage, poursuit le chevalier, quand tu en aurois eu lorsque tu perdis ta fortune, tu n'avois pas, comme le malheureux Henri, tu n'avois pas.... comme lui.... Et prenant Élise à part, il dit, pardonne, ô mon amie! j'allois prononcer ton nom devant cet homme. — Calmons-nous, cher Henri, et n'irritons pas Foster, tandis que nous en avons encore besoin. Il peut s'enfuir, il peut nous laisser dans l'ignorance absolue de notre situation. Rapprochons-nous de lui. — Je ne veux pas te quitter, dit Sommers, mais tu parleras seule.

Foster paroissoit troublé, il témoigna même, par des paroles entrecoupées, qu'il ne reviendroit plus s'il devoit être traité de la même manière. — Écoutez-moi, M. Foster, lui dit Élise, je vous parlerai, je l'espère, avec tranquillité. — Son air étoit à la fois si serein et si imposant, que Foster lui fit une révérence de respect. Elle continua. — Ce n'étoit pas votre intention, sans doute, mais vous avez jeté la désolation dans une famille qui vivoit heureuse et qui ne vous avoit fait aucun mal;

hélas! qui n'en avoit fait peut-être à personne; j'en réponds pour mon Henri. La Providence qui nous avoit comblés de bénédictions, veut aujourd'hui nous éprouver; nous saurons supporter avec résignation l'état nouveau qui nous est réservé, et nous y habituerons une fille unique douée de tous les charmes, et pour qui nous avions conçu trop tôt des espérances ambitieuses. — La voix d'Élise s'émut en prononçant ces dernières paroles, la douleur étoit peinte sur le visage d'Henri; et M. Foster, tandis que lady Sommers parla, eut les yeux constamment baissés. — Ce que vous demande aujourd'hui le chevalier, poursuit Élise, c'est une information exacte de sa situation, et une information par écrit que vous affirmerez véritable. Pouvez-vous, voulez-vous la donner? — Je la donnerai, madame; M. le chevalier la recevra demain, à ces heures. Je lui en donne ma parole. — Ce n'est pas à moi, dit Henri, qu'il faut la donner; et s'avançant tout à coup vers Foster, le saisissant impétueusement par la main, il ajouta : Vois cet ange qui est devant toi, en montrant Élise; c'est à lui qu'il faut adresser ta promesse, c'est un être céleste, et si tu lui mentois, la plus terrible vengeance tomberoit sur toi. — Foster se troubla, et dit en se courbant

profondément devant Élise : — Oui, j'adresse ma promesse à l'être étonnant qui est devant moi, et dont l'aspect m'inspire un sentiment religieux, je lui adresse ma promesse et je la tiendrai. Pardon, noble famille, pardon. Ah! que ne puis-je..... Que ne puis-je....

Lady Sommers et le chevalier firent connoître à M. Foster qu'ils ajoutoient foi à sa parole ; et lorsqu'il fut retiré, Élise et Henri allèrent l'un et l'autre vers la fenêtre afin de le voir monter en voiture ; c'étoit un fantôme qui les avoit épouvantés, et qu'ils ne pouvoient s'empêcher de suivre. Ils se regardèrent ensuite, et Henri dit à Élise : — Nous nous entendons en ce moment sans nous parler ; tu es bonne, souverainement bonne, mais je me sens humilié. Renvoyons à demain le dernier épanchement de nos pensées, et que la nuit te donne un peu de repos, nous en avons besoin l'un et l'autre, car nous ne sommes pas à la fin de l'épreuve que le ciel nous destine. Je ne sais encore le degré de force qui nous sera nécessaire. — Soit, dit Élise en tendant la main à Henri ; mais demain, demain déjeunons ensemble comme à l'ordinaire, et n'éloignons pas cette fois notre petite Clara, comme nous l'avons fait depuis deux jours. — Henri paroissoit préoccupé. — Mon ami,

continue Élise, tu ne m'entends pas, je te parle de Clara. — Clara, s'écrie Henri, c'est notre enfant! Clara.... A demain donc, chère Élise, à demain pour tous nos intérêts. Mon imagination sera moins noire et je serai plus digne de tes soins et de tes consolations. — Mon Henri, mon bien-aimé, n'oublie pas dans ce moment que mon sort est entre tes mains, reprends à la vie, et je serai encore la plus heureuse des femmes.

Le lendemain, dès que le jour parut, Élise s'approcha doucement de l'appartement du chevalier; et n'entendant point de bruit, elle espéra que le ciel, accessible à ses prières, avoit accordé à son ami quelques heures de calme. Elle revint chez elle, et sans s'expliquer son motif, sans oser le chercher, elle songea à se bien mettre, et surtout elle s'occupa de la parure de Clara. La mère et la fille étoient autour de la table à thé quand le chevalier entra; Clara saute à son col, lui prodigue ses caresses, et pourtant le triomphe de l'amour reste en entier à Élise, à ses regards d'émotion que rien ne peut égaler.

Les idées mélancoliques et sombres qui avoient occupé le chevalier durant la nuit avoient altéré ses traits; et lorsqu'il entra dans l'appartement d'Élise, dans un cabinet

éclairé par les premiers rayons du jour, et dont les fenêtres étoient ouvertes sur la plus riante campagne, lorsqu'il vit surtout Élise et Clara dans un élégant négligé, et placées autour d'une table ornée de fleurs, ces images encore pures de son ancienne félicité le frappèrent d'une manière nouvelle, et tout fut en trouble au dedans de lui. Élise voulut lui rappeler les idées et les intérêts qui ouvroient pour eux la vie au commencement de chaque jour, mais les doux rapports de la confiance, les jouissances de l'intimité se présentèrent à lui comme de simples souvenirs, les couleurs de l'espérance n'y étoient plus. Il prit Clara sur ses genoux. — Clara, disoit-il, tu es ma chère Clara.... la fille de ta mère.... on le voit bien, la plus céleste innocence est dans tes yeux. — Clara l'embrasse en riant. — Et de qui serois-je la fille, si je n'étois pas la fille de ma mère? — Elle continue à rire. — Et cette poupée toute d'or, et grande comme moi, que vous m'aviez promise, mon cher papa, cette poupée qui devoit coûter cent guinées, elle ne vient point. — Lady Sommers prend un air sérieux en la regardant. — Laissez-la rire, ma chère Élise, dit Henri. Voyez comme la gaîté lui sied bien; ses petites joues s'émeuvent comme les feuilles de la rose agitées par le

zéphyr. Ris, ma chère Clara, ris long-temps, et que je ne t'en empêche pas, la vie est belle pour ceux qui ne font point de fautes; et bas il ajoute, pour ceux qui se contentent de la part que la Providence leur a faite. — Vous avez beau vous fâcher quand on vous le dit, chevalier, les grâces de cet enfant sont les vôtres, Clara vous ressemble si bien! — Je souhaitois, il est vrai, qu'elle fût le portrait d'Élise, d'elle uniquement..... Mais, aujourd'hui.... aujourd'hui.... Henri s'arrête un moment. — Sais-tu, ma chère Clara, ce que doit faire un être qui me ressemble? — Aimer maman. — Adorable enfant, quel esprit le sentiment te donne! Oui, si tu me ressembles, tu aimeras ta mère, tu sauras comme moi qu'aucune femme sur la terre ne peut lui être comparée, tu chercheras à lui plaire, à la rendre heureuse, tu ne la quitteras jamais.... jamais.... Tu lui diras, je suis Henri, et elle te caressera. — O mon Dieu! s'écrie Clara, maman est tout en larmes, — et elle se précipite vers elle. — Henri ne s'avance pas, mais il met un genou en terre. — Élise, sans regarder personne, les yeux couverts d'un mouchoir, dit en pleurant, et d'une voix brisée: On croit que je n'entends rien, et avec un mot de plus on peut me faire mourir. — O Élise! pardon,

pardon. — Un domestique entra dans ce moment, il apportoit le *Morning-post*, la feuille des nouvelles du jour. Le chevalier, pour interrompre une scène d'émotion, prit avec empressement cette gazette, et Élise chercha à se remettre un peu du grand ébranlement qu'elle venoit d'éprouver. Le chevalier au bout de quelques minutes s'arrêta tout à coup et son [illegible]. Élise le regardoit. — Qu'avez-vous, [illegible] demanda-t-elle. — Il lui donna le papier en lui montrant du doigt l'article qu'elle devoit lire. Cet article étoit conçu dans les termes suivans : « Le courtier Foster avoit un gentilhomme de campagne pour intéressé principal dans les folles entreprises sur les fonds publics auxquelles il s'est livré depuis quelque temps. Cet honorable gentilhomme (honorable jusqu'à présent) vouloit augmenter sa fortune pour se faire élire membre « du parlement, et pour obtenir ensuite un « titre de lord. Il ne sera plaint de personne, « car la nation ne peut pas être bien repré- « sentée par un agioteur, ni même par un « homme qui, après avoir acheté les suffrages « des autres, seroit tout prêt à vendre le sien. »

Élise et Henri gardèrent un moment le silence. Le chevalier parla le premier. — Honorable *jusqu'à présent!* dit ce gazetier. Il a rai-

son. Le temps où j'ai pu mériter ce titre est passé. Il m'en faut un autre.... un autre.... Le chevalier Sommers avoit la tête baissée, il la relève fièrement. — J'ai mérité, sans doute, un autre nom, dit-il ; mais qui osera le prononcer devant moi, tout abattu que je suis par la fortune ? — O Henri ! s'écria lady Sommers, Élise, la foible Élise suffit pour te défendre. C'est à elle à dire, à jurer devant Dieu et les hommes, que tu réunis toutes les vertus, que tu es sur la terre l'être parfait, que ta noble beauté, ta figure superbe, sont l'image de ton âme. Ah ! laissons-là les autres, laissons-les pour toujours. Viens, comme je te l'ai proposé, habiter une chaumière avec ton Élise. Oui, quittons dès demain, si tu le veux, les somptuosités qui nous environnent, et jouissons sans distraction du bonheur de l'intimité. Je ne puis te promettre plus d'amour, mon cœur est comble, mais j'inventerai de nouveaux signes pour te le montrer, et déjà je me représente avec délice combien la pauvreté, en écartant tous les embarras du luxe, peut rapprocher davantage deux tendres époux. Oui, jusqu'à ces beaux cheveux qu'un étranger vient arranger tous les matins, c'est à moi qu'un soin si doux sera réservé, et ces boucles qui te vont si bien, je les roulerai

dans mes doigts, et je croirai former un nœud d'amour. J'y ai pensé depuis hier, et j'ai nargué la richesse. Laisse faire à mon amitié, elle vaincra la fortune, et en dépit d'elle, tu auras un asile où tu goûteras le bonheur. — Ah! que ne puis-je, dit Henri, obtenir un tel refuge! Élise, mon Élise, Élise à elle seule embelliroit tout. Je n'en doute point, elle seroit bonne pour moi. Je n'en doute point, sa générosité me feroit oublier combien je suis coupable. — Je ne puis souffrir, Henri, que vous parliez ainsi. — Enfin, chère amie, nous nous entendrions et nous serions heureux, mais je ne puis me le dissimuler, la ruine n'est pas le dernier terme des dangers que je cours. Le déshonneur, le déshonneur absolu, non pas dans ton opinion, non pas au fond de mon cœur, mais le déshonneur aux yeux des hommes, le déshonneur selon la loi ne m'atteindra-t-il pas? J'ignore encore l'étendue des engagemens que Foster m'a fait prendre, et je ne puis former aucune conjecture avant d'avoir reçu sa lettre; mais s'il m'arrivoit qu'après avoir tout donné, tout cédé, je restasse encore sous le joug d'une foule de créanciers inconnus; si j'étois réduit à leur clémence, enfin débiteur insolvable, si j'avois à supporter la honte et l'avilissement de cet état.... si j'y étois

réduit après ma fortune passée.....qu'aurois-je alors à faire, et que voudroit de moi lady Sommers? que voudroit une Élise? que voudroit mon ange gardien? — Élise pendant ces paroles tenoit ses mains jointes en forme de suppliante, ses yeux étoient baissés et tournés vers la terre; mais par momens elle élevoit ses regards vers le ciel, ses larmes étoient arrêtées, et la pâleur de la mort couvroit son visage. — Laissons là cette conversation, dit Henri, et ne parcourons pas le cercle des choses possibles pour nous tourmenter.... mais c'est moi qui viens de le faire! Hélas! j'ai tort, je ne suis plus à moi. Allons dans le parc, ma chère amie, mais défendons-nous de dire un mot sur le même sujet. La lettre de Foster viendra dans peu d'heures, ménageons nos forces pour ce moment-là. — Élise ne pouvoit se soulever, mais soutenue par Henri, elle parvint à le suivre.

Élise, obéissant à la recommandation d'Henri, ne reprit point le sujet de conversation qui venoit de les émouvoir si profondément l'un et l'autre; mais des mots sombres, des réflexions mélancoliques trahissoient à tout moment leur pensée. Notre âme a été organisée en entier pour aimer, tant les moyens de faire entendre un sentiment passionné sont nom-

breux et variés. Élise et Henri s'étoient assis. Élise, affoiblie par les commotions qu'elle avoit éprouvées, et reposant sa tête sur le sein d'Henri, se livra par degrés au sommeil.

Henri ne faisoit aucun mouvement, il craignoit de réveiller Élise. Il souhaitoit d'ailleurs, dans la situation où il se trouvoit, il souhaitoit pour la première fois lui adresser des pensées qu'elle ne pût pas connoître, et des expressions d'amour qu'elle ne pût pas entendre. Il ne savoit pas s'il étoit encore dans la vie, tant étoient lugubres les perspectives qui commençoient à l'environner. C'étoit au fond de ce tableau qu'il plaçoit Élise, et il se demandoit avec épouvante, s'il étoit possible qu'il fût jamais séparé d'elle.—Mon Dieu, disoit-il en la trouvant plus belle que jamais, c'est nous, c'est nous, pauvres humains, qui avons voulu changer le sort que vous nous aviez fait. Jamais assez d'honneur, assez de gloire, assez de fortune, et tous ces vœux nous égarent, tous nous écartent des idées simples de bonheur que la Providence suprême avoit conçues pour nous. Élise, aimable Élise, puisse la paix rester dans ton cœur, et la punition de ma faute ne tomber que sur moi! Hélas! vain souhait. Tout est un entre nous, et c'est moi qui t'ai frappée; c'est moi

peut-être qui plongerai le poignard plus avant dans son sein. Misérable destinée! et de quelle hauteur de félicité je suis descendu!...... — Oui...... dit Élise en dormant. Oui..... je l'aimois...... Henri...... Henri.....!. — Et le rapport de ces mots entrecoupés d'Élise avec les pensées d'Henri, avec sa situation, le touchèrent si profondément, qu'il ne put retenir son émotion, ses larmes couloient encore en abondance lorsqu'Élise s'éveilla. — Henri, mon cher Henri, vous pleurez, s'écria-t-elle. Je n'ai songé qu'à toi pendant mon sommeil.... Mon ami, avez-vous quelque nouvelle peine? La lettre de Foster est-elle arrivée? — Pas encore...... Élise le regardoit...... Pas encore, je te l'assure, Élise. — Je te crois, il n'y a plus de secret entre nous, tu me l'as promis.

C'est vers l'approche de la nuit que la lettre de Foster arriva; elle fut remise au chevalier lorsqu'il étoit seul dans son appartement, conformément à l'ordre sévère qu'on avoit reçu de lui. Le chevalier l'ouvrit précipitamment, elle contenoit beaucoup de comptes, et Foster en promettoit d'autres encore, mais la lettre disoit tout. Il avoit joué sans mesure dans les fonds publics, la perte étoit immense, et dans le même temps, pressé par des créanciers, il s'étoit servi des billets en blanc, que l'impru-

dent chevalier lui avoit remis. Enfin, selon les aveux de Foster, les engagemens à divers titres qu'on auroit à faire valoir contre le chevalier, excédoient de beaucoup sa fortune, et cette fortune encore consistoit essentiellement dans une terre dont on ne pouvoit précipiter la vente sans se soumettre à un sacrifice immense.

Le chevalier Sommers aperçut à l'instant la profondeur de l'abîme dans lequel il étoit jeté, et il ne conserva plus aucun espoir. Il tenoit encore dans ses mains cette fatale lettre de Foster, lorsque son valet de chambre, Belton, lui en apporta beaucoup d'autres écrites par diverses personnes, et venues, les unes par la poste, les autres par des exprès: Belton les avoit gardées pour les remettre à M. le chevalier, lorsqu'il seroit seul. Il ignoroit, dit-il, ce qui se passoit, mais il étoit bon que M. le chevalier sût.... — Quoi ? dit le chevalier, avec impatience. — Qu'on tient divers discours.... Posez vos lettres sur mon secrétaire, vous viendrez lorsque je vous demanderai. — Le chevalier prononça ces mots d'un ton fort impérieux. Il s'en aperçut et il se dit à lui-même, lorsque Belton fut sorti : un ton plus doux, M. le chevalier, vous n'avez plus d'état, plus de rang, plus d'inférieurs. Eh bien ! que mon

sort soit accompli, ajoute-t-il en se jetant dans un fauteuil, où il se livre à la plus profonde rêverie. O Élise! Élise! Ce furent les premières paroles qui lui échappèrent, et lady Sommers avertie par Belton, étant entrée dans ce moment, s'écria en l'entendant: —Elle vient, elle vient. La voici, ton amie. — Oui, mon unique amie, dit Henri en lui tendant les bras, mon amie, ma dernière amie, mon éternelle amie; et par un même sentiment, ils s'embrassèrent en versant un torrent de larmes. — Tu sais tout, dit le chevalier, lis si tu le veux, cette lettre de Foster, elle est sur mon bureau. — Elise la prit, la lut en se troublant, et sur-le-champ, le chevalier lui dit: — C'est assez, Élise. Élise, reviens vers moi, et lui prenant la main, il se tut quelques momens en la regardant avec attendrissement. Ensuite il baissa les yeux, et d'un air aussi calme qu'il le put, il dit: — Tu vois, mon Élise, que la pauvreté n'est plus le dernier terme de mon infortune. J'aurois su vivre avec cette pauvreté, dont la sensible Élise m'avoit parlé d'une manière enchanteresse. Hélas! cet état, qui d'abord m'avoit tant effrayé, je suis condamné à le regretter. Mon bien ne peut suffire aux engagemens qu'on m'a fait prendre, et je suis ruiné avec déshonneur. Je dois

passer sous le joug d'une multitude de créanciers, les uns indulgens, peut-être les autres sévères, et tous ayant un droit sur ma liberté. Il faudra que je paroisse en suppliant devant eux. Il faudra que j'obéisse aux ordres d'un procureur ou d'un sergent, qui viendront m'assigner ou me conduire en justice! Il faudra...... Je ne puis continuer...... A l'héritier de Sommers, à l'époux d'Élise, de telles humiliations! Je puis m'éloigner sans doute, mais je ne saurois fuir devant la loi de mon pays. Et la honte, d'ailleurs, ne me suivroit-elle pas partout? Je n'ai qu'une résolution à prendre......! Un tremblement général saisit Élise........ Et il m'en coûtera moins de l'exécuter que d'en parler devant Élise. Elle est âpre, cette résolution...... quand on avoit une douce vie..... quand on n'en a jamais connu d'autre, près d'une incomparable amie, près d'une épouse adorée. Et pourtant avec un sort si digne d'envie...... oui, misérable que je suis...... même avec une Élise, je ne puis souffrir la honte. — Élise, accablée par la douleur, gardoit le silence. Henri continua : J'ai songé à tout pour l'avenir...... Sir George Mortimer, mon oncle maternel...... — Arrête, s'écria Élise...... Arrêtez, Henri, vous abusez de ma foiblesse..... Laissez-moi respirer, et je vous répondrai......

Et d'abord, que le chevalier Sommers me croie aussi du courage. La mort, puisqu'il a prononcé ce terrible mot, ou qu'il en a présenté l'image, la mort ne m'effraie point. Je me trouvois heureuse, mais c'étoit à cause d'Henri. Il fut mon premier sentiment, il sera ma dernière pensée, et s'il se résoud à me quitter, son tombeau est le seul asile qu'il lui soit permis de m'offrir. Oui, s'il s'éloigne de moi, je le suivrai, fut-ce dans la nuit éternelle. Il ne peut rien changer à cette résolution. — Ah! mon Élise, tu es une fleur dans toute sa beauté, reste sur la terre pour l'ornement du monde, et laisse-moi seul subir mon triste sort. Je t'attendrai sur ces rives où aborde la race humaine en quittant la terre, et lorsque les anges t'appelleront pour entrer dans le séjour enchanté où la vertu reçoit sa récompense, tu demanderas que je sois le spectateur de ta félicité et tu ne seras pas refusée. — Ah! nulle part de la félicité sans toi, répond Élise. Un paradis, un Eden où mon Henri ne seroit pas, je ne puis m'en former l'idée. Non, tu ne comparoîtras pas seul devant notre Dieu. Hélas! nous nous rendrons coupables, en quittant le poste où l'Être suprême nous a placés sur la terre. Je me prosternerai devant le juge qui nous sera donné, et je dirai que

si mon Henri a commis une faute, c'est la seule de sa vie; je parlerai de ses vertus que je connois toutes; je les nommerai une à une; je dirai comment il fut toujours le généreux protecteur de l'infortune, comment il fut toujours un fils respectueux, un tendre père, un époux...... Oh! mon Dieu...... un époux adorable! un époux adoré! Et peut-être qu'enflammée par la vérité, je serai reçue en témoignage. Peut-être aussi qu'en comparoissant deux ensemble au pied du trône céleste, deux unis par le même amour, la sentence de condamnation sera plus douce. O mon Dieu! ensemble, toujours ensemble.

— Ah! chère Élise, ne m'invite pas à accepter ton dévouement. Je me veux du mal depuis que tu m'as présenté cette idée, car mon âme n'en est pas révoltée comme elle devroit l'être... Ensemble..... Ce mot prononcé par Élise égare ma raison...... ensemble...... c'est ainsi qu'ils ont vécu, c'est ainsi que leurs derniers soupirs se confondroient..... Il n'y auroit plus de mort..... Dieu! quel est mon langage! je ne puis m'y reconnoître..... Élise, Élise, ce n'est pas moi. — Cher Henri, cher Henri, calmez-vous.—Il continue:—Ton bonheur me fut toujours plus cher que le mien...... J'eusse donné mille fois ma vie pour te sauver une peine.....

Et dans ce moment je supporte l'idée que tu m'as présentée. Ah! suis-je un barbare ou seulement un amant passionné? Serois-je aussi.... Je tremble de le découvrir, serois-je un amant jaloux, et qui voudroit après sa mort soustraire aux regards des hommes l'idole de son cœur?.... Quel est donc mon trouble, si un pareil sentiment s'empare de moi!...... Ah! si près du tombeau, faut-il que je commence à me mésestimer. Mystères du cœur humain, m'offrirez-vous quelque excuse! J'ai besoin de rentrer en moi-même et de m'éclairer par la réflexion. Élise est pour Henri un juge trop bon et trop indulgent. Je deviendrai meilleur après quelques momens de réflexion. — Henri, ne forme pas un vain projet, un projet que tu ne pourrois pas exécuter. Tu es libre de m'enlever la consolation de mourir avec toi, de me ravir la douceur de te regarder encore avant de fermer mes yeux à la lumière, tu es libre de me traiter ainsi; mais je le jure, l'instant où je saurai ta funeste résolution, où j'apprendrai que je n'ai plus mon ami, je ne laisserai pas à la douleur cruelle le soin de m'anéantir par degrés, et la mort la plus prompte terminera mon sort. Vois donc aujourd'hui nos deux destinées ce qu'elles ont été, intimement unies. Te suivre partout, voilà ma volonté,

voilà mon espérance; et si tu dois marcher dans un chemin étroit, ma place sera vers le bord du précipice. Examine seulement si, même contre la honte dont le monde se fait le distributeur, ton Élise ne peut pas te suffire. Je me sentois forte en consolations, lorsque nous n'avions à craindre que la pauvreté; mais notre nouvelle situation est composée de circonstances que je ne puis ni bien connoître, ni bien évaluer. Je ne m'étonne point de ta douleur et de ton effroi, à l'aspect de cette scène qui va s'ouvrir. Vois s'il est en ton âme une puissance capable d'y résister, et s'il existe dans ton amour une compensation à ton infortune. Regarde tout, et décide. Veux-tu que nous vivions encore ensemble? Je couvrirai tes beaux yeux de mes mains, afin que tu n'aperçoives pas l'insolence des hommes, et je te serrerai contre mon cœur, afin que ses palpitations passionnées attirent seules ton attention. Mais si les peines qui t'attendent surpassent tes forces, ne crains point de m'avertir, choisis le jour, choisis l'heure, et ton Élise se tiendra prête. Elle détournera ses regards des belles années qui sembloient en avant de son âge, et elle remerciera le ciel du temps où elle a joui de la vie avec tant de délices. Ami chéri, ajouta-t-elle en voyant

Henri dans un état de convulsion, je t'ai tout dit, et je veux te laisser maintenant à tes réflexions. Interromps-les cependant, je t'en conjure, en te livrant à quelques heures de repos; ne prends ta dernière résolution qu'au moment où le jour reviendra, où l'aurore du moins aura coloré cette terre que tu veux quitter. Alors ouvre celle de tes fenêtres qui donne sur le jardin, et que j'aperçois de mon appartement. (*Elle détache son voile.*) Ce voile blanc, le mien que je te laisse, tu le suspendras à la jalousie extérieure, si ton âme est plus calme, si tu veux, si tu peux courir avec ton Élise les hasards de la vie, et à l'instant je vole dans tes bras pour te jurer de nouveau amour et fidélité. Mais si tu persistes au contraire dans le projet que tu as formé, suspends à ta fenêtre un crêpe noir, et je serai dans le jardin avant toi, et prête à te suivre, prête à partager avec toi le sort que tu auras choisi. Oui, je serai prête, car je vais consacrer la nuit à toutes les pensées qui doivent devancer une circonstance si grande, si hors de l'ordre commun, et à laquelle mon âme pénétrée d'amour et de bonheur n'avoit jamais songé. Hélas! je n'avois fait encore que des prières de reconnoissance! C'étoit trop beau, sans doute, et j'aperçois tout à coup que ma part

trui, qu'on emprunte et qu'on ne rend pas. A la bonne heure, mais avant qu'il soit peu M. le chevalier baronnet n'aura plus tous ces embarras, le concierge de King's bench (*) *fera toutes ses affaires;* c'étoit là surtout le langage d'un procureur de la plus mauvaise mine du monde, et qui vouloit me remettre je ne sais quel exploit. Nous sommes tombés sur lui, Frantz et moi, d'une terrible manière; et en s'enfuyant, il a crié que dès demain le maître et les valets seroient mis sous la main de la justice. Je ne le crains guère; mais, sauf le meilleur avis de M. le chevalier, je voudrois faire avertir le juge de paix. — C'est assez, Belton; il est nuit, que la porte soit fermée, et que tous les domestiques se retirent dans leurs chambres; vous aussi, Belton, allez. — Lorsque le chevalier fut seul, il se demanda: — Pourquoi prenois-je plaisir à ces discours de Belton, c'est que, près de mon départ, je suis bien aise de n'avoir plus à regretter ceux que je quitte. Les hommes sont bien durs; je leur laisserai tout, je n'emporterai rien; quel tort leur ferai-je? Ma fortune, ma vie, seront données en expiation de mon imprudence. C'est assez, ce me semble, et mon humiliation

(*) La prison pour dettes.

n'est nécessaire à personne. Le monde aura disparu pour moi, lorsqu'au-dessus de ma tombe, et en foulant mes cendres inanimées, vous viendrez déchirer ma mémoire et mettre à l'enchère mon patrimoine. Non, je ne serai pas le spectateur de ma honte, et je ne boirai pas jusqu'à la lie la coupe amère qui m'est réservée. — Le chevalier, après une heure passée dans une profonde rêverie, se met à son bureau pour écrire à son oncle maternel, et pour mettre en ordre quelques papiers de famille. Il jette par hasard les yeux sur les lettres apportées par Belton, et après en avoir lu quelques-unes, son visage se couvre de rougeur. Quel langage on prend avec moi! ce sont des maîtres qui interrogent leurs esclaves, et lord Weston, lui-même, qui n'auroit pas osé me regarder en face, il se hasarde à prendre un ton léger avec moi dans le moment où il sait que la vengeance m'est interdite. Cruauté de mon sort! est-ce donc à tous les genres d'abaissement que je suis condamné! Enfin, une lettre d'un ami! je reconnois l'écriture de Mure.... Il connoît ma situation et me rappelle l'ancienneté des rapports qui nous lient. C'est quelque chose. Mais quoi! il attend, dit-il, de mes sentimens pour lui, que je tâcherai de le mettre à couvert en secret,

d'un billet de moi venant de Foster, et dont il se trouve par hasard propriétaire. Quoi! les amis aussi, voilà ce qu'ils sont pour moi! mais je n'en eus jamais, non, jamais.... Ingrat, qu'ose-tu dire? tu avois le meilleur des amis, l'ami avec lequel aucun autre au monde ne peut être comparé, Élise, ton Élise. Étoit-il une de tes pensées qu'elle n'entendît? un de tes sentimens qu'elle n'éprouvât? une de tes peines qu'elle ne prît à elle? Et tu pourrois te plaindre d'avoir manqué d'amis! La mort même, elle la veut avec toi, elle la demande, et tu ne mérites pas un tel sacrifice, puisqu'il ne t'est pas odieux. Eh bien! enfonce donc le poignard dans ce cœur qui t'a tant aimé, donne-lui ce prix pour sa vive tendresse. Va, si tu en as la puissance, va, frappe cet ange du ciel.... Et quoi! je m'injurie moi-même, je me déchire de mes propres mains! Qu'ai-je donc fait pour subir tant de maux! Le vœu qu'elle forme, je l'eusse formé mille fois; il faut mourir ensemble, quand on a vécu comme nous. Ah! si je pouvois lui laisser des honneurs, de la fortune!... Pardonne, Élise, je le sais, ces biens ne seroient rien pour toi. Mais aussi, la honte pour ton époux, la honte par lui, et à côté de lui! La honte.... Ah! ce mot seul ne dit-il pas tout pour un homme d'hon-

neur, pour un homme qui, placé dans les rangs distingués de la société, y a formé son âme à tous les genres d'élévation! La honte! Élise, pourrois-tu mieux que moi la supporter! Viens donc, ma fidèle amie ; viens, ma libératrice, me défendre de moi-même. Je t'aime, je t'adore en ce moment plus qu'en aucun instant de ma vie; viens, j'ai besoin de courage, et toi seule peux me l'inspirer. — Le malheureux Henri se jette dans un fauteuil, mais après un quart d'heure de réflexion silencieuse, il se lève en disant avec émotion : — L'associer à mon sort! Non, je ne le ferai point, non, je n'y consentirai jamais.... Voilà mes armes.... Il les prend et les pose à côté de lui. Achevons seul mon sacrifice. Déjà je ne suis plus à moi, je ne suis plus moi. Pauvre Élise! elle vouloit qu'en mourant nos regards se rencontrassent. Elle a demandé d'être avertie de ma résolution. Je l'ai promis, et elle sait que je lui ai toujours tenu parole. Tromper son innocente foi, m'eût paru le plus vil, le plus condamnable des crimes.... La nuit cependant suit son cours, et dans peu le moment va venir de placer le signal funeste qui doit annoncer à Élise ma résolution. Ah! si la bonté céleste avoit prolongé son sommeil, avoit assoupi ses sens, et qu'elle ne parût pas à

l'heure marquée, ne devrois-je pas considérer cette circonstance comme l'effet d'une volonté puissante qui veille sur les jours d'Élise? je me dévouerois seul alors à mon malheureux sort. J'irois dans mes bois pour trouver un lieu solitaire d'où l'on découvre ce château; et cherchant des yeux l'appartement d'Élise, je lui adresserois mes derniers adieux. — Henri, depuis cet instant, continua d'être livré à des mouvemens successifs d'attendrissement et de désespoir. Il marchoit avec précipitation, il s'arrêtoit devant le portrait d'Élise, en mettant un genou en terre. Il regardoit souvent sa montre, et, selon ses pensées, la marche de l'aiguille lui paroissoit trop lente ou trop accélérée....

Laissons-le quelques momens, afin de suivre et d'observer Élise au moment où elle quitte Henri, où elle fait un effort pour s'arracher à ses embrassemens. Elle se retire dans son appartement, et s'y voyant seule elle donne un libre essor à sa douleur. Elle ne combat plus contre le sentiment dont elle est oppressée. Elle jette un regard sur ce cabinet qu'elle a orné avec tant de soins dans les beaux jours de sa vie, et son cœur se serre en fixant son attention sur une multitude de dessins, où elle a retracé partout la figure d'Henri. L'amant

étoit peint dans les paysages champêtres, le chevalier, le beau Sommers dans quelque fête de cour; c'étoit Henri, toujours Henri. — Ah! comme ils ont passé bien vite ces jours où je venois rêver ici à mon époux et à mon bonheur! — Voilà ce que se disoit Élise. — Ne devois-je pas, au milieu des délices de ma vie, compagne d'Henri, associée à sa considération, à son éclat et à sa fortune, ne devois-je pas songer à la fragilité de tous ces biens? Mais je n'en avois véritablement qu'un, je n'en estimois qu'un, c'étoit Henri, et jamais en imagination je n'avois séparé mon existence de la vie de cet unique ami. Aussi tout étoit simple dans ma félicité, et lorsqu'on m'a appris le malheur, je l'ai vu simple de même; car Élise et Henri mourront ensemble.... — Élise, à la suite de ces réflexions sur le passé, voulut fixer le moment présent, et s'avança, pour ainsi dire, afin de considérer cet abîme que l'on nomme la mort, abîme de ténèbres dont elle fut un moment effrayée; car son âme innocente et pure n'avoit jamais été pénétrée que d'idées douces et riantes; mais elle avoit un courage naturel qu'elle ne connoissoit pas elle-même, et la crainte de paroître foible aux yeux d'Henri, dans un moment où elle se voyoit appelée à être son unique sou-

tien, acheva de lui donner de la fermeté. — Et n'avions-nous pas toujours demandé, Henri et moi, de mourir dans les bras l'un de l'autre? Ne l'avions-nous pas demandé comme une dernière bénédiction! Nous formions, il est vrai, ce vœu dans l'éloignement, nous regardions notre dernier terme à travers les flatteuses illusions de l'espérance, et nous laissions à notre jeunesse le soin de nous défendre. Eh bien! nous nous sommes trompés, sachons rendre une vie que nous regretterions moins, si la Providence, par une faveur particulière, ne l'avoit pas faite si délicieuse pour nous. — Tel étoit le langage secret d'Élise; mais au milieu de ses agitations une épreuve nouvelle l'attendoit. Elle vouloit voir Clara, sa fille chérie. — Il faut que je t'embrasse avant mon grand voyage, lui disoit-elle dans sa pensée; il faut que je te présente cette mère qui t'abandonne; cette mère coupable, je le crains bien. Viens, viens me punir par tes innocentes caresses, et par ton aveugle confiance. Viens, adorable enfant, second présent que le ciel m'avoit fait. — Elle l'appelle, cet enfant chéri, elle l'appelle d'une voix émue. C'étoit près du moment où la petite Clara cherchoit le repos, où elle le trouvoit toujours, après avoir reçu un baiser de sa mère. Elle

accourt et se précipite dans les bras d'Élise ; elle écarte avec ses petites mains de beaux cheveux blonds qui tombent en désordre sur son visage ; elle vent coller ses lèvres sur les joues de sa mère, elle les sent mouillées par des larmes qui coulent encore; elle dit, elle s'écrie : — Tu pleures! maman, mon Dieu! tu pleures! Est-il arrivé quelque chose à mon père ? — Rien encore, chère Clara ; mais la vie est semée de douleurs. Tu ne le sais pas encore, puisses-tu l'ignorer toujours ! — Elle place ensuite Clara sur son sein, et tantôt elle la regarde en silence, tantôt elle la couvre des plus tendres caresses. — Sais-tu, ma chère Clara, sais-tu ce que c'est qu'une mère ? — C'est toi, maman. — Ce que c'est qu'une mère, et par quels liens elle est unie à une fille aussi charmante que Clara ? — Tu es bonne, maman. — Ce que c'est qu'une mère ? Élise embrasse Clara, elle la regarde, elle l'embrasse encore. — Une mère! Elle est passionnée pour son enfant, elle voudroit le voir, le caresser à toute heure. Une mère! Et pourquoi le quitte-t-elle, cet enfant, cet adorable enfant? Elle est bien malheureuse, elle obéit à une destinée qui l'entraîne.... Il faut s'en souvenir.... Il faut la plaindre.... Il faut regarder son portrait.... et dire, c'est ma mère.... cette mère

qui aimoit tant sa fille.... Elle sera là, derrière ce rideau, qui te verra, qui t'entendra.... Mon Dieu, qui pouvez tout.... — Élise ne put continuer; sa voix étoit étouffée par son émotion. — La gouvernante de Clara, miss Barnet, entra dans ce moment; elle venoit avertir lady Sommers qu'il étoit déjà tard pour le coucher de mademoiselle. — Pas si tard, répondit Élise. — Madame ne sait pas que miss Clara doit se lever demain de très-bonne heure. — Et pourquoi? s'écrie Élise avec étonnement. — Miss Clara a appris que le 2 juillet étoit le jour de naissance de milady, et elle veut de bon matin aller cueillir elle-même un grand bouquet pour le présenter à milady avant son lever. — Méchante, vous m'aviez promis de n'en pas parler à maman. — Emmenez Clara, dit Élise. — Et après ce mot elle crut sentir les premières atteintes de la mort. Elle se jeta dans un fauteuil où elle resta long-temps avec une demi-connoissance, ayant peine à suivre les sentimens qui l'agitoient. Elle revint à elle et fut plus malheureuse encore.... — O Henri! si je parois ta fille, si je te la présentois au moment où tu descendras dans le jardin pour aller vers le but où ton désespoir te conduit, ne changerois-tu pas de résolution?.... Non, mon cher Henri, je ne le ferai pas. Je sais bien

qu'à moi seule j'aurois tout obtenu, si la crainte insurmontable d'une humiliation publique n'avoit pas fixé ta détermination. Je l'ai vu, tu aurois supporté avec moi la pauvreté la plus absolue, si ton infortune s'étoit arrêtée là. Je blesserois ton cœur profondément, si je paroissois croire qu'une autre, mieux que moi, mieux que ton Élise, t'auroit attaché à la vie. Je me ferois aussi horreur à moi-même, si j'inventois pour toi un nouveau déchirement, et si je comblois de mes mains la mesure de tes douleurs. Ce que doit ton épouse, ton épouse fidèle, c'est d'adoucir tes derniers momens, c'est de t'aider à marcher dans cette rude voie où tu vas entrer.

Cette dernière réflexion releva le courage d'Élise, et elle employa le reste de la nuit à écrire plusieurs lettres. Elle en composa une avec beaucoup de soin pour lady Mortimer, la femme de l'oncle maternel d'Henri, le plus proche de ses parens. Élise et Henri étoient convenus ensemble de lui confier Clara, de la mettre en dépôt entre ses mains. Lady Mortimer n'avoit qu'un fils et une fille; Clara seroit élevée avec la fille, et le fils seroit un jour son époux. Il n'y avoit que de la vraisemblance à ces idées, mais dans la situation où se trouvoient Élise et Henri, ils ne pouvoient

rejeter aucune espérance. Élise se trouble en écrivant au vénérable ecclésiastique qui avoit guidé sa première jeunesse.—Comment va-t-il me juger! sévèrement, sans doute. Mais, ce qu'étoit Henri pour moi, ce que j'étois pour lui, qui pourroit le comprendre! Aussi, lorsque l'entraînement d'un cœur passionné va me rendre coupable, ce n'est pas aux hommes, c'est à Dieu seul que je m'adresse, à lui qui connoît tout, à lui qui a le premier aimé.— Enfin Élise trace en abrégé des instructions qui devoient être remises à sa fille à différentes époques de sa vie. Ah! combien de fois ce dernier travail fut interrompu par des larmes, combien de fois il fut suspendu pour invoquer le secours de la providence, pour implorer sa bénédiction en faveur d'une innocente créature, délaissée par ses parens. Élise! après cette prière, retomba dans l'état d'abattement et de demi-connoissance où elle s'étoit trouvée en se séparant de sa fille, mais cet état dura plus long-temps. Sa tête, penchée sur le bureau où elle venoit d'écrire, paroissoit dans une sorte d'immobilité; mais tout à coup Élise se ranime avec un air d'égarement, et prononçant le nom d'Henri.—Il est trop tard! Il a passé, s'écrie-t-elle; — et se précipitant vers sa fenêtre, elle l'ouvre et fixe ses regards sur l'ap-

partement d'Henri, sans les en détourner un moment. Elle eut un instant de joie, au milieu de ses lugubres pensées, en apercevant que la fenêtre du cabinet d'Henri étoit encore fermée, ainsi que la porte de son escalier dérobé. Cependant les astres de la nuit commençoient à disparoître, et déjà l'on distinguoit les premières lueurs de l'aurore. Élise frémit du danger qu'elle avoit couru. — Un peu plus tard, disoit-elle..... Ah! s'il ne m'avoit pas trouvée, qu'eût-il pensé d'Élise? Hélas! il eût continué sa route...... — Elle entend tout à coup un bruit à la fenêtre de l'appartement du chevalier. Cette fenêtre s'ouvre, Henri paroît, et le jour du matin éclairant son visage, Élise put remarquer l'altération frappante de ses traits, et toute son agitation. Il lève les yeux au ciel, et d'une main tremblante, il attache un crêpe noir à la jalousie extérieure. Élise voit ce signal funeste, Élise frissonne, mais se remettant à l'instant, elle essuie ses larmes, elle noue sur sa tête ses cheveux que le trouble de la nuit avoit dérangés, et à pas précipités elle descend dans le jardin, et fait quelques pas dans l'allée de tilleuls où Henri devra passer. Elle tourne la tête pour voir arriver Henri qu'elle avoit dévancé d'un moment. Il vient, ses regards sont dirigés vers

l'appartement d'Élise. Il s'arrête sous la fenêtre, il croit qu'elle va s'ouvrir, et il tremble...... Il essaie de passer outre, et une force secrète semble le retenir. — La voici, la voici, ton Élise! — Il entend ces paroles à quelques pas de lui. Il reconnoît la voix chérie qui les prononce, et son âme tressaille. — La voici, la voici, ton Élise, elle est avant toi au rendez-vous. — Élise s'approche d'Henri, elle lui tend la main. — Allons, mon ami, n'ayons plus que du courage. Tu as eu le temps de penser à ta situation, et puisque tu persistes dans ton dessein, nous avons vécu. — Henri se jette à genoux devant Élise. Il lui dit: Me pardonnez-vous, Élise? — Ah! si je te pardonne. — Est-ce en m'aimant encore? — Oui, en t'aimant, Henri, avec la même tendresse, avec la même passion. Lève-toi; veux-tu que je te donne le bras, ou veux-tu me le donner? — Ah! comme autrefois, je te prie; je suis foible, je suis craintif, mais ce n'est pas à la vue du sort qui m'attend; mes larmes, que je ne puis contenir, sont consacrées à Élise; je songe avec épouvante et au milieu des reproches que je m'adresse, je songe avec horreur qu'Élise, la charmante Élise, Élise à la fleur de ses ans...... Élise, pour avoir uni sa destinée à la mienne...... O Dieu! qui venez de comman-

der à l'aurore d'éclairer la terre, vous devez être jaloux de votre plus bel ouvrage. Prenez-la, prenez Élise dans cet instant, et avant que la mort altère ses traits. Qu'un char de lumière vienne l'enlever; elle y sera belle encore, et que je sois seul délaissé. — Il tenoit ce langage, et en même temps il serroit Élise dans ses bras comme s'il eût craint d'être exaucé.— Calme-toi, cher Henri, et rendons grâces au ciel des jours heureux que nous avons passés ensemble, et de cette mort en commun qu'il nous assigne; c'étoit celle que nous avions toujours souhaitée. Il y aura encore quelque part un asile pour deux tendres époux, et cet astre dont tu viens de parler, cet astre magnifique, qui dans ce moment se lève sur nos têtes, pour vivifier toute la nature, est un gage entre tant d'autres de l'affection d'un Être suprême. Espérons donc, espérons.

Élise et Henri continuèrent leur marche, mais lentement. Ils passèrent devant un tulipier remarquable par sa hauteur et son spacieux ombrage.—Saluons cet arbre, dit Élise, saluons-le d'un dernier adieu, mais asseyons-nous encore un moment sur le banc qui l'environne. C'est toi, Henri, qui l'avois fait placer là, et c'est sur ce banc que nous avions formé de si doux projets de bonheur, que je

t'ai entendu prononcer avec tant d'amour le nom de ton Élise...... Ah! pourquoi ces souvenirs me reviennent-ils! je ne pourrai plus parler! — Et en effet ses larmes coulèrent avec tant d'abondance, que sa voix parut entièrement suffoquée; Henri éprouva la même émotion, et lorsqu'ils furent remis de cet ébranlement, ils gardèrent long-temps le silence. Ce fut dans ce moment-là que la cloche du village sonna cinq heures. — On sonne, dit Henri, pour avertir les hommes des pas qu'ils font dans la vie. Hélas! nous touchons au but, le temps et ses subdivisions ne nous regardent plus. — Toujours la même heure, et toujours mon Henri, voilà ce que je demandois dans cette vie mortelle que nous allons quitter, et pour l'autre qui va venir, pour celle que j'espère, c'est encore là mon vœu. N'est-ce pas aussi le tien, mon Henri? — Oui, oui, mon Élise, mais je n'ose prier, c'est à toi de le faire. — Nous le ferons ensemble, mais ne nous affoiblissons pas, continuons notre route; Élise se lève en prononçant ces paroles, et jetant encore un regard sur le beau tulipier, elle dit en soupirant: — Je voudrois que nos cendres reposassent ensemble au pied de cet arbre. — Je n'ai pensé à rien, dit Henri; seroit-il temps encore de faire connoître notre

volonté? — As-tu dans ta poche une crayon? dit Élise; donne-le moi; et en renversant une enveloppe de lettre elle en fait un papier blanc sur lequel elle écrit : « Thomas, mon bon Thomas, je vous prie de me faire ensevelir avec « Henri sous le grand tulipier. » — Thomas étoit un vieux serviteur de la famille des Sommers, et, dans ce moment, le concierge du château. Élise attacha ce papier à sa manche. Les deux époux infortunés n'étoient pas loin du but qu'ils avoient choisi, ils y arrivèrent en peu de momens. C'étoit une retraite ombragée par la nature, et que l'art avoit respectée, elle étoit néanmoins située sur une hauteur d'où l'on pouvoit découvrir les jardins et les bâtimens du château. — Lieu de ma naissance, dit Henri, en portant là ses regards, asile où reposent les cendres de mon père, séjour de ma jeunesse, séjour où j'ai passé de si belles années, amant passionné d'Élise et son heureux époux, jardins délicieux, tous en accord avec la paix de l'âme, je n'étois plus digne de vous, et je vais vous quitter. Élise, je t'avois donné tous ces biens par mon testament, et cependant je les ai risqués, je les ai perdus; je suis bien coupable. Mais toi, mon Élise, réfléchis en ce fatal moment que tes premiers avantages et les plus

précieux, c'est à la nature, et à elle seule que tu les dois. Ta beauté sans égale, tes grâces enchanteresses, ton air doux et noble, et ton esprit encore, tes talens et le charme inexprimable de ton caractère, tous ces biens, ce n'est ni le riche Sommers, ni cet Henri, ton amant passionné, qui auroit pu te les donner, c'est une faveur du ciel même. T'est-il permis de renoncer à de si rares bienfaits! Tu ne vois qu'Henri, tu n'attaches qu'à lui ton bonheur; mais le temps, dont tu ne connois pas l'empire, le temps peut-être...... — N'achève pas: le temps n'affoibliroit jamais mes sentimens pour toi; et si je lui croyois ce pouvoir, je serois encore plus détachée de la vie. Je vois tes combats, je vois tes regrets, mais mon sacrifice est résolu, il est inséparable du tien. Notre destinée est fixée, ne parlons plus d'avenir qu'en songeant à la vie qui suit celle-ci, et en élevant nos pensées à l'Être suprême. — Elle prend alors la main d'Henri, et s'agenouillant avec lui, elle dit avec émotion : — O Dieu! le maître du monde, vous voyez devant vous deux de vos pauvres créatures, qui se sont trouvées trop foibles pour traverser la vie au milieu de la honte. Elles s'offrent avec humilité aux regards de leur juge. Hélas! que pourroient-elles dire pour leur défense?

Vous les aviez comblées de vos faveurs. Oui, au milieu du monde, richesses, honneurs et distinctions, ce fut leur lot; et dans leur maison, au sein de leur famille, amour conjugal, amour paternel, toutes les joies du cœur; et cependant voilà qu'elles sont sans courage pour supporter l'adversité. O Dieu! comment les jugerez-vous? Elles ont fait quelque bien pendant leur court passage sur la terre, et elles n'ont cessé de bénir le Dieu de leur religion, le Dieu de leur conscience. Vous êtes juste, mais souverainement bon. Elles vous demandent grâce. Je prie pour Henri, je prie pour moi, je prie pour tous deux, et lui...... — O Dieu! s'écrie Henri, c'est Élise seule qui peut oser vous implorer; elle a été l'origine de mes vertus, si j'en ai eu quelques-unes, et je suis seul la cause de la grande faute que nous commettons ensemble. Que votre vengeance, ô Dieu! si vous vous en armez, ne frappe que moi; sauvez, sauvez Élise. — O mon Dieu! dit Élise avec effroi, mon Dieu! que j'aie la force ou non de continuer à élever mes vœux jusqu'à vous, vous verrez que ces vœux sont encore pour une égale destinée avec mon Henri, avec mon époux. Grâce, grâce, ô notre Père! notre souverain Juge. — Élise, après ces paroles qu'elle eut de la peine à prononcer,

baissa les yeux en se tenant toujours à genoux, et Henri, sans oser la regarder, imitoit sa religieuse contenance. Après quelques momens de silence, Élise se lève.—Allons, Henri, tout est dit pour ce monde. — Elle se jette à son cou, Henri la serre contre son sein, et leurs embrassemens furent si passionnés, qu'ils eurent l'espérance de mourir d'attendrissement et d'amour. Puis, sur un signe d'Élise, Henri s'écarta pour chercher ses armes; mais tournant encore ses regards vers sa demeure, il appelle Élise. — N'est-ce pas Clara que j'aperçois dans le jardin des fleurs? Que fait-elle là si matin? L'auroit-on instruite?...... —Non, répond Élise, moi seule j'aurois pu le faire, et je ne l'ai pas fait; mais elle a appris, je le sais par Miss Barnet, que c'étoit aujourd'hui mon jour de naissance, et elle vouloit de bonne heure cueillir un bouquet et me le porter avant mon lever. — Henri pâlit. Elle va courir seule vers le lit de sa mère! elle ne la trouvera point...... Elle l'appellera, cette tendre mère, et ne recevra point de réponse...... Elle la demandera......, elle la cherchera......, toujours avec ces fleurs....... — Les genoux d'Henri foiblissent, il s'appuie contre Élise. — C'est impossible, dit-il, et il jette là l'arme fatale qu'il tenoit déjà dans ses

mains. Vivons, vivons encore. La honte, la honte! Eh bien, qu'elle vienne, qu'elle m'accable, c'est affaire à elle de terminer mon sort. Retourne, chère Élise, va recevoir le bouquet de notre chère Clara. Je vais te suivre, je te le promets, mais j'ai besoin de me recueillir dans cette solitude. — Que je te quitte, Henri! Non, pas un moment. — Tu ne le veux pas! asseyons-nous donc, Élise, j'ai l'âme oppressée. — Élise étoit hors d'elle-même, et pourtant elle ne savoit encore comment elle pourroit se livrer à un changement de situation amené si subitement; elle y accordoit par degrés ses paroles, en s'entretenant avec Henri, et elle cherchoit à assurer un bonheur inattendu, plus qu'elle ne s'occupoit d'en jouir. Une légère espérance entroit dans son âme, lorsque tout à coup elle entendit des cris dans l'éloignement; elle y prêta l'oreille ainsi que le chevalier; les mêmes cris continuèrent, et beaucoup de voix les répétoient. Le bruit s'étend, et Henri aperçoit tous ses gens qui courent dans les diverses routes du parc, et qui prononcent son nom d'un ton d'effroi. Il distingue Belton et lui fait signe d'approcher. Belton reconnoît son maître, il accourt avec précipitation, et tout hors d'haleine, il crie, dès qu'il peut être entendu : — Sir Henri, cachez-vous,

cachez-vous. — Il ajoute : — Les gens de justice sont entrés de force dans votre château, ils mettent les scellés partout, et ils vous cherchent avec la plus grande insolence; l'un d'eux m'a dit qu'ils devoient vous mener à Londres, et comme ce n'est pas le temps de biaiser pour un bon serviteur, je ne puis taire qu'ils ont un décret pour conduire M. le chevalier à King's bench. O juste ciel! en prison notre bon maître! Nous ne sommes pas dix et ils sont trente; mais si M. le chevalier veut dire un mot, nous nous battrons contre eux jusqu'à la mort. — Grand Dieu! en prison mon Henri, dit Élise, les barbares! non, ils ne l'y mèneront pas. — Bonne Milady, laissez-nous faire. — Il vouloit s'en aller précipitamment. — Arrêtez, Belton, dit le chevalier. Je vous défends de vous mêler d'aucune manière de cette affaire, et contenez mes gens, vous m'en répondez. Laissez-nous dans ce moment, et ne dites pas encore où je suis. — Le dire! mon cher maître, je ne le ferois qu'en recevant la permission de mourir à vos côtés. — Laissez-nous, vous dis-je, répéta le chevalier d'un ton sévère. — Élise s'étoit appuyée contre un arbre et levoit les yeux au ciel. Henri s'approche d'elle et lui dit: — Voilà la sentence portée, veux tu toujours qu'elle nous soit commune? Je le veux de

toute la puissance de mon âme. — Incomparable amie! s'écria Henri. — Il la serra dans ses bras, et après quelques instans de l'abandon le plus passionné, Élise regarde Henri fixement; elle s'arrache à ses embrassemens et lui dit : — Terminons ces cruels instans. J'entends de nouvelles clameurs, le danger s'approche. — Elle se met à genoux et dit à Henri : — C'est au cœur que je veux être frappée, c'est là qu'est ma vie depuis que je t'ai connu. Je ne veux pas non plus un instant être défigurée aux yeux de mon Henri; il faut que ses derniers regards sur moi lui présentent encore son Élise telle qu'il l'a aimée, et je souhaite qu'une larme tombe de ses paupières quand il saura qu'Élise ne le voit plus, qu'Élise ne l'entend plus..... Adieu, Henri. — Elle se fait un bandeau de son mouchoir, mais aussitôt elle l'arrache et dit : — Je n'ai point peur, je veux le voir une dernière fois. Mon Dieu, pardonnez, si je pense encore à lui; je l'ai tant aimé! — Henri s'approche, ses mains tremblent, ses yeux sont égarés. *Le voilà, le voilà!* s'écrient plusieurs voix. Élise éperdue saisit avec impétuosité un des pistolets qu'Henri tenoit dans ses mains, elle le dirige contre son cœur, elle tombe et fait un inutile effort pour prononcer un nom chéri. — Henri se précipite

sur elle, collé ses lèvres sur celles d'Élise, se relève et se frappe d'un coupmortel. O Élise! ô Henri! infortunés époux, qui pourra sans attendrissement lire ici votre histoire......

FIN DU QUINZIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES ÉCRITS DE M. NECKER,

ET DES ACTES DE SON ADMINISTRATION,

AVEC L'INDICATION

DES VOLUMES OÙ ILS SONT CONTENUS.

(L'astérisque désigne les ouvrages posthumes.)

De l'Administration des finances de la France ; imprimé pour la première fois en 3 vol. *in*-8°, à *Lyon* et à *Lausanne*, 1784. Tomes IV et V.

Mémoire en réponse au discours prononcé par M. de Calonne devant l'Assemblée des notables. Tome II, *page* 160.

De l'importance des opinions religieuses, 1 vol. *in*-8°, 1788. Tome XII.

Sur le compte rendu au roi en 1781, nouveaux éclaircissemens par M. Necker, 1 vol. *in*-4°. Septembre 1788. Tome II, *p*. 237.

Actes du second ministère de M. Necker, depuis son rappel, le 25 août 1788, jusqu'à son exil, le 11 juillet 1789. Tome VI, *p*. 393.

Lettres, Discours, Mémoires et Rapports, adressés par M. Necker au roi et à l'Assemblée constituante, depuis son retour à Paris, le 30 juillet 1789, jusqu'à sa retraite définitive au mois de septembre 1790. Tome VII.

Sur l'Administration de M. Necker, par lui-même, 1 vol. *in*-8°, 1791. Tome VI, *p*. 1.

Du pouvoir exécutif dans les grands états, 2 vol. *in*-8°, 1792. Tome VIII.

Réflexions présentées à la nation françoise sur le procès de Louis XVI, *in*-4°; 30 octobre 1792. Tome XI, *p*. 342.

De la révolution françoise, suivi de *Réflexions philosophiques sur l'égalité*, 4 vol. *in*-8°, 1796. Tomes IX et X.

Cours de morale religieuse, 3 vol. *in*-8°, 1800. Tomes XIII et XIV.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME QUINZIÈME.

MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE DU TOME XV ET DERNIER.

